

# SeLoger

**-com**

Médias et Services pour l'Immobilier



■ Document de base



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 52.000.000 euros  
Siège social : 3 rue du Colonel Moll – 75017 Paris  
484 851 290 R.C.S. Paris

## DOCUMENT DE BASE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 11 octobre 2006 sous le numéro I.06-158. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de Seloger.com au 3 rue du Colonel Moll – 75017 Paris, ainsi que sur le site Internet de Seloger.com ([www.seloger.com](http://www.seloger.com)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
REMARQUES GÉNÉRALES	1
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	2
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	2
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	2
1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	2
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	3
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	3
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS	3
2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	3
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	4
<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>	6
4.1 RISQUES FINANCIERS	6
4.1.1 Risques de change	6
4.1.2 Risques de taux	6
4.1.3 Risques de liquidité	7
4.1.4 Risques sur actions	7
4.2 RISQUES PROPRES À LA SOCIÉTÉ ET AU GROUPE	7
4.2.1 Risques liés aux incertitudes sur l'évolution du secteur des petites annonces immobilières sur Internet	7
4.2.2 Risques liés au plafonnement du nombre de clients potentiels	8
4.2.3 Risques liés à la capacité du Groupe à gérer une croissance forte et rapide	8
4.2.4 Risques liés à la capacité du Groupe à maintenir, développer et accroître sa base de clients	8
4.2.5 Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés	9
4.2.6 Risques liés au fonctionnement et à la pérennité des accords conclus par le Groupe avec ses clients et partenaires	9
4.2.7 Risques liés au lancement de nouveaux services	9
4.3 RISQUES LIÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DU GROUPE	10
4.3.1 Risques liés à une défaillance d'Internet ou de la plate-forme technique du Groupe	10
4.3.2 Risques liés aux virus et aux diverses formes de vandalisme et piratage informatiques	10
4.3.3 Risques liés au caractère cyclique et à l'évolution du marché immobilier français	11
4.3.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel du marché de la diffusion des petites annonces immobilières et à l'absence de barrières significatives à l'entrée	11
4.3.5 Risques de dépendance vis-à-vis de prestataires de services en matière de sauvegarde et d'hébergement des serveurs Internet du Groupe	11
4.3.6 Risques liés à l'éventuelle réalisation d'acquisitions	12
4.3.7 Risques liés à la désintermédiation du marché immobilier	12
4.4 RISQUES JURIDIQUES	12
4.4.1 Risques en matière de droits de propriété intellectuelle	12
4.4.2 Risques liés à la qualité d'éditeur de contenu	13
4.4.3 Risques liés à la réglementation et à son évolution	13
4.5 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES	13

<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ET AU GROUPE</b>	15
5.1	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE	15
5.1.1	Dénomination sociale	15
5.1.2	Lieu et numéro d'immatriculation	15
5.1.3	Date de constitution et durée	15
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	15
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société et du Groupe	15
	5.1.5.1 <i>La création du Groupe</i>	15
	5.1.5.2 <i>Le changement de modèle économique avec le choix de l'Internet</i>	15
	5.1.5.3 <i>Le recentrage sur l'activité de petites annonces immobilières en ligne</i>	16
5.2	INVESTISSEMENTS	17
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE</b>	18
6.1	PRINCIPALES ACTIVITÉS	18
6.1.1	Présentation générale	18
6.1.2	Avantages concurrentiels du Groupe	20
	6.1.2.1 <i>L'offre de petites annonces immobilières la plus importante en France</i>	20
	6.1.2.2 <i>Une forte notoriété des sites Internet du Groupe allée à la plus forte audience pour les petites annonces immobilières sur Internet</i>	20
	6.1.2.3 <i>La place de marché Internet de référence de l'offre et de la demande de petites annonces immobilières en ligne en France</i>	21
	6.1.2.4 <i>Une offre attractive pour les internautes et adaptée à l'évolution de leurs modes de recherche immobilière</i>	21
	6.1.2.5 <i>Le partenaire incontournable des agences immobilières</i>	21
	6.1.2.6 <i>Une base clients fidèle et en croissance soutenue</i>	22
	6.1.2.7 <i>Une couverture géographique de premier ordre</i>	22
	6.1.2.8 <i>Une offre diversifiée en matière immobilière sur Internet</i>	23
	6.1.2.9 <i>Une technologie maîtrisée et innovante</i>	23
	6.1.2.10 <i>Des équipes de qualité possédant une longue expérience dans le secteur</i>	23
	6.1.2.11 <i>Un important levier opérationnel offrant une forte rentabilité et des perspectives de génération de trésorerie significatives</i>	23
6.1.3	Stratégie	24
	6.1.3.1 <i>Continuer à augmenter le taux de pénétration du Groupe</i>	24
	6.1.3.2 <i>Capter une part croissante du budget marketing des agences immobilières</i>	24
	6.1.3.3 <i>Enrichir l'offre du Groupe en saisissant de nouveaux relais de croissance</i>	25
	6.1.3.4 <i>Saisir les opportunités de croissance externe</i>	25
6.1.4	Les produits et services du Groupe	25
	6.1.4.1 <i>Les Petites Annonces et Media</i>	27
	6.1.4.2 <i>Les Services</i>	41
	6.1.4.3 <i>L'organisation des ventes</i>	42
6.2	PRINCIPAUX MARCHÉS SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE	43
6.2.1	Données générales	43
	6.2.1.1 <i>Le contexte général : le marché de l'immobilier et les agences immobilières en France</i>	43
	6.2.1.2 <i>Le marché principal du Groupe : les petites annonces immobilières professionnelles</i>	44
	6.2.1.3 <i>Un fort développement d'Internet en France</i>	45
6.2.2	Parts de marché du Groupe	46
	6.2.2.1 <i>Les concurrents du Groupe sur le marché des petites annonces immobilières sur Internet</i>	46
	6.2.2.2 <i>Audience Internet</i>	47
	6.2.2.3 <i>Parts de marché (nombre de petites annonces immobilières)</i>	49
6.3	ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCÉ LES INFORMATIONS MENTIONNÉES AUX PARAGRAPHE 6.1 ET 6.2	50
6.4	DEGRÉ DE DÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DE BREVETS, DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	50

6.5	ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE . . . . .	50
6.6	RÉGLEMENTATION . . . . .	51
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME . . . . .</b>	<b>56</b>
7.1	ORGANIGRAMME . . . . .	56
7.1.1	Organigramme avant Réorganisation . . . . .	56
7.1.2	Organigramme après Réorganisation . . . . .	57
7.2	RESTRUCTURATIONS . . . . .	58
7.2.1	Les opérations sur le capital de la Société réalisées depuis novembre 2005 . . . . .	58
7.2.1.1	<i>Le transfert de 100 % du capital social de Poliris à la Société en novembre 2005 . . . . .</i>	<i>58</i>
7.2.1.2	<i>L'entrée de nouveaux mandataires sociaux au capital de la Société en mars 2006 . . . . .</i>	<i>62</i>
7.2.1.3	<i>La simplification de la structure du capital en septembre 2006 . . . . .</i>	<i>62</i>
7.2.1.4	<i>Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 28 septembre 2006 . . . . .</i>	<i>66</i>
7.2.2	Les principales caractéristiques des valeurs mobilières émises par la Société . . . . .	66
7.2.2.1	<i>Les actions de préférence . . . . .</i>	<i>67</i>
7.2.2.2	<i>Les bons de souscription d'actions . . . . .</i>	<i>67</i>
7.2.3	La conversion des actions de préférence en actions ordinaires . . . . .	70
<b>8.</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS . . . . .</b>	<b>71</b>
8.1	SITES INDUSTRIELS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS . . . . .	71
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR LA SOCIÉTÉ, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES . . . . .	71
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT . . . . .</b>	<b>72</b>
9.1	INTRODUCTION GÉNÉRALE À L'ANALYSE DES COMPTES . . . . .	72
9.1.1	Périmètre . . . . .	72
9.1.2	Généralités . . . . .	72
9.1.3	Composition du compte de résultat . . . . .	73
9.2	COMPARAISON DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA 2005 DU GROUPE PAR RAPPORT AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ HISTORIQUE 2005 DU SOUS-GROUPE POLIRIS . . . . .	75
9.2.1	Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles . . . . .	76
9.2.2	Coût de l'endettement financier brut . . . . .	76
9.2.3	Produit et charge d'impôt . . . . .	76
9.3	COMPARAISON DE L'EXERCICE 2005 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2004 . . . . .	77
9.3.1	Comparaison du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2005 par rapport à celui de l'exercice 2004 . . . . .	78
9.3.1.1	<i>Petites Annonces et Media . . . . .</i>	<i>78</i>
9.3.1.2	<i>Services . . . . .</i>	<i>81</i>
9.3.2	Comparaison des charges d'exploitation consolidées de l'exercice 2005 par rapport à celles de l'exercice 2004 . . . . .	82
9.3.2.1	<i>Petites Annonces et Media . . . . .</i>	<i>82</i>
9.3.2.2	<i>Services . . . . .</i>	<i>83</i>
9.3.3	Comparaison de l'EBITDA, du résultat opérationnel et du résultat net de l'exercice 2005 par rapport à celui de l'exercice 2004 . . . . .	84
9.3.3.1	<i>EBITDA . . . . .</i>	<i>84</i>
9.3.3.2	<i>Amortissements et provisions . . . . .</i>	<i>85</i>
9.3.3.3	<i>Impôt . . . . .</i>	<i>85</i>
9.4	EFFETS DE LA TRANSITION AUX NORMES I.F.R.S. . . . .	85
9.5	COMPARAISON DE L'EXERCICE 2004 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2003 . . . . .	86
9.5.1	Comparaison du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2004 par rapport à celui de l'exercice 2003 . . . . .	87
9.5.1.1	<i>Petites Annonces et Media . . . . .</i>	<i>87</i>

9.5.1.2	<i>Services</i> . . . . .	89
9.5.2	Comparaison des charges d'exploitation consolidées de l'exercice 2004 par rapport à celles de l'exercice 2003 . . . . .	89
9.5.2.1	<i>Petites Annonces et Media</i> . . . . .	90
9.5.2.2	<i>Services</i> . . . . .	90
9.5.3	Comparaison des résultat d'exploitation, résultat courant avant impôts et résultat net consolidés de l'exercice 2004 en 99-02 par rapport à celui de l'exercice 2003 . . . . .	91
9.6	COMPARAISON DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE AU 30 JUIN 2006 PAR RAPPORT AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA DU GROUPE AU 30 JUIN 2005 . . . . .	92
9.6.1	Comparaison du chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2006 par rapport à celui du premier semestre 2005 . . . . .	93
9.6.1.1	<i>Petites Annonces et Media</i> . . . . .	93
9.6.1.1.1	<i>Les Petites Annonces</i> . . . . .	93
9.6.1.1.2	<i>La publicité en ligne et les partenariats</i> . . . . .	96
9.6.1.1.3	<i>Les services directs aux internautes</i> . . . . .	96
9.6.1.2	<i>Services</i> . . . . .	96
9.6.2	Comparaison des charges d'exploitation consolidées du premier semestre 2006 par rapport à celles du premier semestre 2005 . . . . .	97
9.6.2.1	<i>Petites Annonces et Media</i> . . . . .	97
9.6.2.2	<i>Services</i> . . . . .	98
9.6.3	Comparaison de l'EBITDA, du résultat opérationnel et du résultat net du premier semestre 2006 par rapport à celui du premier semestre 2005 . . . . .	99
9.6.3.1	<i>EBITDA</i> . . . . .	99
9.6.3.2	<i>Amortissements et provisions</i> . . . . .	100
9.6.3.3	<i>Impôt</i> . . . . .	100
9.6.3.4	<i>Résultat net</i> . . . . .	100
<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b> . . . . .	<b>101</b>
10.1	GÉNÉRALITÉS . . . . .	101
10.2	FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELLE . . . . .	101
10.2.1	Flux de trésorerie opérationnelle du Groupe au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005 . . . . .	102
10.2.1.1	<i>Capacité d'autofinancement</i> . . . . .	102
10.2.1.2	<i>Variation des stocks et en-cours</i> . . . . .	102
10.2.1.3	<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i> . . . . .	103
10.2.1.4	<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i> . . . . .	103
10.2.2	Flux de trésorerie opérationnelle du Sous-Groupe Poliris au 31 décembre 2005 . . . . .	104
10.2.2.1	<i>Capacité d'autofinancement</i> . . . . .	104
10.2.2.2	<i>Variation des stocks et en-cours</i> . . . . .	104
10.2.2.3	<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i> . . . . .	105
10.2.2.4	<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i> . . . . .	105
10.3	FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT . . . . .	106
10.3.1	Flux de trésorerie semestriels des opérations d'investissement et de financement . . . . .	106
10.3.2	Flux de trésorerie annuels des opérations d'investissement et de financement . . . . .	106
10.4	ENDETTEMENT . . . . .	108
10.4.1	Endettement au 30 juin 2006 . . . . .	108
10.4.1.1	<i>Endettements brut et net</i> . . . . .	108
10.4.1.2	<i>Principales caractéristiques des emprunts souscrits par le Groupe</i> . . . . .	108
10.4.2	L'accord de renégociation du 6 octobre 2006 . . . . .	109
10.5	ENGAGEMENTS HORS-BILAN . . . . .	112
10.6	INVESTISSEMENTS . . . . .	112
10.6.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices . . . . .	112

10.6.2	Principaux investissements en cours	113
10.6.2.1	<i>Acquisition de la société Périclès</i>	113
10.6.2.2	<i>Autres investissements</i>	114
10.6.3	Principaux investissements futurs	114
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>115</b>
11.1	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	115
11.1.1	Le développement d'une technologie unique : la technologie ID3x	115
11.1.2	Une optimisation de l'hébergement des serveurs et des équipements du Groupe	115
11.2	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	116
11.2.1	Bases de données, logiciels et droits d'auteur	116
11.2.2	Marques et noms de domaines	116
11.2.2.1	<i>Marques</i>	116
11.2.2.2	<i>Noms de domaine</i>	116
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>118</b>
<b>13.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICE</b>	<b>119</b>
13.1	DONNÉES PRÉVISIONNELLES	119
13.1.1	L'augmentation du taux de pénétration du Groupe	119
13.1.2	L'amélioration significative de la rentabilité du Groupe	119
13.2	FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES PRÉVISIONS DE RÉSULTAT DU GROUPE	119
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>120</b>
14.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	120
14.1.1	Directoire de la Société	120
14.1.1.1	<i>Composition du directoire</i>	120
14.1.1.2	<i>Biographie des membres du directoire</i>	121
14.1.2	Conseil de surveillance de la Société	121
14.1.2.1	<i>Composition du conseil de surveillance</i>	121
14.1.2.2	<i>Biographie des membres du conseil de surveillance</i>	123
14.1.2.3	<i>Composition des comités du conseil de surveillance</i>	124
14.2	CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	124
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>126</b>
15.1	MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUÉS AUX DIRIGEANTS	126
15.1.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux membres du directoire	126
15.1.2	Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux membres du conseil de surveillance	126
15.2	SOMMES PROVISIONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES DIRIGEANTS	126
15.3	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	126
15.4	CONVENTIONS CONCLUES PAR LA SOCIÉTÉ AVEC SES DIRIGEANTS OU SES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	127
15.5	PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS	127
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>128</b>
16.1	ORGANISATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ	128
16.1.1	Organisation du directoire (article 12 des statuts)	128
16.1.1.1	<i>Fonctionnement du directoire</i>	128
16.1.1.2	<i>Pouvoirs du directoire</i>	129



16.1.2	Organisation du conseil de surveillance (article 13 des statuts)	129
16.1.2.1	<i>Fonctionnement du conseil de surveillance</i>	129
16.1.2.2	<i>Pouvoirs du conseil de surveillance</i>	130
16.2	CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE ET LA SOCIÉTÉ OU L'UNE DE SES FILIALES	130
16.3	LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	130
16.3.1	Règles communes à tous les comités permanents	131
16.3.2	Comité des comptes	131
16.3.2.1	<i>Mission</i>	131
16.3.2.2	<i>Composition</i>	132
16.3.2.3	<i>Fonctionnement</i>	132
16.3.3	Comité des nominations et des rémunérations	133
16.3.3.1	<i>Mission</i>	133
16.3.3.2	<i>Composition</i>	133
16.3.3.3	<i>Fonctionnement</i>	133
16.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	133
16.4.1	Rôle du conseil de surveillance	134
16.4.2	Membres du conseil de surveillance	134
16.4.2.1	<i>Obligations légales et statutaires</i>	134
16.4.2.2	<i>Présence</i>	134
16.4.2.3	<i>Compétence</i>	135
16.4.2.4	<i>Indépendance</i>	135
16.4.2.5	<i>Rémunération</i>	135
16.4.2.6	<i>Obligation des membres du conseil de surveillance actionnaires</i>	135
16.4.2.7	<i>Confidentialité</i>	136
16.4.2.8	<i>Autres obligations des membres du conseil de surveillance</i>	136
16.4.2.9	<i>Évaluation</i>	136
16.4.3	Moyens	137
16.4.3.1	<i>Expertise à travers les comités</i>	137
16.4.3.2	<i>Information des membres du conseil de surveillance</i>	137
16.4.3.3	<i>Transparence</i>	137
16.5	CONTRÔLE INTERNE	137
16.5.1	Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	137
16.5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne	142
<b>17.</b>	<b>SALARIÉS</b>	<b>143</b>
17.1	RESSOURCES HUMAINES	143
17.1.1	Répartition géographique	143
17.1.2	Structure et évolution des effectifs au sein du Groupe	143
17.1.2.1	<i>Évolution globale du nombre de salariés au sein du Groupe</i>	143
17.1.2.2	<i>Répartition de l'effectif par type de contrat</i>	143
17.1.2.3	<i>Répartition par catégories socioprofessionnelles au sein du Groupe</i>	144
17.1.2.4	<i>Embauches au sein du Groupe</i>	144
17.1.2.5	<i>Licenciements, démissions et retraites au sein du Groupe</i>	144
17.1.3	La politique de ressources humaines du Groupe	144
17.1.3.1	<i>La politique d'emploi du Groupe</i>	144
17.1.3.2	<i>L'organisation du temps de travail au sein du Groupe</i>	145
17.1.3.3	<i>L'absentéisme</i>	145
17.1.3.4	<i>La politique de rémunération au sein du Groupe</i>	145
17.1.3.5	<i>Les relations collectives au sein du Groupe</i>	146
17.1.3.6	<i>La formation professionnelle au sein du Groupe</i>	146

17.1.3.7	<i>L'hygiène et la sécurité au sein du Groupe</i>	146
17.1.3.8	<i>Les œuvres sociales au sein du Groupe</i>	146
17.1.3.9	<i>Le recours à la sous-traitance au sein du Groupe</i>	147
17.2	INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	147
17.2.1	Contrats d'intéressement et de participation	147
17.2.1.1	<i>Contrats d'intéressement</i>	147
17.2.1.2	<i>Participation</i>	147
17.2.2	Options de souscription ou d'acquisition d'actions de la Société	147
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>148</b>
18.1	IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES	148
18.1.1	Répartition du capital et des droits de vote	148
18.1.2	Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	149
18.1.3	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	150
18.2	DROITS DE VOTE DES ACTIONNAIRES	150
18.3	PACTES D'ACTIONNAIRES, ENGAGEMENTS DE CONSERVATION ET CONCERTS	150
18.3.1	Pactes d'actionnaires	150
18.3.2	Engagements de conservation	150
18.3.3	Concerts	150
18.4	ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	150
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS</b>	<b>151</b>
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>152</b>
20.1	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (NORMES I.F.R.S.)	153
20.1.1	Compte de résultat consolidé Vextia 31 décembre 2005 <i>pro forma</i>	153
20.1.2	Contexte de l'établissement du compte de résultat <i>pro forma</i> Vextia 31 décembre 2005	154
20.1.3	Principes comptables pour l'établissement du compte de résultat consolidé <i>pro forma</i> Vextia 31 décembre 2005	154
20.1.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les informations <i>pro forma</i>	154
20.2	COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (NORMES I.F.R.S.)	156
20.2.1	Bilan consolidé Vextia 31 décembre 2005	156
20.2.2	Compte de résultat consolidé Vextia 31 décembre 2005	157
20.2.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés Vextia 31 décembre 2005	158
20.2.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés Vextia 31 décembre 2005	159
20.2.5	Annexe aux comptes consolidés Vextia 31 décembre 2005	160
20.2.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés	184
20.3	COMPTES CONSOLIDÉS HISTORIQUES DU SOUS-GROUPE POLIRIS AU 31 DÉCEMBRE 2005 (NORMES I.F.R.S.)	186
20.3.1	Bilan consolidé Poliris 31 décembre 2005	186
20.3.2	Compte de résultat consolidé Poliris 31 décembre 2005	187
20.3.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés Poliris 31 décembre 2005	188
20.3.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés Poliris 31 décembre 2005	189
20.3.5	Annexe aux comptes consolidés Poliris 31 décembre 2005	190
20.3.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005	216
20.4	COMPTES CONSOLIDÉS HISTORIQUES DU SOUS-GROUPE POLIRIS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (NORMES FRANÇAISES)	217
20.4.1	Bilan consolidé Poliris 31 décembre 2004	217
20.4.2	Compte de résultat consolidé Poliris 31 décembre 2004	219
20.4.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés Poliris 31 décembre 2004	221
20.4.4	Annexe aux comptes consolidés Poliris 31 décembre 2004	222

20.4.5	Rapports des commissaires aux comptes	233
20.4.5.1	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	233
20.4.5.2	<i>Rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	234
20.5	COMPTES CONSOLIDÉS HISTORIQUES DU SOUS-GROUPE POLIRIS AU 31 DÉCEMBRE 2003 (NORMES FRANÇAISES)	235
20.5.1	Bilan consolidé Poliris 31 décembre 2003	235
20.5.2	Compte de résultat consolidé Poliris 31 décembre 2003	237
20.5.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés Poliris 31 décembre 2003	239
20.5.4	Annexe aux comptes consolidés Poliris 31 décembre 2003	240
20.5.5	Rapports des commissaires aux comptes	251
20.5.5.1	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	251
20.5.5.2	<i>Rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	252
20.6	COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU GROUPE AU 30 JUIN 2006 (NORMES I.F.R.S.)	254
20.6.1	Bilan consolidé Vextia 30 juin 2006	254
20.6.2	Compte de résultat consolidé Vextia 30 juin 2006	255
20.6.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés Vextia 30 juin 2006	256
20.6.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés Vextia 30 juin 2006	257
20.6.5	Annexe aux comptes consolidés – Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006	258
20.6.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires	280
20.7	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SEMESTRIEL PRO FORMA DU GROUPE AU 30 JUIN 2005 (NORMES I.F.R.S.)	281
20.7.1	Compte de résultat consolidé Vextia 30 juin 2005 <i>pro forma</i>	281
20.7.2	Contexte de l'établissement du compte de résultat consolidé <i>pro forma</i> Vextia au 30 juin 2005	282
20.7.3	Principes comptables pour l'établissement du compte de résultat consolidé <i>pro forma</i> Vextia au 30 juin 2005	282
20.7.4	Informations par secteurs d'activité	282
20.7.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les informations <i>pro forma</i>	283
20.8	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	284
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>285</b>
21.1	CAPITAL SOCIAL	285
21.1.1	Montant du capital social	285
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	285
21.1.2.1	<i>Caractéristiques des Obligations 1</i>	285
21.1.2.2	<i>Caractéristiques des BSO</i>	285
21.1.2.3	<i>Caractéristiques des Obligations 2</i>	286
21.1.3	Auto-contrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions	287
21.1.4	Capital potentiel	289
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social	289
21.1.6	Informations sur le capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent)	289
21.1.7	Modifications du capital social	290
21.1.8	Capital autorisé et non émis	291
21.2	STATUTS	291
21.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	291
21.2.2	Administration de la Société	291
21.2.3	Droits et obligations attachés aux actions (article 8 des statuts)	291
21.2.4	Forme des valeurs mobilières émises par la Société (article 9 des statuts)	292
21.2.5	Assemblées générales (article 15 des statuts)	292
21.2.6	Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle	292

21.2.7	Identification des porteurs de valeurs mobilières (article 10 des statuts) . . . . .	292
21.2.8	Franchissements de seuil (article 11 des statuts) . . . . .	292
21.2.9	Stipulations particulières régissant les modifications du capital social . . . . .	293
21.2.10	Exercice social (article 16 des statuts) . . . . .	293
21.3	DIVIDENDES . . . . .	293
21.3.1	Dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices . . . . .	293
21.3.2	Politique de distribution de dividendes et réserves . . . . .	293
21.3.3	Délai de prescription . . . . .	293
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS . . . . .</b>	<b>294</b>
22.1	CONTRAT AVEC LAGARDÈRE ACTIVE PUBLICITÉ INTERNET . . . . .	294
22.2	CONTRAT AVEC AOL FRANCE . . . . .	294
22.3	CONTRAT AVEC MICROSOFT CORPORATION . . . . .	294
22.4	PARTENARIAT AVEC TELECITY . . . . .	294
22.5	CONTRAT AVEC YAHOO! . . . . .	295
22.6	CONTRAT AVEC TISCALI MEDIA . . . . .	295
22.7	CONTRAT AVEC ORANGE . . . . .	295
22.8	CONTRAT AVEC E-TF1 . . . . .	295
22.9	CONTRAT AVEC COME & STAY . . . . .	295
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS . . . . .</b>	<b>296</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC . . . . .</b>	<b>297</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS . . . . .</b>	<b>298</b>

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

## REMARQUES GÉNÉRALES

Dans le présent document de base, sauf indication contraire, les termes « *Société* » et « *Seloger.com* » désignent la société Seloger.com (anciennement dénommée Vextia) et le terme « *Groupe* » désigne la Société et ses filiales.

# CHAPITRE 1 PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Denys Chalumeau, Président du directoire de Seloger.com.

## 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.*

*Les informations financières historiques et pro forma ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 154, 184, 216, 233, 234, 251, 252, 280 et 283 du présent document de base.*

*Ces rapports ne contiennent pas d'observations à l'exception du rapport relatif aux comptes consolidés du groupe Poliris au 31 décembre 2003 qui attire l'attention du lecteur sur le point exposé dans la note 1.1 de l'annexe présentant les raisons qui ont conduit la société à ne pas présenter d'éléments comparatifs. »*

Denys Chalumeau,  
Président du directoire.

## 1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Fabrice Robert  
Directeur financier

Jeremy Prince  
Responsable relations investisseurs

Seloger.com  
3 rue du Colonel Moll  
75017 Paris

Téléphone : +33 1 48 10 40 13  
contactfi@seloger.com  
www.seloger.com

## CHAPITRE 2      CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### 2.1      COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young Audit  
Représenté par Béatrice Delaunay  
Membre de la compagnie régionale de Versailles  
Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche,  
92037 Paris la Défense Cedex  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Première nomination lors de la constitution de la Société le 21 octobre 2005, mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Compagnie Fiduciaire de Révision Comptable – COFIREC  
Représenté par Yann Chaker  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
35, avenue Victor Hugo, 75116 Paris  
652 055 872 R.C.S. Paris

Première nomination lors de la réunion de la collectivité des associés du 30 novembre 2005, mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

### 2.2      COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Auditex  
Représenté par Gérard Delprat  
Membre de la compagnie régionale de Versailles  
Faubourg de l'Arche, 92400 Courbevoie  
377 652 938 R.C.S. Nanterre

Première nomination lors de la constitution de la Société le 21 octobre 2005, mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Thierry Simon  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
169, boulevard Murat, 75016 Paris

Première nomination lors de la réunion de la collectivité des associés du 30 novembre 2005, mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

### 2.3      HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en milliers d'euros)	Ernst & Young Audit		COFIREC	
	2005	2004	2005	2004
<b>Audit</b>				
– Révision des comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés . . . . .	30	N/A	52,5	49
– Missions accessoires <sup>(1)</sup> . . . . .	14	N/A	25	0
<i>Sous-total</i> . . . . .	44	N/A	77,5	49
<b>Autres prestations, le cas échéant</b>				
– Juridique, fiscal, social . . . . .	0	N/A	0	0
– Technologies de l'information . . . . .	0	N/A	0	0
– Audit interne . . . . .	0	N/A	0	0
– Autres . . . . .	0	N/A	0	0
<i>Sous-total</i> . . . . .	0	N/A	0	0
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>44</b>	<b>N/A</b>	<b>77,5</b>	<b>49</b>

<sup>(1)</sup> Certification des comptes semestriels sociaux des sociétés Poliris et Pressimmo Online au 30 juin 2005 et travaux relatifs à l'assemblée générale du 30 novembre 2005.



## CHAPITRE 3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Le périmètre actuel du Groupe résulte de la réorganisation juridique réalisée au cours du dernier trimestre 2005 à l'occasion de laquelle la Société a été constituée et a acquis, par voie de cessions et d'apports en nature, la totalité du capital et des droits de vote de la société Poliris qui détenait la société Pressimmo Online (ensemble le « *Sous-Groupe Poliris* »). Une description détaillée de cette réorganisation juridique figure au paragraphe 7.2 du présent document de base. La quasi-totalité des activités du Groupe est conduite par les sociétés du Sous-Groupe Poliris tandis que la Société est l'employeur des dirigeants du Groupe.

Comme cela est indiqué au Chapitre 9 du présent document de base, il a été décidé, afin de mieux rendre compte de la performance économique du Groupe réorganisé, de présenter, d'une part, les performances opérationnelles du Groupe au travers des comptes historiques du Sous-Groupe Poliris relatifs aux exercices 2003 à 2005 et, d'autre part, un compte de résultat consolidé *pro forma* du Groupe au 31 décembre 2005, présentant les résultats du Groupe à cette date comme si la réorganisation juridique avait eu lieu de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent Chapitre 3 doivent être lues en parallèle avec (i) les données financières complètes figurant au Chapitre 20 du présent document de base, (ii) l'examen de la situation financière et du résultat du Groupe présenté au Chapitre 9 du présent document de base et (iii) l'examen de la trésorerie et des capitaux du Groupe présenté au Chapitre 10 du présent document de base.

Les principaux chiffres clés du Groupe et du Sous-Groupe Poliris, établis selon les normes I.F.R.S., sont résumés ci-dessous.

*Principaux chiffres clés du compte de résultat consolidé :*

(en milliers d'euros)	Groupe		Sous-Groupe Poliris	
	30/06/2006 6 mois	31/12/2005 <i>pro forma</i> 12 mois	31/12/2005 12 mois	31/12/2004
Chiffre d'affaires . . . . .	16 766	24 631	24 631	16 744
EBITDA <sup>(1)</sup> . . . . .	7 389	9 907	9 921	5 462
Résultat opérationnel . . . . .	5 007	5 290	10 022	5 449
Résultat net . . . . .	- 300	- 4 485	6 620	3 443

<sup>(1)</sup> L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

*Principaux chiffres clés du bilan consolidé :*

(en milliers d'euros)	Groupe		Sous-Groupe Poliris	
	30/06/2006	31/12/2005	31/12/2005	31/12/2004
Capitaux propres . . . . .	51 195	51 465	21 067	16 359
Passifs non courants . . . . .	156 723	162 039	61	49
<i>Dont dettes financières à long terme . . . . .</i>	<i>129 114</i>	<i>127 467</i>	<i>0</i>	<i>6</i>
Passifs courants . . . . .	31 595	22 463	5 877	5 583
<i>Dont dettes financières à court terme . . . . .</i>	<i>12 026</i>	<i>10 202</i>	<i>7</i>	<i>1 296</i>
Actifs non courants . . . . .	211 490	214 196	8 170	11 598
Actifs courants . . . . .	28 024	21 771	18 835	10 393
<i>Dont trésorerie . . . . .</i>	<i>18 204</i>	<i>13 997</i>	<i>12 081</i>	<i>5 267</i>

*Principaux chiffres clés du tableau des flux de trésorerie consolidés :*

(en milliers d'euros)	Groupe		Sous-Groupe Poliris	
	30/06/2006	31/12/2005	31/12/2005	31/12/2004
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt . . . . .	7 420	845	10 054	5 537
Variation du besoin en fonds de roulement .	- 574	- 95	239	224
Variation nette de la trésorerie . . . . .	4 207	13 997	6 822	2 901
Trésorerie nette (trésorerie et équivalents moins découverts bancaires) . . . . .	18 204	13 997	12 081	5 260

## CHAPITRE 4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent Chapitre, avant de décider, le cas échéant, de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, ceux dont la Société estime que leur réalisation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que d'autres risques, actuellement non identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient également avoir un effet significativement défavorable, s'ils venaient à se réaliser. Sous réserve de ce qui est mentionné au présent Chapitre 4, la Société n'identifie pas, à ce jour, d'éléments de nature économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de la Société.

### 4.1 RISQUES FINANCIERS

#### 4.1.1 Risques de change

Le Groupe estime que le risque de change auquel il est exposé dans le cadre de son activité n'est pas significatif, la majeure partie des transactions effectuées avec ses clients étant facturée ou payée en euros. Par ailleurs, la totalité du chiffre d'affaires, les charges d'exploitation, les investissements, les actifs et les passifs du Groupe sont libellés en euros.

Néanmoins, si le Groupe était amené à développer de manière significative son activité vers des clients dont la monnaie de paiement n'est pas l'euro, le Groupe pourrait se retrouver confronté à un risque de change dans l'hypothèse où la parité entre les différentes monnaies de paiement et l'euro évoluerait de manière significativement défavorable au Groupe.

#### 4.1.2 Risques de taux

Au 30 juin 2006, la dette financière brute consolidée du Groupe s'élevait à 141,1 millions d'euros et la dette nette (dette brute moins disponibilités et valeurs mobilières de placement) consolidée du Groupe s'élevait à 122,9 millions d'euros.

Au 30 juin 2006, la répartition de la dette brute entre taux variable et taux fixe était la suivante : 42,95 % à taux fixe et 57,05 % à taux variable avant couverture et 92,6 % à taux fixe et 7,4 % à taux variable après couverture.

Par ailleurs, l'échéancier des actifs et des dettes financières au 30 juin 2006 figure dans le tableau ci-dessous :

(en euros)	À 1 an	1 à 5 ans	Au-delà	Total
Passif financier à taux fixe . . . . .			65 500 000	63 500 500
Passif financier à taux variable . . . . .	77 639 873			77 639 873
<b>Total passif financier . . . . .</b>	<b>77 639 873</b>		<b>63 500 000</b>	<b>141 139 873</b>
Actif financier . . . . .	9 700 000			9 700 000
Position nette avant gestion . . . . .	67 939 873		63 500 000	131 439 873
Hors bilan . . . . .	67 939 873		2 060 127	70 000 000
Position nette après gestion . . . . .			61 439 873	61 439 873

Un *collar* a été négocié par la Société à hauteur de 48 millions d'euros, pour encadrer l'exposition à taux variable. Un *swap* a également été mis en place au taux fixe de 3 % / Euribor. Ce *collar* et ce *swap* ont été pris en considération dans le tableau ci-dessus bien que non considérés comptablement comme une couverture car ne répondant pas strictement à la définition comptable d'une couverture.

La politique générale d'endettement définie par le Groupe consiste à couvrir un maximum de son endettement bancaire et de son exposition au risque de taux. L'exposition au risque de taux est gérée de façon centralisée par le Groupe. Les outils de couverture utilisés, indépendamment de leur définition au sens des *International Financial Reporting Standards*, sont principalement des instruments dérivés simples et des instruments dérivés structurés (*collar* pour un montant de 48 millions d'euros amortissable sur 3 ans et *swap* pour un montant de 22 millions d'euros d'une durée de 3 ans).

Sur la base des comptes consolidés au 30 juin 2006, une augmentation des taux de 1 % engendrerait, à dette constante, une augmentation de la charge d'intérêt après couverture d'environ 68 milliers d'euros, calculé pour un mois, la dette étant née le 30 novembre 2005. Pour la période restant à courir de six mois, l'augmentation de la charge d'intérêts ressortirait à 408 milliers d'euros. Cette augmentation n'intègre aucun effet du *collar*, celui-ci étant inactif entre 2,6 % et 3,8 %.

Pour plus de détails, il convient de se référer aux notes 1.5.11 « Dette Financière » de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2005, figurant au paragraphe 20.2.5 du présent document de base.

#### **4.1.3 Risques de liquidité**

Au 30 juin 2006, sur la dette financière brute consolidée du Groupe s'élevant à 141,1 millions d'euros, 12,0 millions d'euros arrivaient à échéance dans moins d'un an, 20,2 millions d'euros arrivaient à échéance entre 1 et 5 ans et 108,9 millions d'euros arrivaient à échéance au-delà de 5 ans.

L'endettement du Groupe repose notamment sur l'émission d'une dette obligataire avec bons de souscription d'obligations et bons de souscription d'actions pour un montant de 60 millions d'euros, portant intérêt capitalisé à hauteur de 10 % par an et arrivant à échéance en 2015.

Le Groupe a en outre souscrit des emprunts bancaires à moyen terme décrits au paragraphe 10.4 du présent document de base. Cette description des emprunts bancaires à moyen terme indique notamment les principaux ratios financiers auxquels la Société est soumise. A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société respecte ces ratios financiers.

Le Groupe bénéficie enfin d'une facilité de caisse de 5 millions d'euros mobilisable à tout moment, dans la limite de 350 jours par an, rémunérée sur la base de l'Euribor +2,25 % sur encours.

A l'exception des lignes de crédit décrites aux paragraphes 4.1.3 et 10.4 du présent document de base, la Société ne dispose pas d'autres lignes de crédit et n'est pas en cours de discussion pour souscrire d'autres lignes de crédit.

La réorganisation de l'actionnariat de la société Poliris, décrite au paragraphe 7.2 du présent document de base, a conduit la Société à utiliser au maximum sa capacité d'endettement. La Société considère qu'elle devrait être en mesure, à moyen terme, de retrouver une capacité d'endettement.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité du Groupe était de 6 821 milliers d'euros au 30 juin 2006 et le flux net de trésorerie généré par l'activité du Sous-Groupe Poliris était de 10 291 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

#### **4.1.4 Risques sur actions**

Néant.

### **4.2 RISQUES PROPRES À LA SOCIÉTÉ ET AU GROUPE**

#### **4.2.1 Risques liés aux incertitudes sur l'évolution du secteur des petites annonces immobilières sur Internet**

Le secteur des petites annonces immobilières sur Internet sur lequel opère le Groupe est un marché relativement récent. L'évolution de ce secteur en France est difficilement prévisible et dépend de nombreux facteurs, notamment culturels, sociologiques ou démographiques, qui peuvent varier dans le temps, tels que le nombre de transactions immobilières conclues en France, la fréquence du recours aux agences pour les transactions immobilières, le budget consacré par les agences immobilières à la publicité, aux petites annonces et à l'Internet ou encore le développement des utilisations de l'Internet. L'activité, la

situation financière, les résultats et les perspectives de croissance du Groupe pourraient être affectés de façon significativement défavorable par l'évolution de ces facteurs en France.

#### **4.2.2 Risques liés au plafonnement du nombre de clients potentiels**

Le marché de la diffusion des petites annonces immobilières sur Internet est susceptible d'arriver à maturité à plus ou moins brève échéance, ce qui aura pour effet de plafonner le taux de pénétration du Groupe sur ce marché et auprès des agences immobilières. La Société n'est pas en mesure de prévoir quand un tel plafonnement se produira. Malgré l'existence de nouveaux relais de croissance en France, le Groupe ne peut pas garantir qu'il sera en mesure de développer et d'accroître constamment sa base de clients, existants et nouveaux, ni que ces relais de croissance seront suffisants pour compenser la baisse de croissance qui résultera de l'arrivée à maturité du marché des petites annonces immobilières sur Internet. Ces éléments sont susceptibles d'avoir un effet significativement défavorable sur les perspectives de croissance du Groupe.

#### **4.2.3 Risques liés à la capacité du Groupe à gérer une croissance forte et rapide**

Le Groupe connaît actuellement une croissance forte et rapide qui se traduit par une augmentation constante du nombre de petites annonces immobilières mises en ligne sur ses sites Internet. Or, les ressources disponibles du Groupe pourraient s'avérer insuffisantes pour faire face à la croissance attendue du marché. Le Groupe ne pourra tirer profit d'une telle croissance que s'il parvient à la gérer efficacement en investissant dans les ressources humaines, techniques et technologiques, ainsi que dans d'autres secteurs opérationnels, notamment en matière de conception de sites Internet, de maintenance, d'hébergement, de référencement ou de développement de services spécifiques directs aux internautes, qui constituent autant d'éléments essentiels de sa réussite future.

Si le Groupe n'est pas en mesure de maîtriser sa croissance, la qualité de ses services pourrait en être affectée, ainsi que son activité, sa situation financière et ses résultats. Le succès futur du Groupe dépend donc, entre autres, de sa capacité à :

- réagir efficacement à une concurrence et à une dynamique de marché qui évoluent rapidement ;
- poursuivre et développer son action en matière de formation, de motivation et de fidélisation de ses collaborateurs ainsi qu'en matière d'intégration et de fidélisation de nouveaux talents ;
- développer et améliorer ses procédures opérationnelles, financières, comptables et autres systèmes et contrôles internes ; et
- continuer d'améliorer constamment son offre de produits et de services et, le cas échéant, diversifier ses activités et services.

#### **4.2.4 Risques liés à la capacité du Groupe à maintenir, développer et accroître sa base de clients**

L'essentiel de la clientèle du Groupe est aujourd'hui constitué d'agences immobilières auxquelles le Groupe est lié par des contrats d'abonnement, qui sont en règle générale à durée indéterminée et susceptibles d'être résiliés moyennant le respect d'un préavis d'un mois. Le succès des activités commerciales du Groupe dépend, d'une part, de sa capacité à maintenir ses relations existantes avec ses clients actuels et, d'autre part, de sa capacité à attirer et fidéliser de nouveaux clients. Le Groupe s'efforce ainsi d'offrir un portefeuille complet et innovant de services dédiés à l'habitat, notamment en diversifiant sa gamme de petites annonces, en modernisant constamment une plate-forme informatique logicielle et Internet de premier ordre, en offrant à ses clients et utilisateurs un support technique simple et efficace ou encore en développant des services spécifiques personnalisés dédiés aux internautes effectuant des recherches en matière immobilière. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de maintenir, de développer et d'accroître sa base de clients, existants et nouveaux. Si le Groupe n'était pas en mesure de le faire, cela pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4.2.5 Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés**

Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, de la qualité, de l'expérience et de l'implication des membres de son équipe de direction (parmi lesquels les fondateurs et les membres du directoire de la Société) et de certains collaborateurs clés. Le Groupe s'est, en particulier, largement appuyé sur ses fondateurs pour le développement de son activité, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie. L'équipe dirigeante bénéficie d'une connaissance et d'une expérience approfondies des particularités du marché dans lequel le Groupe exerce son activité.

Le Groupe ne peut garantir que les membres clés de ses équipes de direction et ses cadres clés poursuivront leur collaboration au sein du Groupe. La perte d'un ou de plusieurs membres clés des équipes de direction ou d'un ou de plusieurs collaborateurs clés entraînerait la perte d'un savoir-faire spécifique et d'une connaissance approfondie du secteur, ce qui pourrait, dans l'hypothèse où de telles personnes ne pourraient pas être remplacées rapidement par des personnes de compétences équivalentes, avoir un effet significativement défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

En outre, si le Groupe ne parvenait pas à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs compétents et des dirigeants hautement qualifiés, cela pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Enfin, l'indisponibilité prolongée d'un ou de plusieurs membres clés des équipes de direction des sociétés du Groupe ou d'un ou de plusieurs collaborateurs clés pourrait nuire à la compétitivité du Groupe et compromettre, au moins ponctuellement, sa capacité à atteindre ses objectifs.

#### **4.2.6 Risques liés au fonctionnement et à la pérennité des accords conclus par le Groupe avec ses clients et partenaires**

Le Groupe ne bénéficie pas d'engagement d'exclusivité de la part des agences immobilières clientes, qui demeurent libres de diffuser leurs petites annonces immobilières sur des sites directement ou indirectement concurrents de ceux du Groupe. Le Groupe ne peut exclure qu'à l'avenir, tout ou partie de ses clients décident de diffuser leurs petites annonces immobilières uniquement sur des sites concurrents de ceux du Groupe en leur accordant éventuellement une exclusivité de diffusion de leurs petites annonces immobilières. Une telle situation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

En outre, bien que le Groupe bénéficie d'une exclusivité dans ses relations contractuelles avec les portails partenaires avec lesquels il a conclu des contrats à durée déterminée, aucune assurance ne peut être donnée pour l'avenir quant à la qualité de ces relations, quant au fonctionnement, quant au renouvellement ou quant à la pérennité des différents accords conclus. La rupture, le non-renouvellement ou le renouvellement à des conditions moins favorables (notamment en cas de perte de l'exclusivité, d'enchérissement du prix ou de perte de visibilité des marques) de ces accords de partenariats ou la rupture des relations contractuelles avec l'un des partenaires du Groupe pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4.2.7 Risques liés au lancement de nouveaux services**

Le Groupe, dans le cadre de son développement, prévoit de proposer de nouveaux services diversifiés et connexes à son cœur de métier afin d'enrichir ses relations avec ses clients et de capter et de fidéliser les utilisateurs de ses sites Internet ayant des besoins différents en termes de services et d'usages.

Le Groupe ne peut garantir que les modèles économiques de ces nouveaux services connaîtront le même succès en terme de croissance de revenus que celui que connaît actuellement l'activité de diffusion des petites annonces immobilières en ligne, ni que ces nouveaux services permettront la croissance de ses revenus et de son chiffre d'affaires. En outre, les coûts liés au lancement et au développement de ces nouveaux services pourraient être importants et avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, avant de devenir, le cas échéant, une source de revenus pour le Groupe. Un échec du lancement ou du développement de ces nouveaux services

pourrait également avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

### **4.3 RISQUES LIÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DU GROUPE**

#### **4.3.1 Risques liés à une défaillance d'Internet ou de la plate-forme technique du Groupe**

La performance et la fiabilité d'Internet constituent des facteurs primordiaux pour attirer et fidéliser les clients du Groupe. Le Groupe pourrait ainsi être affecté par des événements échappant à son contrôle et susceptibles d'entraîner une interruption prolongée d'une part importante (voire de l'intégralité) du réseau Internet ou des serveurs sur lesquels sont hébergés ses sites. Plus particulièrement, les interruptions de service et retards affectant Internet pourraient réduire leur niveau d'utilisation et donc celui des services du Groupe.

L'activité du Groupe et sa réputation reposent en outre sur son aptitude à assurer un niveau satisfaisant de performance, de fiabilité et de disponibilité de sa plate-forme technique. Les systèmes d'information du Groupe, qui sont à la fois l'élément permettant au Groupe de réaliser son chiffre d'affaires et un outil de gestion et de contrôle de gestion, doivent être disponibles, sécurisés et en mesure d'accompagner une éventuelle croissance de l'activité.

Des problèmes affectant la plate-forme technique du Groupe seraient susceptibles de porter atteinte à sa réputation auprès de sa clientèle professionnelle et grand public. Une défaillance totale ou partielle du réseau Internet ou de la plate-forme technique du Groupe pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4.3.2 Risques liés aux virus et aux diverses formes de vandalisme et piratage informatiques**

Compte tenu de la facilité d'accès des réseaux Internet et de la constante évolution des problématiques liées à la sécurité des systèmes informatiques, les sites Internet du Groupe sont exposés, comme tout autre site Internet, aux virus, vers et diverses formes de vandalisme et piratage informatiques. Le Groupe ne peut en effet pas exclure la possibilité que ses serveurs soient, de manière malveillante, exploités par des tiers afin de diffuser des messages intempestifs (*spams*) ou que ses serveurs puissent involontairement servir à propager des virus, notamment de nouveaux virus contre lesquels les fournisseurs de solutions anti-virus ne fournissent pas encore de protection. Une intrusion et une exploitation des vulnérabilités des systèmes informatiques du Groupe par un tiers malveillant pourraient perturber le fonctionnement efficace de ces systèmes et ainsi affecter la qualité du service offert aux clients du Groupe, en entraînant des retards ou des interruptions de service (de plusieurs heures, voire de plusieurs jours) sur les serveurs du Groupe ou en rendant la bande passante indisponible aux internautes désirant se connecter sur les sites du Groupe.

Le Groupe n'est, en outre, pas en mesure de garantir une protection absolue contre les tentatives visant à accéder sans autorisation aux informations (y compris, le cas échéant, les coordonnées bancaires) et systèmes informatiques ou visant à provoquer des dysfonctionnements intentionnels techniques ou des interruptions des services informatiques du Groupe, ni contre la perte ou la corruption de bases de données, de logiciels, de matériels ou de tous autres équipements informatiques, qui constituent des éléments d'actif essentiels au développement des activités du Groupe.

Bien que le Groupe s'efforce de mettre en œuvre des moyens spécifiques afin d'assurer la protection, la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, notamment en développant des systèmes de sauvegardes régulières, en utilisant des logiciels spécifiques anti-virus tels que les *firewalls* (pare-feux) régulièrement testés et mis à jour ou en testant constamment l'ensemble des nouvelles programmations avant leur introduction sur ses systèmes informatiques, le Groupe ne peut pas garantir une protection absolue contre les virus, vers et diverses formes de vandalisme et piratage informatiques. Ces diverses formes de piratage informatique pourraient compromettre la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel des membres et clients du Groupe et exposer le Groupe à des pertes de revenus, à un risque d'atteinte importante à son image de marque et à la confiance de ses clients, ainsi qu'à un risque de mise en jeu de sa responsabilité. Une telle situation pourrait conduire le Groupe à procéder à des investissements complémentaires pour protéger ses systèmes informatiques et pour remédier aux dommages éventuellement causés, ce qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.



#### **4.3.3 Risques liés au caractère cyclique et à l'évolution du marché immobilier français**

Les résultats du Groupe sont susceptibles d'être affectés, directement ou indirectement, par le caractère cyclique du marché immobilier français sur lequel il intervient indirectement. Des facteurs externes qui ne dépendent pas du Groupe, tels que la conjoncture économique générale, l'activité des concurrents, les circonstances et événements internationaux ou l'évolution de la réglementation (notamment en matière fiscale) peuvent provoquer un ralentissement du marché immobilier en France. Un tel ralentissement, voire une récession, le cas échéant accompagnée d'une hausse des taux d'intérêts, d'une diminution de la capacité générale d'endettement des ménages ou d'une réduction de la confiance des ménages, serait susceptible d'entraîner une diminution sensible, d'une part, de la demande en matière de biens immobiliers et, d'autre part, du nombre des agences immobilières clientes du Groupe ainsi que du nombre des transactions immobilières réalisées par ces dernières.

Si de telles diminutions devaient de surcroît s'accompagner d'une réduction des dépenses Internet et de *marketing* engagées par les agences immobilières et d'une réduction corrélative du nombre de petites annonces immobilières mises en ligne, elles pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4.3.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel du marché de la diffusion des petites annonces immobilières et à l'absence de barrières significatives à l'entrée**

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe sont hautement concurrentiels. Le développement du secteur de l'Internet, et plus particulièrement du marché de la diffusion de petites annonces immobilières professionnelles sur Internet, reste encore relativement récent et en constante évolution. L'absence de barrières significatives à l'entrée, notamment technologiques et financières, facilite en outre l'émergence rapide de nouveaux concurrents sur ce marché. Divers acteurs, déjà présents sur le marché, ou de nouveaux entrants, pourraient ainsi adopter certains aspects du modèle économique du Groupe et devenir des acteurs significatifs du marché de la diffusion des petites annonces immobilières, ce qui pourrait réduire la capacité du Groupe à différencier ses services des leurs et ainsi compromettre ses perspectives de croissance. Une concurrence croissante pourrait entraîner des baisses de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché du Groupe, ces éléments pouvant avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Par ailleurs, compte tenu de son potentiel de croissance, le secteur de la diffusion de petites annonces immobilières professionnelles sur Internet est susceptible d'attirer des concurrents disposant de moyens financiers très supérieurs à ceux du Groupe ou bénéficiant d'une forte notoriété dans des domaines d'activité connexes à ceux du Groupe, tels que des portails généralistes, des fournisseurs de moteurs de recherches ou des spécialistes de la vente aux enchères sur Internet. Le Groupe ne peut exclure qu'un nouveau concurrent ne s'impose un jour comme un acteur majeur de la diffusion de petites annonces immobilières professionnelles sur Internet en France. Un autre acteur du secteur pourrait, de manière plus générale, adopter un positionnement concurrentiel plus performant que celui du Groupe et gagner des parts de marché au détriment du développement et de la position concurrentielle de celui-ci, ce qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Enfin, le Groupe pourrait ne pas être à même de réagir de manière efficace et adéquate à l'évolution de la concurrence sur les marchés sur lesquels il intervient, notamment si de nouveaux produits ou services susceptibles de concurrencer de manière significative ceux proposés par le Groupe étaient lancés par d'autres acteurs du marché. Une telle situation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4.3.5 Risques de dépendance vis-à-vis de prestataires de services en matière de sauvegarde et d'hébergement des serveurs Internet du Groupe**

Le Groupe travaille régulièrement avec un certain nombre de prestataires de services qui ont un rôle important dans l'activité du Groupe, notamment en matière de sauvegarde technique (*back-up*) des fichiers et informations du Groupe et en matière d'hébergement de ses serveurs Internet.



La dégradation du service rendu par ces prestataires de services (notamment en cas d'interruption ou de retard dans le processus de sauvegarde ou en matière d'accès aux serveurs du Groupe) ou la rupture brutale des relations contractuelles avec ces prestataires de services pourrait conduire le Groupe à procéder à des investissements complémentaires pour assurer une sauvegarde efficace de ses fichiers et informations et pour remédier aux dommages éventuellement causés. Une telle situation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4.3.6 Risques liés à l'éventuelle réalisation d'acquisitions**

Même si le Groupe n'envisage pas, en l'état actuel de sa stratégie, de procéder à des acquisitions ou à des investissements significatifs dans son secteur d'activité, il pourrait être amené, dans le cadre de son développement futur, à réaliser des acquisitions ou des investissements plus ou moins significatifs dans des secteurs connexes.

Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises, ni que les revenus supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4.3.7 Risques liés à la désintermédiation du marché immobilier**

L'augmentation des transactions immobilières réalisées directement entre particuliers, sans recourir à l'intermédiation d'une agence immobilière, pourrait entraîner une diminution du portefeuille de clients, existants et potentiels, du Groupe ou bien encore des sommes que ceux-ci sont disposés à consacrer à des services tels que ceux offerts par le Groupe. Une telle situation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

### **4.4 RISQUES JURIDIQUES**

Sous réserve de ce qui est mentionné au présent paragraphe 4.4 et au paragraphe 20.8 du présent document de base, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

#### **4.4.1 Risques en matière de droits de propriété intellectuelle**

Bien que le Groupe soit titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la conduite de ses activités et ait mis en place une surveillance pour lutter contre les usurpations de ses droits de propriété intellectuelle, il ne peut être exclu que des tiers utilisent et exploitent indûment les droits de propriété intellectuelle détenus par le Groupe (voir le paragraphe 11.2.2.1 du présent document de base). Le Groupe est notamment titulaire de droits de propriété intellectuelle sur les dénominations « seloger » et « immostreet », seules ou associées à d'autres termes, qu'il utilise dans le cadre de ses activités. Malgré les démarches entreprises pour protéger ces dénominations en France, il ne peut être exclu que des tiers portent atteinte à ces dénominations ou demandent l'annulation des droits de propriété intellectuelle y afférents. Compte tenu de l'importance de la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle du Groupe, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. De plus, il ne peut être exclu que des tiers développent des technologies concurrentes qui, bien que similaires à celles du Groupe, ne constituent pas des contrefaçons.

Par ailleurs, il ne peut être exclu que certaines des technologies développées par le Groupe ou utilisées par lui, ou encore que certains des droits de propriété intellectuelle dont le Groupe fait usage, entrent dans le champ de protection de droits détenus par des tiers. Le cas échéant, la défense des intérêts du Groupe

pourrait être génératrice de dépenses (frais de procédure et de représentation et condamnations éventuelles à une indemnisation) et pourrait se solder :

- par la signature de contrats de licence, ce qui pourrait conduire le Groupe à (i) se retrouver dans une situation de dépendance à l'égard de tiers et (ii) à verser auxdits tiers les redevances afférentes à ces contrats de licence ; ou
- par une interdiction de poursuivre l'usage de la technologie litigieuse et une condamnation à indemniser le tiers demandeur titulaire des droits.

Une telle situation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4.4.2 Risques liés à la qualité d'éditeur de contenu**

Pour les informations éditées sur les sites Internet du Groupe et pour l'ensemble de ses journaux régionaux de petites annonces immobilières professionnelles, le Groupe, en tant qu'éditeur de contenu, est soumis aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et pourrait voir sa responsabilité éditoriale engagée pour les contenus édités, s'ils étaient jugés illicites ou illégaux.

Par ailleurs, en ce qui concerne les petites annonces immobilières mises en ligne sur les sites Internet du Groupe, même si le Groupe met en place diverses mesures spécifiques afin de vérifier, de façon automatisée ou non, la cohérence des petites annonces diffusées sur ses sites et s'il s'efforce de se conformer à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires, la responsabilité du Groupe, en sa qualité d'éditeur de contenu, pourrait être engagée pour les contenus des petites annonces mises en ligne sur ses sites Internet, s'ils étaient jugés inexacts, illicites ou illégaux. Une telle situation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

#### **4.4.3 Risques liés à la réglementation et à son évolution**

Le Groupe n'est soumis à aucune autorisation préalable d'exploitation. Toutefois, il est soumis aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de commerce électronique telles que décrites au paragraphe 6.6 du présent document de base. L'évolution de la législation et de la réglementation applicable à l'activité de commerce électronique en France tend à une protection accrue du consommateur.

Même si le Groupe estime avoir suffisamment anticipé et intégré ces évolutions, des modifications rapides ou importantes de la législation française ou européenne pourraient ralentir le développement du Groupe et avoir un effet significativement défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4.5 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES**

Le Groupe dispose d'une couverture l'assurant contre les risques auxquels il est exposé compte tenu de son activité. Toutes les polices comportent certaines limitations, telles des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché. Le Groupe estime qu'il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Le Groupe a souscrit plusieurs polices d'assurance dont les principales figurent dans le tableau ci-dessous :

Type d'assurance	Type de risques couverts	Identité de l'assureur
Responsabilité Civile	Accidents du travail – maladie professionnelle	Generali Assurance
Responsabilité Civile Professionnelle	Incendies, vols, pertes indirectes, extensions aux filiales, documents professionnels, catastrophes naturelles, dégâts des eaux, bris de glaces	Generali Assurance
Matériel Informatique	Vols, incendies, dégâts des eaux sur une valeur déclarée de 30 000 euros sur les matériels portables et 330 000 euros sur le matériel fixe	Generali Assurance
Flotte Automobile Professionnelle	Risques usuels d'usage professionnel de véhicules	Generali Assurance
Assurance Mandataires Sociaux	Assurance des mandataires sociaux	AIG Europe

Le montant total des cotisations d'assurance payé par le Groupe en 2005 s'élève à 40 904 euros.

## CHAPITRE 5      **INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ET AU GROUPE**

### **5.1      HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE**

#### **5.1.1      Dénomination sociale**

Dénomination sociale : Seloger.com

#### **5.1.2      Lieu et numéro d'immatriculation**

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 484 851 290.

#### **5.1.3      Date de constitution et durée**

Le code N.A.F. de la Société est 741J – administration d'entreprise.

La Société a été constituée le 21 octobre 2005 pour une durée fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à quatre-vingt dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 7 novembre 2104.

#### **5.1.4      Siège social, forme juridique et législation applicable**

Siège social : 3, rue du Colonel Moll, 75017 Paris

Téléphone : + 33 1 48 10 40 13

La Société est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance, régie notamment par les dispositions du Livre II du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

#### **5.1.5      Événements importants dans le développement des activités de la Société et du Groupe**

##### **5.1.5.1      *La création du Groupe***

En 1992, MM. Denys Chalumeau, Amal Amar et Vincent Rousset ont fondé la société France Télématique Diffusion, qui avait une activité d'éditeur télématique multi-domaines (immobilier, emploi, rencontres, voyages, automobile, jeux, etc.) sur minitel. Lors du démarrage de la Société, les principaux sites minitels exploités étaient 3615 Promovacances, 3615 Jembauche et 3615 Autorevue. En 1995, le Groupe a acquis la société Pressimmo qui exploitait le site minitel 3615 Seloger.

##### **5.1.5.2      *Le changement de modèle économique avec le choix de l'Internet***

Dès 1996, le Groupe, anticipant l'évolution du marché, a opéré un virage important dans son activité et décidé de se tourner vers l'Internet dont le Groupe estimait qu'il était voué à remplacer le minitel. Le Groupe, convaincu du potentiel de l'activité immobilière, a ainsi mis en place une offre d'abonnement innovante de diffusion multi-supports destinée aux professionnels de l'immobilier en lançant, en complément de son activité d'édition sur minitel, le site Internet [www.seloger.com](http://www.seloger.com), premier site français à diffuser des petites annonces immobilières en ligne, et le journal d'annonces immobilières SeLogger dont l'objet était d'offrir aux clients du Groupe (à savoir les agences immobilières) un support papier pour leurs petites annonces permettant de faciliter la transition vers un service payant de diffusion de petites annonces immobilières en ligne.

Pionnier de l'Internet, le Groupe a, dès 1998, conclu une série de partenariats avec certains des principaux portails Internet, tels [www.wanadoo.fr](http://www.wanadoo.fr) (devenu [www.orange.fr](http://www.orange.fr)), [www.club-internet.fr](http://www.club-internet.fr) ou [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr). Conformément à ces accords de partenariats, le Groupe est, au jour de l'enregistrement du présent document de base, l'opérateur des pages immobilières de ces portails. Afin de diversifier son activité sur Internet, le Groupe a, la même année, lancé le site Internet [www.promovacances.com](http://www.promovacances.com).

À partir de 1999, le Groupe a concentré son activité sur le domaine des petites annonces immobilières en étendant celle-ci aux programmes de logements neufs par l'intermédiaire du magazine SeLoggerNeuf. Conscient du potentiel de développement des programmes immobiliers neufs, le Groupe a lancé, en 2000,

le site Internet [www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com). Parallèlement, pour renforcer ses relations avec ses clients et jouer le rôle de consultant Internet, le Groupe a élargi sa gamme de prestations de services à destination des agences immobilières clientes en développant une activité de Web Agency.

En 2000, soucieux de poursuivre son développement, le Groupe a réalisé une première levée de fonds auprès de Galileo Partners, Groupe Alpha et AXA Placement-Innovation. Ces investisseurs financiers ont ainsi pris, par voie de souscription (7,6 millions d'euros) mais également par voie d'acquisition (9,2 millions d'euros), une participation de près de 20 % dans le capital de la société France Télématique Diffusion, depuis renommée Poliris.

#### **5.1.5.3 Le recentrage sur l'activité de petites annonces immobilières en ligne**

Fin 2001, compte tenu de la crise du secteur du tourisme et du fort potentiel de croissance de l'activité de diffusion des petites annonces immobilières en ligne, le Groupe a opéré un second virage important dans son activité en cédant l'ensemble des activités ne concernant pas les petites annonces immobilières (notamment les sites [www.promovacances.com](http://www.promovacances.com) et [www.bdnet.com](http://www.bdnet.com)) et en se recentrant sur le secteur des petites annonces immobilières en ligne.

Parallèlement, pour favoriser son développement en province, le Groupe a lancé, en combinaison avec le site Internet [www.seloger.com](http://www.seloger.com), des journaux locaux gratuits de petites annonces immobilières dans les régions de Lyon (SeLoger 69) et de Toulouse (SeLoger 31). Dans la région lyonnaise, le Groupe a également acquis le site [www.logez.com](http://www.logez.com) (portail immobilier régional), qui a ensuite été fusionné avec le site [www.seloger.com](http://www.seloger.com).

En 2002, afin de créer le premier bouquet de diffusion de petites annonces immobilières sur Internet en France et de devenir la place de marché de référence pour la rencontre de l'offre et de la demande en matière de petites annonces immobilières en ligne en France, le Groupe a acquis un de ses concurrents, la société ImmoStreet, qui exploitait à l'époque le site Internet [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com). Dans le cadre de cette acquisition, les sociétés Europatweb et Alven Capital, qui étaient actionnaires d'ImmoStreet, sont devenues actionnaires de Poliris.

En 2004, le Groupe a lancé, en partenariat avec la chambre des notaires d'Île-de-France, le site Internet [www.lacoteimmo.com](http://www.lacoteimmo.com), argus en ligne des prix en matière immobilière. Le Groupe a également lancé un journal local de petites annonces immobilières dans la région de Marseille et d'Aix-en-Provence (SeLoger 13). Parallèlement, le Groupe a mis l'accent sur le développement européen, faisant de son site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) la première plate-forme de diffusion de petites annonces immobilières en provenance de plusieurs pays européens et consultables en neuf langues grâce à un logiciel de traduction automatique en ligne.

En décembre 2004, le Groupe a été sélectionné par le Fichier Français Immobilier des Professionnels (FFIP) afin de mettre en place et d'assurer la maintenance d'une plate-forme informatique et Internet professionnelle de partage de mandats exclusifs entre agents immobiliers (intercabinet) sur le modèle des *Multi Listings Services* existant aux États-Unis d'Amérique.

En 2005, afin d'enrichir encore son offre à destination des internautes, le Groupe a lancé une collection de guides pratiques téléchargeables sur ses sites Internet : « Bien acheter », « Financer votre logement », « Location : mode d'emploi » ou « Faire construire ».

En novembre 2005, le Groupe a restructuré son actionnariat en créant une société holding permettant notamment à un fondateur (Vincent Rousset) et à certains des investisseurs existants (Galileo Partners, Groupe Alpha et AXA Placement-Innovation) de céder leurs participations. A cette occasion, 3i Solutions II FCPR, 3i Pan European Technology 2004-2006 FCPR, 3i France Private Equity 2004-2006 FCPR, 3i Technology Partners II L.P., 3i Global Technology 2004-2006 L.P. et 3i Pan European Growth Capital 2005-2006 L.P. (ensemble les « *Fonds d'Investissement 3i* ») sont entrés au capital de la Société. Les modalités de cette réorganisation de la structure du Groupe (en ce compris les modalités financières) sont décrites au paragraphe 7.2.1.1 du présent document de base.

Au 31 décembre 2005, le Groupe avait conclu des partenariats avec d'importants portails Internet français, tels qu'AOL, MSN, TF1, Yahoo! France, Orange, Club Internet, pour l'exploitation de leurs pages ou chaînes immobilières. À la même date, le Groupe avait conclu divers accords de partenariats avec les

principaux réseaux d'agents immobiliers français (dont notamment Arthur Immobilier, Century21, Coldwell Banker, Imogroup, Keops, Laforêt Immobilier ou ORPI).

En février 2006, le Groupe a renforcé son équipe de direction en recrutant Jean-Fabrice Mathieu, ancien président-directeur général de Kelkoo, en qualité de directeur général de la Société.

En mars 2006, le Groupe a renforcé sa présence en province en lançant des journaux locaux de petites annonces immobilières en Alsace (SeLoger Alsace) et en Bretagne (SeLoger Bretagne).

Afin de maintenir sa position de place de marché de référence pour la rencontre de l'offre et de la demande des petites annonces immobilières sur Internet, le Groupe s'attache, depuis 2001, d'une part, à accroître, dans le cadre d'une dynamique de croissance rentable, son audience Internet en proposant aux internautes recherchant un bien immobilier l'offre la plus étendue de petites annonces immobilières et, d'autre part, à développer son portefeuille clients en proposant aux agences immobilières l'audience Internet la plus forte et la plate-forme de diffusion de petites annonces immobilières la plus importante et la plus visible du marché.

## **5.2 INVESTISSEMENTS**

Voir le paragraphe 10.6 du présent document de base.

## CHAPITRE 6 APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE

### 6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

#### 6.1.1 Présentation générale

Le Groupe est le premier exploitant de sites Internet dédiés à la diffusion de petites annonces immobilières en France, grâce à ses deux principaux sites : [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com). Au 30 juin 2006, plus d'un million de petites annonces immobilières professionnelles étaient diffusées sur l'ensemble de ces deux sites.

La pérennisation de la position actuelle de numéro un du Groupe sur le marché de la diffusion des petites annonces immobilières en ligne en France dépendra de sa capacité à rassembler le plus grand nombre de petites annonces immobilières et à créer la plus forte audience sur Internet. A cet effet, le Groupe entend poursuivre l'augmentation du nombre de petites annonces immobilières actualisées proposées sur ses sites aux internautes recherchant un bien immobilier.

En 2005, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé *pro forma* de 24,6 millions d'euros, dont l'essentiel provenait d'abonnements souscrits par des agences immobilières.

Les activités du Groupe se répartissent entre :

- *l'activité Petites Annonces et Media* (environ 83,5 % du chiffre d'affaires consolidé *pro forma* réalisé en 2005) qui regroupe la diffusion de petites annonces immobilières professionnelles, la publicité en ligne et les partenariats, ainsi que les services directs aux internautes ; et
- *l'activité Services* (environ 16,5 % du chiffre d'affaires consolidé *pro forma* réalisé en 2005) qui regroupe l'activité de Web Agency et, depuis 2005, l'intercabinet (fichiers communs de biens immobiliers).

En 2005, le Groupe a réalisé un EBITDA<sup>(1)</sup> *pro forma* de 9,9 millions d'euros dont environ 96,0 % provenait de l'activité Petites Annonces et Media et environ 4,0 % provenait de l'activité Services. Au 30 juin 2006, le Groupe employait 131 personnes.

Au 30 juin 2006, pour l'ensemble de ses activités, le Groupe disposait d'une clientèle (hors promoteurs immobiliers) d'environ 8 520 professionnels de l'immobilier facturés, représentant plus de 10 800 points de vente immobiliers (contre 8 350 points de vente immobiliers au 30 juin 2005). L'évolution de la clientèle du Groupe se caractérise par un fort accroissement du nombre des professionnels facturés (3 718 au 31 décembre 2003, 5 348 au 31 décembre 2004 et 7 065 au 31 décembre 2005) et du nombre de points de vente immobiliers clients du Groupe (hors promoteurs immobiliers) (4 968 au 31 décembre 2003, 7 548 au 31 décembre 2004 et 9 217 au 31 décembre 2005).

En 2004, l'INSEE estimait à 33 794 le nombre total de points de vente immobiliers en France<sup>(2)</sup>. Sur la base de son fichier prospection mis à jour par ses équipes commerciales, la Société estime qu'au 30 juin 2006, le nombre total de points de vente immobiliers en France s'élève à environ 33 600. Sur cette base, le taux de pénétration du Groupe s'élève à environ 32 % (contre 25 % au 30 juin 2005).

Les points de vente immobiliers clients du Groupe se répartissent entre l'Île-de-France (4 650 points de vente immobiliers clients du Groupe au 30 juin 2006, contre 4 180 au 31 décembre 2005 et 3 314 au 31 décembre 2004) et la province (6 187 points de vente immobiliers clients du Groupe au 30 juin 2006, contre 5 037 au 31 décembre 2005 et 4 234 au 31 décembre 2004). Sur la base de son fichier prospection mis à jour par ses équipes commerciales, la Société estime qu'au 30 juin 2006, le nombre total de points de vente s'élevait à 7 737 en Île-de-France et 25 888 en province.

<sup>(1)</sup> L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions (voir le paragraphe 9.1.3 du présent document de base).

<sup>(2)</sup> Source : INSEE, Enquête annuelle d'entreprise, 2004.



Les principaux sites Internet du Groupe sont :

- [www.seloger.com](http://www.seloger.com) dont le principal objet est la diffusion de petites annonces immobilières (vente et location) relatives à des biens situés en France et l'offre de services en ligne aux internautes ;
- [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) qui est une plate-forme européenne de diffusion de petites annonces immobilières (vente et location) relatives à des biens situés en France, en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italie, en Israël, au Portugal et en Suisse et dont les petites annonces sont consultables en neuf langues (allemand, anglais, chinois, espagnol, français, italien, néerlandais, portugais et russe) grâce à un système de traduction en ligne ;
- [www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com) qui est réservé à la vente de programmes immobiliers neufs en France ;
- [www.lacoteimmo.com](http://www.lacoteimmo.com) qui propose des services payants d'argus en ligne en matière immobilière.

Les sites Internet du Groupe constituent aujourd'hui la place de marché Internet de référence en France pour la rencontre de l'offre et de la demande en matière immobilière. Le Groupe met en effet en ligne le plus grand nombre de petites annonces immobilières, régulièrement mises à jour, ce qui permet à l'internaute recherchant un bien immobilier d'être certain de disposer du plus grand choix dans sa recherche. La richesse de cette offre permet au Groupe d'attirer sur ses sites le plus grand nombre d'internautes recherchant un bien immobilier.

Ce positionnement de premier plan du Groupe en termes d'audience et la notoriété croissante de ses sites constituent les éléments déterminants de la conquête commerciale de nouvelles agences immobilières.

Les agences immobilières, en devenant clientes du Groupe, bénéficient de la meilleure visibilité pour la diffusion de leurs petites annonces immobilières, et viennent à leur tour accroître l'offre globale d'annonces contribuant ainsi à renforcer l'audience des sites Internet du Groupe et la notoriété de ces derniers.

Ainsi, d'une part, plus l'audience des sites Internet du Groupe est élevée, plus les agences immobilières sont incitées à diffuser leurs petites annonces sur les sites Internet du Groupe et, d'autre part, plus le nombre de petites annonces immobilières diffusées sur les sites Internet du Groupe est élevé, plus l'audience de ces sites est importante.

Afin de maintenir ce cercle « vertueux » et de pérenniser sa position actuelle, le Groupe s'attache à rassembler le plus grand nombre de petites annonces immobilières actualisées et à créer la plus forte audience sur ses sites Internet afin de se positionner comme le leader français incontesté sur le marché de la diffusion des petites annonces immobilières en ligne.

L'ensemble des sites Internet du Groupe lui permet de proposer :

- *aux internautes*, l'offre de petites annonces immobilières la plus importante en France avec un système d'alertes en temps quasi-réel ; de nombreux services, payants ou gratuits, offerts par le Groupe ou par ses partenaires, permettent en outre aux internautes se connectant sur les sites du Groupe d'avoir accès à l'ensemble des services nécessaires à la réalisation de leur projet immobilier (organismes de prêts, locations de véhicules, assurances, devis en ligne, etc.) ;
- *aux agences immobilières et promoteurs immobiliers*, des outils efficaces de diffusion de leurs petites annonces immobilières principalement sur Internet, auxquels viennent s'ajouter de nombreux services permettant d'optimiser cette diffusion et la promotion de leurs activités (notamment, des outils d'établissement de statistiques et des vignettes publicitaires géo-localisées) ; et
- *aux annonceurs et partenaires*, des vecteurs de communication efficaces vers une cible qualifiée permettant au Groupe de valoriser l'audience de ses sites (vente d'espaces publicitaires destinés aux annonceurs).



En plus de ses activités liées à ses sites Internet, le Groupe offre :

- *aux internautes*, des modes complémentaires de recherche et de consultation des petites annonces immobilières, comprenant en particulier des alertes payantes sur téléphone portable (MMS, SMS) et des numéros de téléphone payants permettant un accès prioritaire aux petites annonces de location les plus récentes ; et
- *aux agences immobilières*, un service de conseil Internet (Web Agency) qui les aide à développer leur propre présence et leurs activités sur Internet (création de sites Internet personnalisés, aide au référencement sur les moteurs de recherche, maintenance, hébergement, etc.), ainsi que la diffusion des petites annonces dans des journaux payants ou gratuits.

### **6.1.2 Avantages concurrentiels du Groupe**

Le Groupe considère qu'il dispose, dans le cadre d'un contexte favorable au développement des informations et des échanges en ligne, d'un certain nombre d'avantages concurrentiels qui devraient lui permettre de poursuivre une croissance rentable, principalement sur le marché des petites annonces immobilières professionnelles sur Internet.

#### **6.1.2.1 L'offre de petites annonces immobilières la plus importante en France**

Grâce aux sites Internet du Groupe, les internautes recherchant un bien immobilier disposent de l'offre de petites annonces immobilières la plus importante en France, tous supports confondus : au mois de juin 2006, les deux principaux sites du Groupe ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) ont diffusé plus d'un million de petites annonces immobilières, soit environ cinq fois plus que le nombre de petites annonces déclaré par son principal concurrent.

Cette richesse de l'offre de petites annonces immobilières diffusées sur les sites Internet du Groupe reflète la profondeur de son implantation commerciale, avec un taux de pénétration du marché des agences immobilières en France que le Groupe estime être d'environ 32 %, très supérieur à celui de l'ensemble des autres acteurs du secteur. Le Groupe disposait ainsi au 30 juin 2006 d'un portefeuille de clients d'environ 8 520 professionnels facturés (hors promoteurs immobiliers), représentant plus de 10 800 points de vente, indépendants ou membres des principaux réseaux français (Arthur Immobilier, Century 21, ERA, Guy Hoquet, Imogroup, Laforêt Immobilier, ORPI, etc.).

#### **6.1.2.2 Une forte notoriété des sites Internet du Groupe allée à la plus forte audience pour les petites annonces immobilières sur Internet**

Le Groupe dispose aujourd'hui de noms de domaine bénéficiant d'une forte notoriété tant auprès des internautes recherchant un bien immobilier<sup>(3)</sup> qu'auprès des agences immobilières (taux de notoriété auprès de ces dernières de 87 % contre 73 % pour le site Internet [www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr), 50 % pour le site Internet [www.avendrealouer.fr](http://www.avendrealouer.fr) et 42 % pour le site Internet [www.explorimmo.com](http://www.explorimmo.com)<sup>(4)</sup>).

Cette notoriété se traduit par une forte croissance du nombre d'internautes se connectant sur les sites du Groupe<sup>(5)</sup> et est amplifiée par le référencement des sites du Groupe sur les moteurs de recherche généralistes (tels que Google), par leur présence sur les principaux portails Internet français (AOL, MSN, Yahoo! France, Orange), ainsi que par la mise en place et le développement constant de divers services connexes, tels que les services d'alerte par e-mail, SMS ou MMS.

Au mois de juin 2006, les deux principaux sites du Groupe ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) ont enregistré plus de 4,7 millions de visites<sup>(6)</sup> (avec 16,4 pages vues en moyenne par visite) pour environ 865 000 visiteurs uniques<sup>(7)</sup>. Au mois de juin 2006, la durée moyenne de consultation était de 19 minutes et 16 secondes pour les visiteurs uniques du site [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et de 16 minutes et 14 secondes pour ceux du site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com), à comparer à 4 minutes et 58 secondes pour le site [www.explorimmo.com](http://www.explorimmo.com),

<sup>(3)</sup> « Site lié à l'immobilier leader en termes de visites et de pages vues » – Source : Médiamétrie e-Stat, Cybermétrie, juin 2006.

<sup>(4)</sup> Source : Etude tns SOFRES, août 2005.

<sup>(5)</sup> Source : Section audience Internet Médiamétrie e-Stat, Cybermétrie et Nielsen Netrating, juin 2006.

<sup>(6)</sup> Source : Médiamétrie e-Stat, Cybermétrie, juin 2006.

<sup>(7)</sup> Source : Nielsen Netrating, juin 2006.

5 minutes et 13 secondes pour le site [www.logic-immo.com](http://www.logic-immo.com) et 6 minutes et 22 secondes pour le site [www.avendrealouer.fr](http://www.avendrealouer.fr), principaux concurrents du Groupe<sup>(8)</sup>.

#### **6.1.2.3 La place de marché Internet de référence de l'offre et de la demande de petites annonces immobilières en ligne en France**

En France, le Groupe est le leader de la diffusion des petites annonces immobilières en ligne grâce à ses sites Internet qui constituent la place de marché Internet de référence pour la rencontre de l'offre et de la demande en matière immobilière.

Cette situation de leader sur son marché permet au Groupe de disposer de l'offre de petites annonces immobilières la plus importante et la plus visible du marché et donc d'attirer aussi bien de nouvelles agences immobilières clientes certaines de bénéficier d'une grande visibilité de leurs petites annonces que de nouveaux internautes certains de disposer du plus grand choix dans leur recherche immobilière. Cette double situation de leader (en termes d'audience et de nombre de petites annonces mises en ligne) constitue pour le Groupe un cercle « vertueux » qui lui permet d'accroître sa position sur le marché de la diffusion des petites annonces immobilières en ligne.

#### **6.1.2.4 Une offre attractive pour les internautes et adaptée à l'évolution de leurs modes de recherche immobilière**

A l'intérieur d'une offre importante et de qualité de petites annonces immobilières, l'internaute se connectant sur les sites du Groupe bénéficie, dans le cadre de sa recherche d'un bien immobilier, d'un certain nombre d'avantages significatifs, attractifs et originaux par rapport à l'offre proposée sur des supports papiers :

- *offre importante et facilité d'utilisation* : l'internaute a la possibilité, à l'aide d'un moteur de recherche détaillé incorporé aux sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com), de définir puis, éventuellement, d'affiner ses critères de recherche, ce qui lui permet un ciblage facile et rapide de sa recherche (nature du bien, localisation, fourchette de prix, etc.) et d'obtenir une liste importante et individualisée de petites annonces immobilières ;
- *offre de qualité et visualisation des biens* : la généralisation de la mise en ligne de photos et la création de visites virtuelles permettent à l'internaute d'effectuer une première sélection des biens immobiliers, évitant ainsi des visites inutiles et des pertes de temps tant pour lui que pour l'agent immobilier ;
- *offre mise à jour et alertes en temps quasi-réel* : la rapidité de réaction constitue un élément déterminant pour la réussite de la recherche d'un bien immobilier ; les alertes permettent à l'internaute de recevoir (par courrier électronique, SMS ou MMS) toutes les petites annonces immobilières correspondant à ses critères de recherche dès que celles-ci sont mises en ligne sur les sites Internet du Groupe ; l'internaute alerté par courrier électronique peut dès lors prendre immédiatement contact avec l'agence immobilière et devancer ainsi d'autres personnes susceptibles d'être intéressées par le même bien.

Le Groupe estime que la combinaison de ces services facilite et rend attractif l'accès à l'information en matière immobilière pour l'internaute en phase active de recherche et constitue, pour l'internaute en phase de veille, un outil d'information efficace, simple et adapté.

#### **6.1.2.5 Le partenaire incontournable des agences immobilières**

Le Groupe se présente non seulement comme le leader de la diffusion des petites annonces immobilières en ligne mais offre également aux agences immobilières une gamme très étendue et attractive de services complémentaires en matière immobilière. En effet, outre la diffusion de petites annonces immobilières sur le site Internet le plus consulté de France, le Groupe, soucieux de fidéliser ses clients, offre aux agences immobilières la possibilité de promouvoir leurs activités sur Internet grâce à ses services connexes : Web Agency (création de sites Internet personnalisés, maintenance, hébergement, référencement), publicité en ligne sur les sites du Groupe.

<sup>(8)</sup> Source : Nielsen Netrating, juin 2006.

Grâce à la complémentarité entre, d'une part, l'offre de petites annonces immobilières la plus importante et la plus visible du marché et, d'autre part, une palette de services connexes destinés aux agences immobilières, le Groupe estime être en mesure de maintenir et d'améliorer ses relations avec ses clients actuels et d'attirer et de fidéliser de nouveaux clients. Ainsi, avec un portefeuille de clients facturés de l'ordre de 8 520 professionnels de l'immobilier (hors promoteurs immobiliers), représentant plus de 10 800 points de vente immobiliers au 30 juin 2006, le Groupe s'est imposé comme le partenaire incontournable des agences immobilières désireuses de développer la diffusion de leurs petites annonces immobilières sur Internet.

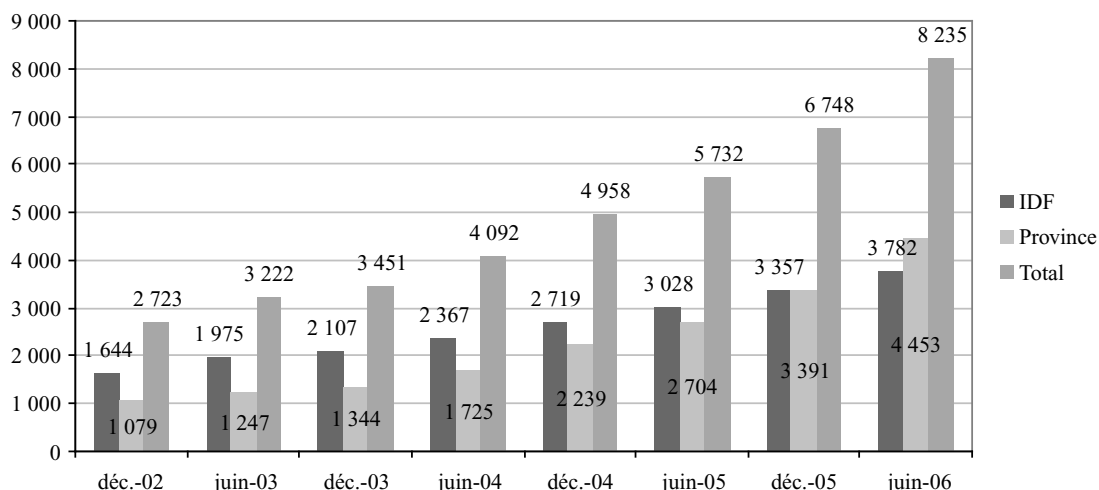
#### 6.1.2.6 Une base clients fidèle et en croissance soutenue

L'essentiel de la clientèle du Groupe est aujourd'hui constitué d'agences immobilières, liées au Groupe par des contrats d'abonnement, qui sont généralement d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et susceptibles d'être résiliés moyennant le respect d'un préavis d'un mois après écoulement d'un délai de trois mois incompressible. Ce système d'abonnement assure au Groupe une forte récurrence de son chiffre d'affaires et lui permet de concentrer ses efforts sur la conquête de nouveaux clients.

La clientèle professionnelle du Groupe (activité petites annonces) est très majoritairement fidèle, le taux de résiliation (tel que défini au paragraphe 9.1.3 du présent document de base) étant passé de 17,4 % au 31 décembre 2004 à 13,4 % au 31 décembre 2005. La diminution de ce taux de résiliation résulte de la politique de suivi de ses clients par le Groupe et de l'amélioration constante des services proposés à ses clients.

La clientèle professionnelle du Groupe (activité petites annonces) est en outre en croissance soutenue (en augmentation de 36,1 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2005), comme l'illustre le graphique ci-dessous présentant l'évolution du nombre de clients (hors promoteurs immobiliers) facturés (activité petites annonces) du Groupe de décembre 2002 à juin 2006.

Évolution du nombre de clients petites annonces facturés



#### 6.1.2.7 Une couverture géographique de premier ordre

Si l'activité du Groupe s'est initialement développée en région parisienne (laquelle représentait, en 2005, 64 % du chiffre d'affaires consolidé *pro forma* du Groupe), le Groupe a su développer son activité en province grâce à une offre de diffusion de petites annonces importante et adaptée. Au 30 juin 2006, le Groupe diffusait environ 425 000 petites annonces immobilières relatives à des biens situés en province et publiait des journaux locaux spécialisés dans certaines régions à fort potentiel (Aix-Marseille, Lyon, Toulouse, Bretagne ou Alsace) afin d'y renforcer sa notoriété.

Cette présence régionale devrait permettre au Groupe de capter la croissance future du marché des petites annonces immobilières en ligne en province où l'usage de l'Internet connaît quelques années de retard par rapport à la région parisienne.

#### **6.1.2.8 Une offre diversifiée en matière immobilière sur Internet**

Le Groupe a su mettre en place, outre ses deux principaux sites spécialisés dans les petites annonces immobilières en France ([www.seloger.com](http://www.seloger.com)) et en Europe ([www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)), différents sites complémentaires qui offrent aux internautes une palette de services diversifiés en matière immobilière : argus des prix ([www.lacoteimmo.com](http://www.lacoteimmo.com)) et programmes de logements neufs ([www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com)).

Par ailleurs, grâce aux partenariats qu'il a mis en place, le Groupe offre aux internautes l'accès (par des liens Internet) à de nombreux services complémentaires susceptibles de les aider dans la réalisation de leur projet immobilier, notamment en matière de rachat de crédit, de crédit immobilier, d'assurance ou de déménagement.

La complémentarité entre l'offre de petites annonces immobilières la plus importante en France et les divers services destinés aux internautes permet au Groupe de s'imposer comme la place de marché Internet de référence en matière de recherche immobilière.

#### **6.1.2.9 Une technologie maîtrisée et innovante**

Le Groupe a développé une plate-forme informatique, logicielle et Internet innovante, permettant d'exploiter une base centrale de petites annonces immobilières, de proposer aux agences immobilières des interfaces personnalisées sur Internet, compatibles avec la majorité des logiciels utilisés en agence et permettant ainsi un transfert automatisé des petites annonces et une interface utilisateur conviviale et performante (notamment en raison des moteurs de recherche utilisés et des systèmes de sécurité réseaux et Internet mis en place afin de satisfaire les requêtes reçues sur les serveurs Internet du Groupe).

L'expertise technologique du Groupe lui permet par ailleurs d'innover constamment en créant de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services tant au bénéfice des internautes (notamment grâce à la création de visites virtuelles des biens immobiliers mis en ligne sur ses sites et à la mise en place de recherches cartographiques) que des agences immobilières clientes (notamment grâce au développement et à l'amélioration du suivi des appels et à l'établissement de statistiques).

#### **6.1.2.10 Des équipes de qualité possédant une longue expérience dans le secteur**

Le succès du Groupe résulte, dans une large mesure, de la capacité d'innover, de l'expérience et de la très forte complémentarité de l'équipe de direction, de l'équipe commerciale et de l'équipe informatique. Au sein de ces équipes, certains membres sont présents au sein du Groupe depuis plus de dix ans et les autres bénéficient d'années d'expérience dans le domaine de l'immobilier ou de l'Internet. L'ensemble des membres de ces équipes a développé une expertise sur le marché des petites annonces immobilières en ligne et mis en œuvre des technologies innovantes et des modes de commercialisation essentiels au développement de la stratégie du Groupe.

#### **6.1.2.11 Un important levier opérationnel offrant une forte rentabilité et des perspectives de génération de trésorerie significatives**

L'activité du Groupe est génératrice de flux de trésorerie opérationnels importants. Le flux net de trésorerie généré par l'activité du Sous-Groupe Poliris s'est élevé à 5 749 milliers d'euros en 2004 et à 10 291 milliers d'euros en 2005.

L'activité de diffusion de petites annonces immobilières sur Internet étant une activité dont les coûts sont en grande partie fixes ou semi-fixes (notamment les frais de personnel), toute évolution du chiffre d'affaires au-delà du point permettant de couvrir ces coûts se traduit par une forte rentabilité marginale.

Le Groupe estime ainsi être en mesure d'accroître significativement sa rentabilité opérationnelle et sa génération de trésorerie opérationnelle à court et moyen termes, compte tenu de la croissance rapide de son chiffre d'affaires. Cette forte croissance se vérifie tout particulièrement dans le secteur Petites Annonces et Media (qui représente 83,5 % du chiffre d'affaires consolidé *pro forma* du Groupe en 2005) compte tenu de l'effet combiné de la croissance de la base clients et de celle du montant moyen facturé par client.

D'autres éléments devraient permettre au Groupe de maximiser le levier opérationnel de son modèle économique :

- la diversification de ses sources de revenus par le développement permanent de nouveaux services et produits ;
- les opportunités de croissance externe et l'extension potentielle de son activité internationale ;
- l'application permanente d'une discipline financière stricte ; et
- des besoins d'investissements limités.

### **6.1.3 Stratégie**

La stratégie du Groupe est fondée sur le développement et le renforcement de sa position de place de marché de référence en proposant l'offre de petites annonces immobilières la plus importante, ce qui lui permet de fédérer le plus grand nombre d'internautes recherchant un bien immobilier. Afin d'être en mesure de s'adresser au plus grand nombre d'agences immobilières désireuses de communiquer par le biais de l'Internet, le Groupe s'attache à maintenir tant la qualité que le nombre des services offerts et à conforter sa position de leader sur le marché. Cette position de leader en matière d'audience lui permet en effet d'offrir aux agences immobilières clientes la meilleure diffusion possible de leurs petites annonces immobilières tout en assurant une forte récurrence de son chiffre d'affaires et une rentabilité significative.

En s'appuyant principalement sur les avantages concurrentiels décrits au paragraphe 6.1.2 ci-dessus (notamment sur l'important levier opérationnel offrant une forte rentabilité et des perspectives de génération de trésorerie significatives), la stratégie du Groupe s'articule autour des quatre axes suivants.

#### **6.1.3.1 Continuer à augmenter le taux de pénétration du Groupe**

Au 30 juin 2006, le portefeuille de clients du Groupe (hors promoteurs immobiliers) s'élevait à environ 8 520 professionnels facturés, représentant plus de 10 800 points de vente en France (sur un nombre total estimé par la Société à environ 33 600), représentant un taux de pénétration du marché d'environ 32 %.

Si le taux de pénétration du Groupe est d'ores et déjà significatif en Île-de-France avec 60,1 % au 30 juin 2006 (sur un nombre total de points de vente immobiliers estimé par la Société à 7 737), il est actuellement plus modeste en province avec 23,9 % (sur un nombre total de points de vente immobiliers estimé par la Société à 25 888). Le Groupe estime que cette différence de pénétration s'explique principalement par des efforts initiaux de développement commercial plus accentués en Île-de-France et par un recours historique moins systématique à l'utilisation d'Internet en province. Le Groupe estime que cette différence de pénétration devrait s'atténuer compte tenu de l'adoption croissante de son offre en province, qui est comparable à celle que le Groupe a connu, au cours des dernières années, en Île-de-France.

Le Groupe estime qu'il dispose, en Île-de-France comme en province, d'une marge de progression importante en terme de développement de sa base clients. Il entend donc concentrer ses efforts sur l'acquisition de nouveaux clients. Une partie de ce développement nécessite de renforcer les partenariats conclus avec les grands réseaux d'agences immobilières, de développer les services connexes attractifs pour les clients du Groupe (Web Agency notamment) et de mobiliser l'ensemble de ses ressources humaines, techniques et technologiques afin de dupliquer, dans chacune des régions, le modèle économique du Groupe qui connaît un fort succès en Île-de-France et dans les principales grandes villes françaises.

En Île-de-France, le Groupe entend poursuivre sa politique de *marketing* auprès des agences immobilières non encore intégrées à sa base de clients. En province, le Groupe entend renforcer ses forces de vente région par région et tirer avantage, au cas par cas, des journaux gratuits qui constituent, vis-à-vis des agences immobilières et du grand public, des relais de notoriété locaux efficaces de l'offre de diffusion sur Internet.

#### **6.1.3.2 Capturer une part croissante du budget marketing des agences immobilières**

Selon les estimations du Groupe, la proportion des dépenses liées à Internet dans les dépenses *marketing* des agences immobilières reste encore relativement modérée mais est susceptible d'augmentation compte tenu notamment de la découverte croissante par ces dernières de l'efficacité de la diffusion en ligne.



Le montant moyen facturé par client en province est en effet passé de 150,7 euros en décembre 2004 à 192,7 euros en décembre 2005 (soit une hausse de 27,9 %), alors que sur la même période, le montant moyen facturé par client en Île-de-France est passé de 265,2 euros à 302,1 euros (soit une hausse de 13,9 %). La valeur plus élevée du montant moyen facturé par client en Île-de-France par rapport à celle du montant moyen facturé par client en province traduit la plus grande maturité du marché de l'Île-de-France où la diffusion des petites annonces immobilières professionnelles sur Internet tend de plus en plus à égaler voire à supplanter la diffusion de ces annonces par voie de presse (gratuite et payante). Cette tendance facilite les efforts du Groupe pour mieux sensibiliser ses clients à ses offres de services et permet de facturer les abonnements à des niveaux plus élevés.

Le Groupe estime en outre bénéficier d'une marge de manœuvre significative en matière de tarification. Le tarif des petites annonces immobilières en ligne pour les agences immobilières reste en effet très inférieur à celui des petites annonces immobilières classiques sur support papier et ce, pour une diffusion plus longue, plus large et de meilleure qualité.

#### **6.1.3.3 Enrichir l'offre du Groupe en saisissant de nouveaux relais de croissance**

Le Groupe entend continuer à placer la croissance organique au cœur de sa stratégie en saisissant de nouveaux relais de croissance qui présenteraient à la fois une forte complémentarité avec ses activités actuelles et des synergies lui permettant d'améliorer sa rentabilité.

Le Groupe a été précurseur sur le marché de la diffusion des petites annonces immobilières sur Internet en proposant une large gamme de services attractifs à ses agences immobilières clientes (création de sites Internet personnalisés, référencement, hébergement, maintenance, suivi des appels, etc.) et aux internautes (définition de critères de recherche, alertes e-mail, etc.).

Conscient de l'importance de l'innovation et du renouvellement des services offerts pour conforter sa position de leader sur le marché français de la diffusion des petites annonces immobilières sur Internet et continuer d'accroître sa notoriété, le Groupe entend continuer de proposer des nouveaux services connexes à son cœur de métier, notamment (i) en diffusant de nouvelles catégories de petites annonces (locations de vacances et locations de luxe, baux commerciaux, commerces, bureaux) ou (ii) en développant des services *premium* à destination des agences immobilières (mise en place de relais de publicité locale, développement des partenariats, apport de contacts vendeurs, frais d'abonnement pour les agences immobilières souhaitant diffuser par l'intermédiaire de la plate-forme intercabinet) et des internautes (« bons plans » et alertes prioritaires payantes).

#### **6.1.3.4 Saisir les opportunités de croissance externe**

La croissance de la part de marché du Groupe, comme celle du chiffre d'affaires réalisé avec chaque client, peut également être réalisée par le biais d'opérations de croissance externe auxquelles le Groupe reste attentif. A cet égard, l'acquisition de la société Périclès, spécialiste du développement et de la commercialisation de solutions informatiques de gestion destinées aux agences immobilières, telle que décrite au paragraphe 10.6.2 du présent document de base, devrait permettre au Groupe de maintenir sa situation de partenaire incontournable des agences immobilières en offrant une prestation globale en matière de communication et de gestion.

D'éventuelles opérations de croissance externe pourraient ainsi avoir pour objectif, d'une part, de gagner des parts de marché en Île-de-France, en province mais également en Europe en poursuivant un programme d'acquisitions ciblées dans ces différentes zones géographiques et, d'autre part, d'augmenter le chiffre d'affaires moyen réalisé avec chaque client.

Le Groupe entend également profiter du positionnement international d'Immostreet pour développer et renforcer son activité au niveau international et bénéficier ainsi d'une position stratégique en cas de consolidation du secteur.

#### **6.1.4 Les produits et services du Groupe**

Le Groupe est le premier exploitant de sites Internet dédiés aux petites annonces immobilières en France.

Il s'appuie sur le succès de l'exploitation de ses sites Internet pour proposer une offre riche et attractive de prestations Internet dédiées aux professionnels de l'immobilier. Ces derniers peuvent ainsi bénéficier de

l'expertise du Groupe dans le domaine de la conception, de l'optimisation, de l'hébergement et de la maintenance de leurs propres sites Internet. Le Groupe a en outre réussi à valoriser son audience par le biais de services payants destinés aux internautes et par la vente d'espaces publicitaires destinés aux annonceurs.

Le tableau ci-dessous présente, par domaine d'activité, le chiffre d'affaires consolidé du Sous-Groupe Poliris établi en normes I.F.R.S. pour les années 2004 et 2005.

	2005		2004	
	Montant (en milliers d'euros)	Pourcentage	Montant (en milliers d'euros)	Pourcentage
<b>Petites Annonces et Media</b>				
Petites annonces . . . . .	18 034	73,2 %	11 701	69,9 %
Publicité en ligne et partenariats . . . . .	1 207	4,9 %	795	4,7 %
Services directs aux internautes . . . . .	1 337	5,4 %	1 636	9,8 %
<i>Total Petites Annonces et Media</i> . . . . .	<u>20 578</u>	<u>83,5 %</u>	<u>14 132</u>	<u>84,4 %</u>
<b>Services</b>				
<i>Total Services</i> . . . . .	<u>4 053</u>	<u>16,5 %</u>	<u>2 612</u>	<u>15,6 %</u>
<b>TOTAL</b> . . . . .	<u><b>24 631</b></u>	<u><b>100,0 %</b></u>	<u><b>16 744</b></u>	<u><b>100,0 %</b></u>

Le tableau ci-dessous présente, par domaine d'activité, le type de clients auxquels le Groupe s'adresse :

	Agences immobilières	Promoteurs immobiliers	Entreprises de services associés à l'immobilier	Internautes
<b>Petites Annonces et Media</b>				
Petites annonces . . . . .	✓	✓		
Publicité en ligne et partenariats . . . . .	✓	✓	✓	
Services directs aux internautes . . . . .				✓
<b>Services</b>				
Services . . . . .	✓	✓		

Certains clients facturés du Groupe exploitent plusieurs points de vente. Le Groupe conclut généralement un contrat par agence immobilière, quel que soit le nombre de points de vente. Ainsi, au 30 juin 2006, le Groupe comptait environ 8 520 professionnels de l'immobilier (hors promoteurs immobiliers) facturés, correspondant à plus de 10 800 points de vente immobiliers.

Le tableau ci-dessous présente, aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005 et au 30 juin 2006, le nombre de points de vente immobiliers clients du Groupe en Île-de-France et en province, le nombre de clients potentiels en Île-de-France et en province ainsi que le taux de pénétration en Île-de-France et en province :

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	30/06/2006
<b>Nombre de points de vente immobiliers clients du Groupe (hors promoteurs immobiliers)</b>				
Île-de-France . . . . .	2 502	3 314	4 180	4 650
Province . . . . .	2 466	4 234	5 037	6 187
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>4 968</b>	<b>7 548</b>	<b>9 217</b>	<b>10 837</b>
<b>Nombre de points de vente immobiliers clients potentiels du Groupe (hors promoteurs immobiliers)<sup>(1)</sup></b>				
Île-de-France . . . . .	6 569	7 846	8 113	7 737
Province . . . . .	23 166	24 971	25 095	25 888
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>29 735</b>	<b>32 817</b>	<b>33 208</b>	<b>33 625</b>
<b>Taux de pénétration</b>				
Île-de-France . . . . .	38 %	42 %	52 %	60 %
Province . . . . .	11 %	17 %	20 %	24 %
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>17 %</b>	<b>23 %</b>	<b>28 %</b>	<b>32 %</b>

<sup>(1)</sup> Estimation Société (sur la base du fichier prospection du Groupe).

#### 6.1.4.1 Les Petites Annonces et Media

##### 6.1.4.1.1 La diffusion de petites annonces immobilières professionnelles

###### 6.1.4.1.1.1 Les agences immobilières, principaux clients du Groupe

Le service de diffusion de petites annonces immobilières professionnelles est le cœur de métier du Groupe. Le Groupe propose à ses clients, les agences immobilières, de diffuser et de promouvoir leurs petites annonces immobilières sur son bouquet de diffusion constitué des sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immastreet.com](http://www.immastreet.com), des principaux portails Internet français et des sites Internet partenaires à l'étranger et, le cas échéant, dans un journal régional de petites annonces immobilières du Groupe.

##### La diversité géographique des agences immobilières clientes du Groupe

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé du Sous-Groupe Poliris établi en normes I.F.R.S. entre l'Île-de-France et la province.

(en milliers d'euros)	2003*		2004		2005	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Île-de-France . . . . .	10 370	78,1 %	11 833	70,7 %	15 768	64,0 %
Province . . . . .	2 902	21,9 %	4 911	29,3 %	8 863	36,0 %
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>13 272</b>	<b>100,0 %</b>	<b>16 744</b>	<b>100,0 %</b>	<b>24 631</b>	<b>100,0 %</b>

\* Données en normes comptables françaises.



### La conclusion de partenariats avec les réseaux nationaux de franchise

Le Groupe a conclu, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous, des accords nationaux de partenariat avec la majorité des réseaux immobiliers, notamment, Arthur Immobilier, Century 21, Imogroup, Keops, Laforêt Immobilier ou encore Orpi.

Réseau d'agences immobilières	Nombre d'agences	Nombre d'agences clientes du Groupe (en pourcentage)	Accord national de partenariat
Orpi . . . . .	1 300		✓
Century 21 . . . . .	850		✓
Laforêt Immobilier . . . . .	733	54 %	✓
Guy Hoquet . . . . .	500		
Arthur L'Optimist . . . . .	450		✓
Autres . . . . .	29 767	29 %	

(Source : Société)

Ces accords permettent de promouvoir les services du Groupe auprès des membres de ces réseaux et de faire bénéficier chaque agence contractante de certains avantages tarifaires.

Ces accords nationaux de partenariat présentent pour le Groupe les avantages suivants :

- meilleure connaissance du marché ;
- meilleure compatibilité informatique pour la transmission des fichiers de petites annonces immobilières ; et
- référencement parmi les partenaires français privilégiés des réseaux immobiliers.

### La modularité des tarifs du Groupe

Au 30 juin 2006, le Groupe proposait des forfaits mensuels dont le montant varie, par tranche et selon un tarif dégressif, en fonction du nombre de petites annonces immobilières publiées. Au 30 juin 2006, le montant du forfait minimum s'élevait à 205 euros en Île-de-France (d'une jusqu'à dix annonces) et à 115 euros en province (d'une jusqu'à vingt annonces). Sur un mois donné, chaque client peut modifier, dans la limite du nombre contractuel, ses petites annonces en ligne autant de fois qu'il le souhaite. Depuis janvier 2006, les clients bénéficient également de tarifs préférentiels s'ils publient leurs petites annonces à la fois sur [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et sur [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com). Au 30 juin 2006, 27 % des clients (hors promoteurs immobiliers) étaient abonnés à cette offre couplée.

Les tarifs du Groupe sont en outre adaptés à l'audience potentielle des sites Internet sur lesquels les petites annonces sont diffusées.

La grille tarifaire du Groupe qui varie en fonction des canaux de diffusion comprend trois zones :

- *l'Île-de-France* : le montant du forfait pour la diffusion de 10 petites annonces immobilières sur un seul site ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) ou [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) commence à 205 euros et sur les deux sites ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) à 375 euros ;
- *la province avec journaux gratuits* : le montant du forfait pour la diffusion de 20 petites annonces immobilières sur un seul site ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) ou [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) commence à 175 euros et sur les deux sites ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) à 270 euros ;
- *la province sans journaux gratuits* : le montant du forfait pour la diffusion de 20 petites annonces immobilières sur un seul site ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) ou [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) commence à 115 euros et sur les deux sites ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) à 210 euros.

La grille tarifaire du Groupe varie en outre selon que le client est une agence ou une succursale et en fonction de services connexes proposés par le Groupe. Ceux-ci incluent notamment le pack *Webvisium* qui comprend notamment les kits photo, les frais de mise en service ou le forfait annuel de diffusion de l'ensemble des vues à 180° correspondant à un bien immobilier.

Les contrats de service de diffusion de petites annonces immobilières sont en règle générale conclus pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction avec faculté de résiliation par chacune des parties sous réserve du respect d'un préavis d'un mois après écoulement d'une période incompressible de trois mois. Ces contrats prévoient une facturation mensuelle.

La clientèle du Groupe est fortement atomisée : en 2005, aucun client de l'activité petites annonces ne représentait plus de 50 000 euros de chiffre d'affaires annuel.

#### *6.1.4.1.1.2 La diffusion de petites annonces immobilières sur Internet*

Le Groupe diffuse les petites annonces immobilières de ses clients principalement sur ses sites Internet et également sur les pages immobilières de ses partenaires Internet.

*Seloger.com, le premier site Internet de petites annonces immobilières professionnelles*

Le site [www.seloger.com](http://www.seloger.com) donne accès à la plus importante offre de petites annonces immobilières de professionnels sur toute la France, pour tous les types de mandats (locations, ventes, fonds de commerce, prestige, etc.).

The screenshot shows the SeLoger website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'Annonces', 'Financer', 'Emménager', and 'Au quotidien'. Below this is a search section titled 'Le n°1 de l'immobilier sur Internet' with a sub-header 'Aujourd'hui, 626 224 annonces'. The search filters include 'Type de bien' (Maison / Villa, Appartement), 'Nombre de pièces', 'Nb. de chambres', 'Situé à' (with a dropdown for 'Situé à : (villes, départements, codes postaux)'), 'Budget' (Mini, Maxi), and 'Surface' (Mini, Maxi). There are also options for 'Critères avancés (Métros - RER)' and 'Immobilier à l'étranger'. A 'Rechercher' button is present. Below the search filters, there are three news snippets: 'Le marché immobilier reprend son souffle', 'Nouvelles des taux au 5 juin 2006', and 'Financement : trouvez la bonne formule'. To the right, there is a section for 'Crédit' with links to 'Comparez les taux' and 'Argus', and a button for 'Accédez à votre espace personnel: Mon Projet'. Below the search filters, there are two main columns: 'IMMOBILIER' and 'FINANCER'. The 'IMMOBILIER' column lists various services like 'Achat dans l'ancien', 'Ventes de prestige', 'Produits d'investissement', 'Viagers', 'Ventes neuf', 'Aide à la mutation', 'Bureaux & Commerces', and 'Locations vacances'. The 'FINANCER' column lists services like 'Crédit immobilier', 'Comparateur', 'Calculatrices', 'Observatoire des taux', 'Assurance Crédit', 'Taux 0%', 'Frais d'emménagement', 'Prêt Pass-Travaux', 'Cautions & Garanties', 'Crédit relais', 'Crédit travaux', and 'Crédit conso'. Below these columns, there is a 'Spécial Propriétaires' section with links like 'Mettre un bien en vente, en location', 'Estimer votre bien, Argus Immobilier', 'Annuaire d'agences immobilières', and 'Diagnostics techniques, Mesurages, Amiante'. To the right of the 'FINANCER' column, there is a 'MAROC' section with a link 'Un succès qui ne se dément pas'. Below the 'IMMOBILIER' and 'FINANCER' columns, there are two more columns: 'EMMENAGER' and 'AU QUOTIDIEN'. The 'EMMENAGER' column lists services like 'Devis Déménagement', 'Location de véhicules', 'Shopping', 'Devis Assurances', and 'Devis Travaux'. The 'AU QUOTIDIEN' column lists services like 'Conseils juridiques', 'Assurance habitation', 'Assurances santé', 'Assurances auto', and 'Boutique design'. At the bottom right, there is a 'Bon plan vente' section with a photo of a house and the text 'Maison / Villa... 92 la Garenne Colombes 925 000 €'. To the right of the 'EMMENAGER' and 'AU QUOTIDIEN' columns, there is a 'ACTUALITES' section with a link 'Débusquer un logement pour étudiant' and a 'BON A SAVOIR' section with a link 'Eclairages sur la nouvelle loi « Engagement National pour le Logement »'. Below these, there is a 'BREVES' section with a link 'Loyers de 48 : la révision annuelle' and another link 'Loyers impayés : vers une nouvelle couverture'.

Au 30 juin 2006, le site [www.seloger.com](http://www.seloger.com) proposait environ 590 000 petites annonces immobilières professionnelles actualisées quotidiennement, en provenance d'environ 8 520 professionnels de l'immobilier (hors promoteurs immobiliers) clients du Groupe.

Le site [www.seloger.com](http://www.seloger.com) organise ses petites annonces immobilières en cinq catégories principales :

- location (location, colocation, résidence étudiante, location temporaire, senior) ;
- vente (vente, vente de prestige, produit d'investissement, viager) ;

- vente dans l'immobilier neuf (lien vers le site [www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com), lui-même organisé en trois catégories : habiter, investir, construire) ;
- bureaux et commerces ; et
- location vacances.

Chacune de ces catégories permet à l'internaute de préciser sa recherche en fonction de différents critères (lieu, surface, type d'habitation, prix), de sorte qu'il puisse cibler au mieux les petites annonces immobilières susceptibles de l'intéresser.

Les petites annonces affichées comme résultat de la recherche permettent d'accéder, selon ce que souhaite l'agence immobilière ayant mis en ligne la petite annonce, à la consultation de photos, à un lien vers le site Internet de l'agence immobilière, à l'adresse électronique et au numéro de téléphone de l'agence immobilière ou à la localisation exacte du bien.

Le site [www.seloger.com](http://www.seloger.com) propose également à l'internaute de souscrire à un service gratuit d'alerte qui lui permet de recevoir, en temps quasi-réel ou tous les quatre jours, sur sa messagerie électronique les petites annonces immobilières correspondant à ses critères de recherche. Un service d'alerte complémentaire payant par SMS est également mis à la disposition de l'internaute.

A partir du concept de « marché de l'habitat », le site [www.seloger.com](http://www.seloger.com) propose également des services complémentaires destinés à accompagner l'internaute dans les différentes étapes de son projet immobilier, depuis sa recherche de logement jusqu'à son installation finale. Ces services sont regroupés par thèmes, à savoir : Rechercher, Financer, Emménager, Au Quotidien.

ImmoStreet

Pays :

Langue : [FR](#) [EN](#) [IT](#) [DE](#) [ES](#)

CRÉDIT  
110 banques comparées en 48h

L'Immobilier en France et en Europe

[Accueil](#) | [Mon annonce](#) | [Ventes](#) | [Immobilier Neuf](#) | [Locations](#) | [Locations Vacances](#) | [Fair](#)

Mon ImmoStreet Email :  Mot de passe :  [OK](#) | [Ouvrir votre compte](#)

872 303

annonces immobilières en France et en Europe

De Lille à Séville, ou de Brest à Trieste, ImmoStreet facilite votre recherche immobilière en France et en Europe.

France : 410 736 annonces "du studio au château"

**Liens utiles**  
[Rachat de crédit](#) - [Réserve D'argent](#)  
[Crédit immobilier](#) - [Assurance Vie](#)  
[Appareil photo Numérique](#) - [Piscine](#)  
[Crédit conso](#) - [Lit](#)  
[Financement](#) - [Loi robien](#)  
[Défiscalisation](#) - [Fleurs](#)  
[Complémentaire](#) - [Santé](#)

**Fan de football ?**  
Il est encore temps de réserver votre nuitée chez l'habitant ou votre location à proximité des stades en Allemagne pour vivre les matchs en direct !

**Financement**  
Obtenez sous 48h les meilleures offres parmi 110 banques.

**Pour le succès de votre projet**

ImmoStreet suivez

**Acheter pour louer**  
Vérifiez ce que vous pouvez gagner avec la loi Robien.

**Caution, dépôt de garantie...**  
Avant de signer votre bail, pensez aux aides Loca-Pass!

**France**

- [Espagne](#) [Ventes](#)
- [Italie](#) [Immobilier Neuf](#)
- [Suisse](#) [Locations](#)
- [Belgique](#) [Locations](#)
- [Allemagne](#) [Vacances](#)
- [Portugal](#) [Faire Construire](#)

**Revendre ou Louer**  
Nos agences partenaires peuvent vous y aider.

**Location mode d'emploi**  
Locataire ou bailleur, toutes les réponses à vos questions sont dans le Guide Pratique Immostreet !

**Rénovation, décoration, aménagement...**  
Empruntez jusqu'à 8 000 € à un taux fixe de 1,5 % TEG grâce au Prêt Pass-Travaux de Cigere.

**Israël : 5 119 annonces**

**Salariés en cours de mutation ?**  
Les 145 consultants de CSE Mobilité vous accompagnent dans la recherche de votre nouveau logement.

**[Nouveau] Portugal**

- [136 695 annonces](#)
- [129 066 Ventes](#)
- [7 626 Locations](#)

**Prix du marché**  
Estimez en ligne la valeur de votre bien

**Annuaire d'agences**  
Retrouvez toutes les agences immobilières de votre département.

[A propos d'ImmoStreet](#) | [Nous contacter](#) | [Mentions légales](#) | [Annoncer sur ImmoStreet](#)

Choose your language [Click here](#)

Choose your Country

CHAPITRE 6 APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE

32

Il regroupe, dans le cadre d'un partenariat gratuit, différents diffuseurs européens de petites annonces immobilières dans le but de créer une offre européenne de petites annonces en provenance des professionnels de l'immobilier. Les partenaires du Groupe sont les suivants :



Le site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) intègre, en plus de la majorité des informations et des petites annonces immobilières professionnelles disponibles sur le site [www.seloger.com](http://www.seloger.com), des petites annonces immobilières professionnelles en provenance d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, d'Israël, du Portugal et de Suisse. Les petites annonces immobilières professionnelles disponibles sur le site [www.seloger.com](http://www.seloger.com) sont en outre diffusées par les sites des partenaires locaux du Groupe dans les pays précités ainsi qu'au Royaume-Uni.

Au 30 juin 2006, le site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) proposait ainsi plus de 835 000 petites annonces immobilières professionnelles européennes, dont environ 375 000 petites annonces immobilières professionnelles françaises.

Les petites annonces immobilières publiées sur le site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) sont consultables, grâce à un logiciel de traduction automatique, en neuf langues (allemand, anglais, chinois, espagnol, français, italien, néerlandais, portugais et russe) et sont diffusées sur les sites des partenaires situés dans les 8 autres pays.

Le Groupe est l'initiateur et l'opérateur technologique de cette plate-forme européenne d'intégration et de traduction des petites annonces immobilières. Chaque partenaire reste, quant à lui, totalement indépendant, conserve la maîtrise de ses clients et des petites annonces immobilières qu'il souhaite diffuser et demeure libre de valoriser dans son pays, sur le plan commercial, cette diffusion européenne.

Selogerneuf.com, le site de petites annonces de l'immobilier neuf

Le site www.selogerneuf.com est un site portail de l'immobilier neuf organisé autour de l'immobilier résidentiel et de l'immobilier d'investissement.

**SeLoger Neuf**  
 Accueil Habiter Investir Construire  
 Immobilier Neuf pour Habiter ou Investir

**A Découvrir**  
 Nos programmes neufs, pour Habiter, Investir ou Construire dans toute la France  
 Annonces - Actualité - Crédit - Défisicalisation - Annuaire

**HABITER** RESIDENCE PRINCIPALE ET SECONDAIRE  
 Rechercher votre logement (appartement neuf, maison).....

**Dossier du mois :**  
 Guide de l'acquéreur, les étapes pour devenir propriétaire de votre logement  
 Devenir propriétaire est une belle aventure mais aussi une longue aventure. Entre la signature du contrat de réservation et l'entrée dans les lieux, il faut compter dix-huit mois...

**Nos articles :**  
 - Financement  
 - Dossiers spéciaux  
 - Interviews

**Enquêtes :**  
 - Paris IDF  
 - Régions

**Chiffres et indices :**  
 - Barèmes et indices Insee

**Finance**  
**Investissement & défiscalisation**  
 Analysez et simulez votre pression fiscale et réduisez vos impôt.  
**Service Gestion Locative**  
 Confiez la gestion et l'administration de vos biens à des professionnels.  
**Financement**  
 Comparez gratuitement les solutions de financement de plus de 110 banques partenaires.  
**Assurance**  
 Assurance habitation, assurance emprunteur, consultez les offres de nos partenaires !

**Rechercher un programme neuf par région :**  
 France (Département, ville ou CP)  
**Affiner votre recherche (facultatif) :**  
 Type de bien :  
 Nombre de pièces :  
 Lancer la recherche

**Recherche avec Carte**

**INVESTIR** PRODUITS DE DEFISCALISATION  
 Recherchez par type d'investissement

**Découvrez les programmes par type de loi :**  
 Loi de Robien  Loi Girardin / Paul / Pons  Loi Malraux  
 L.M.P. / L.M.N.P.  Z.R.R. / Demessine  Monuments historiques

**Plus d'informations sur la loi sélectionnée**  
 Lancer la recherche

**CONSTRUIRE**  
 Recherchez un terrain à bâtir

**Département, ville ou code postal : (information obligatoire)**  
 France ex: 33 ou Lyon ou 92250...  
 Lancer la recherche

**Liens Utiles**  
 Crédit - Cuisine - Déménagement - Piscine

**Annuaire des promoteurs**  
 Consultez en ligne toutes leurs coordonnées

Au 30 juin 2006, le site www.selogerneuf.com comptait parmi ses clients la majorité des acteurs principaux du secteur de l'immobilier (tels que Nexity, Icade/Capri, Meunier-Espace Immobilier BNP Paribas, Vinci ou Eiffage). En juin 2006, le Groupe proposait plus de 1 095 programmes immobiliers neufs sur la France entière (contre 820 en juin 2005, 560 en juin 2004 et 320 en juin 2003) et estimait que le segment des petites annonces de programmes immobiliers neufs concernait environ 3 000 programmes immobiliers par an.

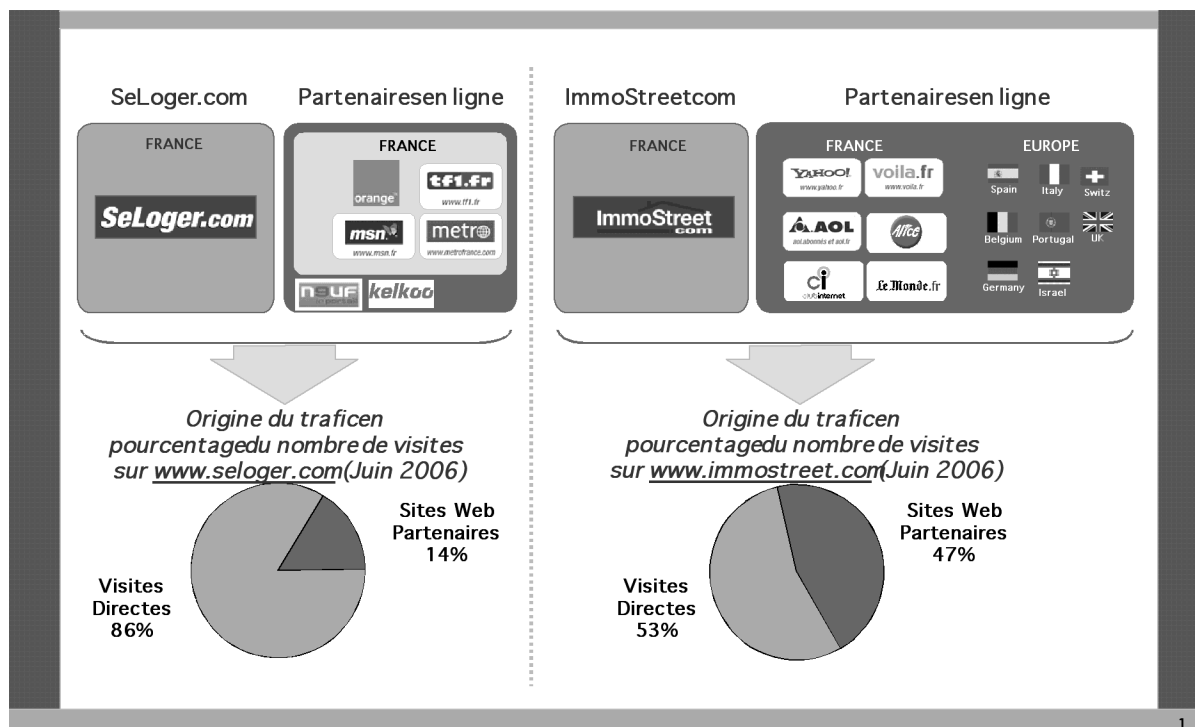
Grâce au site www.selogerneuf.com, le Groupe se positionne comme un spécialiste de l'immobilier neuf et répond ainsi à la préoccupation des promoteurs immobiliers d'être diffusés sur un portail spécifique.



### Les pages immobilières des principaux acteurs de l'Internet

Outre les sites spécifiques du Groupe ([www.seloger.com](http://www.seloger.com), [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) et [www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com)) sur lesquels les petites annonces immobilières de ses clients sont mises en ligne, le Groupe bénéficie d'une large diffusion des petites annonces immobilières professionnelles de ses clients sur les portails Internet français les plus consultés, représentant un accès à plus de 90 % de l'audience du Web français<sup>(9)</sup>.

Comme l'illustrent les schémas figurant ci-dessous, le Groupe a conclu des partenariats notamment avec (i) Microsoft ([msn.fr](http://msn.fr)), TF1 ([e-TF1.fr](http://e-TF1.fr)), Orange, pour la diffusion sur les pages immobilières de ces portails des petites annonces de Seloger.com et (ii) Alice, AOL, Club Internet, Le Monde.fr, Voilà, Yahoo! France, pour la diffusion sur les pages immobilières de ces portails des petites annonces mises en ligne sur le site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com).



Source : Médiamétrie e-Stat.

#### 6.1.4.1.1.3 Les autres modes de diffusion des petites annonces immobilières

##### La presse gratuite spécialisée : un relais de notoriété locale

Le Groupe diffuse les petites annonces immobilières professionnelles de certains clients de province dans ses journaux de petites annonces, vecteur traditionnel de diffusion des professionnels de l'immobilier en province.

Le Groupe considère en effet que la presse gratuite spécialisée doit être utilisée comme un relais de notoriété locale en province, permettant à la fois de promouvoir les sites Internet du Groupe et d'accompagner le développement et l'utilisation d'Internet, en particulier dans les régions où la pratique de l'Internet est en cours de développement.

Le Groupe édite cinq journaux gratuits mensuels de petites annonces immobilières professionnelles : SeLoger 69 (Lyon), SeLoger 31 (Toulouse), SeLoger 13 (Aix-Marseille), SeLoger Alsace et SeLoger Bretagne.

##### La presse payante : un vecteur historique de diffusion

De 1996 à 2006, le Groupe a édité le journal bimensuel SeLoger, consacré aux petites annonces immobilières des agences de la région parisienne. Ce journal était vendu en kiosque 2,30 euros. Le Groupe

<sup>(9)</sup> Source : Nielsen Netrating, juin 2006, visiteurs uniques dédoublés.



a décidé d'arrêter, au quatrième trimestre 2006, la publication du journal SeLoger en Île-de-France en raison de la maturité du marché de l'immobilier sur Internet en région parisienne ne nécessitant plus de relais papier.

Depuis 1999, afin de relayer l'offre des promoteurs immobiliers soucieux de conserver un support *marketing* papier, notamment pour l'immobilier de prestige, le Groupe édite le magazine mensuel SeLogerNeuf consacré aux petites annonces relatives aux programmes immobiliers neufs en France. Ce journal est vendu en kiosque en région parisienne au prix de 3 euros.

#### *L'Internet mobile : un relais complémentaire*

Le Groupe diffuse en outre les petites annonces immobilières professionnelles de ses clients mises en ligne sur ses sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) sur l'Internet mobile et a conclu des accords avec Orange (portail Orange world), SFR et Bouygues Telecom (portail i-mode).

#### *6.1.4.1.4 La gestion de la base de données des petites annonces immobilières*

La production et la diffusion de la base de données contenant les petites annonces immobilières professionnelles est organisée comme suit :

#### *La réception des petites annonces et des visuels*

Le Groupe, respectueux des modes d'organisation de ses clients, reçoit les petites annonces et les visuels (photos, plans et visites virtuelles) par l'intermédiaire de trois canaux de distribution distincts :

- par transfert informatisé de données (73,7 % des petites annonces reçues au mois de juin 2006) ;
- par saisie en ligne par le client sur le site Internet du Groupe dédié à cet effet, [www.pressimmo-online.com](http://www.pressimmo-online.com) (25,1 % des petites annonces reçues sur la même période) ; et
- par télécopie et saisie manuelle par des salariés du Groupe (1,2 % des petites annonces reçues sur la même période).

La compatibilité de la plupart des logiciels des agences immobilières clientes avec les solutions informatiques utilisées sur les sites Internet [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) permet un acheminement automatique des fichiers de petites annonces et des visuels issus des agences clientes sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une nouvelle saisie des informations. Une telle situation permet d'assurer, en temps réel, une mise à jour permanente des petites annonces diffusées sur les sites Internet du Groupe.

De nombreuses entreprises informatiques se sont spécialisées dans le développement de logiciels pour les professionnels de l'immobilier. Afin d'augmenter et de faciliter le transfert des petites annonces des agences immobilières vers les sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) et réduire ainsi les temps de mise en ligne des petites annonces sur lesdits sites, le Groupe a conclu, depuis dix ans, des accords de partenariat avec les éditeurs desdits logiciels et a développé une plate-forme de transferts, afin de rendre compatibles ses solutions informatiques avec celles des agences immobilières. Aujourd'hui, les solutions informatiques des sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) sont les seules à être compatibles avec près de 40 logiciels utilisés en agence.

#### *Le traitement de la qualité des petites annonces et des visuels*

Attaché à la qualité des petites annonces et des visuels mis en ligne sur les sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com), le Groupe met en œuvre une politique de contrôle de la qualité des petites annonces et des visuels reçus et stockés sur sa base centrale, à l'aide de filtres automatisés et de contrôles de cohérence effectués par des salariés du Groupe. Un tel traitement constitue un gage de qualité pour les agences immobilières et pour les internautes recherchant un bien immobilier.

#### *La mise en ligne des petites annonces et des visuels*

La mise en ligne des petites annonces et des visuels est réalisée par le transfert des petites annonces et des visuels de la base centrale vers la base *Web* qui abrite les différents sites Internet du Groupe et plus généralement, l'ensemble du bouquet de diffusion du Groupe.

Dès sa mise en ligne, chaque nouvelle petite annonce immobilière est intégrée dans le système d'alertes gratuites par e-mails, par SMS ou MMS et par l'Internet mobile et est immédiatement diffusée sur les adresses électroniques des internautes susceptibles d'être intéressés par cette petite annonce. Le Groupe adresse en moyenne 4 millions d'alertes par e-mails par mois.

Pour de plus amples détails sur la plate-forme technique et les logiciels, voir le Chapitre 11 « Recherche et développement » du présent document de base.

#### 6.1.4.1.2 La publicité en ligne et les partenariats

##### 6.1.4.1.2.1 *La publicité en ligne et l'email marketing*

L'objectif du Groupe consiste à capter les internautes en amont de leur projet immobilier, afin de promouvoir, grâce à la diffusion d'espaces publicitaires de professionnels de l'immobilier ainsi que de divers prestataires de services (crédits immobiliers, assurances, etc.), toutes les démarches utiles à la réalisation de leur projet immobilier.

Le système des vignettes publicitaires ciblées géographiquement et par rubrique, qui s'inspire des encarts publicitaires visibles sur les supports papiers, permet au Groupe d'offrir aux agences immobilières clientes la possibilité d'insérer une vignette de présentation de leur agence sur les pages des sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) pour les petites annonces relevant du même code postal que l'agence immobilière. Cet outil permet d'assurer aux agences immobilières une visibilité institutionnelle et géographique auprès des internautes qui ont accès à la présentation des agences sur les pages de résultats des annonces correspondant à leurs critères de recherche.

**Financez ce bien avec le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Réponse en ligne**

**Alerte Email gratuit & efficace** Mémorisez votre recherche ! Nous vous alertons **gratuitement** dès la parution des annonces répondant à vos critères.  
[Créer mon alerte »](#)

**Maison jumelée** 85 m<sup>2</sup> environ    Acheter ce bien à **300 000 €** FAI<sup>2</sup>  
**83310 Cogolin**    partir de (1 967 871 FF)  
1 290 €/mois<sup>1</sup>  
Proximité: Centre ville, commerce, gare routière

A SAISIR. FRAIS REDUITS Maison jumelée sur 2 niveaux à COGOLIN. Rez-de-chaussée: Entrée, cuisine indépendante, toilette & séjour sur petit jardinet. 1er étage: 3 chambres, salle de bain + sd'eau & WC indépendant. GARAGE & JARDINET. [Plus de détails »](#)

[Localiser »](#)

**ANAI'S IMMOBILIER**  
**Contact :** Lucie Ou Anais  
04 94 54 44 52 | [Email](#)

**MAJ:** 14/06/2006  
**REF:** SELOGER w

+ 2 Photos »

**Financez ce bien avec le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Réponse en ligne**

**Vente villa Côte D'Azur**  
www.vente-villa-cote-azur.com  
} Votre villa sur la Côte d'Azur

**Villa 4 pièces** 90 m<sup>2</sup> environ    Acheter ce bien à **300 000 €** FAI<sup>2</sup>  
**06150 Cannes la Bocca** Proximité: Bus    partir de (1 967 871 FF)  
1 290 €/mois<sup>1</sup>

Dans un lotissement de 10 maisons, Charmante villa au calme plein sud. Jardin de 150 m<sup>2</sup>. Beau séjour, belle cuisine équipée spacieuse, dressing, 3 chambres et salle de douche à l'étage. Grand garage et un emplacement parking voiture. Très belle AFFAIRE Prix 300000 euros. Pour visiter 0660730600. [Plus de détails »](#)

[Localiser »](#)

**ACTION HABITAT**  
**Contact :** 04 41 29 12 12 | [Email](#) | [Site web](#)

**MAJ:** 21/06/2006  
**REF:** SELOGER a67

**Financez ce bien avec le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Réponse en ligne**

**Maison de montagne** 110 m<sup>2</sup> environ    Acheter ce bien à **300 000 €** FAI<sup>2</sup>  
**06140 Coursegoules**    partir de (1 967 871 FF)  
1 290 €/mois<sup>1</sup>

A 25 mn de Vençe, dans un charmant village de montagne du 11ème siècle avec toutes commodités, superbe maison en pierres rénoverée avec goût et authenticité. Sans vis à vis, vu imprenable. Cette maison est composée d'une habitation principale avec salle à manger cheminée et cuisine. US

[Localiser »](#)

**Bien acheter votre logement** ID3\*

Ce guide vous aide à mener à bien votre transaction sans embûches et sans erreurs.

43 pages, 7€

[En savoir plus »](#)

**Déménagez malin**

Conforama vous prête une camionnette **pendant 24H pour 1€** et vous offre jusqu'à 200€ de réduction... Demandez gratuitement votre pack Confo déménagement

[En savoir plus »](#)

**Spécialistes de la région**

Agences Réunies

**ACHETER VENDRE DE PROXIMITÉ**  
[cliquez ici](#)

www.bourse-immobilier.fr  
**LE CHOIX AU MEILLEUR PRIX**

**nexity**  
Saggel

3 Vignettes

**1 Master-Vignette**

**Lien interactif**

Le Groupe a en outre optimisé la vente des espaces publicitaires sur ses sites Internet en confiant à Lagardère Active Publicité Internet la prospection, la commercialisation et la promotion des espaces publicitaires des sites www.seloger.com, www.immostreet.com, www.pressimmo-online.com et www.selogerneuf.com, sauf pour les professionnels de l'immobilier qui sont prospectés directement par le Groupe.

Afin de valoriser sa base de données utilisateurs, le Groupe a également conclu un partenariat avec la société Come & Stay, entreprise spécialisée en matière de *marketing* direct sur Internet. Ce partenariat, par lequel Come & Stay est en charge de l'envoi de messages informatifs et d'offres promotionnelles aux utilisateurs des sites Internet du Groupe, permet au Groupe d'assurer un suivi et une fidélisation des utilisateurs ayant manifesté la volonté de recevoir ces alertes par courriers électroniques (*newsletters*) mais

CHAPITRE 6 APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE

38

aussi des messages de sociétés tierces. Au 30 juin 2006, plus de 260 000 utilisateurs étaient inscrits à ces services.

#### 6.1.4.1.2.2 *Les partenariats*

Le Groupe a noué des partenariats avec des entreprises présentes dans le secteur des services auxiliaires de la vente et de la location immobilière. Ainsi, il propose sur les deux sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com), notamment :

- des services de location de véhicules de déménagement en liaison avec Europcar ;
- des services d'ameublement en liaison avec Castorama et La Redoute ;
- des services personnalisés de comparaison des conditions de financement d'un projet immobilier avec la société [meilleurtaux.com](http://meilleurtaux.com) ;
- des solutions de financement des projets d'investissement immobilier en liaison avec le Crédit Foncier ou le Crédit Agricole.

Les partenariats sont, pour l'essentiel, facturés au forfait, au clic (par l'intermédiaire des régies publicitaires) ou au partage de revenus.

Outre le chiffre d'affaires généré par ces partenariats, la promotion de l'ensemble de ces services autour des projets immobiliers participe de la notoriété et de la qualité des sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) qui accompagnent et orientent les internautes tout au long de leur projet immobilier.

#### 6.1.4.1.3 *Les services directs aux internautes*

Le Groupe souhaite se positionner comme le portail de l'immobilier sur Internet dont le cœur de métier consiste à proposer aux internautes recherchant un bien immobilier l'offre nationale et européenne la plus large de petites annonces immobilières.

Le service gratuit de consultation de petites annonces immobilières permet à l'internaute recherchant un bien immobilier d'obtenir, à l'aide d'un moteur de recherche détaillé incorporé aux sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com), une liste de petites annonces correspondant à ses critères de recherche. Les annonces obtenues indiquent les coordonnées de l'agence immobilière à laquelle l'internaute peut s'adresser pour obtenir des renseignements complémentaires, mais également le prix, la localisation (ville, quartier), la surface, une description et, le cas échéant, des photos du bien ou une visite virtuelle.

L'internaute a la possibilité d'affiner ses critères de recherche et de les enregistrer en vue d'une consultation future et de bénéficier du service d'alertes gratuites par e-mails. Ce service permet à l'internaute de recevoir par courrier électronique toutes les annonces correspondant à ses critères de recherche dès que celles-ci sont mises en ligne sur le site Internet du Groupe. L'internaute dispose à tout moment de la possibilité de faire cesser ces alertes.

Le service de consultation des petites annonces immobilières sur les sites du Groupe est gratuit :

- en ce qui concerne les annonces de vente, et
- en ce qui concerne les annonces de location de plus de cinq jours.

Un service payant permet à l'internaute, par le biais du ticket [selogerpas](http://selogerpas.com) (1,34 euro l'appel majoré de 34 centimes d'euro par minute), d'avoir accès aux coordonnées des points de vente immobiliers proposant des annonces de location de moins de cinq jours.

#### 6.1.4.1.3.1 *Les Guides-Conseils Immobiliers*

Pratiques et régulièrement mis à jour, les Guides-Conseils Immobiliers ont été conçus pour répondre de façon claire aux problématiques des particuliers qui désirent entreprendre un projet immobilier. Rédigés par une équipe d'experts et de juristes, les Guides-Conseils Immobiliers recensent, pour chaque thème abordé, les points essentiels pour mener à bien son projet immobilier. Le format électronique adopté pour les Guides-Conseils Immobiliers permet une mise à jour très régulière ce qui, dans un contexte immobilier

évolutif et complexe, garantit à leurs lecteurs une information fiable et conforme aux évolutions de la législation.

Au 30 juin 2006, les ouvrages suivants étaient proposés au téléchargement en ligne sur les sites Internet du Groupe :

- Bien acheter, 43 pages, 7 euros ;
- Faire construire, 33 pages, 6 euros ;
- Financer votre logement, 31 pages, 6 euros ;
- Fiscalité et immobilier, 40 pages, 6 euros ;
- Investir dans la pierre, 40 pages, 6 euros ;
- Location : mode d'emploi, 40 pages, 6 euros ;
- Kit de la location meublée, 84 pages, 15 euros ;
- Kit de la location saisonnière, 56 pages, 15 euros ;
- Le logement de la personne dépendante, 49 pages, 7 euros.

#### 6.1.4.1.3.2 *L'argus des prix en matière immobilière*

Le site [www.lacoteimmo.com](http://www.lacoteimmo.com), qui permet notamment au Groupe de valoriser les informations contenues dans sa base de données, propose à l'internaute locataire, vendeur ou acquéreur, trois outils payants lui permettant d'évaluer en ligne les prix des biens immobiliers :

- *l'estimation flash* qui permet de connaître les prix de mise en vente ou de location dans plus de 2 000 villes en France (pondération analytique des prix au m<sup>2</sup> à partir d'une base de plus de 1 200 000 petites annonces par an) pour un prix de 1,68 euro ;
- *l'estimation personnalisée* qui permet, à partir d'un questionnaire détaillé (confort, surface, etc.), d'obtenir, pour un prix de 6 euros, une estimation des prix de mise en vente ;
- *l'historique des ventes* qui propose, pour un prix de 10 euros, des listes de références des ventes immobilières d'Île-de-France enregistrées par les notaires ; ces listes sont extraites de la Base d'Informations Économiques Notariales (B.I.E.N.) constituée par la profession notariale.



Nos fournisseurs de données statistiques



### Estimez votre patrimoine immobilier !

LaCoteimmo vous propose, pour la première fois en France, un observatoire des prix constamment mis à jour. Nos produits complémentaires d'une parfaite neutralité permettent chaque jour aux acheteurs et aux vendeurs de mieux connaître les évolutions du marché immobilier.

#### Pour bien négocier :

Plusieurs produits pour des **besoins différents**. Découvrez leurs usages spécifiques, que vous soyez **propriétaires** ou que vous cherchiez à **acheter** ou **louer**.

Utilisez, pour **la première fois en France**, l'expertise de plusieurs bases de données régulièrement actualisées.

#### L'Argus Dans Ma Ville

Entrez un code postal ou un nom de ville :

#### L'Estimation Personnalisée

**Propriétaires**, décrivez votre bien grâce à notre questionnaire détaillé (situation, confort, surface) et accédez à une estimation fiable et neutre de son prix de mise en vente.

6 €

[Estimer mon bien »](#)

#### Les Prix Par Les Notaires

**Acheteurs, vendeurs**, découvrez la liste des ventes réalisées autour d'une adresse. Données des ventes réalisées et enregistrées par les notaires d'Ile-de-France.

10 €

[Voir les données disponibles »](#)

#### Encore le moment d'acheter ?

Chaque mois, LaCoteimmo publie son **Baromètre** qui fait un bilan des prix de l'immobilier dans les grandes villes de France.

Gratuit

[Voir le baromètre du mois »](#)

#### De l'estimation à l'expertise ?

Contrairement au marché de l'automobile où l'Argus et les cotes servent à définir une valeur très précise d'un véhicule, le marché de l'immobilier s'avère beaucoup plus complexe et soumis à de très nombreuses pondérations. L'Observatoire de LaCoteimmo étudie depuis plus de 10 ans l'ensemble de ces facteurs et vous propose son outil d'estimation pour vous apporter :

- une meilleure lisibilité en temps réel du marché immobilier, dans le quartier ou la ville qui vous intéresse,
- une tendance et une valeur estimative de votre bien, fiable, neutre, autour de laquelle

#### ► Nos services

- [La cote temps réel](#)
- [Estimez votre bien](#)
- [Historique des ventes de votre quartier](#)

- [Annuaire d'agences immobilières](#)

#### ► Lettre d'infos gratuite

Entrez votre adresse email:

#### ► Mon compte

- [Mes estimations](#)
- [Données personnelles](#)

#### ► Foire aux questions



#### ► Nous contacter

Partenaire Technologique

### 6.1.4.2 Les Services

#### 6.1.4.2.1 L'activité de Web Agency

Le Groupe met son expertise de l'Internet au service de ses clients professionnels (agences immobilières indépendantes, groupements régionaux d'agences et réseaux nationaux de franchise) et propose des services spécifiques leur permettant de développer leurs activités grâce à Internet.

#### La création de sites Internet

Au 30 juin 2006, le Groupe avait créé plus de 1 175 sites Internet personnalisés pour ses clients professionnels, leur permettant de diffuser leurs petites annonces sur leur propre site ou simplement de se positionner sur Internet.

Le Groupe assure les mises à jour et la maintenance du site, ainsi que la gestion du nom de domaine et, de manière occasionnelle, des e-mails pour le compte de ses clients.

### *L'hébergement et la maintenance de sites Internet*

Le Groupe propose une offre d'hébergement des sites Internet de ses clients sur ses propres serveurs et en assure la maintenance. Cette offre d'hébergement et de maintenance fait l'objet d'un abonnement mensuel, souscrit de manière récurrente par les agences immobilières, dont le montant moyen s'élève à 61 euros.

### *L'aide au référencement*

Afin de promouvoir les sites Internet créés pour ses clients, le Groupe offre une prestation de référencement dont l'objectif est de renforcer la visibilité de ces sites sur Internet, notamment en les référençant sur les moteurs de recherche les plus utilisés par les internautes, tels que Google, Yahoo! France ou MSN.

#### **6.1.4.2 Le système d'intercabinet**

Les systèmes d'intercabinet sont des fichiers communs de biens immobiliers, par lesquels plusieurs agents immobiliers mettent en commun leurs mandats exclusifs de vente, tout en permettant au mandant de ne conserver qu'un seul interlocuteur. L'intérêt de la création des fichiers communs est d'accroître l'offre de biens disponibles à la vente car chaque agent immobilier adhérent peut intervenir sur la vente d'un mandat exclusif souscrit initialement par un autre confrère. Les commissions perçues sont alors partagées entre les deux agents.

Ce système est très répandu aux États-Unis d'Amérique (sous le nom de *Multi Listings Services*), où le pourcentage de mandats exclusifs est beaucoup plus élevé qu'en France.

En France, quelques initiatives se sont développées récemment, notamment le FFIP (Fichier Français Immobilier des Professionnels), association constituée par le Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI), la Confédération Nationale des Administrateurs de Biens (CNAB) et certains réseaux d'agences immobilières (Orpi, ERA, Laforêt Immobilier, Century 21, Cimm immobilier, Guy Hoquet et Solvimo). L'objectif de ces projets est de mutualiser l'offre immobilière par la mise en commun de mandats exclusifs. Le FFIP national initie et anime des FFIP locaux composés d'agences immobilières qui partagent leurs mandats exclusifs.

En 2005, le Groupe a été retenu par le FFIP dans le cadre d'un appel d'offres concernant la mise en place et la maintenance d'une plate-forme informatique et Internet professionnelle de partage de mandats exclusifs entre agents immobiliers. En qualité d'opérateur technologique du FFIP jusqu'en 2010, le Groupe a réalisé la base de données et le site Internet ([www.ffip.fr](http://www.ffip.fr)) pour le compte de l'association gérant le FFIP et assure la maintenance et le développement de la base et des sites Internet locaux et régionaux accessibles par les agents immobiliers adhérents.

Le système d'intercabinet a représenté, au cours de l'année 2005, un chiffre d'affaires de 490 milliers d'euros. Ce chiffre d'affaires se répartit entre les droits d'accès payés par les adhérents du FFIP et la rémunération liée à l'hébergement et la maintenance de la plate-forme réalisés par le Groupe.

Depuis son lancement en 2005 en France, le FFIP connaît une croissance rapide. Au 30 juin 2006, le FFIP regroupait 76 associations locales et 792 agences immobilières recouraient à ce système.

#### **6.1.4.3 L'organisation des ventes**

Les forces de vente du Groupe sont organisées en trois équipes commerciales qui interviennent selon les types de produits commercialisés :

- *l'équipe de vente par téléphone*, constituée de 21 personnes au 30 juin 2006, a pour rôle de commercialiser sur toute la France les produits Petites Annonces et Media (abonnements à la diffusion des petites annonces, publicités en ligne) afin de conquérir de nouveaux clients parmi les agences immobilières. Les ventes réalisées par cette équipe le sont exclusivement par téléphone ;



- *l'équipe de vente « terrain »*, constituée de 14 personnes au 30 juin 2006, couvre l'ensemble du territoire métropolitain français. Son rôle est d'attirer et de fidéliser de nouvelles agences immobilières afin d'augmenter, notamment en province, la présence et le taux de pénétration du Groupe et de développer l'activité Web Agency du Groupe en offrant aux agences immobilières les services du Groupe leur permettant de développer leurs activités sur Internet ;
- *l'équipe commerciale de SeLogerNeuf*, constituée de 2 personnes au 30 juin 2006, a pour objectif d'inciter les entreprises de vente de logements neufs à diffuser des petites annonces relatives à leurs programmes immobiliers sur les sites Internet du Groupe.

## **6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE**

Sauf indication contraire, les données présentées ci-dessous sont des estimations internes du Groupe fondées sur ses fichiers commerciaux internes ou sur l'analyse par le Groupe de diverses sources externes.

### **6.2.1 Données générales**

Le développement du marché de la diffusion des petites annonces immobilières sur Internet résulte de la conjugaison de trois facteurs principaux :

- l'accélération de l'utilisation de l'Internet en France et en Europe ;
- le succès de l'immobilier sur Internet en raison du nombre très élevé et de la mise à jour des offres en ligne ; et
- le remplacement progressif de la diffusion des petites annonces immobilières par voie de presse écrite par la diffusion, plus simple, plus efficace et moins coûteuse, des petites annonces immobilières en ligne.

#### **6.2.1.1 Le contexte général : le marché de l'immobilier et les agences immobilières en France**

##### **6.2.1.1.1 Les ventes et locations immobilières en France**

Environ 900 000 ventes immobilières ont été réalisées en France en 2004, dont environ 85 % consistant en l'acquisition d'une résidence principale, 11 % correspondant à des investissements locatifs et 4 % consistant en l'acquisition de résidences secondaires<sup>(10)</sup>.

Le marché de l'ancien, par opposition aux programmes immobiliers neufs, est le plus important et correspond à environ deux tiers des ventes réalisées. Au cours de la période 1999-2004, le nombre de ventes réalisées sur le marché de l'ancien est resté relativement stable, avec environ 600 000 ventes par an<sup>(11)</sup>.

En 2004, les ventes et locations immobilières en France ont été réalisées pour environ 28,8 % directement entre particuliers, sans intermédiaire, pour environ 67,6 % par le biais d'une agence immobilière et pour environ 3,6 % par le biais d'un notaire<sup>(12)</sup>. Selon Xerfi<sup>(13)</sup>, en 2004-2005, les agences immobilières ont profité d'un marché de l'immobilier favorable pour gagner des parts de marché sur les opérations de gré à gré (de particulier à particulier), principale préoccupation de la profession ces dernières années. La part de marché des agences immobilières aurait ainsi progressé au détriment des ventes et locations immobilières réalisées de gré à gré, pour s'établir à 67,6 % du nombre total des transactions.

##### **6.2.1.1.2 Les agences immobilières**

Selon les estimations du Groupe, sur la base de son fichier prospection mis à jour par ses équipes commerciales, la France comptait, au 30 juin 2006, environ 33 600 points de vente immobiliers. Les réseaux franchisés (tels que Century21, Laforêt Immobilier ou Orpi) représentent près de 15 % du nombre total des agences immobilières. La grande majorité des agents immobiliers exerce de manière indépendante ou

<sup>(10)</sup> Source : FNAIM, 2005.

<sup>(11)</sup> Source : FNAIM, 2005.

<sup>(12)</sup> Source : Xerfi, novembre 2005 (parts de marché en volume).

<sup>(13)</sup> Source : Xerfi, novembre 2005.



par réseaux organisés locaux et une très faible proportion est constituée par des agences immobilières rattachées aux intervenants institutionnels (tels que les assurances ou les banques)<sup>(14)</sup>.

Selon les estimations de Xerfi<sup>(15)</sup>, le marché actuel de l'immobilier reste porteur pour les agences immobilières. Après 8,1 % d'augmentation en 2004, le chiffre d'affaires des agences a progressé d'environ 6 % en 2005 et devrait progresser de 6,5 % en moyenne en 2006.

Historiquement positionnées sur les ventes immobilières dans le marché de l'ancien, les agences immobilières ont pleinement tiré profit du redémarrage des ventes en 2005 pour développer les ventes de programmes immobiliers neufs. Par ailleurs, l'activité des agences immobilières (notamment en terme de commissions perçues par ces dernières) a, une nouvelle fois, été stimulée par l'augmentation soutenue des prix des logements, qui restent élevés malgré le ralentissement de la hausse des prix observé en 2005<sup>(16)</sup>. S'agissant de la location, l'activité des agences immobilières a été soutenue par la hausse continue du prix des loyers, mais aussi par l'accroissement du parc immobilier, notamment avec l'introduction sur le marché des logements relevant de la loi Robien qui a pour objectif d'encourager les nouveaux propriétaires à louer leur logement neuf par des incitations fiscales.

#### **6.2.1.2 Le marché principal du Groupe : les petites annonces immobilières professionnelles**

Le marché des petites annonces immobilières professionnelles est caractérisé, depuis la fin des années 1990, par un recours de plus en plus important à la diffusion des petites annonces sur Internet, en complément, voire en substitution, de la diffusion des petites annonces par voie de presse écrite.

##### **6.2.1.2.1 La forte croissance des petites annonces professionnelles sur Internet**

Dans un premier temps, les agences immobilières ont maintenu leurs dépenses de publicité par voie de presse écrite, la mise en ligne des petites annonces n'étant alors considérée que comme un complément au support presse. Les agences immobilières ont ensuite pris conscience du fort potentiel et des atouts majeurs de la diffusion des petites annonces en ligne par rapport à la diffusion des petites annonces par voie de presse écrite, tant en termes d'audience, de rapidité de diffusion que de rapport prix-efficacité.

Le marché de la diffusion en ligne des petites annonces immobilières est ainsi caractérisé, depuis quelques années, notamment aux États-Unis d'Amérique, par une diminution progressive des petites annonces par voie de presse écrite et une augmentation significative des petites annonces en ligne. Cette croissance du marché de la diffusion des petites annonces immobilières en ligne devrait s'intensifier dans les années à venir et être amplifiée par la généralisation d'Internet et sa consécration comme le média principal des petites annonces immobilières professionnelles.

Aux États-Unis d'Amérique, les dépenses publicitaires liées aux petites annonces immobilières diffusées en ligne représentaient 8,3 % de l'ensemble de ces dépenses publicitaires en 2003, 10,3 % en 2004 et 14,7 % en 2005, ce qui illustre la progression constante de la diffusion des petites annonces en ligne et la réduction de la diffusion par voie écrite<sup>(17)</sup> (62,7 % des dépenses publicitaires liées aux petites annonces immobilières en 2003, 60,9 % en 2004 et 57,7 % en 2005).

En France, le Groupe n'a pas connaissance de données similaires. Le Groupe estime cependant que la tendance pourrait y être identique. Le marché français des petites annonces immobilières connaît actuellement des différences régionales entre, d'une part, la région parisienne et certaines grandes métropoles de province pour lesquelles le marché de la diffusion des petites annonces connaît déjà une substitution de la diffusion sur Internet à la diffusion par voie de presse écrite et, d'autre part, le reste de la province où la pénétration de la diffusion des petites annonces par Internet est en progression constante, ce vecteur de diffusion restant complémentaire de la presse écrite qui demeure encore le vecteur principal.

Une étude tns-SOFRES<sup>(18)</sup> en date d'août 2005, préparée dans le cadre d'une opération impliquant le Groupe, indique que 86 % des professionnels de l'immobilier interrogés utilisateurs de sites Internet tiers

<sup>(14)</sup> Source : Xerfi, novembre 2005.

<sup>(15)</sup> Source : Xerfi, novembre 2005.

<sup>(16)</sup> Source : Xerfi, novembre 2005.

<sup>(17)</sup> Source : © 2005 Borrell Associates Inc. et © 2006 Borrell Associates Inc.

<sup>(18)</sup> Source : étude tns SOFRES, août 2005.

pensaient investir, dans les deux prochaines années, autant (40 % des professionnels interrogés) ou davantage (46 % des professionnels interrogés), dans la publicité *via* Internet (8 % des professionnels interrogés n'ayant pas encore pris de décision). Même en cas de conjoncture difficile, 58 % des professionnels de l'immobilier interrogés entendaient maintenir et 21 % des professionnels interrogés entendaient augmenter le budget alloué au média Internet.

Le Groupe estime que la croissance du marché de la diffusion des petites annonces immobilières sur Internet devrait être, dans les années à venir, amplifiée par la substitution progressive, au sein d'un grand nombre d'agences immobilières présentes sur le marché, du budget consacré à la diffusion par voie de presse écrite par le budget consacré à la diffusion en ligne.

#### 6.2.1.2.2 Le déclin relatif de la presse écrite

La presse écrite demeure encore aujourd'hui, surtout en province, le vecteur traditionnel de diffusion des petites annonces immobilières. Elle comporte quatre segments :

- *la presse payante généraliste* : il s'agit notamment des pages de petites annonces immobilières de la presse quotidienne nationale et régionale. Ces journaux proposent à la fois des petites annonces de particuliers et des petites annonces de professionnels ;
- *la presse payante spécialisée* : il s'agit notamment des journaux ou magazines tels que De Particulier à Particulier, L'Immobilier en France, AvendreAlouer, Belles Demeures, etc. ;
- *la presse gratuite généraliste* : très présente en province dans chaque département, cette presse gratuite propose à la fois des petites annonces de particuliers et des petites annonces de professionnels : il s'agit notamment des journaux des groupes Spir et Comareg ; et
- *la presse gratuite spécialisée* : il s'agit notamment des journaux Logic-Immo du groupe Spir, Reflex Immobilier de S3G et Mag Immo de H35 Group.

Le Groupe se positionne en région parisienne sur le deuxième segment avec son magazine SeLogerNeuf et en province sur le quatrième segment avec ses journaux mensuels gratuits de petites annonces de professionnels. Le Groupe conçoit néanmoins ses journaux et ses magazines de petites annonces comme des compléments de visibilité d'audience pour promouvoir ses sites Internet et comme des instruments de pénétration du marché, notamment en province, et non comme une activité autonome.

#### 6.2.1.2.3 Le segment des petites annonces de programmes immobiliers neufs

Le Groupe estime que le segment des petites annonces de programmes immobiliers neufs concerne environ 3 000 programmes immobiliers par an.

Les principaux sites Internet spécialisés dans l'immobilier neuf et concurrents du site [www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com) sont [www.explorimmoneuf.com](http://www.explorimmoneuf.com) et [www.immoneuf.com](http://www.immoneuf.com).

Les principaux concurrents du magazine SeLogerNeuf édité par le Groupe sont L'Indicateur Bertrand (Groupe Figaro / Publiprint) et Immo Neuf (Groupe PAP / édition Neresis).

#### 6.2.1.2.4 Le segment des petites annonces immobilières entre particuliers

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe ne se positionne pas et n'envisage pas de se positionner sur le segment des petites annonces immobilières entre particuliers dont les principaux intervenants sont les groupes De Particulier à Particulier (tant sur support écrit que sur Internet), Spir et Comareg.

#### 6.2.1.3 *Un fort développement d'Internet en France*

Le développement de l'activité du Groupe bénéficie de l'essor d'Internet en France. L'activité du Groupe est en effet étroitement liée au développement des habitudes d'échange et d'information en ligne qui a bénéficié de la croissance du taux de pénétration d'Internet dans les foyers français et de l'accroissement du taux d'équipement informatique et du taux d'accès à l'Internet à haut débit (ADSL et câble) des foyers français.

De manière générale, les technologies du haut débit permettent d'améliorer significativement la qualité technique de l'accès Internet proposé et la vitesse de navigation sur Internet, cette fluidité accrue facilitant l'utilisation des différents services proposés.

En France, le nombre d'abonnements Internet à haut débit s'élevait, au 31 décembre 2005, à 9,5 millions (soit une progression de 11,6 % par rapport à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2005), le nombre d'abonnements ayant augmenté de près d'un million en trois mois. En un an, le nombre d'accès Internet à haut débit a progressé de 2,9 millions<sup>(19)</sup>.

Le marché de l'Internet à haut débit est très dynamique et est principalement stimulé par (i) les innovations technologiques qui se traduisent par un renouvellement constant des lignes de produits informatiques, (ii) la concurrence forte que se livrent les divers opérateurs d'accès à Internet (Orange, Free, Neuf Cegetel, Alice, Club Internet, etc.) et (iii) la politique volontariste des pouvoirs publics (notamment locaux) pour promouvoir l'utilisation d'Internet par le plus grand nombre de personnes.

En Europe de l'Ouest, l'ADSL s'est imposée majoritairement comme la technologie de référence avec 83,5 % des abonnés haut débit. En France, l'ADSL s'affirme comme la principale technologie d'accès haut débit avec plus de 94 % des connexions haut débit<sup>(20)</sup>. Avec 8,9 millions de lignes ADSL résidentielles au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la France se situe dans le peloton de tête des pays européens, notamment en termes de nombre d'accès à l'ADSL<sup>(21)</sup>.

## **6.2.2 Parts de marché du Groupe**

Le Groupe est l'acteur numéro un de la diffusion des petites annonces immobilières sur Internet en France en (i) nombre de petites annonces diffusées<sup>(22)</sup>, (ii) nombre d'agences immobilières clientes, (iii) audience et (iv) nombre de pages consultées<sup>(23)</sup>. Le Groupe est en outre le seul acteur concernant à la fois la France et d'autres pays européens sur le marché de la diffusion des petites annonces immobilières sur Internet.

### **6.2.2.1 Les concurrents du Groupe sur le marché des petites annonces immobilières sur Internet**

Les sites Internet de petites annonces immobilières peuvent être regroupés en cinq catégories :

- les éditeurs de petites annonces immobilières provenant de professionnels de l'immobilier : [www.seloger.com](http://www.seloger.com), [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com), [www.logicimmo.com](http://www.logicimmo.com) ou [www.avendrealouer.fr](http://www.avendrealouer.fr) ;
- les éditeurs de petites annonces immobilières provenant de professionnels de l'immobilier et de petites annonces de particuliers : [www.explorimmo.com](http://www.explorimmo.com) ;
- les agents immobiliers et les réseaux de franchisés qui publient leurs propres petites annonces sur leur site Internet : [www.century21.fr](http://www.century21.fr) ou [www.orpi.fr](http://www.orpi.fr) ou [www.laforet.com](http://www.laforet.com) ;
- les associations professionnelles d'agents immobiliers qui publient les petites annonces de leurs membres : [www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr) ou [www.snpi.fr](http://www.snpi.fr) ou [www.immocnab.com](http://www.immocnab.com) ; et
- les éditeurs de petites annonces de particuliers : [www.pap.fr](http://www.pap.fr).

Le Groupe considère qu'il n'est en concurrence directe qu'avec les première et deuxième catégories de sites Internet. En effet, les troisième et quatrième catégories sont souvent des clients du Groupe ; ainsi, les petites annonces Century21 et Orpi se retrouvent sur les sites de petites annonces du Groupe et le Groupe conçoit et réalise les sites Internet de petites annonces de nombreuses agences immobilières, petites annonces qui sont généralement reprises sur les sites d'annonces du Groupe. Enfin, la cinquième catégorie ne concerne pas le Groupe qui n'est pas présent sur le segment des petites annonces entre particuliers.

La position de premier plan des sites Internet du Groupe se reflète à travers l'audience Internet, les parts de marché en nombre de petites annonces immobilières et la notoriété de ses noms de domaine.

<sup>(19)</sup> Source : ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

<sup>(20)</sup> Source : ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

<sup>(21)</sup> Source : ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

<sup>(22)</sup> Source : Déclaratif sur la page d'accueil des sites, juin 2006.

<sup>(23)</sup> Source : Mediamétrie e-Stat, Cybermétrie, juin 2006.

### 6.2.2.2 *Audience Internet*

Dans plusieurs pays européens, le marché de la diffusion de petites annonces immobilières en ligne a vu l'émergence d'un leader bénéficiant d'une part d'audience significativement plus importante que celle de ses concurrents. Ainsi au Royaume-Uni, la part d'audience de Rightmove<sup>(24)</sup> représente environ 74 % du nombre de pages vues tandis que le deuxième acteur, Findaproerty, ne représente qu'environ 14 % du nombre de pages vues. Une tendance similaire est observée en Allemagne où la part d'audience du site Immobilien Scout24 représente environ 77 % du nombre de pages vues, tandis que son concurrent le plus important, Immowelt, ne représente qu'environ 12 % de part d'audience. La même situation peut être observée en France, où le Groupe atteint aujourd'hui environ 68 % de part d'audience, tandis que son concurrent le plus important, Logicimmo, ne représente qu'environ 9 %<sup>(25)</sup> du nombre de pages vues.

Les sites Internet du Groupe sont en effet les sites Internet immobiliers les plus consultés : au mois de juin 2006, la durée moyenne de consultation était de 19 minutes et 16 secondes pour les visiteurs uniques du site [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et de 16 minutes et 14 secondes pour ceux du site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com), à comparer à 4 minutes et 58 secondes pour le site [www.explorimmo.com](http://www.explorimmo.com), 5 minutes et 13 secondes pour le site [www.logic-immo.com](http://www.logic-immo.com) et 6 minutes et 22 secondes pour le site [www.avendrealouer.fr](http://www.avendrealouer.fr), principaux concurrents du Groupe<sup>(26)</sup>.

Au mois de juin 2006, les deux principaux sites du Groupe ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) ont enregistré plus de 4,7 millions de visites<sup>(27)</sup> (avec 16,4 pages vues en moyenne par visite) pour environ 865 000 visiteurs uniques<sup>(28)</sup>. Les sites Internet du Groupe bénéficient d'une forte audience Internet, comme l'illustrent ci-dessous les chiffres réalisés en juin 2006, par chacun des sites du Groupe.

- [www.seloger.com](http://www.seloger.com) : environ 3,9 millions de visites et 16,4 pages consultées par visite en moyenne ;
- [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) : environ 820 000 visites et 16,3 pages consultées par visite en moyenne ; et
- [www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com) : environ 112 000 visites et 8,8 pages consultées par visite en moyenne.

<sup>(24)</sup> Le taux de pénétration de Rightmove s'élevait à 74 % au 30 juin 2006, contre 62 % au 30 juin 2005 (Source : communiqué de presse de Rightmove disponible sur le site Internet de la société).

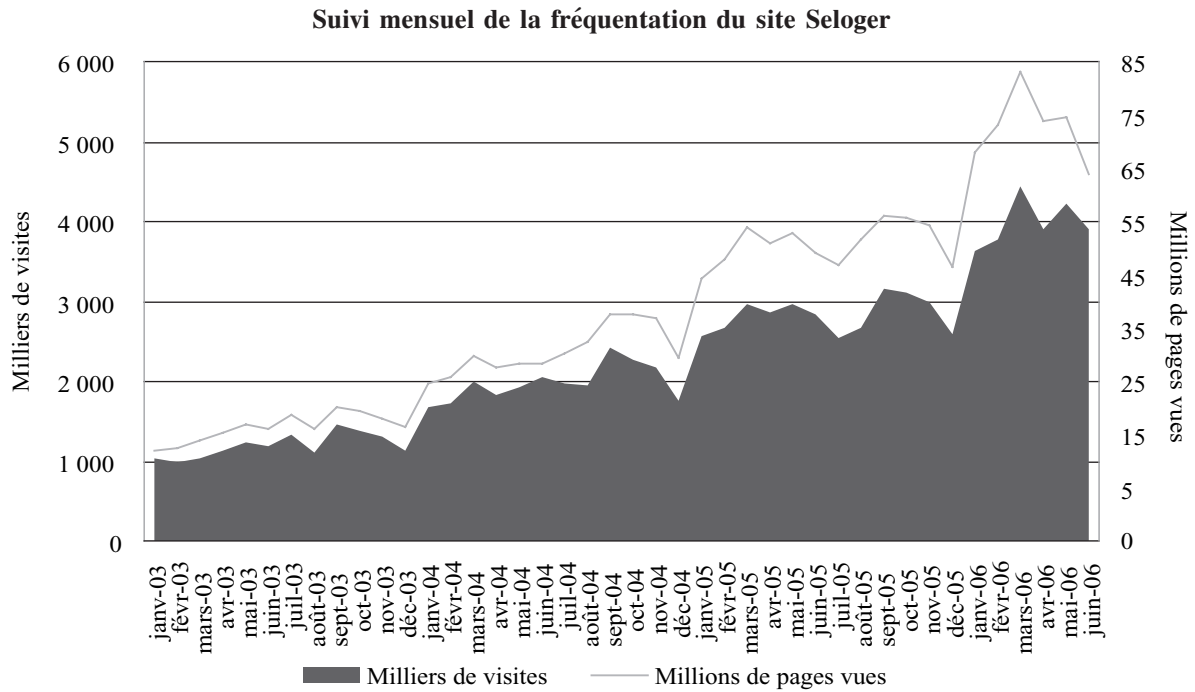
<sup>(25)</sup> Parts d'audience calculées sur la base du nombre de pages vues sur les cinq principaux sites dont l'activité est exactement comparable à celle de la Société et déterminé par l'indicateur comScore MyMetrix (avril 2006).

<sup>(26)</sup> Source : Nielsen Netrating, juin 2006.

<sup>(27)</sup> Source : Mediamétrie e-Stat, Cybermétrie, juin 2006.

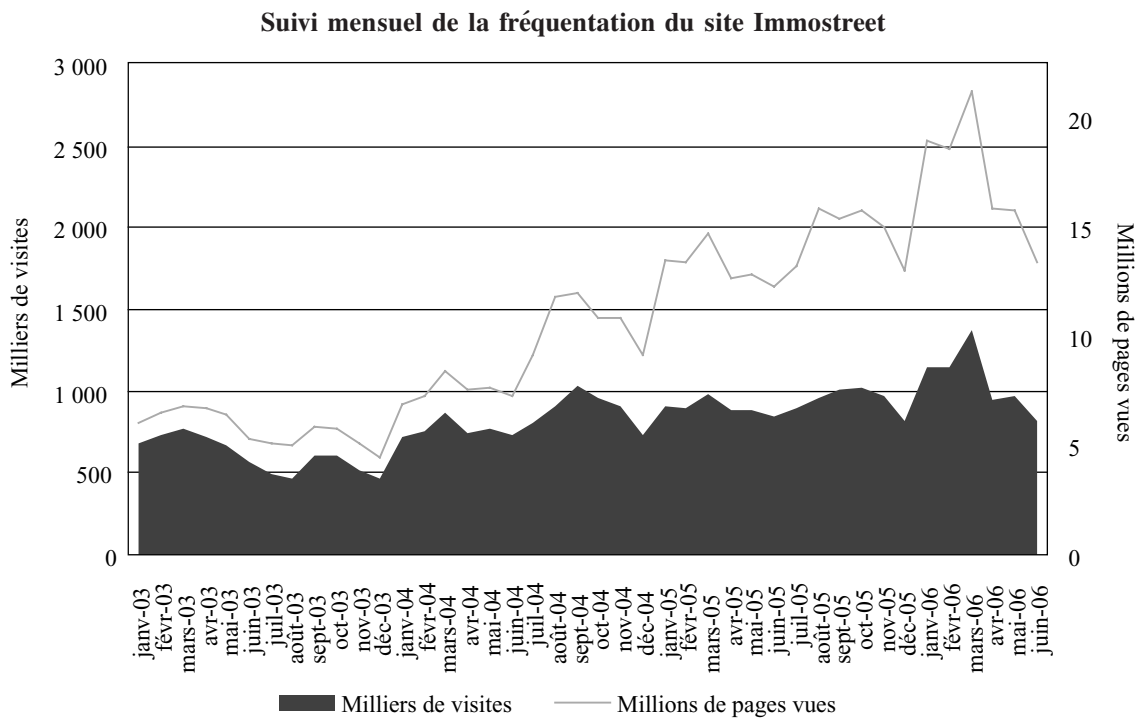
<sup>(28)</sup> Source : Nielsen Netrating, juin 2006.

Le graphique figurant ci-dessous présente l'évolution (de janvier 2003 à juin 2006) de la fréquentation mensuelle du site [www.seloger.com](http://www.seloger.com).



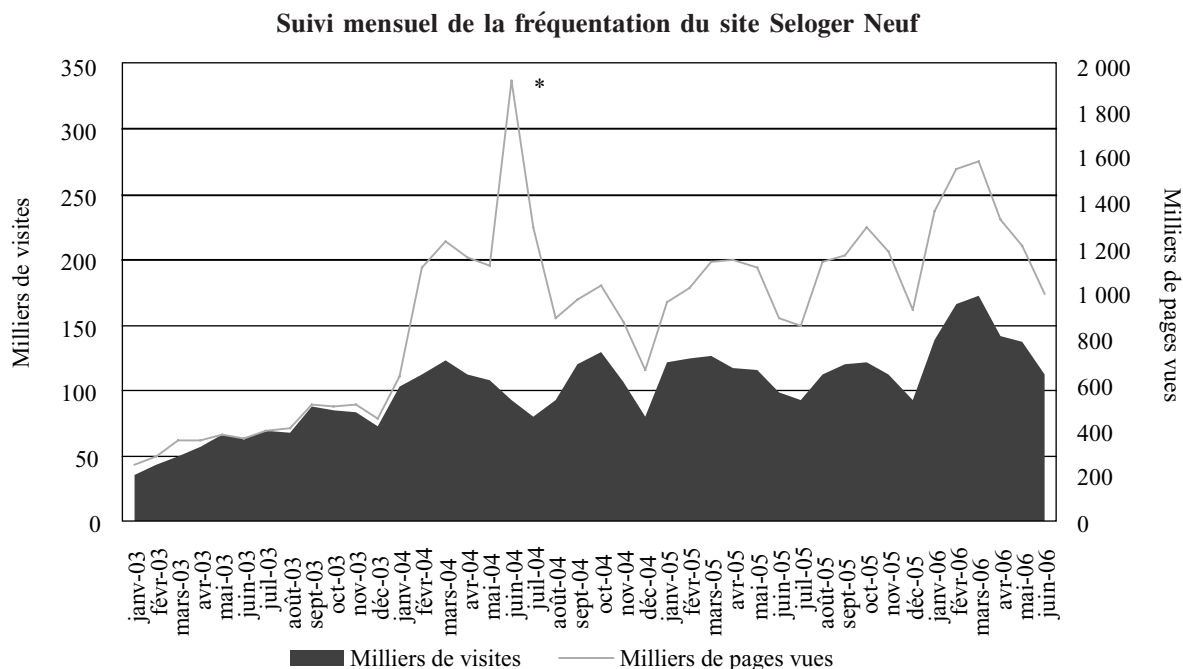
Source : Médiamétrie e-Stat, Cybermétrie.

Le graphique figurant ci-dessous présente l'évolution (de janvier 2003 à juin 2006) de la fréquentation mensuelle du site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com).



Source : Médiamétrie e-Stat, Cybermétrie.

Le graphique figurant ci-dessous présente l'évolution (de janvier 2003 à juin 2006) de la fréquentation mensuelle du site [www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com).



\* Suite à une erreur dans les relevés de Médiamétrie, ont été comptabilisées en juin 2004 non seulement les pages vues sur le site Seloger Neuf mais également les pages vues associées aux publicités. Cette erreur a été corrigée par Médiamétrie dès le mois suivant.

Source : Médiamétrie e-Stat, Cybermétrie.

### 6.2.2.3 Parts de marché (nombre de petites annonces immobilières)

Sauf indication contraire, l'ensemble des données présentées dans le présent paragraphe 6.2.2.3 sont des estimations réalisées par le Groupe à fin juin 2006.

Les sites Internet du Groupe sont les sites Internet immobiliers proposant le plus grand nombre de petites annonces immobilières en ligne en France : au mois de juin 2006, les deux principaux sites du Groupe ([www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)) ont diffusé plus d'un million de petites annonces immobilières, soit environ cinq fois plus que leurs principaux concurrents<sup>(29)</sup>.

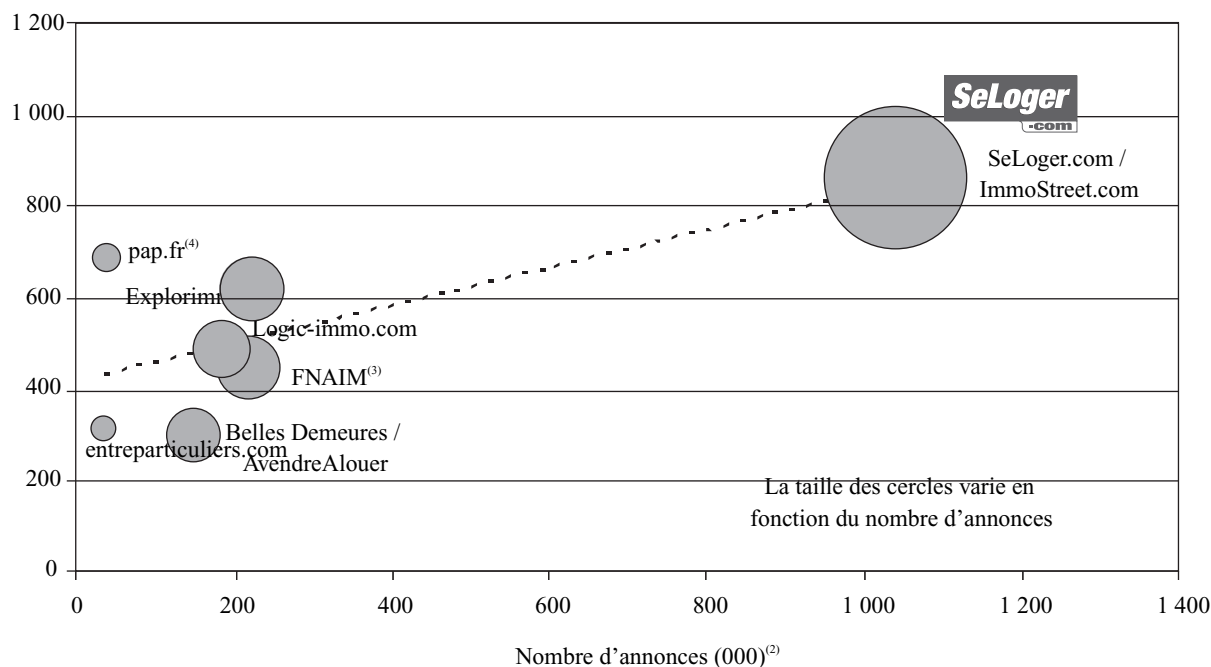
- [www.seloger.com](http://www.seloger.com) : environ 590 000 petites annonces immobilières (ventes et locations) au 30 juin 2006 ;
- [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) : environ 375 000 petites annonces immobilières (ventes et locations) françaises et environ 460 000 petites annonces immobilières (ventes et locations) européennes (hors France) au 30 juin 2006 ; et
- [www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com) : environ 1 095 programmes immobiliers (ventes et locations) au 30 juin 2006.

Le deuxième site Internet proposant le plus grand nombre de petites annonces immobilières en ligne est le site [www.explorimmo.com](http://www.explorimmo.com) avec environ 220 000 petites annonces immobilières (ventes et locations) au 30 juin 2006.

<sup>(29)</sup> Sur la base du nombre de petites annonces publiées par les principaux concurrents du Groupe.

Le graphique ci-dessous illustre la position de premier plan du Groupe par rapport à celle de ses concurrents.

Visiteurs Uniques (000)<sup>(1)</sup>



<sup>(1)</sup> Source : Nielsen Netrating, juin 2006.

<sup>(2)</sup> Source : Déclaratif sur la page d'accueil des sites, juin 2006.

<sup>(3)</sup> Site web de la Fédération Nationale d'Agents Immobiliers Français (5 associations en France au total).

<sup>(4)</sup> Petites annonces du groupe PAP.

### 6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCÉ LES INFORMATIONS MENTIONNÉES AUX PARAGRAPHE 6.1 ET 6.2

Néant.

### 6.4 DEGRÉ DE DÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DE BREVETS, DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCÉDÉS DE FABRICATION

Néant.

### 6.5 ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE

Outre les estimations réalisées par le Groupe à fin juin 2006, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations concernant la position concurrentielle du Groupe proviennent principalement des sources suivantes :

- Etude tns SOFRES, août 2005 ;
- Xerfi, novembre 2005 ;
- FNAIM, 2005 ;
- © 2005 Borrell Associates Inc. et © 2006 Borrell Associates Inc. ;
- Nielsen Netrating, juin 2006 ;
- Médiamétrie e-Stat, Cybermétrie (section audience Internet), juin 2006 ;



- INSEE, Enquête annuelle d'entreprise, 2004 ;
- ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) ; et
- comScore MyMetrix, avril 2006.

## **6.6 RÉGLEMENTATION**

Le Groupe n'est soumis à aucune autorisation préalable d'exploitation. Toutefois, il est soumis aux dispositions législatives et réglementaires applicables à Internet et au commerce électronique.

### *Contenu des services en ligne et responsabilité des acteurs d'Internet*

Les dispositions auxquelles les contenus de services en ligne sont actuellement soumis s'inscrivent dans la logique de la distinction entre correspondance privée, dont le secret est protégé, et la communication au public par voie électronique, dont la liberté est garantie. Si ce cadre juridique s'appuie sur le principe fondamental de liberté de communication, liberté garantie aux termes de la Constitution, de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, telle que modifiée, celui-ci vise également à respecter de grands principes du droit français, tels le respect de la vie privée, la protection des mineurs, la prévention des contenus illicites, la protection de l'image et des droits des personnes ou encore le respect de la dignité humaine.

La directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (« Directive Commerce Électronique »), précise les responsabilités et obligations des fournisseurs d'accès et des hébergeurs. En droit français, la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique définit les responsabilités des intermédiaires techniques d'Internet (fournisseurs d'accès et hébergeurs).

Les principales dispositions de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 ayant trait au régime de responsabilité des fournisseurs d'accès et des hébergeurs sont les suivantes :

- Les éditeurs de services de communication en ligne ont l'obligation de s'identifier directement ou indirectement. Ainsi, aux termes de l'article 6.III de la loi n° 2004-575, les personnes éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel ont l'obligation d'indiquer sur leur site Internet leur nom et adresse ou les nom et adresse de leur hébergeur si elles souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent, quant à elles, indiquer sur leur site Internet leurs coordonnées exactes et le nom du directeur ou co-directeur de la publication ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur. Les hébergeurs et les fournisseurs d'accès doivent à ce titre fournir aux éditeurs de services en ligne les moyens techniques de satisfaire à leurs obligations d'identification.
- Les fournisseurs d'accès et les hébergeurs sont tenus de détenir et de conserver les données permettant l'identification de la personne ayant contribué à la création du contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer aux autorités judiciaires.
- Aux termes de l'article 6.I de la loi n° 2004-575, les hébergeurs ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services que s'ils avaient effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où ils en ont eu connaissance, ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible. En outre, ces mêmes hébergeurs ne pourront voir leur responsabilité pénale engagée que s'ils avaient effectivement connaissance de l'activité ou de l'information illicites ou si, dès le moment où ils en ont eu connaissance, ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible. Ce régime de responsabilité ne s'applique pas lorsque le destinataire du service agit sous l'autorité ou le contrôle de l'hébergeur.

Certaines des activités et informations des sites Internet du Groupe pourraient relever de l'édition de contenu et non de l'hébergement. Dans ce cas, la responsabilité éditoriale du Groupe pourrait être engagée pour les contenus éventuellement illégaux des annonces mises en ligne sur les sites Internet [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immastreet.com](http://www.immastreet.com) et, plus généralement, du contenu éditorial des sites du Groupe.



### ***Les obligations résultant de la qualité d'éditeur de contenu***

Pour certaines des informations contenues sur les sites Internet du Groupe, et pour l'ensemble des journaux régionaux de petites annonces immobilières professionnelles, le Groupe, en tant qu'éditeur de contenu, est soumis aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il lui revient donc de se conformer à l'ensemble des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 et notamment de procéder à la nomination d'un directeur de publication.

La loi du 29 juillet 1881 a créé un régime dérogatoire au droit commun de responsabilité en « cascade » pour les délits commis par voie de presse dans lequel le directeur de publication désigné est responsable, à titre principal. A défaut de nomination de directeur de publication, l'auteur est responsable.

### ***Traitement des données à caractère personnel et protection des personnes physiques***

La directive cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, précise les éléments nécessaires à une protection efficace des droits et libertés des individus. L'objet de cette directive est notamment d'harmoniser les législations européennes en matière de traitement des données personnelles, de faciliter la circulation de ces données (sous réserve que le pays de destination des données concernées offre un niveau de protection satisfaisant) et d'assurer la protection des droits et libertés des individus. Cette directive cadre a été complétée par une directive sectorielle 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques.

En droit français, la directive cadre du 24 octobre 1995 ainsi que la directive du 12 juillet 2002 ont pour l'essentiel été transposées, par (i) la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (ii) la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et (iii) la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle.

Les principales dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 sont les suivantes :

- L'article 2 de la loi n° 2004-801 modifiant l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 consacre le principe selon lequel tout traitement de données à caractère personnel doit avoir reçu le consentement de la personne concernée. Cet article énumère toutefois, de manière limitative, différentes hypothèses dans lesquelles, même en l'absence de consentement de la personne concernée, le traitement est licite.
- Outre l'obligation d'informer les personnes du caractère obligatoire ou facultatif des réponses, des conséquences d'un défaut de réponse des destinataires des données ainsi que de l'existence d'un droit d'accès et de rectification, l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 tel que modifié par l'article 5 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 impose aux responsables de traitements de données d'informer la personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel de l'identité du responsable du traitement, de la finalité poursuivie par le traitement, du droit de s'opposer à ce que ces informations soient transférées à des tiers ainsi que, le cas échéant, des transferts de données envisagés vers un État non-membre de la Communauté européenne.

Cette obligation est d'application immédiate et concerne l'ensemble des traitements (y compris en cas de cession de fichiers). Les entreprises ont jusqu'au 6 août 2007 pour se conformer à cette nouvelle exigence pour les traitements mis en œuvre antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2004-801.

L'obligation d'information s'applique également aux *cookies*. L'article 32-II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 tel que modifié par l'article 5 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 prévoit en effet que « toute personne utilisatrice des réseaux de communication électroniques doit être informée de manière claire et complète (...) de la finalité de toute action tendant à accéder, par voie de transmission électronique, à des informations stockées dans son terminal de connexion, ou à inscrire, par la même voie, des informations dans son équipement terminal de connexion [et] des moyens dont elle dispose pour s'y opposer ».

- La loi n° 2004-801 se caractérise enfin par une augmentation très substantielle des possibilités de contrôle *a posteriori*, dont pourront faire l'objet les traitements de données personnelles. A cet égard, les pouvoirs de contrôle, d'investigation, d'injonction et de sanction dont dispose la CNIL sont substantiellement renforcés. Par ailleurs, le non-respect des dispositions de la loi n° 2004-801 fait l'objet de sanctions pénales lourdes. Les infractions sont prévues et réprimées par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal. Les peines encourues peuvent aller jusqu'à 300 000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement.

S'agissant des messages commerciaux non sollicités (*spams*), l'article 22 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique dispose que, depuis le 22 décembre 2004, « *est interdite la prospection directe au moyen d'un automate d'appel, d'un télécopieur ou d'un courrier électronique utilisant, sous quelque forme que ce soit, les coordonnées d'une personne physique qui n'a pas exprimé son consentement préalable à recevoir des prospections directes par ce moyen* ». Les sollicitations commerciales adressées par courrier électronique à des personnes physiques sont désormais soumises au principe de l'autorisation préalable de la personne démarchée.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel. L'essentiel des bases de données ainsi constituées ont fait l'objet de déclarations auprès de la CNIL.

### ***Protection juridique des bases de données***

La principale innovation présentée par la directive 96/9/CE du 11 mars 1996 est la création d'un droit « *sui generis* » visant à assurer la protection de l'investissement réalisé dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, étant précisé que cet investissement peut être financier et/ou humain. Cette directive a été transposée en droit interne par la loi n° 98-536 du 1<sup>er</sup> juillet 1998, prévoyant ce droit « *sui generis* », indépendant des protections offertes par le droit d'auteur, protégeant les producteurs de bases de données.

L'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose en effet que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et supporte le risque des investissements relatifs à l'élaboration de la base de données en question, bénéficie d'une protection du contenu de la base « *lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel* ». Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celles découlant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données concernée ou un de ses éléments constitutifs aux termes notamment de l'article L. 112-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Le producteur de bases de données dispose ainsi du droit d'interdire toute extraction substantielle du contenu de sa base de données ainsi que toute réutilisation de ce contenu. L'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose en outre que « *le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données.* »

### ***Noms de domaine***

Les noms de domaine sont attribués aux adresses numériques des serveurs connectés à Internet et constituent les adresses Internet. Ils permettent notamment une meilleure identification des sites Internet et une mémorisation plus facile des adresses de ces sites. Les noms de domaine constituent des atouts *marketing* majeurs pour les sociétés exerçant la totalité ou une partie de leurs activités sur Internet. Le Groupe a déposé un certain nombre de noms de domaine en France.

Les noms de domaine de premier niveau peuvent être génériques (*generic top level domain names* ou « *gTLDs* »), tels que « *.com* » pour les sociétés commerciales, « *.net* » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « *.org* » pour les organismes d'intérêt public ou « *.edu* » pour les établissements d'enseignement, ou correspondre à une zone géographique déterminée (*country code top level domain names*, ou « *ccTLDs* »), tels que « *.fr* » pour la France, « *.de* » pour l'Allemagne ou « *.es* » pour l'Espagne. Les noms de domaine de second niveau correspondent quant à eux à des sous-catégories, par exemple les « *.asso.fr* » pour les associations. L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « *.com* », « *.net* » et « *.org* » est assuré par un certain nombre d'organismes accrédités par *l'Internet Corporation for*

*Assigned Names and Numbers* (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Différents registres sont responsables de la gestion des extensions, tels Verisign pour les extensions « .com » et « .net ». L'enregistrement des noms de domaine géographiques est supervisé dans chaque État par une autorité nationale désignée, qui tient un registre central et accrédite des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement. En règle générale, les noms de domaine sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, qu'il s'agisse des noms de domaine génériques ou géographiques, considèrent qu'il revient au déposant de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'enregistrement du nom de domaine concerné.

Chaque autorité nationale ayant la possibilité, dans une certaine mesure, de définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences relatives à l'enregistrement de noms de domaine géographiques peuvent différer de celles relatives à l'enregistrement de noms de domaine génériques et peuvent également varier d'un pays à l'autre. Les bureaux d'enregistrement peuvent notamment se révéler plus ou moins stricts quant à l'enregistrement d'un nom de domaine particulier qui pourrait porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou autres détenus par des tiers.

L'Association française pour le nommage Internet en coopération (« l'AFNIC ») est chargée en France de l'enregistrement des noms de domaine pour l'extension « .fr ». Un certain nombre de sous-domaines ont été créés dans l'extension « .fr » et plusieurs prestataires de services Internet ont été accrédités par l'AFNIC, pour le traitement des demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Les règles d'attribution des noms de domaine figurent dans la charte de nommage de l'AFNIC. Cette charte est évolutive et les règles d'attribution peuvent être régulièrement modifiées. Les règles d'attribution actuellement en vigueur sont les suivantes :

- l'attribution d'un nom de domaine dans chaque sous-domaine en « .fr » est régie par des règles spécifiques ;
- les personnes identifiables sur les bases de données en ligne des Greffes, de l'INPI et de l'INSEE (entreprises, détenteurs de marques, collectivités, professions libérales) peuvent enregistrer les noms de domaine de leur choix, sous réserve de respecter les contraintes syntaxiques et de ne pas demander l'enregistrement d'un nom figurant dans la liste des termes fondamentaux ;
- les déposants de noms de domaine doivent s'assurer que leur demande d'enregistrement ne porte pas atteinte aux droits des tiers, en particulier à des droits de propriété intellectuelle, au droit au nom ainsi qu'aux règles de la concurrence, étant précisé que l'AFNIC n'effectue aucune vérification à cet égard ;
- l'enregistrement de noms de domaine dans le sous-domaine « .tm.fr » est réservé aux déposants à même de fournir un certificat d'enregistrement de marque ;
- le sous-domaine « .nom.fr » est réservé aux personnes physiques de nationalité française ou résidant sur le territoire français qui souhaitent utiliser leur nom patronymique à titre de nom de domaine ;
- les noms de domaine sous l'extension « .com.fr », ne requièrent pas de justification de nom. L'enregistrement n'est toutefois autorisé que si le terme n'est pas enregistré à l'identique dans l'une des extensions du domaine public.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits sur une marque, l'issue d'un litige potentiel dans ce domaine demeure incertaine. Cette incertitude est notamment due au fait que la portée des droits sur une marque est limitée, territorialement ou en raison des types de produits et services couverts par l'enregistrement de la marque, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet peut entraîner un risque de confusion ou favoriser des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

#### ***Ventes de biens et fournitures des prestations de services à distance***

L'ordonnance n° 2001-741 du 23 août 2001, qui a transposé en droit français la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 1997 concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance, assure une protection accrue des consommateurs pour tout contrat de vente ou de

prestations de services dont la conclusion a eu lieu par une technique de communication à distance (y compris par Internet). En vertu de cette ordonnance, codifiée aux articles L. 121-16 et suivants du Code de la consommation, le vendeur doit respecter les obligations suivantes :

- fournir au consommateur les informations notamment en relation avec les caractéristiques essentielles du service ou du bien, le prix et les limitations éventuelles de responsabilité ;
- mentionner dans l'offre de contrat les indications relatives au vendeur, les frais de livraison, les modalités de paiement, de livraison et d'exécution, l'existence d'un droit de rétractation, la durée de validité de l'offre et la durée minimale du contrat proposé.

Le consommateur doit recevoir confirmation de ces informations par écrit ou sur un autre support durable mis à sa disposition en temps utile au plus tard au moment de la « livraison ».

En ce qui concerne le droit de rétractation, le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai de sept jours court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services. Lorsque le droit de rétractation est exercé, le remboursement doit être effectué au plus tard dans les trente jours suivants la date à laquelle ce droit a été exercé.

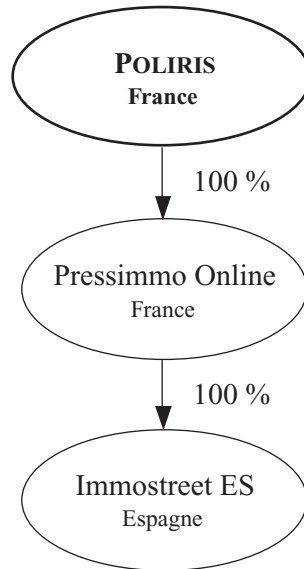
Le vendeur est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance. Dans certains cas, la violation des dispositions régissant la vente à distance est passible d'une amende de 1 500 euros étant entendu qu'au plan civil, les contrats passés en violation de ces dispositions sont nuls de plein droit.

## CHAPITRE 7 ORGANIGRAMME

### 7.1 ORGANIGRAMME

#### 7.1.1 Organigramme avant Réorganisation

Avant la réorganisation de l'actionnariat de la société Poliris intervenue le 30 novembre 2005 (la « *Réorganisation* ») et décrite au paragraphe 7.2 du présent document de base, l'organigramme juridique du Sous-Groupe Poliris était le suivant :

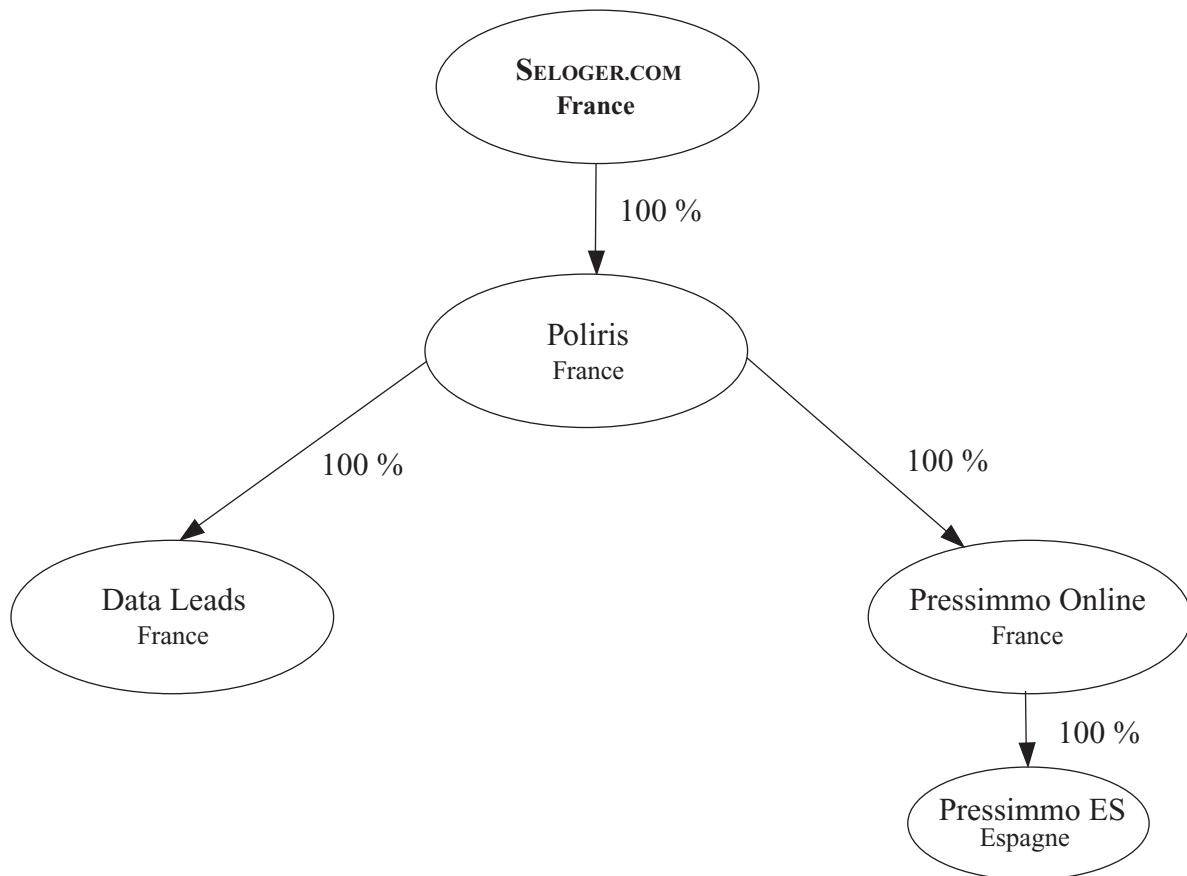


Les pourcentages indiqués ci-dessus correspondent aux pourcentages de capital et de droits de vote détenus dans chaque société.

Poliris et Pressimmo Online exercent une activité de diffusion de petites annonces, d'édition et de communication d'information par des systèmes télématiques et informatiques. Pressimmo ES n'exerce aucune activité opérationnelle. A l'exception de Pressimmo ES qui est une société espagnole, toutes les sociétés du Groupe sont des sociétés françaises.

### 7.1.2 Organigramme après Réorganisation

A la date d'enregistrement du présent document de base, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :



Les pourcentages indiqués ci-dessus correspondent aux pourcentages de capital et de droits de vote détenus dans chaque société.

La Société exerce une activité de holding au sein du Groupe et, à ce titre, rend différents services aux sociétés du Groupe qu'elle leur refacture. Au 28 septembre 2006, la Société détient les filiales suivantes : Poliris et Pressimmo Online, qui exercent une activité de diffusion de petites annonces, d'édition et de communication d'information par des systèmes télématiques et informatiques, Data Leads (société acquise en juillet 2006) qui exerce une activité de commercialisation de contacts vendeurs sous le nom « mandat vente » et Pressimmo ES qui n'exerce aucune activité opérationnelle. A l'exception de Pressimmo ES qui est une société espagnole, toutes les sociétés du Groupe sont des sociétés françaises.

Monsieur Denys Chalumeau, président du directoire de la Société, exerce également les fonctions de président de la société par actions simplifiée Poliris et de directeur général de la société par actions simplifiée Pressimmo Online. Monsieur Amal Amar, président du conseil de surveillance de la Société, exerce également les fonctions de directeur général de la société par actions simplifiée Poliris et de président de la société par actions simplifiée Pressimmo Online. Monsieur Gilles Blanchard, membre du directoire de la Société, exerce également les fonctions de directeur général de la société par actions simplifiée Poliris.

Aucun actif lié à l'activité du Groupe n'appartient à ses dirigeants ou à leur famille.

## 7.2 RESTRUCTURATIONS

### 7.2.1 Les opérations sur le capital de la Société réalisées depuis novembre 2005

#### 7.2.1.1 Le transfert de 100 % du capital social de Poliris à la Société en novembre 2005

##### 7.2.1.1.1 Les modalités du transfert de 100 % du capital social de Poliris à la Société

La Société a été constituée au cours du quatrième trimestre 2005 pour les besoins de la Réorganisation.

Préalablement à la Réorganisation, le capital social de la société Poliris était réparti entre les fondateurs, dirigeants et salariés du Groupe (60,4 % du capital et des droits de vote), des investisseurs financiers (33,7 % du capital et des droits de vote) et divers autres actionnaires (5,9 % du capital et des droits de vote).

A l'occasion de la Réorganisation, les actionnaires de Poliris ont transféré à la Société la totalité de leurs actions Poliris selon les modalités suivantes :

- les fondateurs, dirigeants et salariés de Poliris ont apporté à la Société des actions représentant 14,4 % du capital et des droits de vote de Poliris ; en rémunération de cet apport en nature, la Société a émis (i) 991 086 actions ordinaires à bons de souscription d'actions ordinaires, (ii) 11 893 014 actions de préférence de catégorie C et (iii) 12 884 103 actions de préférence de catégorie D ;  
divers autres actionnaires de Poliris ont apporté à la Société des actions représentant 0,3 % du capital et des droits de vote de Poliris ; en rémunération de cet apport en nature, la Société a émis (i) 19 230 actions ordinaires à bons de souscription d'actions ordinaires, (ii) 230 759 actions de préférence de catégorie C et (iii) 249 989 actions de préférence de catégorie D ;  
ces apports en nature d'actions Poliris ont été soumis à la procédure d'apport en nature prévue par l'article L. 225-147 du Code de commerce ; à cette occasion, Messieurs Paul Ollivier et Alexis Levasseur ont été nommés commissaires aux apports par ordonnance de Madame le Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 10 novembre 2005 ; en conclusion de leurs travaux, les commissaires aux apports ont indiqué qu'ils étaient d'avis que la valeur des apports, s'élevant à 26 419 728,40 euros, n'était pas surévaluée et, en conséquence, était au moins égale au montant de la valeur nominale des actions à émettre augmenté de la prime d'émission ;
- les dirigeants et salariés de Poliris ont cédé à la Société des actions représentant 41,57 % du capital et des droits de vote de Poliris, pour un prix global de 74 654 416 euros ;
- divers autres actionnaires de Poliris ont cédé à la Société des actions représentant 10,42 % du capital et des droits de vote de Poliris, pour un prix global de 18 891 686 euros ;
- les investisseurs financiers ont cédé à la Société des actions représentant 33,31 % du capital et des droits de vote de Poliris, pour un prix global de 59 811 360 euros.

Les cessions d'actions Poliris mentionnées ci-dessus font l'objet d'un mécanisme de complément de prix payable en espèces par la Société selon les modalités suivantes :

- si l'EBITDA consolidé (tel que défini ci-dessous) réalisé par la Société au cours du premier semestre 2006 est au moins égal à 6 590 000 euros, un premier complément de prix compris entre 0 et 11 250 000 euros sera payable au plus tard le 31 août 2006 ;
- si l'EBITDA consolidé (tel que défini ci-dessous) réalisé par la Société au cours de l'année 2006 est au moins égal à 14 000 000 euros, un second complément de prix compris entre 0 et 22 500 000 euros sera payable au plus tard le 30 avril 2007.

En tout état de cause, le montant global des compléments de prix susceptibles d'être payés par la Société au titre de ces cessions d'actions Poliris ne pourra excéder 22 500 000 euros.



L'EBITDA consolidé servant à la détermination des montants des compléments de prix mentionnés ci-dessus, est égal, pour une période considérée, au résultat net retraité des intérêts minoritaires auquel sont ajoutés (charges ou pertes) ou déduits (revenus ou profits) les éléments suivants :

- (a) les impôts courants et différés ;
- (b) le résultat des filiales mises en équivalence ;
- (c) les produits ou charges d'intérêts ;
- (d) l'amortissement des écarts d'acquisition ;
- (e) l'amortissement des actifs immobilisés ;
- (f) toute charge, perte, revenu ou profit résultant des événements ou des transactions non récurrentes suivants :
  - (i) les pertes et profits sur cession ou dépréciation exceptionnelle d'actifs immobilisés (intangibles, immeubles et terrains, équipements de production et actifs financiers) et les produits et charges y afférents,
  - (ii) les pertes et profits constatés sur des opérations de restructuration ou de cessation d'activité,
  - (iii) les pertes et profits résultant de changement de principes ou de méthodes comptables par rapport aux exercices précédents,
  - (iv) les pertes et profits liés aux périodes précédentes, que ces pertes et profits aient fait l'objet d'une réclamation (au titre de la garantie d'actif et de passif accordée par l'ensemble des cédants à l'exception de l'un d'eux) ou non (étant précisé que toute indemnité perçue au titre d'une réclamation sera réputée être un profit lié à la période précédente),
  - (v) les pertes et profits liés à des garanties ou remboursements de garanties,
  - (vi) les pertes et profits liés à des événements exceptionnels et non récurrents affectant les actifs tels que les indemnités d'assurance correspondant aux dommages subis et la différence nette entre les indemnités compensatoires de pertes d'exploitation et les pertes réelles d'exploitation,
  - (vii) l'impact de reprise de provisions ne correspondant à aucune charge encourue ou supérieure au montant des charges réelles encourues ;
- (g) les charges liées à la participation des salariés aux résultats du Groupe ;
- (h) les charges, pertes, revenus et profits liés à l'acquisition de tous fonds de commerce ou de toute participation dans une société autre que les sociétés Poliris, Pressimmo Online et Pressimmo ES ou en résultant, ou résultant de toute activité commerciale en dehors de la France métropolitaine (autre que celles opérées par le Sous-Groupe Poliris à la date des cessions en cause) ou de toute activité commerciale autre que celles opérées par le Sous-Groupe Poliris à la date des cessions en cause ;
- (i) les charges résultant de la facturation par 3i Gestion SA ou toute autre entité affiliée à 3i Gestion SA au titre de services administratifs ou de conseil, ainsi que les frais d'acquisition liées à l'acquisition du Sous-Groupe Poliris par la Société ;

Par ailleurs, dans le cas où l'un quelconque des événements visés aux paragraphes (a) à (e) ci-dessus se produirait, l'EBITDA consolidé devant servir de base de calcul à la détermination des montants de complément de prix mentionnés ci-dessus sera retraité afin de déterminer l'EBITDA consolidé qui aurait été obtenu si ledit événement ne s'était pas produit :

- (a) la Société et le Sous-Groupe Poliris entreprennent une activité autre que les activités du Sous-Groupe Poliris, ou l'une quelconque des sociétés du Sous-Groupe Poliris cesse d'être une filiale à 100 % de la Société ;

- (b) la Société et le Sous-Groupe Poliris contractent des engagements ou des obligations en dehors du cours normal de leurs affaires ;
- (c) la Société et le Sous-Groupe Poliris modifient leurs politiques et pratiques commerciales à l'égard de leurs clients par rapport à celles appliquées par le Sous-Groupe Poliris à la date de la Réorganisation ;
- (d) la Société ou l'une quelconque des sociétés du Sous-Groupe Poliris met un terme à ses activités, cède en tout ou en partie son fonds de commerce, ou modifie ou réduit ses activités de façon importante ;
- (e) la Société ou l'une quelconque des sociétés du Sous-Groupe Poliris consent à l'un de ses salariés ou mandataires sociaux une rémunération variable excessive par rapport aux pratiques historiques des sociétés du Sous-Groupe Poliris ou calculée sur une base autre que les résultats des sociétés du Sous-Groupe Poliris.

L'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus servant à la détermination de l'EBITDA consolidé étant calculé conformément aux principes comptables de la Société et aux principes comptables de consolidation définis par la norme CNC 99-02.

Le 31 août 2006, la Société a déterminé le montant de l'EBITDA consolidé réalisé par la Société au cours du premier semestre 2006 et servant de base à la détermination du montant du premier complément de prix à la somme de 8 437 176 euros. En conséquence, le montant du premier complément de prix dû par la Société au 31 août 2006 s'élève à 6 297 189,23 euros.

La totalité du montant de ce premier complément de prix, soit la somme de 6 297 189,23 euros, a été payée le 29 septembre 2006. Au résultat de ce paiement, le montant maximum du second complément de prix susceptible d'être dû par la Société ne pourra excéder la somme de 16 202 810,77 euros.

Le paiement de ce premier complément de prix a été financé par un tirage de 6 300 000 euros sur les Emprunts Senior décrits au paragraphe 10.4.1.2 du présent document de base.

#### 7.2.1.1.2 Le financement du transfert de 100 % du capital social de Poliris à la Société

L'acquisition en espèces des actions Poliris par la Société a été financée :

- à hauteur de 25 697 875 euros par les augmentations de capital en espèces suivantes :
  - les Fonds d'Investissement 3i ont souscrit des actions ordinaires et des actions ordinaires à bons de souscription d'actions ordinaires et des actions de préférence de catégories A, B, C et D représentant ensemble 34,4 % du capital et 41,5 % des droits de vote de la Société pour un montant global de 17 907 905 euros ;
  - Europatweb a souscrit des actions ordinaires et des actions de préférence de catégories A et B représentant 12,1 % du capital et 7,0 % des droits de vote de la Société pour un montant global de 6 297 068 euros ;
  - Ficapi a souscrit des actions ordinaires et des actions de préférence de catégorie B représentant 1,7 % du capital et 0,1 % des droits de vote de la Société pour un montant global de 874 403 euros ;
  - certains cadres et dirigeants du Groupe ont souscrit des actions ordinaires à bons de souscription d'actions ordinaires et des actions de préférence de catégories C et D représentant 0,8 % du capital et 0,8 % des droits de vote de la Société pour un montant global de 399 898 euros ; et
  - Alven Capital a souscrit des actions ordinaires et des actions de préférence de catégorie B représentant 0,4 % du capital et 0,1 % des droits de vote de la Société pour un montant global de 218 601 euros.

- à hauteur de 60 000 000 euros par l'émission par la Société d'un emprunt obligataire représenté par des obligations assorties de bons de souscription d'obligations et de bons de souscription d'actions de préférence de catégorie E (les « **OBSOBSA** ») souscrit par les Fonds d'Investissement 3i, Ficapi, Europatweb et Alven Capital (ensemble les « **Investisseurs Financiers** ») ;
- à hauteur de 22 000 000 euros par l'émission par la Société d'un emprunt obligataire représenté par des obligations à bons de souscription d'actions ordinaires (les « **OBSA** ») souscrit par BNP Paribas ;
- à hauteur de 57 700 000 euros par un emprunt bancaire, étant en outre précisé que BNP Paribas, arrangeur de cet emprunt bancaire a également souscrit 25 653 bons de souscription d'actions émis par la Société.

#### 7.2.1.1.3 Catégories de valeurs mobilières émises par la Société à l'issue de la Réorganisation

À l'issue de la Réorganisation, la Société avait émis les valeurs mobilières suivantes :

- 2 000 000 actions ordinaires représentant 3,8 % du capital et 7,7 % des droits de vote de la Société, souscrites par les dirigeants et salariés du Groupe, les Investisseurs Financiers ainsi que divers autres actionnaires ;
- 11 391 743 actions de préférence de catégorie A représentant 21,9 % du capital et 43,8 % des droits de vote de la Société, souscrites par les Fonds d'Investissement 3i et Europatweb ;
- 12 341 052 actions de préférence de catégorie B représentant 23,7 % du capital et 0,0 % des droits de vote de la Société, souscrites par les Investisseurs Financiers ;
- 12 608 257 actions de préférence de catégorie C représentant 24,2 % du capital et 48,5 % des droits de vote de la Société, souscrites par les dirigeants et salariés du Groupe, les Fonds d'Investissement 3i ainsi que par divers autres actionnaires ;
- 13 658 948 actions de préférence de catégorie D représentant 26,3 % du capital et 0,0 % des droits de vote de la Société, souscrites par les dirigeants et salariés du Groupe, les Fonds d'Investissement 3i ainsi que par divers autres actionnaires ;
- 600 000 obligations<sup>(30)</sup> d'une valeur nominale unitaire de 100 euros, souscrites par les Investisseurs Financiers (les « **Obligations 1** ») ;
- 44 obligations<sup>(31)</sup> d'une valeur nominale unitaire de 500 000 euros, souscrites par BNP Paribas (les « **Obligations 2** ») ;
- 1 050 688 bons de souscription d'actions ordinaires<sup>(32)</sup>, souscrits par les dirigeants et salariés du Groupe, les Fonds d'Investissement 3i et divers autres actionnaires (les « **BSA 1** ») ;
- 600 000 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie E<sup>(33)</sup>, souscrits par les Investisseurs Financiers (les « **BSA 2** ») ;
- 25 652 bons de souscription d'actions ordinaires (dont 20 416 BSA de catégorie A et 5 236 BSA de catégorie B)<sup>(34)</sup>, souscrits par BNP Paribas (ensemble les « **BSA 3** ») ;
- 25 653 bons de souscription d'actions ordinaires (dont 20 408 BSA de catégorie A et 5 245 BSA de catégorie B), souscrits par BNP Paribas, arrangeur de l'emprunt bancaire de 57 700 000 euros mentionné au paragraphe 7.2.1.1.2 ci-dessus (ensemble les « **BSA 4** ») ;

<sup>(30)</sup> Obligations, titres primaires des OBSOBSA.

<sup>(31)</sup> Obligations, titres primaires des OBSA.

<sup>(32)</sup> BSA attachés aux ABSA.

<sup>(33)</sup> BSA attachés aux OBSOBSA.

<sup>(34)</sup> BSA attachés aux OBSA.

- 600 000 bons de souscription d'obligations<sup>(35)</sup>, souscrits par les Investisseurs Financiers (les « *BSO* »).

### 7.2.1.2 *L'entrée de nouveaux mandataires sociaux au capital de la Société en mars 2006*

Le 30 mars 2006, la Société a émis les deux catégories de bons de souscription d'actions ordinaires suivantes :

- 81 086 bons de souscription d'actions ordinaires (les « *BSA 5* ») au profit de Monsieur Jean-Fabrice Mathieu, nouveau directeur général de la Société ;
- 1 654 bons de souscription d'actions ordinaires (les « *BSA 6* ») au profit des porteurs d'OBSA et de l'arrangeur de l'emprunt bancaire d'un montant de 57 700 000 euros mentionné au paragraphe 7.2.1.1.2 ci-dessus.

Par ailleurs, concomitamment à ces émissions, les Fonds d'Investissement 3i ont cédé à :

- Jean-Fabrice Mathieu (i) 15 296 actions ordinaires à bons de souscription d'actions ordinaires, (ii) 183 557 actions de préférence de catégorie C et (iii) 198 853 actions de préférence de catégorie D ; et à
- Geoffroy Roux de Bézieux (membre du conseil de surveillance de la Société) (i) 1 122 actions ordinaires, (ii) 28 044 actions de préférence de catégorie B et (iii) 709 OBSOBSA (les *BSA 2 y* attachés ayant été préalablement détachés par les Fonds d'Investissement 3i et conservés par ces derniers).

L'ensemble des actions ainsi cédées à Jean-Fabrice Mathieu et à Geoffroy Roux de Bézieux représentait, à la date de ces cessions, 0,8 % du capital et des droits de vote de la Société.

### 7.2.1.3 *La simplification de la structure du capital en septembre 2006*

Dans la perspective de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé (l'« *Introduction en Bourse* »), les associés de la Société ont décidé, lors d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 28 septembre 2006 (l'« *Assemblée Générale* »), de simplifier la structure capitalistique de la Société selon les modalités suivantes :

#### *Transformation de la Société en société anonyme*

La Société, initialement constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Dans le cadre de cette transformation, les commissaires aux comptes de la Société ont établi, conformément aux articles L. 225-244 et L. 224-3 du Code de commerce, un rapport sur la transformation de la Société en société anonyme, en date du 27 septembre 2006, dont les conclusions sont les suivantes : « *Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.* ».

#### *Conversion des actions de préférence de catégories B et D émises par la Société*

Les associés de la Société ont décidé de convertir les actions de préférence de catégories B et D en actions de préférence de catégorie A et C. Préalablement à leur conversion, les actions de préférence de catégorie B bénéficiaient des mêmes droits et obligations que les actions de préférence de catégorie A, à l'exception du fait qu'elles étaient privées de droit de vote. De même, préalablement à leur conversion, les actions de préférence de catégorie D bénéficiaient des mêmes droits et obligations que les actions de préférence de catégorie C, à l'exception du fait qu'elles étaient privées de droit de vote.

Les commissaires aux comptes de la Société ont établi, conformément à l'article L. 228-12 du Code de commerce, un rapport sur les modalités de conversion, en date du 27 septembre 2006, dont les conclusions sont les suivantes : « *Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conversion envisagée* ». Monsieur Jean Nicot a été nommé commissaire aux avantages particuliers par ordonnance de Madame le Président du

<sup>(35)</sup> *BSO* attachés aux *OBSOBSA*.

Tribunal de commerce de Paris en date du 15 juin 2006, conformément à la procédure prévue à l'article L. 228-15 du Code de commerce. En conclusion de ses travaux, le commissaire aux avantages particuliers a indiqué que « *l'avantage particulier attaché à la conversion d'actions de préférence de catégorie B en actions de préférence de catégorie A et à la conversion d'actions de préférence de catégorie D en actions de préférence de catégorie C n'appelle pas d'observation de ma part* ».

#### *Conversion des actions de préférence en actions ordinaires*

Les associés de la Société ont décidé de préciser la formule de conversion des actions de préférence en actions ordinaires en cas d'Introduction en Bourse. Cette formule prend en considération le « **Montant Prioritaire** » de chaque action de préférence, c'est-à-dire, pour une action donnée, une somme égale à 10 % l'an de la valeur nominale (augmentée, le cas échéant, du montant capitalisé à 10 % l'an) de ladite action calculée sur une base quotidienne (sur la base d'une année de 360 jours) et capitalisée à chaque date d'anniversaire depuis le 30 novembre 2005. La formule de conversion est désormais la suivante :

$$N_{AO} = \frac{N_{AP}}{[V_{AO} / (VN_{AP} + P_{AP})]}$$

Avec :

$N_{AO}$  signifie le nombre d'actions ordinaires créées par conversion des actions de préférence de la catégorie considérée.

$N_{AP}$  signifie le nombre d'actions de préférence de la catégorie considérée en circulation.

$V_{AO}$  signifie le prix d'admission des actions ordinaires fixé par le directoire lors de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé.

$VN_{AP}$  signifie la valeur nominale de l'action de préférence de la catégorie considérée.

$P_{AP}$  signifie le Montant Prioritaire non encore versé au titre d'une action de préférence de la catégorie considérée au jour de la fixation du prix d'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé par le directoire de la Société.

#### *Division de la valeur nominale des actions*

L'Assemblée Générale a décidé de diviser la valeur nominale des actions, ordinaires et de préférence, de la Société par 5 afin de la ramener d'un euro à 0,20 euro, portant ainsi le nombre d'actions de la Société de 52 000 000 à 260 000 000, dont 10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro, 118 663 975 actions de catégorie A d'une valeur nominale de 0,20 euro et 131 336 025 actions de catégorie C d'une valeur nominale de 0,20 euro, par attribution de 5 actions nouvelles pour une action ancienne détenue.

En conséquence, le nombre d'actions auxquels les bons de souscription d'actions émis par la Société (les « **Bons** ») donnent droit a été modifié dans les conditions suivantes :

	Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des Bons	
	Avant division de la valeur nominale des actions	Après division de la valeur nominale des actions
<b>BSA 1</b>	514 112 actions ordinaires	2 570 560 actions ordinaires
<b>BSA 2</b>	60 000 actions de préférence de catégorie E	300 000 actions de préférence de catégorie A
<b>BSA 3</b>		
BSA 3 de catégorie A	20 416 actions ordinaires	102 080 actions ordinaires
BSA 3 de catégorie B	5 236 actions ordinaires	26 180 actions ordinaires
TOTAL	25 652 actions ordinaires	128 260 actions ordinaires
<b>BSA 4</b>		
BSA 4 de catégorie A	20 408 actions ordinaires	102 040 actions ordinaires
BSA 4 de catégorie B	5 245 actions ordinaires	26 225 actions ordinaires
TOTAL	25 653 actions ordinaires	128 265 actions ordinaires
<b>BSA 5</b>	81 086 actions ordinaires	405 430 actions ordinaires
<b>BSA 6</b>	1 654 actions ordinaires	8 270 actions ordinaires

*Modification des caractéristiques des bons de souscription d'actions émis par la Société*

**BSA 1 :** Les modalités d'exercice des BSA 1 ont été modifiées pour prévoir qu'en cas d'Introduction en Bourse, ceux-ci ne seront exerçables que pendant la période courant du visa de l'Autorité des marchés financiers (*AMF*) sur le prospectus relatif à l'Introduction en Bourse à la date précédant celle prévue pour la fixation du prix d'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé par le directoire de la Société (la « *Période d'Exercice* »).

**BSA 2 :** Les modalités d'exercice des BSA 2 ont été modifiées pour prévoir que ceux-ci donnent droit à des actions de préférence de catégorie A et non à des actions de préférence de catégorie E. Les BSA 2 seront exerçables jusqu'à la fin de la Période d'Exercice notamment (i) en cas de cessation par Denys Chalumeau ou Amal Amar de leurs fonctions au sein du Groupe, (ii) en cas de prise de certaines décisions importantes par Denys Chalumeau et/ou Amal Amar sans accord préalable écrit des Fonds d'Investissement 3i ou (iii) en cas de défaut important de la Société ou des sociétés du Groupe au titre des documents de financement.

**BSA 3 :** Les modalités d'exercice des BSA 3 ont été modifiées, d'une part, pour prévoir qu'en cas d'Introduction en Bourse, ceux-ci ne seront exerçables que pendant la Période d'Exercice et, d'autre part, pour préciser que ceux-ci seront caducs de plein droit s'ils n'ont pas été exercés à l'issue de la Période d'Exercice. Les BSA 3 de catégorie B ne seront exerçables qu'en cas d'exercice des BSA 1.

**BSA 4 :** Les modalités d'exercice des BSA 4 ont été modifiées, d'une part, pour prévoir qu'en cas d'Introduction en Bourse, ceux-ci ne seront exerçables que pendant la Période d'Exercice et, d'autre part, pour préciser que ceux-ci seront caducs de plein droit s'ils n'ont pas été exercés à l'issue de la Période d'Exercice. Les BSA 4 de catégorie B ne seront exerçables qu'en cas d'exercice des BSA 1.

**BSA 5 :** Les modalités d'exercice des BSA 5 ont été modifiées de la façon suivante :

- (i) 19 230 BSA 5 (la « *Tranche 1* ») ne seront exerçables que pendant la Période d'Exercice et seront caducs de plein droit s'ils n'ont pas été exercés à l'issue de la Période d'Exercice ;

- (ii) en cas d'Introduction en Bourse après le 30 juin 2007, 61 856 BSA 5 (la « **Tranche 2** ») seront exerçables pendant la Période d'Exercice ; le nombre de BSA 5 de la Tranche 2 exerçables sera déterminé notamment en fonction du montant de l'EBITDA<sup>(36)</sup> réalisé par le Groupe entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006 ;
- (iii) en cas d'Introduction en Bourse au plus tard le 30 juin 2007, le nombre de BSA 5 de la Tranche 2 exerçables sera déterminé en fonction du montant de l'EBITDA<sup>(37)</sup> réalisé par le Groupe entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006 et ces BSA 5 de la Tranche 2 seront exerçables postérieurement à la publication des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, notamment en fonction (1) du montant de l'EBITDA<sup>(38)</sup> réalisé par le Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et (2) du cours de bourse de l'action de la Société.

BSA 6 : Les modalités d'exercice des BSA 6 ont été modifiées, d'une part, pour prévoir qu'en cas d'Introduction en Bourse, ceux-ci ne seront exerçables que pendant la Période d'Exercice, sous réserve de l'exercice des BSA 5, et, d'autre part, pour préciser que ceux-ci seront caducs de plein droit s'ils n'ont pas été exercés à l'issue de la Période d'Exercice.

---

<sup>(36)</sup> *Tel que défini au paragraphe 7.2.1.1.1 du présent document de base.*

<sup>(37)</sup> *Tel que défini au paragraphe 7.2.1.1.1 du présent document de base.*

<sup>(38)</sup> *Tel que défini au paragraphe 7.2.1.1.1 du présent document de base.*



#### 7.2.1.4 Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 28 septembre 2006

A l'issue de l'Assemblée Générale, le capital social de la Société est réparti de la façon suivante :

	Ordinaires	Actions de préférence		Capital et droits de vote (pourcentage)
		Catégorie A	Catégorie C	
Denys Chalumeau <sup>(1)</sup> . . . . .	1 659 995	–	41 499 865	16,60 %
Amal Amar <sup>(2)</sup> . . . . .	1 659 995	–	41 499 865	16,60 %
Gilles Blanchard <sup>(1)</sup> . . . . .	351 270	–	8 781 710	3,51 %
Jean-Philippe Chevalier <sup>(1)</sup> . . . . .	156 275	–	3 906 855	1,56 %
Jean-Fabrice Mathieu <sup>(1)</sup> . . . . .	76 480	–	1 912 050	0,76 %
Fabrice Robert <sup>(1)</sup> . . . . .	69 355	–	1 733 910	0,69 %
Jean Paniate <sup>(2)</sup> . . . . .	42 855	–	1 071 345	0,43 %
Yves Derriennic-Long <sup>(2)</sup> . . . . .	35 490	–	887 240	0,35 %
Geoffroy Roux de Bézieux <sup>(2)</sup> . . . . .	5 610	140 220	–	0,06 %
<b>Sous-total dirigeants</b> . . . . .	<b>4 057 325</b>	<b>140 220</b>	<b>101 292 840</b>	<b>40,57 %</b>
Fonds d'Investissement 3i . . . . .	3 340 015	82 994 565	506 075	33,40 %
Europatweb . . . . .	1 210 975	30 274 365	–	12,11 %
Ficapi . . . . .	140 130	3 503 215	–	1,40 %
Alven Capital . . . . .	42 040	1 050 965	–	0,42 %
Financière du Cèdre . . . . .	28 025	700 645	–	0,28 %
<b>Sous-total Investisseurs Financiers</b> . . . . .	<b>4 761 185</b>	<b>118 523 755</b>	<b>506 075</b>	<b>47,61 %</b>
Vincent Rousset . . . . .	299 995	–	7 499 845	3,00 %
Laurent Chalumeau . . . . .	114 750	–	2 868 805	1,15 %
Tarja Blanchard . . . . .	372 780	–	9 319 490	3,73 %
Autres actionnaires <sup>(3)</sup> . . . . .	96 150	–	2 403 740	0,96 %
<b>Sous-total divers</b> . . . . .	<b>883 675</b>	<b>–</b>	<b>22 092 180</b>	<b>8,84 %</b>
Salariés <sup>(3)</sup> . . . . .	297 815	–	7 445 230	2,98 %
<b>Sous-total salariés</b> . . . . .	<b>297 815</b>	<b>–</b>	<b>7 445 230</b>	<b>2,98 %</b>
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>10 000 000</b>	<b>118 663 975</b>	<b>131 336 025</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> Membre du directoire de la Société.

<sup>(2)</sup> Membre du conseil de surveillance de la Société.

<sup>(3)</sup> Tous détenant moins de 1 % du capital et des droits de vote de la Société.

#### 7.2.2 Les principales caractéristiques des valeurs mobilières émises par la Société

Les tableaux figurant ci-après détaillent les principales caractéristiques des valeurs mobilières émises par la Société après la division de la valeur nominale des actions et avant l'Introduction en Bourse.

### 7.2.2.1 Les actions de préférence

Le tableau ci-dessous détaille les principales caractéristiques des actions de préférence émises par la Société et en circulation au 28 septembre 2006<sup>(39)</sup>.

Catégorie	Droits de vote	Droits financiers	Conversion en actions ordinaires
Catégorie A	Simple	Dividende précipitaire <sup>(1)</sup> égal au Montant Prioritaire <sup>(2)</sup> – Aucun droit à dividende, prime ou réserve au-delà. Droit de préférence sur le boni de liquidation à hauteur du Montant Prioritaire non versé.	Automatique en cas d'Introduction en Bourse ou de fusion
Catégorie C	Simple	Dividende précipitaire égal au Montant Prioritaire <sup>(2)</sup> – Aucun droit à dividende, prime ou réserve au-delà. Droit de préférence sur le boni de liquidation à hauteur du Montant Prioritaire non versé.	Automatique en cas d'Introduction en Bourse ou de fusion

<sup>(1)</sup> Le dividende précipitaire et la préférence sur le boni de liquidation des actions de préférence de catégorie A sont prioritaires par rapport au dividende précipitaire et à la préférence sur le boni de liquidation des actions de préférence de catégorie C.

<sup>(2)</sup> Chaque action portera intérêt jusqu'au jour de la fixation du prix d'Introduction en Bourse par le directoire de la Société.

A l'occasion de l'émission des actions de préférence de catégories A et C, Monsieur Alain Auvray a été nommé commissaire aux avantages particuliers par ordonnance de Madame le Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 16 novembre 2005, conformément à la procédure prévue à l'article L. 228-15 du Code de commerce. En conclusion de ses travaux, le commissaire aux avantages particuliers a indiqué que les avantages particuliers attachés aux actions de préférence de catégories A et C n'appelaient pas d'observation de sa part.

### 7.2.2.2 Les bons de souscription d'actions

A l'exception de 61 856 BSA 5, tous les bons de souscription d'actions émis par la Société seront soit exercés au moment de l'Introduction en Bourse, soit deviendront caducs.

#### 7.2.2.2.1 Principales caractéristiques des BSA 1

Date d'émission . . . . .	30 novembre 2005
Nombre de BSA 1 émis . . . . .	1 050 688
Nature des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 1 . . . . .	ordinaires
Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 1 . . . . .	2 570 560
Durée des BSA 1 . . . . .	Jusqu'au 30 novembre 2009
Période d'exercice des BSA 1 . . . . .	Période d'Exercice
Prix d'exercice par BSA 1 . . . . .	Variable <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Entre 133,70 euros et 133,24 euros pour une Introduction en Bourse réalisée entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2006.

<sup>(39)</sup> Les actions de préférence de catégories B et D ont été converties en actions de préférence de catégories A et C.

#### 7.2.2.2.2 Principales caractéristiques des BSA 2

Date d'émission . . . . .	30 novembre 2005
Nombre de BSA 2 émis . . . . .	600 000
Nature des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 2 . . . . .	préférence de catégorie A
Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 2 . . . . .	300 000
Durée des BSA 2 . . . . .	Jusqu'au 30 novembre 2020
Période d'exercice des BSA 2 . . . . .	A tout moment jusqu'à la fin de la Période d'Exercice
Prix d'exercice par BSA 2 . . . . .	0,20 euro

#### 7.2.2.2.3 Principales caractéristiques des BSA 3

	BSA 3	
	catégorie A	catégorie B
Date d'émission . . . . .	30 novembre 2005	
Nombre de BSA 3 émis . . . . .	20 416	5 236
Nature des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 3 . . . . .	ordinaires	
Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 3 . . . . .	102 080	26 180
Durée des BSA 3 . . . . .	Jusqu'au 31 mai 2014	
Période d'exercice des BSA 3 . . . . .	Période d'Exercice	
Prix d'exercice par BSA 3 . . . . .	0,20 euro	Variable <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Entre 273,25 euros et 272,30 euros pour une Introduction en Bourse réalisée entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2006.

#### 7.2.2.2.4 Principales caractéristiques des BSA 4

	BSA 4	
	catégorie A	catégorie B
Date d'émission . . . . .	30 novembre 2005	
Nombre de BSA 4 émis . . . . .	20 408	5 245
Nature des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 4 . . . . .	ordinaires	
Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 4 . . . . .	102 040	26 225
Durée des BSA 4 . . . . .	Jusqu'au 31 mai 2014	
Période d'exercice des BSA 4 . . . . .	Période d'Exercice	
Prix d'exercice par BSA 4 . . . . .	0,20 euro	Variable <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Entre 273,25 euros et 272,30 euros pour une Introduction en Bourse réalisée entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2006.

#### 7.2.2.2.5 Principales caractéristiques des BSA 5

Date d'émission . . . . .	30 mars 2006
Nombre de BSA 5 émis . . . . .	81 086
<i>Dont Tranche 1</i> . . . . .	19 230
<i>Dont Tranche 2</i> . . . . .	61 856
Nature des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 5 . . . . .	ordinaires
Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 5 . . . . .	405 430
Durée des BSA 5 . . . . .	Jusqu'au 30 novembre 2013
Période d'exercice des BSA 5	
<i>Tranche 1</i> . . . . .	<i>Période d'Exercice</i>
<i>Tranche 2</i> . . . . .	<i>Variable<sup>(1)</sup></i>
Prix d'exercice par BSA 5 . . . . .	Variable <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Voir le paragraphe « Modification des caractéristiques des bons de souscription d'actions émis par la Société » du paragraphe 7.2.1.3 du présent document de base.

<sup>(2)</sup> Le prix d'exercice par BSA 5 est déterminé selon la formule suivante :  $P = 0,20 \times (1,05)^n$  dans laquelle « n » est égal au nombre d'années, y compris les fractions d'années, écoulées entre la date d'émission des BSA 5 et leur date d'exercice.

#### 7.2.2.2.6 Principales caractéristiques des BSA 6

Date d'émission . . . . .	30 mars 2006
Nombre de BSA 6 émis . . . . .	1 654
Nature des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 6 . . . . .	ordinaires
Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA 6 . . . . .	8 270
Durée des BSA 6 . . . . .	Jusqu'au 30 novembre 2013
Période d'exercice des BSA 6 . . . . .	Période d'Exercice
Prix d'exercice par BSA 6 . . . . .	Variable <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Le prix d'exercice par BSA 6 est déterminé selon la formule suivante :  $P = 0,20 \times (1,05)^n$  dans laquelle « n » est égal au nombre d'années, y compris les fractions d'années, écoulées entre la date d'émission des BSA 6 et leur date d'exercice.

#### 7.2.2.2.7 Effet dilutif maximum des bons de souscription d'actions émis par la Société

Il est précisé que l'effet dilutif des bons de souscription d'actions émis par la Société présenté dans le présent paragraphe 7.2.2.2.7 ne tient pas compte de l'éventuelle conversion des actions de préférence et qu'en conséquence, l'effet dilutif des bons de souscription d'actions émis par la Société postérieurement à la conversion en actions ordinaires des actions de préférence sera différent de celui indiqué dans le présent paragraphe 7.2.2.2.7.

	Effet dilutif maximum
BSA 1 . . . . .	0,40 %
BSA 2 . . . . .	0,23 %
BSA 3 . . . . .	0,05 %
BSA 4 . . . . .	0,05 %
BSA 5 Tranche 1 . . . . .	0,04 %
BSA 5 Tranche 2 . . . . .	0,12 %
BSA 6 . . . . .	N.S.
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>0,88 %</b>

### 7.2.3 La conversion des actions de préférence en actions ordinaires

En cas d'Introduction en Bourse, la totalité des actions de préférence sera convertie en actions ordinaires de la Société par application de la formule suivante :

$$N_{AO} = \frac{N_{AP}}{[V_{AO} / (VN_{AP} + P_{AP})]}$$

Avec :

$N_{AO}$  signifie le nombre d'actions ordinaires émises sur conversion des actions de préférence de la catégorie considérée.

$N_{AP}$  signifie le nombre d'actions de préférence de la catégorie considérée en circulation.

$V_{AO}$  signifie le prix d'admission des actions ordinaires fixé par le directoire lors de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé.

$VN_{AP}$  signifie la valeur nominale de l'action de préférence de la catégorie considérée.

$P_{AP}$  signifie le Montant Prioritaire (tel que défini au paragraphe « Conversion des actions de préférence en actions ordinaires » figurant au paragraphe 7.2.1.3 du présent document de base) non encore versé au titre d'une action de préférence de la catégorie considérée au jour de la fixation du prix d'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé par le directoire de la Société.

Les actionnaires qui ne détiennent pas un nombre d'actions de préférence d'une catégorie donnée donnant droit à un nombre entier d'actions ordinaires feront leur affaire personnelle des rompus résultant d'une telle conversion.

## **CHAPITRE 8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**

### **8.1 SITES INDUSTRIELS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS**

Le Groupe dispose de baux à usage de bureau situé 13 rue Auger à Pantin (93500), d'une surface d'un peu plus de 1 000 m<sup>2</sup> et regroupant la totalité de l'activité. Le Groupe ne possède pas de matériel particulier, hormis des serveurs dont l'hébergement est confié à un prestataire spécialisé externe.

### **8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR LA SOCIÉTÉ, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Néant.

# CHAPITRE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

## 9.1 INTRODUCTION GÉNÉRALE À L'ANALYSE DES COMPTES

### 9.1.1 Périmètre

Le périmètre actuel du Groupe résulte de la réorganisation juridique réalisée au cours du dernier trimestre 2005 à l'occasion de laquelle la Société a été constituée et a acquis, par voie de cessions et d'apports en nature, le Sous-Groupe Poliris (tel que défini au Chapitre 3 du présent document de base). Une description détaillée de cette réorganisation juridique figure au paragraphe 7.2 du présent document de base.

La Société ayant été constituée le 21 octobre 2005, son premier exercice social (d'une durée de 14 mois) ne sera clos que le 31 décembre 2006. La Société a toutefois décidé de présenter, pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, un compte de résultat *pro forma* établi selon les normes I.F.R.S. (voir le paragraphe 20.1 du présent document de base qui expose notamment les principes et méthodes comptables ayant servi à l'établissement de ce compte de résultat *pro forma*). Ce compte de résultat *pro forma* traduit l'effet de l'acquisition du Sous-Groupe Poliris par la Société comme si elle avait eu lieu de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Par nature, ce compte de résultat *pro forma* n'est pas nécessairement représentatif des performances que le Groupe aurait réalisées si les opérations simulées dans ce compte de résultat *pro forma* avaient effectivement été réalisées à une date antérieure.

L'activité historique du Groupe est quant à elle reflétée dans les comptes historiques du Sous-Groupe Poliris sur l'ensemble de la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2005. La Société a en conséquence établi :

- pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, des comptes consolidés historiques du Sous-Groupe Poliris établis selon les normes I.F.R.S., pour comparatif avec la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004 (voir le paragraphe 20.3 du présent document de base) ;
- pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004, des comptes consolidés historiques du Sous-Groupe Poliris établis selon les normes comptables françaises, pour comparatif avec la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003 (voir le paragraphe 20.4 du présent document de base).

Dans le présent Chapitre 9, sauf indication contraire, la comparaison des résultats des exercices 2005 et 2004 et des exercices 2004 et 2003 est réalisée sur la base des données issues des comptes consolidés historiques du Sous-Groupe Poliris.

### 9.1.2 Généralités

Le Groupe est le premier exploitant de sites Internet dédiés à la diffusion de petites annonces immobilières en France. En 2005, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé *pro forma* de 24 631 milliers d'euros (égal au chiffre d'affaires consolidé du Sous-Groupe Poliris) pour un EBITDA (tel que défini au paragraphe 9.1.3 du présent document de base) consolidé *pro forma* de 9 907 milliers d'euros (contre 9 921 milliers d'euros pour le Sous-Groupe Poliris) et un résultat net consolidé *pro forma* négatif de 4 485 milliers d'euros (contre un résultat net consolidé positif de 6 620 milliers d'euros pour le Sous-Groupe Poliris). Le résultat net consolidé *pro forma* du Groupe prend en compte l'impact d'une charge théorique d'intérêts de 12 218 milliers d'euros, d'amortissements théoriques d'éléments incorporels de 4 711 milliers d'euros et d'un produit d'impôt théorique de 2 156 milliers d'euros sur 12 mois<sup>(40)</sup>. Au cours du premier semestre 2006, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 16 766 milliers d'euros pour un EBITDA (tel que défini au paragraphe 9.1.3 du présent document de base) consolidé de 7 389 milliers d'euros et un résultat net consolidé négatif de 300 milliers d'euros.

<sup>(40)</sup> Bien que l'acquisition de la société Poliris par la Société n'ait été effective qu'à compter du 30 novembre 2005, pour l'établissement des comptes consolidés *pro forma* de la Société au 31 décembre 2005, les données comptables ont été reconstituées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.



Les activités du Groupe se répartissent entre le secteur Petites Annonces et Media et le secteur Services. Le secteur Petites Annonces et Media regroupe la diffusion de petites annonces immobilières professionnelles sur les sites Internet du Groupe (principalement [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)), la publicité en ligne et les partenariats ainsi que les services directs aux internautes. Le secteur Services regroupe l'activité de Web Agency (permettant aux agents immobiliers de développer leurs activités sur Internet) et l'activité intercabinet (fichier commun de biens immobiliers).

La stratégie du Groupe est fondée sur le développement et le renforcement de sa position de place de marché Internet de référence de diffusion de petites annonces immobilières professionnelles. Afin de conforter sa position de leader et d'attirer le plus grand nombre d'agences immobilières désireuses de communiquer par le biais de l'Internet, le Groupe s'attache à maintenir la qualité et le nombre des services qu'il propose. La position de leader du Groupe lui permet d'offrir à ses clients la meilleure diffusion possible de leurs petites annonces immobilières et contribue à assurer au Groupe une forte récurrence de son chiffre d'affaires et une rentabilité significative.

### **9.1.3 Composition du compte de résultat**

#### *Chiffre d'affaires*

L'essentiel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est constitué par le chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media, lui-même très majoritairement constitué par les revenus des abonnements souscrits par les clients du service de diffusion de petites annonces immobilières professionnelles, qui assurent la récurrence du chiffre d'affaires du Groupe. Le chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media est principalement fonction du nombre de clients (et du taux de résiliation des clients), du montant moyen facturé par client et de la localisation géographique des clients (Île-de-France ou province). L'autre partie du chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media du Groupe provient des revenus des services facturés aux partenaires, aux annonceurs publicitaires ou aux internautes. Le chiffre d'affaires du secteur Services est constitué par les revenus de l'activité Web Agency (majoritairement facturée par prestation effectuée) et de l'activité intercabinet (actuellement facturée au forfait).

L'évolution du nombre de clients petites annonces dépend du succès des efforts entrepris par le Groupe en matière de recrutement de nouveaux clients et du taux de résiliation mensuel des clients petites annonces. Le taux de résiliation des clients petites annonces du Groupe prend en compte tant les résiliations à l'initiative des clients que celles à l'initiative du Groupe (par exemple, en cas de non-paiement). Pour le déterminer, le Groupe prend en compte la variation du nombre de clients petites annonces du Groupe entre un mois donné de l'année précédente et le même mois de l'année en cours. Ce chiffre est calculé de manière à ne pas tenir compte des clients ayant résilié leur abonnement et ayant souscrit un nouvel abonnement durant la période de 12 mois prise en compte. Le mode de calcul du taux de résiliation est constant pour l'ensemble des exercices présentés dans le présent document de base.

Le Groupe a constaté une certaine saisonnalité de son activité. Alors que le troisième trimestre connaît traditionnellement une légère baisse de l'activité des professionnels de l'immobilier en France, le quatrième trimestre connaît une augmentation de cette activité. Ces variations de l'activité ont pour conséquence de diminuer la croissance du chiffre d'affaires du Groupe au cours du troisième trimestre et de l'augmenter au cours du quatrième trimestre.

#### *Charges opérationnelles courantes hors dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises de provisions (charges d'exploitation)*

Les charges d'exploitation sont constituées par les charges de personnel, les charges externes et les autres charges (les achats consommés, les impôts et taxes, les autres produits et charges d'exploitation). Les charges de personnel comprennent, le cas échéant, les charges liées à la comptabilisation des rémunérations en actions des salariés du Groupe (norme I.F.R.S. 2).

Les charges d'exploitation du secteur Petites Annonces et Media sont peu corrélées à la croissance du chiffre d'affaires compte tenu du modèle de facturation par abonnement de cette activité. Ces charges comprennent les rémunérations des salariés du Groupe (dont celles des commerciaux), les frais publicitaires et de *marketing* et diverses autres charges. Les coûts variables ne sont pas significatifs dans cette activité et résultent principalement des commissions sur chiffre d'affaires payées aux commerciaux. Sur l'exercice 2005, le secteur Petites Annonces et Media a employé 81 salariés équivalents temps plein

dont 17 commerciaux, ces derniers étant en partie rémunérés par le versement de commissions sur chiffre d'affaires.

Dans le secteur Services en revanche, les charges d'exploitation sont très corrélées à la croissance du chiffre d'affaires, compte tenu du modèle de facturation à la prestation (notamment dans l'activité Web Agency) qui entraîne la mobilisation de ressources supplémentaires pour tout gain de chiffre d'affaires. Sur l'exercice 2005, le secteur Services a employé 33 salariés équivalents temps plein dont 17 commerciaux, ces derniers étant en partie rémunérés par le versement de commissions sur chiffre d'affaires.

#### *EBITDA<sup>(41)</sup>*

L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions. Il correspond au chiffre d'affaires diminué des charges d'exploitation et augmenté des autres produits de l'activité avant toute dotation aux amortissements et provisions. Il permet d'établir un solde correspondant au résultat d'exploitation avant toute dépréciation mais, le cas échéant, après impact des charges liées à la comptabilisation des rémunérations en actions des salariés du Groupe (norme I.F.R.S. 2).

#### *Dotations nettes aux amortissements et provisions*

L'exploitation courante des activités du Groupe ne nécessitant pas par nature d'investissements significatifs, les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation sont modérées. En revanche, les opérations de croissance externe du Groupe sont susceptibles de générer des survaleurs pouvant être affectées à des éléments incorporels amortissables (voir les dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles relatifs à l'acquisition du Sous-Groupe Poliris par la Société et figurant dans le compte de résultat *pro forma* de la Société).

#### *Coût de l'endettement financier*

Dans le cadre du financement de la réorganisation juridique du Groupe réalisée au cours du dernier trimestre 2005, la Société a souscrit des dettes financières (décrites au Chapitre 10 du présent document de base). Afin de refléter la charge d'endettement annuel correspondante dans le compte de résultat *pro forma* du Groupe 2005, ce poste a été calculé à partir des données reconstituées au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le coût de cet endettement financier n'apparaît pas dans les comptes historiques 2003, 2004 et 2005 du Sous-Groupe Poliris.

---

<sup>(41)</sup> L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. Il ne doit en aucune manière être assimilé au résultat opérationnel, au résultat net ou aux flux de trésorerie découlant de l'exploitation. L'EBITDA ne doit pas non plus être considéré comme un indicateur des résultats opérationnels passés ou futurs. L'EBITDA étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de base relatives à l'EBITDA pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres sociétés.

## 9.2 COMPARAISON DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA 2005 DU GROUPE PAR RAPPORT AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ HISTORIQUE 2005 DU SOUS-GROUPE POLIRIS

L'objet du présent paragraphe 9.2 est de présenter les principales différences existant entre, d'une part, le compte de résultat consolidé *pro forma* du Groupe pour l'exercice 2005 et, d'autre part, le compte de résultat consolidé du Sous-Groupe Poliris pour l'exercice 2005. Ces principales différences sont principalement constituées par les dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles, le coût de l'endettement financier brut et la charge d'impôt.

(en milliers d'euros)	2005	
	Groupe <i>pro forma</i> Montant	Sous-Groupe Poliris Montant
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	<b>24 631</b>	<b>24 631</b>
Autres produits . . . . .	186	186
Charges de personnel . . . . .	- 6 789	- 6 778
Charges externes . . . . .	- 7 007	- 7 007
Autres charges . . . . .	- 1 114	- 1 111
<b>EBITDA<sup>(1)</sup></b> . . . . .	<b>9 907</b>	<b>9 921</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles . . .	- 413	- 413
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles .	- 4 711	-
Dotations nettes aux provisions . . . . .	507	514
<b>Résultat opérationnel courant</b> . . . . .	<b>5 290</b>	<b>10 022</b>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .	-	-
<b>Résultat opérationnel</b> . . . . .	<b>5 290</b>	<b>10 022</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .	153	153
Coût de l'endettement financier brut . . . . .	- 12 218	- 36
Autres produits et charges financiers . . . . .	134	134
Charge d'impôt . . . . .	2 156	- 3 653
<b>Résultat net</b> . . . . .	<b>- 4 485</b>	<b>6 620</b>

<sup>(1)</sup> L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

### 9.2.1 Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles

Les dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles du compte de résultat *pro forma* du Groupe s'élèvent à 4 711 milliers d'euros alors que celles du compte de résultat du Sous-Groupe Poliris sont nulles. Cette différence s'explique par l'acquisition par la Société, en 2005, du Sous-Groupe Poliris qui a donné lieu aux amortissements des éléments incorporels suivants :

- technologie : amortissement de 2 020 milliers d'euros par an sur 5 ans,
- relation clientèle : amortissement de 2 040 milliers d'euros par an sur 10 ans,
- contrats : amortissement de 411 milliers d'euros par an sur 9 ans,
- marque (« Immostreet ») : amortissement de 240 milliers d'euros par an sur 5 ans.

La charge d'amortissement annuelle totale (4 711 milliers d'euros) figure donc au compte de résultat *pro forma* 2005 du Groupe dans la mesure où les dotations nettes aux amortissements et provisions sont déterminées à partir des données reconstituées au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et reflètent la charge annuelle d'amortissement liée.

On relèvera en outre qu'il subsiste, au bilan du Groupe au 31 décembre 2005, un *goodwill* résiduel d'un montant de 119 844 milliers d'euros et des immobilisations incorporelles non amortissables (la marque « Se Loger ») d'un montant de 57 800 milliers d'euros. Conformément à la norme I.A.S. 36, ces éléments non amortissables feront l'objet de tests de dépréciation afin de vérifier annuellement leur juste valeur.

### 9.2.2 Coût de l'endettement financier brut

Le coût de l'endettement financier brut du compte de résultat *pro forma* du Groupe s'élève à 12 218 milliers d'euros alors que celui du compte de résultat du Sous-Groupe Poliris est de 36 milliers d'euros. Cette différence s'explique par les conséquences de la mise en place du financement lié à l'acquisition par la Société du Sous-Groupe Poliris.

Ainsi que cela est détaillé au paragraphe 7.2 du présent document de base, dans le cadre de l'acquisition du Sous-Groupe Poliris, la Société a souscrit un endettement dont le montant total s'élevait à 137 700 milliers d'euros au 30 novembre 2005. La charge d'intérêt liée à cet endettement effectivement constatée sur le mois de décembre 2005 s'élevait à 1 015 milliers d'euros. Pour les besoins de l'établissement du compte de résultat *pro forma* du Groupe, cette charge d'intérêts mensuelle a été appliquée de façon rétroactive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (soit 12 182 milliers d'euros sur 12 mois) afin de déterminer la charge d'intérêts annuelle théorique du Groupe.

### 9.2.3 Produit et charge d'impôt

Le compte de résultat *pro forma* du Groupe fait apparaître un produit d'impôt de 2 156 milliers d'euros alors que le compte de résultat du Sous-Groupe Poliris fait apparaître une charge d'impôt de 3 653 milliers d'euros. Cette différence s'explique par les conséquences de l'acquisition par la Société du Sous-Groupe Poliris.

La charge annuelle des dotations aux amortissements ainsi que celle du coût de l'endettement financier brut font en effet naître une créance théorique d'impôt, par le biais de l'impôt différé, de 5 308 milliers d'euros, expliquant le produit d'impôt de 2 156 milliers d'euros figurant au compte de résultat *pro forma* du Groupe.

### 9.3 COMPARAISON DE L'EXERCICE 2005 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2004

Le présent paragraphe 9.3 a pour objet de comparer les comptes historiques 2005 du Sous-Groupe Poliris établis en normes I.F.R.S. avec les comptes historiques 2004 du Sous-Groupe Poliris établis en normes I.F.R.S.

(en milliers d'euros)	2005 Montant	2004 Montant	Variation Pourcentage
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	<b>24 631</b>	<b>16 744</b>	<b>47,1 %</b>
Autres produits . . . . .	186	164	13,4 %
Charges de personnel . . . . .	- 6 778	- 5 652	19,9 %
Charges externes . . . . .	- 7 007	- 5 233	33,9 %
Autres charges . . . . .	- 1 111	- 561	98,0 %
<b>EBITDA<sup>(1)</sup></b> . . . . .	<b>9 921</b>	<b>5 462</b>	<b>81,6 %</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles . . . . .	- 413	- 329	25,5 %
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles . . . . .	-	-	
Dotations nettes aux provisions . . . . .	514	316	62,7 %
<b>Résultat opérationnel courant</b> . . . . .	<b>10 022</b>	<b>5 449</b>	<b>83,9 %</b>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .	-	-	
<b>Résultat opérationnel</b> . . . . .	<b>10 022</b>	<b>5 449</b>	<b>83,9 %</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .	153	75	104,0 %
Coût de l'endettement financier brut . . . . .	- 36	- 27	33,3 %
Autres produits et charges financiers . . . . .	134	-	N.A.
Charge d'impôt . . . . .	- 3 653	- 2 053	77,9 %
<b>Résultat net</b> . . . . .	<b>6 620</b>	<b>3 443</b>	<b>92,3 %</b>

<sup>(1)</sup> L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

### 9.3.1 Comparaison du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2005 par rapport à celui de l'exercice 2004

	2005		2004		Variation	
	(milliers d'euros)	(pourcentage)	(milliers d'euros)	(pourcentage)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
<b>Petites Annonces et Media</b>						
Petites annonces . . . . .	18 034	73,2 %	11 701	69,9 %	6 333	54,1 %
Dont Île-de-France . . . .	11 701	47,5 %	8 427	50,3 %	3 274	38,9 %
Dont province . . . . .	6 333	25,7 %	3 274	19,6 %	3 059	93,4 %
Publicité en ligne et partenariats . . . . .	1 207	4,9 %	795	4,7 %	412	51,8 %
Services directs aux internautes . . . . .	1 337	5,4 %	1 636	9,8 %	-299	-18,3 %
<i>Sous-total</i> . . . . .	<u>20 578</u>	<u>83,5 %</u>	<u>14 132</u>	<u>84,4 %</u>	<u>6 446</u>	<u>45,6 %</u>
<b>Services</b>						
<i>Sous-total</i> . . . . .	<u>4 053</u>	<u>16,5 %</u>	<u>2 612</u>	<u>15,6 %</u>	<u>1 441</u>	<u>55,2 %</u>
<b>TOTAL</b> . . . . .	<u><b>24 631</b></u>	<u><b>100,0 %</b></u>	<u><b>16 744</b></u>	<u><b>100,0 %</b></u>	<u><b>7 887</b></u>	<u><b>47,1 %</b></u>

#### 9.3.1.1 Petites Annonces et Media

Au cours de la période, le chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media a augmenté de 6 446 milliers d'euros (soit une hausse de 45,6 %), passant de 14 132 milliers d'euros en 2004 à 20 578 milliers d'euros en 2005. Si cette croissance procède principalement du dynamisme de l'activité petites annonces, cœur de métier du Groupe, elle profite également du développement de la publicité en ligne et des partenariats. Elle résulte en outre de l'accroissement significatif du nombre de commerciaux affectés au secteur Petites Annonces et Media, passé de 13 commerciaux pour l'exercice 2004 (pour 71 salariés équivalents temps plein affectés au secteur Petites Annonces et Media) à 17 commerciaux pour l'exercice 2005 (pour 81 salariés équivalents temps plein affectés au secteur Petites Annonces et Media).

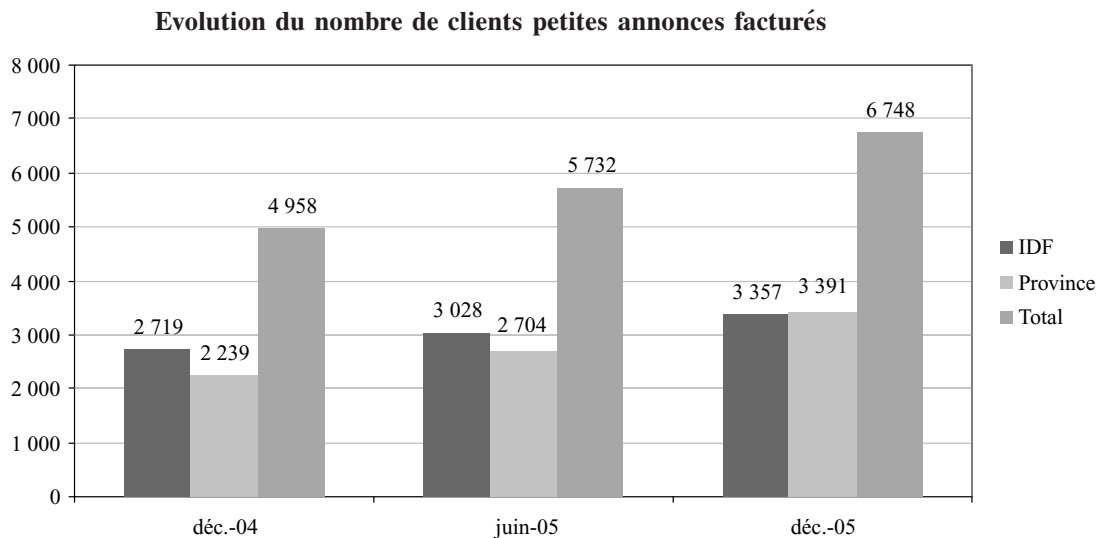
##### 9.3.1.1.1 Les petites annonces

Au cours de la période, le chiffre d'affaires des petites annonces a augmenté de 6 333 milliers d'euros (soit une hausse de 54,1 %), passant de 11 701 milliers d'euros en 2004 à 18 034 milliers d'euros en 2005. Au cours de la période, le chiffre d'affaires petites annonces réalisé en Île-de-France a augmenté de 3 274 milliers d'euros (soit une hausse de 38,9 %), passant de 8 427 milliers d'euros en 2004 à 11 701 milliers d'euros en 2005, alors que celui réalisé en province a augmenté de 3 059 milliers d'euros (soit une hausse de 93,4 %), passant de 3 274 milliers d'euros en 2004 à 6 333 milliers d'euros en 2005.

##### La conquête de nouveaux clients

L'augmentation du chiffre d'affaires en 2005 résulte principalement de l'augmentation du nombre de clients du Groupe, tant en Île-de-France (en hausse de 639 clients) qu'en province (en hausse de 1 153 clients). Au 31 décembre 2005, le Groupe comptait 6 748 clients petites annonces (hors promoteurs immobiliers), en augmentation de 36,1 % par rapport au nombre de clients petites annonces du Groupe au 31 décembre 2004.

Le graphique ci-dessous présente la croissance du nombre de clients petites annonces au cours de l'année 2005.



En province, l'accélération de la conquête de nouveaux clients résulte des efforts de prospection du Groupe et de l'intérêt croissant des agents immobiliers prospectés pour la diffusion de leurs petites annonces sur Internet en général et sur les sites du Groupe en particulier. Cette augmentation du chiffre d'affaires du Groupe en province confirme par ailleurs le potentiel important de développement constaté durant les exercices précédents.

Au cours de l'exercice 2005, l'augmentation du nombre de clients en province, proportionnellement plus importante qu'en Île-de-France (51,5 % contre 23,5 %), illustre le rattrapage progressif du taux de pénétration du Groupe en province (17 % au 31 décembre 2004) par rapport à l'Île-de-France, notamment grâce à l'évolution des usages Internet qui tendent à s'uniformiser et aux efforts commerciaux du Groupe (tels que le lancement de journaux gratuits régionaux en support de l'activité Internet), qui ont accru la notoriété du Groupe en province.

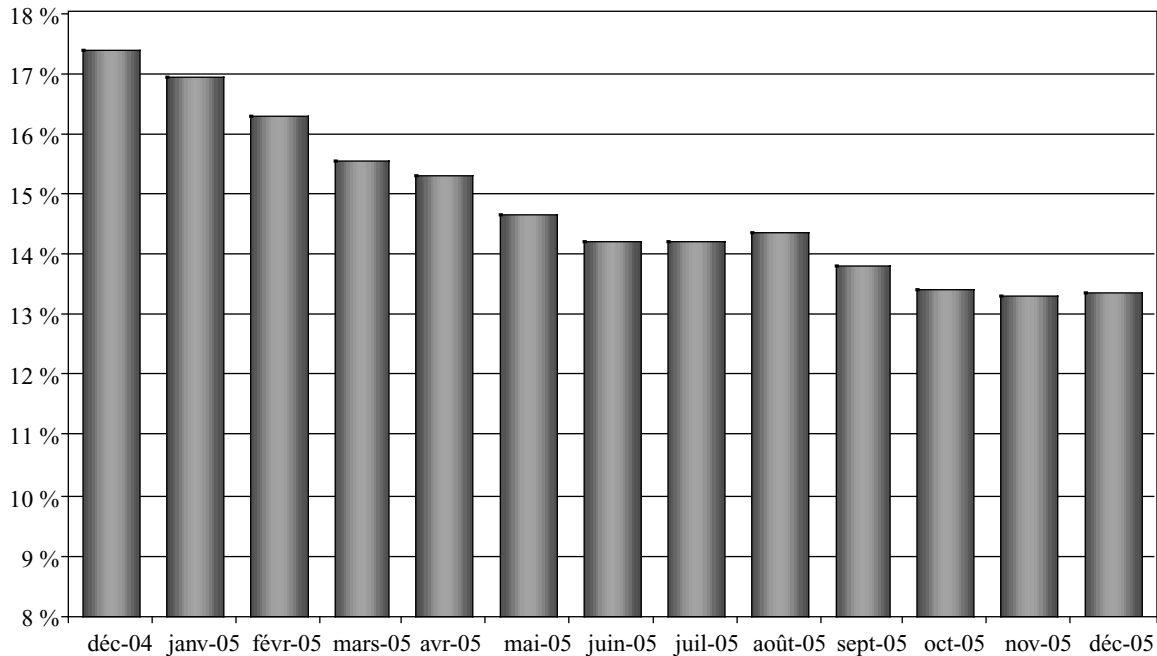
En Île-de-France, compte tenu du fort taux de pénétration du Groupe (42 % au 31 décembre 2004), l'augmentation du nombre de clients est plus modérée mais elle demeure significative en raison des efforts commerciaux déployés par le Groupe.

#### *La diminution du taux de résiliation des clients petites annonces*

Le taux de résiliation des clients petites annonces est passé de 17,4 % au 31 décembre 2004 à 13,4 % au 31 décembre 2005, en baisse tout au long de l'année.



Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux de résiliation des clients petites annonces au cours de l'année 2005.



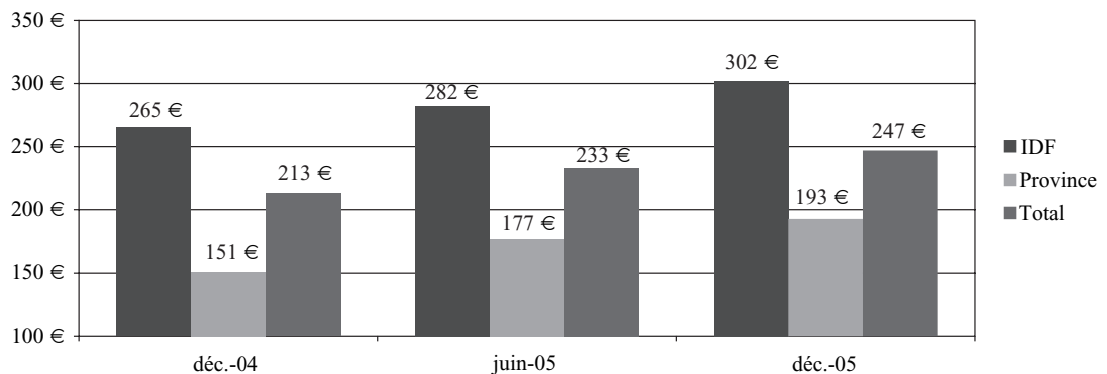
Le Groupe considère que cette diminution du taux de résiliation est la conséquence de la politique de suivi de ses clients et d'amélioration constante des services proposés à ses clients.

*L'augmentation du montant moyen mensuel facturé par client petites annonces*

Le montant moyen mensuel facturé par client en province est passé de 150,7 euros en décembre 2004 à 192,7 euros en décembre 2005 (soit une hausse de 27,9 %), alors que sur la même période, le montant moyen mensuel facturé par client en Île-de-France est passé de 265,2 euros à 302,1 euros (soit une hausse de 13,9 %).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du montant moyen mensuel facturé par client petites annonces au cours de l'année 2005.

**Evolution du montant moyen mensuel facturé<sup>(€)</sup>**



L'augmentation du montant moyen mensuel facturé, tant en Île-de-France qu'en province, s'explique, d'une part, par l'augmentation des tarifs du Groupe et, d'autre part, par l'augmentation du nombre de petites annonces mises en ligne par chaque client. Le Groupe a en effet constaté que les nouveaux clients commençaient généralement par souscrire un abonnement leur permettant de diffuser un nombre limité de petites annonces et qu'au fil du temps, ils augmentaient le nombre de petites annonces mises en ligne et donc le montant moyen mensuel qui leur était facturé.

Le montant moyen mensuel facturé par client, supérieur en Île-de-France par rapport à la province, traduit la plus grande maturité du marché de l'Île-de-France où la diffusion des annonces immobilières professionnelles sur Internet tend de plus en plus à supplanter la diffusion de ces annonces par voie de presse (gratuite et payante). Cette tendance permet au Groupe de mieux sensibiliser ses clients à ses offres de services et donc de facturer les abonnements à des niveaux plus élevés.

#### 9.3.1.1.2 La publicité en ligne et les partenariats

Au cours de la période, le chiffre d'affaires de la publicité en ligne et des partenariats a augmenté de 412 milliers d'euros (soit une hausse de 51,8 %), passant de 795 milliers d'euros en 2004 à 1 207 milliers d'euros en 2005.

Cette croissance du chiffre d'affaires s'explique notamment par le développement ou l'arrivée de nouveaux annonceurs publicitaires tels que les banques, les compagnies d'assurances ou les courtiers en ligne, qui diffusent des publicités dédiées aux activités immobilières (offres de financement ou d'assurance par exemple) sur les sites Internet du Groupe. La publicité en ligne et les partenariats sont, pour l'essentiel, facturés au forfait, au clic (par l'intermédiaire des régies publicitaires) ou au partage de revenus. Par ailleurs, la hausse régulière de l'audience des sites Internet du Groupe (voir le paragraphe 6.2.2.2 « Audience Internet » du présent document de base) sur lesquels sont diffusées les publicités a également contribué à favoriser cette croissance du chiffre d'affaires.

L'accroissement du nombre de visiteurs uniques fréquentant les sites Internet du Groupe et souscrivant à ses systèmes d'alerte (e-mail et autres) permet enfin à ce dernier de disposer d'une base de données d'adresses e-mail riche et complète. Dans ce cadre, le contrat de partenariat conclu avec Come & Stay (voir le paragraphe 22.9 du présent document de base) permet au Groupe d'améliorer la rentabilité de la gestion de sa base de données.

#### 9.3.1.1.3 Les services directs aux internautes

Au cours de la période, le chiffre d'affaires des services directs aux internautes a diminué de 299 milliers d'euros (soit une baisse de 18,3 %), passant de 1 636 milliers d'euros en 2004 à 1 337 milliers d'euros en 2005. Cette diminution du chiffre d'affaires résulte de la poursuite de la baisse de l'activité minitel (qui sera définitivement arrêtée avant la fin de l'année 2006) et d'un changement de politique tarifaire concernant l'utilisation des numéros de téléphone surtaxés pour les petites annonces de location.

Afin d'améliorer la consultation des petites annonces de location par les internautes et ainsi accroître le nombre de visiteurs sur les sites du Groupe, le Groupe met désormais gratuitement à la disposition des internautes les coordonnées des annonceurs dont l'annonce est diffusée depuis plus de cinq jours (auparavant, les coordonnées des annonceurs n'étaient accessibles que par un numéro de téléphone surtaxé). La consultation des petites annonces de vente par les internautes est, pour sa part, restée entièrement gratuite.

#### 9.3.1.2 Services

Au cours de la période, le chiffre d'affaires du secteur Services a augmenté de 1 441 milliers d'euros (soit une hausse de 55,2 %), passant de 2 612 milliers d'euros en 2004 à 4 053 milliers d'euros en 2005.

Au cours de la période, le chiffre d'affaires de l'activité Web Agency a augmenté de 36,4 % passant de 2 612 milliers d'euros en 2004 à 3 563 milliers d'euros en 2005. Cette forte croissance s'explique principalement par le renforcement des efforts commerciaux dédiés à cette activité qui ont permis au Groupe de mieux couvrir le territoire national et donc de capter de nouveaux clients. Par ailleurs, les demandes des clients du Groupe au cours de l'exercice 2005 ont davantage porté sur le référencement de leur site sur Internet, activité plus rémunératrice que celle de conception de sites (compte tenu d'une relative banalisation de cette dernière activité et d'une concurrence accrue).

L'activité intercabinet a été lancée au début de l'année 2005 et a réalisé, au cours de cette année, un chiffre d'affaires de 490 milliers d'euros. Ce chiffre d'affaires se répartit entre les droits d'accès payés par les adhérents du Fichier Français Immobilier des Professionnels (FFIP) et la rémunération liée à l'hébergement et la maintenance de la plate-forme réalisés par le Groupe.

### 9.3.2 Comparaison des charges d'exploitation consolidées de l'exercice 2005 par rapport à celles de l'exercice 2004

	2005		2004		Variation	
	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires)	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Charges de personnel . . .	6 778	27,5 %	5 652	33,8 %	1 126	19,9 %
Charges externes . . . . .	7 007	28,4 %	5 233	31,3 %	1 774	33,9 %
Autres produits et charges d'exploitation <sup>(1)</sup> . .	823	3,3 %	408	2,4 %	415	101,7 %
<i>Charges nettes d'exploitation . . . . .</i>	<i>14 608</i>	<i>59,3 %</i>	<i>11 293</i>	<i>67,4 %</i>	<i>3 315</i>	<i>29,4 %</i>

<sup>(1)</sup> Dont 594 milliers d'euros non affectés au titre de l'exercice 2005 et 248 milliers d'euros non affectés au titre de l'exercice 2004. En 2004 comme en 2005, les éléments non affectés correspondent à des amortissements d'immobilisations incorporelles, des reprises de provisions et des autres produits et charges d'exploitation.

#### 9.3.2.1 Petites Annonces et Media

	2005		2004		Variation	
	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Charges de personnel . . .	4 946	24,0 %	4 347	30,8 %	599	13,8 %
Charges externes . . . . .	5 160	25,1 %	4 431	31,4 %	729	16,5 %
Autres produits et charges d'exploitation . . .	290	1,4 %	164	1,2 %	126	76,8 %
<i>Charges nettes d'exploitation . . . . .</i>	<i>10 396</i>	<i>50,5 %</i>	<i>8 942</i>	<i>63,3 %</i>	<i>1 454</i>	<i>16,3 %</i>

Au cours de la période, les charges nettes d'exploitation du secteur Petites Annonces et Media ont augmenté de 1 454 milliers d'euros (soit une hausse de 16,3 %), passant de 8 942 milliers d'euros en 2004 à 10 396 milliers d'euros en 2005. L'augmentation du chiffre d'affaires sur la période se traduit par la baisse du poids relatif des charges nettes d'exploitation passant de 52,3 % du chiffre d'affaires du secteur en 2004 à 42,2 % du chiffre d'affaires du secteur en 2005, témoignant de la forte prédominance des charges fixes dans le modèle Petites Annonces et Media.

Les charges de personnel ont augmenté de 13,8 % sur la période, passant de 4 347 milliers d'euros en 2004 à 4 946 milliers d'euros en 2005. L'augmentation, en valeur, des charges de personnel résulte notamment de l'accroissement significatif du nombre de salariés affectés à ce secteur, passé de 71 personnes équivalents temps plein (dont 13 commerciaux) sur l'exercice 2004 à 81 personnes équivalents temps plein (dont 17 commerciaux) sur l'exercice 2005. L'essentiel des charges de personnel est de nature fixe, la partie variable des charges de personnel résultant principalement des commissions sur chiffre d'affaires payées aux commerciaux.

L'augmentation de 16,5 % des charges externes (passées de 4 431 milliers d'euros en 2004 à 5 160 milliers d'euros en 2005) résulte principalement, d'une part, de l'augmentation de 26 % des dépenses publicitaires passées de 1 389 milliers d'euros en 2004 à 1 748 milliers d'euros en 2005 et, d'autre part, de la hausse, de 27 %, du coût des journaux gratuits régionaux passé de 1 067 milliers d'euros en 2004 à 1 353 milliers d'euros en 2005.

Les autres produits et charges d'exploitation sont principalement composés de taxes diverses. Leur augmentation s'explique par l'effet mécanique de la hausse de la valeur ajoutée des activités du Groupe et donc de son impact sur la cotisation minimum de taxe professionnelle, ainsi que la contribution sociale de solidarité.

### 9.3.2.2 Services

	2005		2004		Variation	
	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Charges de personnel . . .	1 833	45,2 %	1 305	50,0 %	528	40,5 %
Charges externes . . . . .	1 847	45,6 %	802	30,7 %	1 045	130,3 %
Autres produits et charges d'exploitation . . .	- 60	- 1,4 %	- 4	0,15 %	56	N.A.
<i>Charges nettes d'exploitation . . . . .</i>	<i>3 620</i>	<i>89,3 %</i>	<i>2 103</i>	<i>80,5 %</i>	<i>1 517</i>	<i>72,1 %</i>

Au cours de la période, les charges nettes d'exploitation du secteur Services ont augmenté de 1 517 milliers d'euros (soit une hausse de 72,1 %), passant de 2 103 milliers d'euros en 2004 à 3 620 milliers d'euros en 2005. En pourcentage, l'augmentation des charges nettes d'exploitation du secteur Services est supérieure à celle du chiffre d'affaires de ce secteur (en hausse de 55,2 % sur la période). En effet, le poids relatif des charges du secteur Services est passé de 80,5 % du chiffre d'affaires de ce secteur en 2004 à 89,3 % du chiffre d'affaires de ce secteur en 2005.

La forte corrélation entre l'augmentation des charges nettes d'exploitation et la croissance du chiffre d'affaires résulte, d'une part, du modèle de facturation à la prestation (notamment dans l'activité Web Agency) qui entraîne la mobilisation de ressources supplémentaires pour tout gain de chiffres d'affaires et, d'autre part, du décalage existant entre les coûts, immédiats, liés à l'embauche de nouveaux commerciaux et le gain, décalé, de chiffre d'affaires supplémentaire.

La forte augmentation des charges nettes d'exploitation est principalement due à l'augmentation des charges externes (en hausse de 130,3 %) passées, sur la période, de 802 milliers d'euros à 1 847 milliers d'euros. Cette augmentation des charges externes est liée à la hausse de l'activité de référencement et des coûts (achat de mots clés principalement) qui y sont attachés (passés de 265 milliers d'euros en 2004 à 870 milliers d'euros en 2005). La mise en place par le Groupe, au cours de l'année 2005, d'une politique de sous-traitance pour la création de premier niveau des sites Internet de ses clients (représentant un coût d'environ 240 milliers d'euros) est également un facteur explicatif de l'augmentation des charges externes du secteur Services.

Comme pour le secteur Petites Annonces et Media, l'augmentation des charges de personnel (en hausse de 40,5 % sur la période) résulte de l'accroissement significatif du nombre de salariés affectés à ce secteur, passé de 26 personnes équivalents temps plein (dont 13 commerciaux) sur l'exercice 2004 à 33 personnes équivalents temps plein (dont 17 commerciaux) sur l'exercice 2005. Elle résulte également d'une augmentation des rémunérations variables payées aux commerciaux (consécutives à l'accroissement du chiffre d'affaires). Ces deux éléments ont entraîné une augmentation de 40,5 % des frais de personnel de ce secteur, passés de 1 305 milliers d'euros en 2004 à 1 833 milliers d'euros en 2005. Sur la période, l'augmentation des charges de personnel est toutefois inférieure à celle du chiffre d'affaires (en hausse de 55,2 %), ce qui illustre l'attention portée par le Groupe à la maîtrise de ses coûts.

Comme pour le secteur Petites Annonces et Media, les autres produits et charges d'exploitation sont principalement composées de taxes diverses. Leur augmentation s'explique par l'effet mécanique de la hausse de la valeur ajoutée des activités du Groupe et donc de son impact sur la cotisation minimum de taxe professionnelle, ainsi que la contribution sociale de solidarité.

### 9.3.3 Comparaison de l'EBITDA, du résultat opérationnel et du résultat net de l'exercice 2005 par rapport à celui de l'exercice 2004

	2005		2004		Variation	
	milliers d'euros	% du chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	milliers d'euros	% du chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	milliers d'euros	pourcentage <sup>(1)</sup>
<b>Petites Annonces et Media</b>						
EBITDA <sup>(2)</sup> . . . . .	9 919	48,2 %	5 096	36,1 %	4 823	94,6 %
Résultat opérationnel . . .	10 195	49,5 %	5 188	36,7 %	5 007	96,5 %
<b>Services</b>						
EBITDA <sup>(2)</sup> . . . . .	302	7,5 %	477	18,3 %	- 175	- 36,7 %
Résultat opérationnel . . .	420	10,4 %	509	19,5 %	- 89	- 17,5 %
<b>Total Groupe</b>						
EBITDA <sup>(2)</sup> . . . . .	9 922	40,3 %	5 463	32,6 %	4 459	81,6 %
Résultat opérationnel <sup>(3)</sup> . .	10 022	40,7 %	5 449	32,5 %	4 573	83,9 %
Résultat net . . . . .	6 620	26,9 %	3 443	20,6 %	3 177	92,3 %

<sup>(1)</sup> Par secteur.

<sup>(2)</sup> L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

<sup>(3)</sup> Dont - 594 milliers d'euros non affectés au titre de l'exercice 2005 et - 248 milliers d'euros non affectés au titre de l'exercice 2004.

En 2004 comme en 2005, les éléments non affectés correspondent à des amortissements d'immobilisations incorporelles, des reprises de provisions et des autres produits et charges d'exploitation.

#### 9.3.3.1 EBITDA

Au cours de la période, l'EBITDA du secteur Petites Annonces et Media a augmenté de 4 823 milliers d'euros (soit une hausse de 94,6 %), passant de 5 096 milliers d'euros en 2004 (soit 36,1 % du chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media) à 9 919 milliers d'euros en 2005 (soit 48,2 % du chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media). Cette forte augmentation de l'EBITDA est liée au modèle économique du secteur Petites Annonces et Media et reflète la faible corrélation entre la croissance du chiffre d'affaires et celle des charges d'exploitation de ce secteur.

Au cours de la période, l'EBITDA du secteur Services a diminué de 175 milliers d'euros (soit une baisse de 36,7 %), passant de 477 milliers d'euros en 2004 (soit 18,3 % du chiffre d'affaires du secteur Services) à 302 milliers d'euros en 2005 (soit 7,5 % du chiffre d'affaires du secteur Services). Cette diminution de l'EBITDA résulte principalement de la très forte augmentation des charges d'exploitation du secteur Services (voir le paragraphe 9.2.2.2 du présent document de base).

Sur l'ensemble des activités du Groupe, la forte progression de l'EBITDA (en hausse de 81,6 % sur la période) résulte de la part prépondérante du secteur Petites Annonces et Media dans l'activité globale du Groupe (dont le chiffre d'affaires représente 83,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Sous-Groupe Poliris). En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, l'EBITDA consolidé est passé de 32,6 % en 2004 à 40,3 % en 2005.

L'EBITDA consolidé progresse ainsi de manière significativement plus importante que le chiffre d'affaires consolidé (en hausse de 47,1 % sur la période), ce qui traduit le fort levier opérationnel dont bénéficie le Groupe compte tenu de la nature principalement fixe des charges d'exploitation du secteur Petites Annonces et Media. L'accroissement du chiffre d'affaires consolidé du Groupe se traduit ainsi mécaniquement par une croissance plus importante de son EBITDA, traduisant la forte rentabilité marginale du modèle économique du Groupe.

### **9.3.3.2 Amortissements et provisions**

Les secteurs d'activité du Groupe ne nécessitent, par nature, que peu d'investissements en immobilisations. La charge d'amortissement d'immobilisations a donc un faible impact sur le résultat opérationnel du Groupe. La réorganisation juridique du Groupe, réalisée au cours du dernier trimestre 2005, a eu pour conséquence l'affectation pour 35 400 milliers d'euros d'éléments incorporels amortissables décrit au paragraphe 9.2.1 du présent document de base.

Au cours des exercices 2004 et 2005, les reprises de provisions ont été supérieures aux dotations aux provisions, en particulier pour les créances clients (provisionnées à hauteur de 396 milliers d'euros en 2005 et à hauteur de 216 milliers d'euros en 2004). Au cours de l'exercice 2005, le Groupe a conclu un accord transactionnel relatif à un litige sur une ancienne filiale qui avait donné lieu à une provision pour risques de 150 milliers d'euros. Au terme de cet accord, le Groupe a effectué une reprise de provision de 110 milliers d'euros.

En 2005, il a été constaté un solde positif de 70 milliers d'euros entre les reprises de provisions clients et les dotations majorées des pertes sur créances douteuses. En outre, la politique de recouvrement clients du Groupe a permis de faire baisser le taux moyen d'impayés en 2005.

### **9.3.3.3 Impôt**

Durant les exercices 2000 et 2001, le Sous-Groupe Poliris a généré des déficits fiscaux reportables liés, d'une part, à la cession de son ancienne filiale spécialisée dans le tourisme et, d'autre part, au lancement du site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) avant son intégration au sein du Groupe en 2002. La charge d'impôt du Sous-Groupe Poliris (3 653 milliers d'euros en 2005 et 2 053 milliers d'euros en 2004) est le reflet de l'utilisation des actifs d'impôts différés constatés à la fin de l'exercice 2003 sur les déficits reportables existant à cette date.

Au 31 décembre 2005, le Sous-Groupe Poliris bénéficie encore d'un solde de 12 031 milliers d'euros de déficits fiscaux reportables sans limitation. Ces déficits fiscaux reportables ont été transmis au groupe fiscal SeLogger.com lors de la signature de la convention d'intégration fiscale du Groupe en 2006.

## **9.4 EFFETS DE LA TRANSITION AUX NORMES I.F.R.S.**

Le présent paragraphe 9.4 présente de manière synthétique les impacts sur le compte de résultat consolidé du Sous-Groupe Poliris en 2004. La note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés du Sous-Groupe Poliris pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, figurant au paragraphe 20.3.5 du présent document de base, présente de manière détaillée les modalités de cette transition aux normes I.F.R.S.

L'impact du passage des normes françaises vers les normes I.F.R.S. se résume aux éléments suivants :

- les normes I.F.R.S. ne prenant pas en considération l'amortissement des écarts d'acquisition, contrairement aux normes françaises, les amortissements sont retraités pour constituer une reprise nette sur dotations aux provisions de 798 milliers d'euros ;
- la constatation d'une plus-value latente de 22 milliers d'euros sur les valeurs mobilières de placement, principalement des SICAV, détenues par le Groupe dans le cadre de sa gestion de trésorerie ;
- la constatation de plus-values latentes, à travers la valorisation des instruments de trésorerie du Groupe, oblige à constater une charge d'impôt de 7 milliers d'euros.

Ces différents éléments expliquent le passage du résultat net de 2 631 milliers d'euros en normes françaises à 3 443 milliers d'euros en normes I.F.R.S.

31/12/2004 (en milliers d'euros)	Résultat net normes françaises	Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition	Plus value latente	Résultat net IFRS
Résultat net normes françaises . . . .	2 631			
Dotations nettes aux amortissements		798		
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie . . . . .			22	
Charges d'impôt . . . . .			- 7	
<b>Résultat net IFRS . . . . .</b>				<b>3 443</b>

### 9.5 COMPARAISON DE L'EXERCICE 2004 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2003

Le présent paragraphe 9.5 a pour objet de comparer les comptes consolidés historiques 2004 du Sous-Groupe Poliris établis en normes comptables françaises (Règlement CRC 99-02) avec les comptes consolidés historiques 2003 du Sous-Groupe Poliris établis en normes comptables françaises (Règlement CRC 99-02).

Les activités du Groupe dépendant principalement des éléments décrits au paragraphe 9.3 du présent document de base, les variations du compte de résultat entre l'exercice 2003 et l'exercice 2004 résultent généralement des raisons décrites dans l'analyse de l'évolution du compte de résultat entre l'exercice 2004 et l'exercice 2005.

(en milliers d'euros)	2004 <i>Montant</i>	2003 <i>Montant</i>	Variation <i>Pourcentage</i>
<b>Chiffre d'affaires net . . . . .</b>	<b>16 744</b>	<b>13 271</b>	<b>26,2 %</b>
Autres produits . . . . .	604	714	- 15,4 %
Charges externes . . . . .	5 233	4 721	10,8 %
Charges de personnel . . . . .	5 667	4 766	18,9 %
Dotations aux amortissements et provisions . . . . .	411	788	- 47,8 %
Autres charges . . . . .	501	670	- 25,2 %
<b>Charges d'exploitation . . . . .</b>	<b>11 812</b>	<b>10 945</b>	<b>7,9 %</b>
<b>Résultat d'exploitation . . . . .</b>	<b>5 536</b>	<b>3 040</b>	<b>82,1 %</b>
Produits financiers . . . . .	53	702	- 92,5 %
Charges financières . . . . .	27	56	- 51,8 %
<b>Résultat financier . . . . .</b>	<b>27</b>	<b>646</b>	<b>- 95,8 %</b>
<b>Résultat courant avant impôts . . . . .</b>	<b>5 563</b>	<b>3 687</b>	<b>50,9 %</b>
Produits exceptionnels . . . . .	43	227	- 81,1 %
Charges exceptionnelles . . . . .	130	804	- 83,8 %
<b>Résultat exceptionnel . . . . .</b>	<b>- 87</b>	<b>- 577</b>	<b>84,9 %</b>
Impôts sur les bénéfices . . . . .	2 046	- 4 866	N.S.
Dotations aux amortissements - écarts d'acquisition . . . . .	798	798	-
<b>Résultat net . . . . .</b>	<b>2 631</b>	<b>7 177</b>	<b>- 63,3 %</b>



**9.5.1 Comparaison du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2004 par rapport à celui de l'exercice 2003**

	2004		2003		Variation	
	(milliers d'euros)	(pourcentage)	(milliers d'euros)	(pourcentage)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
<b>Petites Annonces et Media</b>						
Petites annonces . . . . .	11 701	69,9 %	10 320	77,8 %	1 381	13,4 %
<i>Dont Île-de-France . . . . .</i>	8 427	50,3 %	7 895	59,5 %	532	6,7 %
<i>Dont province . . . . .</i>	3 274	19,6 %	2 425	18,3 %	849	35,0 %
Publicité en ligne et partenariats . . . . .	795	4,7 %	357	2,7 %	438	122,7 %
Services directs aux internautes . . . . .	1 636	9,8 %	1 595	12,0 %	41	2,6 %
<i>Sous-total . . . . .</i>	<u>14 132</u>	<u>84,4 %</u>	<u>12 272</u>	<u>92,5 %</u>	<u>1 860</u>	<u>15,2 %</u>
<b>Services</b>						
<i>Sous-total . . . . .</i>	<u>2 612</u>	<u>15,6 %</u>	<u>999</u>	<u>7,5 %</u>	<u>1 613</u>	<u>161,5 %</u>
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b><u>16 744</u></b>	<b><u>100,0 %</u></b>	<b><u>13 271</u></b>	<b><u>100,0 %</u></b>	<b><u>3 473</u></b>	<b><u>26,2 %</u></b>

**9.5.1.1 Petites Annonces et Media**

Au cours de la période, le chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media a augmenté de 1 860 milliers d'euros (soit une hausse de 15,2 %), passant de 12 272 milliers d'euros en 2003 à 14 132 milliers d'euros en 2004. Si cette croissance procède principalement du dynamisme de l'activité petites annonces, cœur de métier du Groupe, elle résulte également de l'accroissement significatif du nombre de commerciaux affectés au secteur Petites Annonces et Media, passé de 9 commerciaux pour l'exercice 2003 (pour 22 salariés équivalents temps plein affectés au secteur Petites Annonces et Media) à 13 commerciaux pour l'exercice 2004 (pour 71 salariés équivalents temps plein affectés au secteur Petites Annonces et Media).

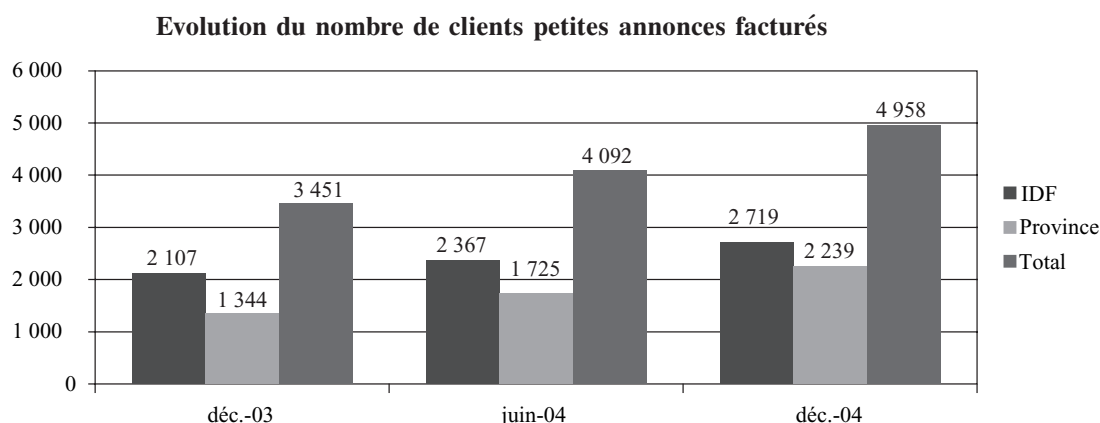
**9.5.1.1.1 Les petites annonces**

Au cours de la période, le chiffre d'affaires des petites annonces a augmenté de 1 381 milliers d'euros (soit une hausse de 13,4 %), passant de 10 320 milliers d'euros en 2003 à 11 701 milliers d'euros en 2004. Au cours de la période, le chiffre d'affaires petites annonces réalisé en Île-de-France a augmenté de 532 milliers d'euros (soit une hausse de 6,7 %), passant de 7 895 milliers d'euros en 2003 à 8 427 milliers d'euros en 2004, alors que celui réalisé en province a augmenté de 849 milliers d'euros (soit une hausse de 35,0 %), passant de 2 425 milliers d'euros en 2003 à 3 274 milliers d'euros en 2004.

*La conquête de nouveaux clients*

L'augmentation du chiffre d'affaires en 2004 résulte principalement de l'augmentation du nombre de clients du Groupe, tant en Île-de-France (en hausse de 612 clients) qu'en province (en hausse de 895 clients). Au 31 décembre 2004, le Groupe comptait 4 958 clients petites annonces (hors promoteurs immobiliers), en augmentation de 43,7 % par rapport au nombre de clients petites annonces du Groupe au 31 décembre 2003.

Le graphique ci-dessous présente la croissance du nombre de clients petites annonces au cours de l'année 2004.



En province, l'accélération de la conquête de nouveaux clients résulte des efforts de prospection du Groupe et de l'intérêt croissant des agents immobiliers prospectés pour la diffusion de leurs petites annonces sur Internet en général et sur les sites du Groupe en particulier. Cette augmentation du chiffre d'affaires du Groupe en province révèle par ailleurs le potentiel important de développement de cette zone géographique.

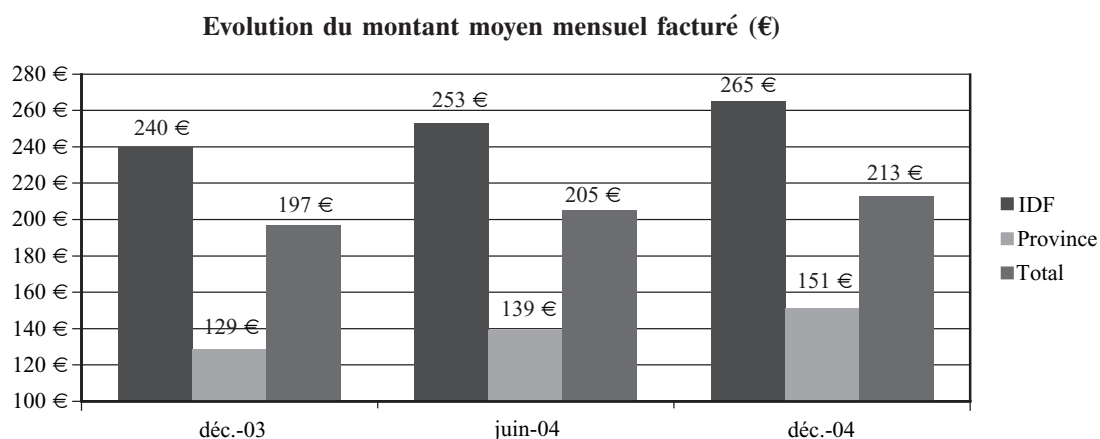
L'augmentation du chiffre d'affaires de la province, proportionnellement plus importante que celle de l'Île-de-France (35,0 % contre 6,7 %), illustre le début du rattrapage du taux de pénétration du Groupe en province par rapport à l'Île-de-France.

En Île-de-France, la croissance du nombre de clients pendant la période est plus mesurée compte tenu de la plus forte pénétration du Groupe dans cette zone géographique (au 31 décembre 2003, environ 38 % en Île-de-France contre environ 11 % en province), mais cette croissance demeure significative en raison des efforts commerciaux déployés par le Groupe.

*L'augmentation du montant moyen mensuel facturé par client petites annonces*

Le montant moyen mensuel facturé par client en province est passé de 129,10 euros en décembre 2003 à 150,7 euros en décembre 2004 (soit une hausse de 17 %), alors que sur la même période, le montant moyen facturé par client en Île-de-France est passé de 240,0 euros à 265,2 euros (soit une hausse de 10,5 %).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du montant moyen mensuel facturé par client petites annonces au cours de l'année 2004.



L'augmentation du montant moyen mensuel facturé, tant en Île-de-France qu'en province, s'explique, d'une part, par l'augmentation des tarifs du Groupe et, d'autre part, par l'augmentation du nombre de

petites annonces mises en ligne par chaque client. Le Groupe a en effet constaté que les nouveaux clients commençaient généralement par souscrire un abonnement leur permettant de diffuser un nombre limité de petites annonces et qu'au fil du temps, ils augmentaient le nombre de petites annonces mises en ligne de façon significative entraînant une augmentation du montant moyen mensuel facturé.

La valeur plus élevée du montant moyen facturé par client en Île-de-France par rapport à celle du montant moyen facturé par client en province traduit la plus grande maturité du marché de l'Île-de-France. La forte augmentation du montant moyen mensuel facturé en province illustre le début du rattrapage de la province sur l'Île-de-France.

#### 9.5.1.1.2 La publicité en ligne et les partenariats

Au cours de la période, le chiffre d'affaires de la publicité en ligne et des partenariats a augmenté de 438 milliers d'euros (soit une hausse de 122,7 %), passant de 357 milliers d'euros en 2003 à 795 milliers d'euros en 2004.

Cette croissance du chiffre d'affaires s'explique par la hausse régulière de la notoriété des sites Internet du Groupe (voir le paragraphe 6.2.2.2 « Audience Internet » du présent document de base) sur lesquels sont diffusées les publicités, ce qui a permis au Groupe d'augmenter le nombre de publicités diffusées sur des sites Internet et d'accroître en conséquence son chiffre d'affaires.

#### 9.5.1.1.3 Les services directs aux internautes

Au cours de la période, le chiffre d'affaires des services directs aux internautes a très légèrement augmenté de 41 milliers d'euros (soit une hausse de 2,6 %), passant de 1 595 milliers d'euros en 2003 à 1 636 milliers d'euros en 2004. Cette faible croissance du chiffre d'affaires résulte de la baisse de l'activité minitel dont les revenus sont passés de 480 milliers d'euros en 2003 à 206 milliers d'euros en 2004 (soit une baisse de 57,1 %).

#### 9.5.1.2 Services

Au cours de la période, le chiffre d'affaires du secteur Services a augmenté de 1 613 milliers d'euros (soit une hausse de 161,5 %), passant de 999 milliers d'euros en 2003 à 2 612 milliers d'euros en 2004. Cette augmentation résulte exclusivement de l'activité Web Agency, le Groupe n'ayant lancé ses autres services qu'à compter de l'année 2005. Cette forte croissance s'explique par le renforcement des efforts commerciaux dédiés qui ont permis au Groupe de mieux couvrir le territoire national et donc de capter de nouveaux clients.

### 9.5.2 Comparaison des charges d'exploitation consolidées de l'exercice 2004 par rapport à celles de l'exercice 2003

	2004		2003		Variation	
	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires)	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Charges de personnel . . .	5 667	33,8 %	4 766	35,9 %	901	18,9 %
Charges externes . . . . .	5 233	31,3 %	4 721	35,6 %	512	10,9 %
Dotations aux amortissements et provisions . . . . .	411	2,5 %	788	5,9 %	- 377	- 47,8 %
Autres charges . . . . .	501	3,0 %	669	5,0 %	- 168	- 25,1 %
<b>Charges d'exploitation*</b> . . .	<b>11 812</b>	<b>70,5 %</b>	<b>10 944</b>	<b>82,5 %</b>	<b>868</b>	<b>7,9 %</b>

\* Dont 560 milliers d'euros non affectés au titre de l'exercice 2004 et 788 milliers d'euros non affectés au titre de l'exercice 2003.

La différence de total de charge d'exploitation en 2004 entre IFRS et normes Françaises 99-02 est de 519 milliers d'euros. Elle s'explique par la compensation en IFRS de montant comptabilisé en produits (Autres produits 119 milliers d'euros et reprises de provisions 400 milliers d'euros) en normes 99-02.

### 9.5.2.1 Petites Annonces et Media

	2004		2003		Variation	
	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Charges de personnel . . .	4 359	30,8 %	3 883	31,7 %	476	12,3 %
Charges externes . . . . .	4 431	31,4 %	3 886	31,6 %	545	14 %
Autres charges . . . . .	307	2,2 %	596	4,9 %	-289	-48,5 %
<i>Charges d'exploitation . . .</i>	<i>9 097</i>	<i>64,4 %</i>	<i>8 365</i>	<i>68,2 %</i>	<i>732</i>	<i>8,8 %</i>

Au cours de la période, les charges d'exploitation du secteur Petites Annonces et Media ont augmenté de 732 milliers d'euros (soit une hausse de 8,8 %), passant de 8 365 milliers d'euros en 2003 à 9 097 milliers d'euros en 2004. Le modèle Petites Annonces et Media à forte prédominance de charges fixes est illustré par la baisse du poids relatif des charges passant de 68,2 % du chiffre d'affaires de ce secteur en 2003 à 64,4 % du chiffre d'affaires de ce secteur en 2004.

Sur la période, les charges de personnel du secteur Petites Annonces et Media ont augmenté de 12,3 %, passant de 3 883 milliers d'euros en 2003 à 4 359 milliers d'euros en 2004. L'augmentation, en valeur, des charges de personnel résulte notamment de l'accroissement du nombre de salariés affectés à ce secteur, passé de 91 personnes équivalents temps plein (dont 9 commerciaux) sur l'exercice 2003 à 71 personnes équivalents temps plein (dont 13 commerciaux) sur l'exercice 2003 2004. L'essentiel des charges de personnel est de nature fixe, la partie variable des charges de personnel résultant essentiellement des commissions sur chiffre d'affaires payées aux commerciaux.

L'augmentation de 14 % des charges externes (passées de 3 886 milliers d'euros en 2003 à 4 431 milliers d'euros en 2004) résulte principalement de l'augmentation de 63 % des dépenses publicitaires, passées de 803 milliers d'euros en 2003 à 1 309 milliers d'euros en 2004.

La diminution de 289 milliers d'euros du poste autres charges résulte principalement de la baisse des passages en pertes clients.

### 9.5.2.2 Services

	2004		2003		Variation	
	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Charges de personnel . . .	1 308	50,1 %	883	88,4 %	425	48,1 %
Charges externes . . . . .	802	30,7 %	835	83,6 %	-33	-4,0 %
Autres charges . . . . .	45	1,7 %	73	7,3 %	-28	-38,4 %
<i>Charges d'exploitation . . .</i>	<i>2 155</i>	<i>82,5 %</i>	<i>1 791</i>	<i>179,3 %</i>	<i>364</i>	<i>20,3 %</i>

Au cours de la période, les charges d'exploitation du secteur Services ont augmenté de 364 milliers d'euros (soit une hausse de 20,3 %), passant de 1 791 milliers d'euros en 2003 à 2 155 milliers d'euros en 2004. En pourcentage, l'augmentation des charges d'exploitation du secteur Services est très inférieure à celle du chiffre d'affaires de ce secteur (en hausse de 161,5 % sur la période). Les efforts du Groupe lui ont toutefois permis d'améliorer le poids relatif des charges du secteur Services passées de 179,3 % du chiffre d'affaires de ce secteur en 2003 à 82,5 % du chiffre d'affaires de ce secteur en 2004.

La faible hausse des charges d'exploitation entre 2003 et 2004 résulte de la mise en place d'une plateforme de production et d'une externalisation de la production de premier niveau des sites Internet du Groupe. L'année 2004 a également vu l'amorçage de l'activité référencement expliquant une partie de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe. Cette activité ne nécessitait que peu d'investissement en achat de mots clé (référencement naturel), contrairement à 2005.

En valeur, cette augmentation résulte principalement de l'accroissement des charges de personnel lié à l'augmentation du nombre de commerciaux de ce secteur, passé de 11 sur l'exercice 2003 à 13 sur l'exercice 2004.

La diminution de 28 milliers d'euros du poste autres charges résulte principalement de la baisse des passages en pertes clients.

### 9.5.3 Comparaison des résultat d'exploitation, résultat courant avant impôts et résultat net consolidés de l'exercice 2004 en 99-02 par rapport à celui de l'exercice 2003

	2004	2003	Variation	
	(milliers d'euros)	(milliers d'euros)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Résultat d'exploitation . . . . .	5 536	3 040	2 496	82,1 %
Résultat courant avant impôts . . . . .	5 563	3 687	1 876	50,9 %
Résultat net . . . . .	2 631	7 177	-4 546	-63,3 %

Au cours de la période, le résultat d'exploitation a augmenté de 2 496 milliers d'euros (soit une hausse de 82,1 %), passant de 3 040 milliers d'euros en 2003 à 5 536 milliers d'euros en 2004. Le résultat courant avant impôts a, pour sa part, progressé de 1 876 milliers d'euros (soit une hausse de 50,9 %), passant de 3 687 milliers d'euros en 2003 à 5 563 milliers d'euros en 2004.

La progression nettement plus importante du résultat courant avant impôts (en hausse de 50,9 % entre 2003 et 2004) par rapport à celle du chiffre d'affaires (en hausse de 26,2 % entre 2003 et 2004) s'explique par la proportion de plus en plus faible des charges d'exploitation (qui représentait 76,5 % du chiffre d'affaires en 2003 contre 68,4 % du chiffre d'affaires en 2004). Cette diminution des charges d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires correspond au modèle du cœur d'activité du Groupe, la diffusion de petites annonces immobilières professionnelles en ligne (les charges d'exploitation étant faiblement corrélées au chiffre d'affaires).

Au cours de la période, le résultat net a enfin diminué de 4 546 milliers d'euros (soit une baisse de 63,3 %), passant de 7 177 milliers d'euros en 2003 à 2 631 milliers d'euros en 2004. Cette diminution est la conséquence d'un produit d'impôts de 4 870 milliers d'euros comptabilisé en 2003. En contrepartie de ce produit d'impôt, une charge d'impôts théorique de 2 035 milliers d'euros résultant de la consommation desdits impôts différés actifs a été comptabilisée en 2004.

## 9.6 COMPARAISON DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE AU 30 JUIN 2006 PAR RAPPORT AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA DU GROUPE AU 30 JUIN 2005

Dans le présent paragraphe 9.6, le terme « semestre » s'entend de la période s'écoulant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin de l'année considérée.

Le présent paragraphe 9.6 a pour objet de comparer le compte de résultat consolidé du Groupe établi en normes I.F.R.S. au 30 juin 2006 avec le compte de résultat consolidé *pro forma* du Groupe établi en normes I.F.R.S. au 30 juin 2005.

(en milliers d'euros)	30/06/2006 Montant	30/06/2005 pro forma Montant	Variation Pourcentage
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	<b>16 766</b>	<b>11 349</b>	<b>47,7 %</b>
Autres produits . . . . .	152	26	484,6 %
Charges de personnel . . . . .	- 4 512	- 3 334	<b>35,3 %</b>
Charges externes . . . . .	- 4 404	- 3 287	34,0 %
Autres charges . . . . .	- 614	- 335	83,3 %
<b>EBITDA<sup>(1)</sup></b> . . . . .	<b>7 389</b>	<b>4 419</b>	<b>67,2 %</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles . . . . .	- 89	- 216	- 58,8 %
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles . . . . .	- 2 391	- 2 356	1,5 %
Dotations nettes aux provisions . . . . .	98	- 37	364,9 %
<b>Résultat opérationnel courant</b> . . . . .	<b>5 007</b>	<b>1 811</b>	<b>176,5 %</b>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b> . . . . .	<b>5 007</b>	<b>1 811</b>	<b>176,5 %</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .	160	14	1 042,9 %
Coût de l'endettement financier brut . . . . .	- 5 555	- 6 112	- 9,1 %
Autres produits et charges financiers . . . . .	-	-	-
Charge d'impôt . . . . .	88	1 472	- 94,0 %
<b>Résultat net</b> . . . . .	<b>- 300</b>	<b>- 2 815</b>	<b>89,3 %</b>

<sup>(1)</sup> L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

### 9.6.1 Comparaison du chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2006 par rapport à celui du premier semestre 2005

	30/06/2006		30/06/2005		Variation	
	(milliers d'euros)	(pourcentage du chiffre d'affaires)	(milliers d'euros)	(pourcentage du chiffre d'affaires)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
<b>Petites Annonces et Media</b>						
Petites annonces . . . . .	12 451	74,3 %	8 079	71,3 %	4 372	54,1 %
<i>Dont Île-de-France</i> . . . . .	7 414	44,2 %	5 412	47,8 %	2 002	37,0 %
<i>Dont province</i> . . . . .	5 037	30,0 %	2 667	23,5 %	2 370	88,9 %
Publicité en ligne et partenariats . . . . .	787	4,7 %	553	4,9 %	234	42,3 %
Services directs aux internautes . . . . .	680	4,1 %	677	6,0 %	3	0,4 %
<i>Sous-total</i> . . . . .	<u>13 918</u>	<u>83,0 %</u>	<u>9 309</u>	<u>82,0 %</u>	<u>4 609</u>	<u>49,5 %</u>
<b>Services</b>						
<i>Sous-total</i> . . . . .	<u>2 849</u>	<u>17,0 %</u>	<u>2 040</u>	<u>18,0 %</u>	<u>809</u>	<u>39,7 %</u>
<b>TOTAL</b> . . . . .	<u><b>16 766</b></u>	<u><b>100,0 %</b></u>	<u><b>11 349</b></u>	<u><b>100,0 %</b></u>	<u><b>5 418</b></u>	<u><b>47,7 %</b></u>

#### 9.6.1.1 Petites Annonces et Media

Au cours de la période, le chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media a augmenté de 4 609 milliers d'euros (soit une hausse de 49,5 %), passant de 9 309 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 13 918 milliers d'euros au premier semestre 2006.

Cette progression du chiffre d'affaires a été principalement réalisée grâce au dynamisme de l'activité Petites Annonces, cœur de métier du Groupe, mais résulte également de la poursuite du développement de la publicité en ligne et des partenariats. En outre, l'augmentation significative du nombre de commerciaux affectés au secteur Petites Annonces et Media, passé de 15 commerciaux au cours du premier semestre 2005 (soit 14,3 salariés équivalents temps plein affectés au secteur Petites Annonces et Media sur le premier semestre 2005) à 23 commerciaux au cours du premier semestre 2006 (soit 21,3 salariés équivalents temps plein affectés au secteur Petites Annonces et Media sur le premier semestre 2006) a favorisé la croissance du chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media.

##### 9.6.1.1.1 Les Petites Annonces

Au cours de la période, le chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces a augmenté de 4 372 milliers d'euros (soit une hausse de 54,1 %), passant de 8 079 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 12 451 milliers d'euros au premier semestre 2006. Au cours de la période, le chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces réalisé en Île-de-France a augmenté de 2 002 milliers d'euros (soit une hausse de 37,0 %), passant de 5 412 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 7 414 milliers d'euros au premier semestre 2006, alors que celui réalisé en province a augmenté de 2 370 milliers d'euros (soit une hausse de 88,9 %), passant de 2 667 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 5 037 milliers d'euros au premier semestre 2006.

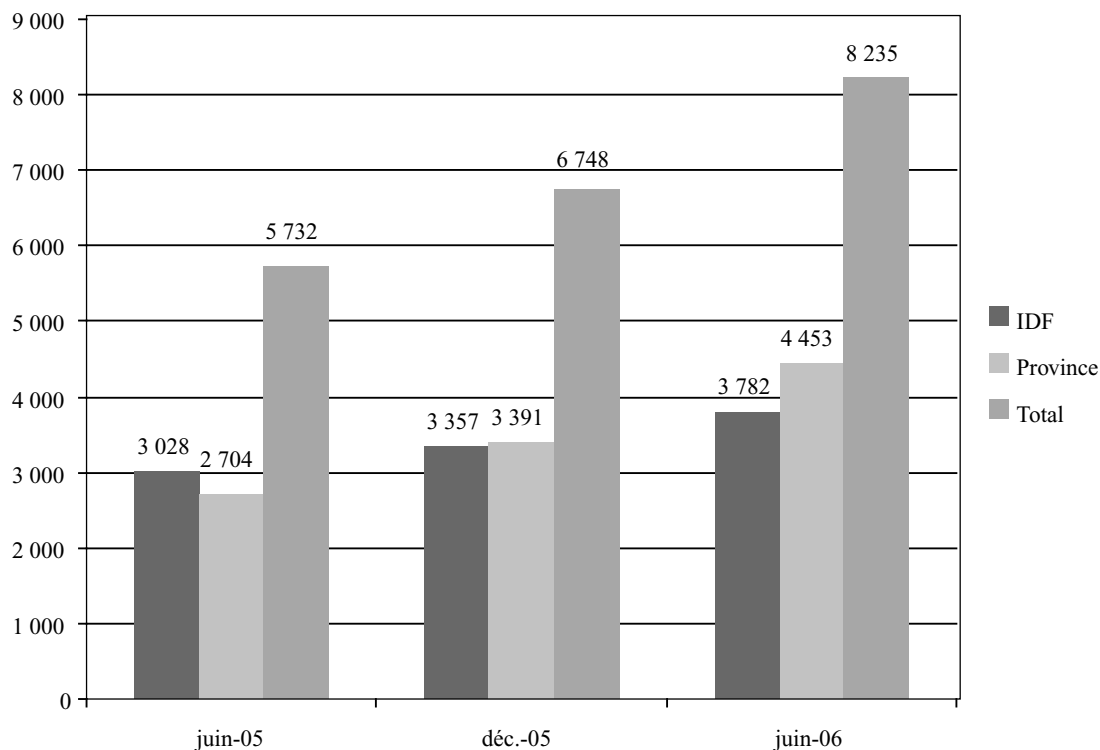
##### La conquête de nouveaux clients

L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces au cours de la période résulte principalement de l'augmentation du nombre de clients du Groupe, tant en Île-de-France (754 clients supplémentaires, soit une augmentation de 24,9 %) qu'en province (1 749 clients supplémentaires, soit une augmentation de 64,7 %). Au 30 juin 2006, le Groupe comptait en effet 8 235 clients petites annonces



(hors promoteurs immobiliers), en augmentation de 43,7 % par rapport aux 5 732 clients petites annonces du Groupe au 30 juin 2005.

Le graphique ci-dessous présente la croissance du nombre de clients petites annonces (hors promoteurs immobiliers) entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006.



En province, l'accélération de la conquête de nouveaux clients au cours de la période s'explique par la poursuite des efforts de prospection du Groupe et par l'intérêt croissant des agents immobiliers prospectés pour la diffusion de leurs petites annonces sur Internet en général et sur les sites du Groupe en particulier. Cette progression du chiffre d'affaires du Groupe en province confirme par ailleurs le potentiel important de développement constaté dans cette zone géographique au cours des exercices précédents.

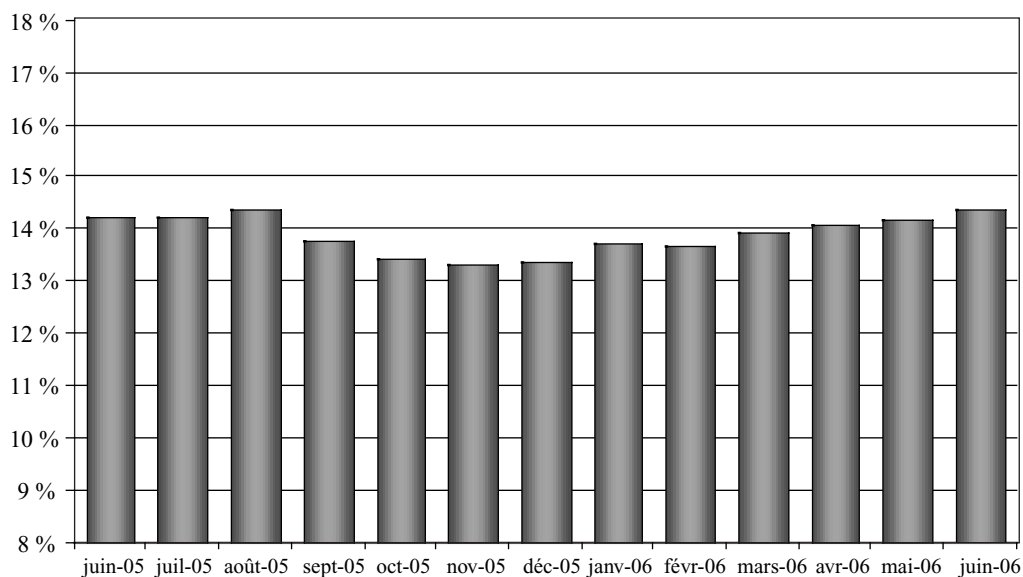
Au cours de la période, l'augmentation du nombre de clients petites annonces en province, proportionnellement plus importante qu'en Île-de-France (en hausse de 64,7 % en province contre 24,9 % en Île-de-France), illustre le rattrapage progressif du taux de pénétration du Groupe en province (environ 24 % au 30 juin 2006 contre environ 20 % au 31 décembre 2005 et environ 19 % au 30 juin 2005) par rapport à l'Île-de-France (environ 60 % au 30 juin 2006 contre environ 52 % au 31 décembre 2005 et environ 46 % au 30 juin 2005). La généralisation progressive de l'usage d'Internet en province combinée à la poursuite des efforts commerciaux du Groupe (notamment le développement de la publication de journaux gratuits régionaux en province en support de l'activité Internet) ont en effet accru la notoriété du Groupe en province.

En Île-de-France, même si le Groupe a atteint un niveau de taux de pénétration significatif (environ 60 % au 30 juin 2006), le Groupe poursuit ses efforts commerciaux afin d'accélérer le recrutement de nouveaux clients petites annonces. Au cours de la période, le Groupe a ainsi augmenté de manière régulière le nombre de clients petites annonces en Île-de-France : 309 clients supplémentaires au cours du premier semestre 2005, 329 clients supplémentaires au cours du second semestre 2005 et 425 clients supplémentaires au cours du premier semestre 2006.

#### *L'évolution du taux de résiliation des clients petites annonces*

Le taux de résiliation des clients petites annonces est resté stable sur la période, passant de 14,2 % au 30 juin 2005 à 14,4 % au 30 juin 2006.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux de résiliation des clients petites annonces entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006.



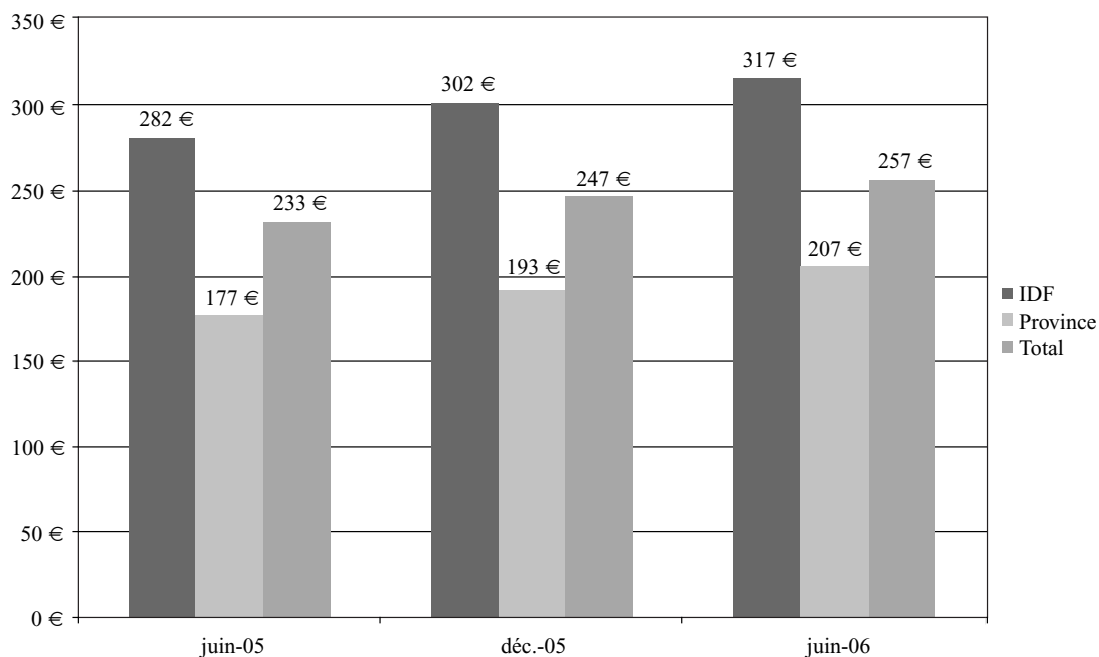
(Source : Société)

Le Groupe considère que le taux de résiliation des clients petites annonces s'est stabilisé, compte tenu du contexte de croissance dans lequel évolue le Groupe. Cette stabilisation du taux de résiliation des clients petites annonces n'a pas empêché l'accélération de la croissance nette du nombre de nouveaux clients.

*L'augmentation du montant moyen mensuel facturé par client petites annonces*

Le montant moyen mensuel facturé par client en province est passé de 177 euros au 30 juin 2005 à 207 euros au 30 juin 2006 (soit une hausse de 16,9 %), alors que sur la même période, le montant moyen mensuel facturé par client en Île-de-France est passé de 282 euros à 317 euros (soit une hausse de 12,4 %). Sur l'ensemble du territoire sur la même période, le montant moyen mensuel facturé par client est passé de 233 euros à 257 euros (soit une hausse de 10,3 %).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du montant moyen mensuel facturé par client petites annonces entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006.



L'augmentation au cours de la période du montant moyen mensuel facturé, tant en Île-de-France qu'en province, s'explique en particulier par l'augmentation du nombre de petites annonces mises en ligne par chaque client. Le Groupe a en effet constaté que les nouveaux clients commençaient généralement par souscrire un abonnement leur permettant de diffuser un nombre limité de petites annonces et qu'au fil du temps, ils augmentaient le nombre de petites annonces mises en ligne, ce qui se traduit par une augmentation du montant moyen mensuel facturé par le Groupe.

L'augmentation au cours de la période du montant moyen mensuel facturé résulte également de l'augmentation de la proportion des clients du Groupe (hors promoteurs immobiliers) abonnés à l'offre dite couplée (publication des petites annonces immobilières à la fois sur [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et sur [www.immastreet.com](http://www.immastreet.com)) qui permet la diffusion des annonces auprès d'un plus grand nombre d'internautes, moyennant un prix légèrement supérieur. Au 30 juin 2006, environ 27 % des clients (hors promoteurs immobiliers) du Groupe étaient abonnés à cette offre dite couplée, contre environ 19 % au 30 juin 2005.

L'augmentation au cours de la période du montant moyen mensuel facturé s'explique enfin par les efforts entrepris par le Groupe pour développer de nouveaux services connexes à la diffusion de petites annonces permettant aux agents immobiliers d'optimiser la diffusion de leurs petites annonces et la promotion de leurs activités. Cette source de revenus n'est toutefois pas encore significative dans le montant moyen mensuel facturé par client.

#### 9.6.1.1.2 La publicité en ligne et les partenariats

Au cours de la période, le chiffre d'affaires de la publicité en ligne et des partenariats a augmenté de 234 milliers d'euros (soit une hausse de 42,3 %), passant de 553 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 787 milliers d'euros au premier semestre 2006.

Cette croissance du chiffre d'affaires résulte principalement de la hausse régulière de l'audience des sites Internet du Groupe (voir le paragraphe 6.2.2.2 du présent document de base) sur lesquels sont diffusées les publicités.

Par ailleurs, la montée en puissance des nouveaux annonceurs publicitaires tels que les banques, les compagnies d'assurances ou les courtiers en ligne, qui diffusent des publicités consacrées aux activités immobilières (offres de financement ou d'assurance par exemple) sur les sites Internet du Groupe a également contribué à favoriser cette croissance du chiffre d'affaires.

Compte tenu de la constante augmentation du nombre de visiteurs uniques fréquentant les sites Internet du Groupe et souscrivant à ses systèmes d'alerte (e-mail et autres), le Groupe dispose d'une base de données d'adresses e-mail fournie. Le contrat de partenariat conclu avec Come & Stay (voir le paragraphe 22.9 du présent document de base) permet en outre au Groupe de continuer d'améliorer la rentabilité de la gestion de sa base de données.

#### 9.6.1.1.3 Les services directs aux internautes

Au cours de la période, le chiffre d'affaires des services directs aux internautes est resté stable, passant de 677 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 680 milliers d'euros au premier semestre 2006.

Le chiffre d'affaires des services directs aux internautes résulte essentiellement des consultations audiotel et de l'activité minitel (qui sera définitivement arrêtée avant la fin de l'année 2006).

#### 9.6.1.2 Services

Au cours de la période, le chiffre d'affaires du secteur Services (résultant notamment de l'activité Web Agency) a augmenté de 809 milliers d'euros (soit une hausse de 39,7 %), passant de 2 040 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 2 849 milliers d'euros au premier semestre 2006.

Cette progression du chiffre d'affaires du secteur Services s'explique principalement par l'évolution de la nature des demandes des clients du Groupe au cours du second semestre 2005 et du premier semestre 2006 qui ont davantage porté sur le référencement de leur site sur Internet que la conception de sites. Compte tenu d'une relative banalisation de cette dernière activité et d'une concurrence accrue, l'activité de référencement est en effet plus rémunératrice que l'activité de conception de sites Internet.

## 9.6.2 Comparaison des charges d'exploitation consolidées du premier semestre 2006 par rapport à celles du premier semestre 2005

	30/06/2006		30/06/2005		Variation	
	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires)	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Charges de personnel . . .	4 512	26,9 %	3 334	29,4 %	1 178	35,3 %
Charges externes . . . . .	4 404	26,3 %	3 288	29,0 %	1 116	33,9 %
Autres produits et charges d'exploitation . . .	483	2,9 %	267	2,4 %	216	80,9 %
<i>Charges nettes d'exploitation . . . . .</i>	<i>9 399</i>	<i>56,1 %</i>	<i>6 889</i>	<i>60,7 %</i>	<i>2 510</i>	<i>36,4 %</i>

### 9.6.2.1 Petites Annonces et Media

	30/06/2006		30/06/2005		Variation	
	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Charges de personnel . . .	3 313	23,8 %	2 457	26,5 %	856	34,8 %
Charges externes . . . . .	3 210	23,1 %	2 589	27,8 %	621	24,0 %
Autres produits et charges d'exploitation . . .	451	3,2 %	235	2,5 %	216	91,9 %
<i>Charges nettes d'exploitation . . . . .</i>	<i>6 974</i>	<i>50,1 %</i>	<i>5 281</i>	<i>56,7 %</i>	<i>1 693</i>	<i>32,1 %</i>

Au cours de la période, les charges nettes d'exploitation du secteur Petites Annonces et Media ont augmenté de 1 693 milliers d'euros (soit une hausse de 32,1 %), passant de 5 281 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 6 974 milliers d'euros au premier semestre 2006. Sur la période, l'augmentation supérieure du chiffre d'affaires Petites Annonces et Media (en hausse de 49,5 %) par rapport à celle des charges nettes d'exploitation (en hausse de 32,1 %) se traduit par la baisse du poids relatif des charges nettes d'exploitation passant de 56,7 % du chiffre d'affaires du secteur au premier semestre 2005 à 50,1 % du chiffre d'affaires du secteur au premier semestre 2006, ce qui illustre la forte prédominance des charges fixes dans le secteur Petites Annonces et Media.

Les charges de personnel du secteur ont augmenté de 34,8 % sur la période, passant de 2 457 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 3 313 milliers d'euros au premier semestre 2006. L'augmentation, en valeur, des charges de personnel résulte notamment de l'accroissement significatif du nombre de salariés affectés à ce secteur, passé de 80 personnes équivalents temps plein (dont 14 commerciaux) sur le premier semestre 2005 (contre 11 commerciaux équivalents temps plein au 30 juin 2004) à 97 personnes équivalents temps plein (dont 23 commerciaux) sur le premier semestre 2006. L'essentiel des charges de personnel est de nature fixe, la partie variable des charges de personnel résultant principalement des commissions sur chiffre d'affaires payées aux commerciaux.

L'augmentation de 24,0 % des charges externes (passées de 2 589 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 3 210 milliers d'euros au premier semestre 2006) résulte principalement, d'une part, de l'augmentation de 11,6 % des dépenses publicitaires passées de 869 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 970 milliers d'euros au premier semestre 2006 et, d'autre part, de la hausse, de 15,4 %, du coût des journaux régionaux passé de 732 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 845 milliers d'euros au premier semestre 2006 du fait du lancement de nouveaux journaux gratuits en province visant à soutenir l'effort commercial du Groupe.

Les autres produits et charges d'exploitation sont principalement composés de taxes diverses. Leur augmentation s'explique par l'effet mécanique de la hausse de la valeur ajoutée des activités du Groupe,

induisant une augmentation de la cotisation minimum de taxe professionnelle, ainsi que la contribution sociale de solidarité.

### 9.6.2.2 Services

	30/06/2006		30/06/2005		Variation	
	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(% du chiffre d'affaires du secteur)	(milliers d'euros)	(pourcentage)
Charges de personnel . . .	1 200	42,1 %	877	43,0 %	323	36,8 %
Charges externes . . . . .	1 194	41,9 %	699	34,3 %	495	70,8 %
Autres produits et charges d'exploitation . . .	32	1,1 %	32	1,6 %	0	0,0 %
<i>Charges nettes d'exploitation . . . . .</i>	<i>2 426</i>	<i>85,2 %</i>	<i>1 608</i>	<i>78,8 %</i>	<i>818</i>	<i>50,9 %</i>

Au cours de la période, les charges nettes d'exploitation du secteur Services ont augmenté de 818 milliers d'euros (soit une hausse de 50,9 %), passant de 1 608 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 2 426 milliers d'euros au premier semestre 2006. En pourcentage, l'augmentation des charges nettes d'exploitation du secteur Services est supérieure à celle du chiffre d'affaires de ce secteur (en hausse de 39,7 % sur la période). De ce fait, le poids relatif des charges du secteur Services est passé de 78,8 % du chiffre d'affaires de ce secteur au cours du premier semestre 2005 à 85,2 % du chiffre d'affaires de ce secteur au cours du premier semestre 2006.

La forte augmentation des charges nettes d'exploitation est principalement due à l'augmentation des charges externes (en hausse de 70,8 %) passées, sur la période, de 699 milliers d'euros à 1 194 milliers d'euros. Cette augmentation des charges externes est liée, d'une part, au recours plus important à la sous-traitance et, d'autre part, à la progression de l'activité de référencement et des coûts (achat de mots clés principalement) qui y sont attachés (passés de 323 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 597 milliers d'euros au premier semestre 2006).

Au cours de la période, les charges de personnel du secteur Services ont augmenté de 36,8 %, passant de 877 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 1 200 milliers d'euros au premier semestre 2006. Comme pour le secteur Petites Annonces et Media, cette augmentation des charges de personnel du secteur Services résulte de l'accroissement significatif du nombre de salariés affectés à ce secteur, passé de 29,5 personnes équivalents temps plein (dont 14 commerciaux) sur le premier semestre à 38,7 personnes équivalents temps plein (dont 17 commerciaux) sur le premier semestre 2006. Elle s'explique également par l'augmentation des commissions sur chiffre d'affaires versées aux commerciaux (consécutives à l'accroissement du chiffre d'affaires). Sur la période, l'augmentation des charges de personnel est toutefois inférieure à celle du chiffre d'affaires du secteur Services (en hausse de 39,7 %), ce qui illustre l'attention portée par le Groupe à la maîtrise de ses coûts.

Comme pour le secteur Petites Annonces et Media, les autres produits et charges d'exploitation du secteur Services sont principalement composées de taxes diverses. Leur augmentation s'explique par l'effet mécanique de la hausse de la valeur ajoutée des activités du Groupe, induisant une augmentation de la cotisation minimum de taxe professionnelle, ainsi que la contribution sociale de solidarité.

### 9.6.3 Comparaison de l'EBITDA, du résultat opérationnel et du résultat net du premier semestre 2006 par rapport à celui du premier semestre 2005

	30/06/2006		30/06/2005		Variation	
	milliers d'euros	% du chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	milliers d'euros	% du chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	milliers d'euros	pourcentage <sup>(1)</sup>
<b>Petites Annonces et Media</b>						
EBITDA <sup>(2)</sup> . . . . .	6 944	49,9 %	4 028	43,4 %	2 916	72,4 %
Résultat opérationnel . . .	4 889	35,1 %	1 931	20,7 %	2 958	153,2 %
<b>Services</b>						
EBITDA <sup>(2)</sup> . . . . .	424	14,9 %	433	21,2 %	-9	-2,1 %
Résultat opérationnel . . .	285	10,0 %	312	15,3 %	-27	-8,7 %
<b>Total Groupe</b>						
EBITDA <sup>(2)</sup> . . . . .	7 389	44,1 %	4 419	38,9 %	2 969	67,2 %
Résultat opérationnel <sup>(3)</sup> . .	5 007	29,9 %	1 811	16,0 %	3 196	176,5 %
Résultat net . . . . .	-300	-1,8 %	-2 815	-24,9 %	2 515	89,3 %

<sup>(1)</sup> Par secteur.

<sup>(2)</sup> L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

<sup>(3)</sup> Dont 167 milliers d'euros non affectés au titre du premier semestre 2006 et 432 milliers d'euros non affectés au titre du premier semestre 2005. Au cours du premier semestre 2005, comme au cours du premier semestre 2006, les éléments non affectés correspondent à des amortissements d'immobilisations incorporelles, des reprises de provisions et d'autres produits et charges d'exploitation.

#### 9.6.3.1 EBITDA

Au cours de la période, l'EBITDA du secteur Petites Annonces et Media a augmenté de 2 916 milliers d'euros (soit une hausse de 72,4 %), passant de 4 028 milliers d'euros au premier semestre 2005 (soit 43,4 % du chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media) à 6 944 milliers d'euros au premier semestre 2006 (soit 49,9 % du chiffre d'affaires du secteur Petites Annonces et Media). Cette forte augmentation de l'EBITDA s'explique par le modèle économique du secteur Petites Annonces et Media dont la plupart des charges d'exploitation sont fixes.

Au cours de la période, l'EBITDA du secteur Services a diminué de 9 milliers d'euros (soit une baisse de 2,1 %), passant de 433 milliers d'euros au premier semestre 2005 (soit 21,2 % du chiffre d'affaires du secteur Services) à 424 milliers d'euros au premier semestre 2006 (soit 14,9 % du chiffre d'affaires du secteur Services). Cette diminution de l'EBITDA du secteur Services résulte principalement de l'augmentation des charges nettes d'exploitation du secteur Services (voir le paragraphe 9.2.2.2 du présent document de base).

Sur l'ensemble des activités du Groupe, la forte progression de l'EBITDA (en hausse de 67,2 % sur la période) résulte de la part prépondérante du secteur Petites Annonces et Media dans l'activité globale du Groupe (dont le chiffre d'affaires représentait environ 83,0 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au premier semestre 2006). En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, l'EBITDA consolidé est passé de 38,9 % au premier semestre 2005 à 44,1 % au premier semestre 2006.

L'EBITDA consolidé progresse ainsi de manière significativement plus importante (en hausse de 67,2 % sur la période) que le chiffre d'affaires consolidé (en hausse de 47,7 % sur la période), ce qui traduit le fort levier opérationnel dont bénéficie le Groupe compte tenu de la nature principalement fixe des charges d'exploitation du secteur Petites Annonces et Media. L'accroissement du chiffre d'affaires consolidé du Groupe se traduit ainsi mécaniquement par une croissance plus importante de son EBITDA, traduisant la forte rentabilité marginale du modèle économique du Groupe.

### **9.6.3.2 Amortissements et provisions**

Compte tenu de la nature des secteurs d'activité du Groupe qui nécessitent peu d'investissements en immobilisations, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ont un faible impact sur le résultat opérationnel du Groupe.

La réorganisation juridique du Groupe réalisée au cours du dernier trimestre 2005 a entraîné l'affectation pour 35 400 milliers d'euros d'éléments incorporels amortissables et une dotation aux amortissements correspondante s'élevant à 2 391 milliers d'euros au 30 juin 2006 contre 2 356 milliers d'euros au 30 juin 2005.

### **9.6.3.3 Impôt**

Le compte de résultat consolidé du Groupe au 30 juin 2006 fait apparaître un produit d'impôt de 88 milliers d'euros alors que le compte de résultat consolidé *pro forma* du Groupe au 30 juin 2005 fait apparaître un produit d'impôt de 1 472 milliers d'euros.

### **9.6.3.4 Résultat net**

Le compte de résultat consolidé du Groupe au 30 juin 2006 fait apparaître un résultat net négatif de 300 milliers d'euros alors que le compte de résultat consolidé *pro forma* du Groupe au 30 juin 2005 fait apparaître un résultat net négatif de 2 815 milliers d'euros.

Cette amélioration du résultat net au cours de la période s'explique principalement par la très forte augmentation du résultat opérationnel, passé de 1 811 milliers d'euros au 30 juin 2005 à 5 007 milliers d'euros au 30 juin 2006 (soit une augmentation de 176,5 %).

Par ailleurs, le compte de résultat consolidé *pro forma* du Groupe au 30 juin 2005, qui vise à simuler les effets que la réorganisation juridique intervenue le 30 novembre 2005 aurait pu avoir sur les résultats du Groupe si cette réorganisation avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005, a été retraité du coût de l'endettement financier consécutif à ladite réorganisation, faisant ainsi apparaître une perte théorique de 2 815 milliers d'euros au 30 juin 2005.



## CHAPITRE 10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 GÉNÉRALITÉS

Dans le présent paragraphe, le terme « semestre » s'entend de la période s'écoulant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin de l'année considérée.

La réorganisation juridique du Groupe, réalisée au cours du dernier trimestre 2005, a eu un impact important sur la trésorerie du Groupe. Le coût d'acquisition du Sous-Groupe Poliris de 159,4 millions d'euros (hors apports en nature d'actions) a été financé par une augmentation de capital et par de nouveaux emprunts. En conséquence, l'endettement brut du Groupe s'est élevé à 137,7 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit un rapport d'environ 2,7 fois le montant des capitaux propres du Groupe à la même date.

Au premier semestre 2006, l'endettement brut du Groupe s'élevait à 141,1 millions d'euros, soit un rapport d'environ 2,8 fois le montant des capitaux propres du Groupe à la même date. La différence (3,4 millions d'euros) entre l'endettement brut du Groupe au premier semestre 2006 et l'endettement brut du Groupe au 31 décembre 2005 correspond principalement aux intérêts capitalisés des OBSOBSA et de l'Emprunt Mezzanine (tels que décrits au paragraphe 10.4.1 du présent document de base).

La principale source de liquidité du Groupe est son flux de trésorerie opérationnelle. La capacité d'autofinancement du Sous-Groupe Poliris était de 5,5 millions d'euros en 2004 et de 10,1 millions d'euros en 2005. Grâce au modèle de facturation par abonnement, la croissance forte de l'activité du Groupe au cours des derniers exercices n'a pas entraîné d'augmentation significative du besoin en fonds de roulement. Ainsi, la quasi-totalité de la capacité d'autofinancement du Groupe est disponible pour les investissements et la réduction de l'endettement.

Au premier semestre 2006, le montant correspondant au flux net de trésorerie généré par l'activité du Groupe était de 6,8 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros au premier semestre 2005 pour le Sous-Groupe Poliris.

### 10.2 FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELLE

Pour analyser les flux de trésorerie opérationnelle annuels du Groupe, les comptes consolidés du Sous-Groupe Poliris sont les plus pertinents, ceux de la Société ne présentant les flux opérationnels que sur les deux derniers mois de l'année 2005. L'analyse des flux de trésorerie opérationnelle du Groupe au 31 décembre 2005 figurant au paragraphe 10.2.2 du présent document de base a ainsi été établie sur la base des tableaux des flux de trésorerie figurant dans les comptes consolidés annuels du Sous-Groupe Poliris relatifs aux exercices 2005 et 2004, préparés selon les normes I.F.R.S.

En revanche, l'analyse des flux de trésorerie opérationnelle du Groupe au 30 juin 2006 figurant au paragraphe 10.2.1 du présent document de base a été établie sur la base du tableau des flux de trésorerie figurant, d'une part, dans les comptes consolidés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2006, préparés selon les normes I.F.R.S. et, d'autre part, dans les comptes consolidés semestriels du Sous-Groupe Poliris au 30 juin 2005, préparés selon les normes I.F.R.S.

### 10.2.1 Flux de trésorerie opérationnelle du Groupe au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005

La Société ayant été créée au second semestre 2005, la comparaison des flux opérationnels ne peut se faire qu'entre les comptes consolidés du Sous-Groupe Poliris à fin juin 2005 et ceux du Groupe à fin juin 2006, préparés selon les normes I.F.R.S.

(en milliers d'euros)	Groupe 30/06/2006	Sous-Groupe Poliris 30/06/2005
<b>I. Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net . . . . .	- 300	2 714
Dotations nettes aux amortissements et provisions . . . . .	2 382	253
Charges et produits calculés liés aux <i>stocks-options</i> et assimilés . . . . .	31	0
Plus ou moins-values de cessions . . . . .	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt . . . . .	2 113	2 967
Coût de l'endettement financier net . . . . .	5 395	20
Charge d'impôt . . . . .	- 88	1 432
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt . . . . .</b>	<b>7 420</b>	<b>4 419</b>
Impôt payé . . . . .	- 24	0
Variation des stocks et en-cours . . . . .	9	0
Variation des créances clients et comptes rattachés . . . . .	- 2 554	- 1 474
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	- 122	607
Variation des autres créances et dettes . . . . .	2 093	- 118
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité . . . . .</b>	<b>- 574</b>	<b>- 984</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité . . . . .</b>	<b>6 821</b>	<b>3 435</b>

#### 10.2.1.1 Capacité d'autofinancement

Au premier semestre 2006, la capacité d'autofinancement du Groupe a augmenté de 67,9 % par rapport au premier semestre 2005, passant de 4 419 milliers d'euros au premier semestre 2005 à 7 420 milliers d'euros au premier semestre 2006.

Le premier semestre 2006 a vu l'impact de la restructuration juridique intervenue en novembre 2005, se traduisant par une progression de 2 129 milliers d'euros des dotations nettes aux amortissements et provisions (253 milliers d'euros à fin juin 2005 contre 2 382 milliers d'euros à fin juin 2006). Cette restructuration juridique a aussi créé un coût d'endettement financier net supplémentaire de 5 375 milliers d'euros.

En 2005, le Sous-Groupe Poliris bénéficiait de reports déficitaires (voir les paragraphes 9.3.3 et 9.5.3 du présent document de base). L'augmentation des dotations aux amortissements et de la charge d'endettement consécutive à la restructuration juridique a également eu pour conséquence de réduire significativement le résultat fiscal du Groupe sur le premier semestre 2006, ce qui explique l'évolution significative de la charge d'impôt (1 432 milliers d'euros au 30 juin 2005 contre - 88 milliers d'euros au 30 juin 2006).

#### 10.2.1.2 Variation des stocks et en-cours

L'activité du Groupe nécessite, par nature, peu de stocks et d'en-cours (aucun stock au 31 décembre 2004, 101 milliers d'euros au 31 décembre 2005 et 93 milliers d'euros au 30 juin 2006). La variation de ce poste

entre fin juin 2005 et fin juin 2006 (93 milliers d'euros) est liée au lancement du service *Webvisium* et concerne principalement un stock de matériel photographique vendu aux clients du Groupe.

#### **10.2.1.3 Variation du besoin en fonds de roulement**

Entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2006, le besoin en fonds de roulement est resté globalement stable.

##### **10.2.1.3.1 Variation des créances clients et comptes rattachés**

A fin juin 2006, les créances clients ont augmenté de 2 554 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2005 alors qu'à fin juin 2005, elles n'avaient augmenté que de 1 474 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2004.

La forte croissance du Groupe (augmentation du chiffre d'affaires de 47,7 % entre juin 2005 et juin 2006) entraîne une augmentation concomitante du poste créances clients, expliquant la variation de 2 554 milliers d'euros au premier semestre 2006. Dans ce contexte, le Groupe poursuit ses efforts de maîtrise de ses délais et conditions de recouvrement limitant ainsi la hausse du poste créances clients, passé de 5 029 milliers d'euros à fin juin 2005 à 7 676 milliers d'euros à fin juin 2006 (soit une hausse de 52,6 %).

##### **10.2.1.3.2 Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés**

A fin juin 2006, le poste dettes fournisseurs a diminué de 122 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2005, ce qui s'explique principalement par la mise en place, en 2005, d'une nouvelle politique de règlement des fournisseurs (payés entre 45 et 65 jours).

Au 30 juin 2005, l'augmentation des dettes fournisseurs de 607 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2004 résulte de la politique mise en place par le Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs en 2005 ayant entraîné un raccourcissement transitoire des délais de règlement en 2004.

##### **10.2.1.3.3 Variation des autres créances et dettes**

Au 30 juin 2006, l'augmentation de 2 093 milliers d'euros des autres créances et dettes par rapport au 31 décembre 2005 porte pour 1 221 milliers d'euros sur les autres créances et pour 872 milliers d'euros sur les autres dettes.

s'explique par la constatation d'une créance sur le Trésor Public relative à la contribution de 25 % sur le paiement de dividendes et remboursable sur 3 ans.

#### **10.2.1.4 Flux net de trésorerie généré par l'activité**

Entre la fin juin 2005 et la fin juin 2006, on constate une augmentation de 3 386 milliers d'euros du flux net de trésorerie généré par l'activité, passant de 3 435 milliers d'euros à 6 821 milliers d'euros. Par ailleurs, l'écart entre le flux net de trésorerie généré par l'activité et l'EBITDA (4 419 milliers d'euros à fin juin 2005 contre 7 389 milliers d'euros à fin juin 2006) s'améliore, évoluant de 984 milliers d'euros à 568 milliers d'euros entre la fin juin 2005 et la fin juin 2006. Le faible montant de la différence entre l'EBITDA et les flux de trésorerie résulte de la nature des activités du Groupe, qui nécessitent peu de stocks et d'investissements, malgré la croissance de l'activité, et ont ainsi pour effet de ne donner lieu qu'à une faible consommation de trésorerie.

Entre les deux périodes, le flux net de trésorerie généré par l'activité progresse de 98,6 % et l'EBITDA augmente dans le même temps de 67,2 %, passant de 4 419 milliers d'euros à 7 389 milliers d'euros.

### 10.2.2 Flux de trésorerie opérationnelle du Sous-Groupe Poliris au 31 décembre 2005

Pour analyser les flux de trésorerie opérationnelle du Groupe au 31 décembre 2005, les comptes consolidés du Sous-Groupe Poliris sont les plus pertinents, ceux de la Société ne présentant les flux opérationnels que sur les deux derniers mois de l'année 2005. Ainsi, les développements ci-dessous sont basés sur le tableau de flux de trésorerie figurant dans les comptes consolidés historiques du Sous-Groupe Poliris, préparés selon les normes I.F.R.S.

(en milliers d'euros)	Sous-Groupe Poliris	
	2005	2004
<b>I. Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net . . . . .	6 620	3 443
Dotations nettes aux amortissements et provisions . . . . .	- 101	13
Plus ou moins-values de cessions . . . . .	- 154	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt . . . . .	6 365	3 456
Coût de l'endettement financier net . . . . .	36	27
Charge d'impôt . . . . .	3 653	2 054
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt . . . . .</b>	<b>10 054</b>	<b>5 537</b>
Impôt payé . . . . .	- 1	- 11
Variation des stocks et en-cours . . . . .	- 101	0
Variation des créances clients et comptes rattachés . . . . .	- 680	107
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	624	- 537
Variation des autres créances et dettes . . . . .	396	653
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité . . . . .</b>	<b>239</b>	<b>224</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité . . . . .</b>	<b>10 291</b>	<b>5 749</b>

#### 10.2.2.1 Capacité d'autofinancement

En 2004 comme en 2005, le Sous-Groupe Poliris a bénéficié de reports fiscaux déficitaires (voir les paragraphes 9.3.3 et 9.5.3 du présent document de base) qui expliquent la différence significative entre la charge d'impôt (2 054 milliers d'euros en 2004 contre 3 653 milliers d'euros en 2005) et l'impôt effectivement payé (- 11 milliers d'euros en 2004 contre - 1 millier d'euros en 2005). Cette différence explique également que la capacité d'autofinancement du Sous-Groupe Poliris (5 537 milliers d'euros en 2004 contre 10 054 milliers d'euros en 2005) soit significativement supérieure à son résultat net (3 443 milliers d'euros en 2004 contre 6 620 milliers d'euros en 2005).

Par ailleurs, le faible impact des dotations nettes aux amortissements et provisions (13 milliers d'euros en 2004 contre - 101 milliers d'euros en 2005) est principalement la conséquence de la nature de l'activité du Sous-Groupe Poliris qui ne rend pas nécessaire la réalisation d'investissements significatifs donnant lieu à des amortissements.

#### 10.2.2.2 Variation des stocks et en-cours

L'activité du Groupe nécessite, par nature, peu de stocks et d'en-cours (aucun stock au 31 décembre 2004, 101 milliers d'euros au 31 décembre 2005 et 93 milliers d'euros au 30 juin 2006). La variation de ce poste entre 2004 et 2005 (- 101 milliers d'euros) est la conséquence du lancement du service *Webvisium* dans le cadre duquel le Groupe dispose d'un stock de matériel photographique vendu à ses clients.

### **10.2.2.3 Variation du besoin en fonds de roulement**

Entre 2004 et 2005, le besoin en fonds de roulement est resté globalement stable.

#### **10.2.2.3.1 Variation des créances clients et comptes rattachés**

En 2005, les créances clients ont augmenté de 680 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2004 alors qu'elles avaient diminué de 107 milliers d'euros en 2004 par rapport au 31 décembre 2003.

La forte croissance du Groupe (augmentation du chiffre d'affaires du Sous-Groupe Poliris de 47,1 % entre 2004 et 2005 et de 26,2 % entre 2003 et 2004) et le modèle de facturation par abonnement mensuel entraînent une très forte augmentation du chiffre d'affaires mensuel entre le début et la fin d'un même exercice. Cette très forte augmentation devrait également entraîner une forte augmentation du poste créances clients sur douze mois. Toutefois, les efforts du Groupe pour améliorer ses délais et conditions de recouvrement (notamment par le développement des prélèvements automatiques dans le secteur des Petites Annonces et Media) lui ont permis de limiter la hausse du poste créances clients, passé de 3 985 milliers d'euros en 2004 à 5 061 milliers d'euros en 2005 (soit une hausse de 27,0 %, à comparer avec une hausse de 47,1 % du chiffre d'affaires sur la période) et de 3 961 milliers d'euros en 2003 à 3 985 milliers d'euros en 2004 (soit une hausse de 0,6 %, à comparer avec une hausse de 26,2 % du chiffre d'affaires sur la période).

#### **10.2.2.3.2 Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés**

En 2005, l'augmentation du poste dettes fournisseurs (en hausse de 624 milliers d'euros par rapport à 2004) traduit une augmentation de 1 074 milliers d'euros qui s'explique par la mise en place d'une nouvelle politique de règlement des fournisseurs (payés entre 45 et 65 jours), partiellement compensée par une diminution de 450 milliers d'euros résultant de la disparition d'une dette relative à un litige avec un fournisseur non lié à l'activité du Groupe.

En 2004, la diminution du poste dettes fournisseurs (en baisse de 537 milliers d'euros) résulte de la politique mise en place par le Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs en 2003 ayant entraîné un raccourcissement des délais de règlement en 2004.

#### **10.2.2.3.3 Variation des autres créances et dettes**

En 2005, l'augmentation des autres créances et dettes (en hausse de 396 milliers d'euros par rapport à 2004) résulte principalement d'une diminution de 450 milliers d'euros liée à la disparition d'une créance liée au litige mentionné au paragraphe 10.2.3.2 du présent document de base principalement compensée par une créance sur le Trésor Public relative à la contribution de 25 % sur le paiement de dividendes et remboursable sur 3 ans.

En 2004, l'augmentation des autres créances et dettes (en hausse de 653 milliers d'euros par rapport à 2003) résulte principalement de produits constatés d'avance sur la signature du contrat FFIP en décembre 2004.

### **10.2.2.4 Flux net de trésorerie généré par l'activité**

En 2004, on constate également une faible différence (287 milliers d'euros) entre le flux net de trésorerie généré par l'activité (5 749 milliers d'euros) et l'EBITDA consolidé (5 462 milliers d'euros). Cette faible différence résulte de la nature des activités du Groupe, qui nécessitent peu de stocks et d'investissements, et ont ainsi pour effet de ne donner lieu qu'à une faible consommation de trésorerie malgré une croissance importante de l'activité du Groupe.

Cette constatation est confirmée en 2005 qui fait également apparaître une faible différence (371 milliers d'euros) entre le flux net de trésorerie généré par l'activité (10 291 milliers d'euros) et l'EBITDA consolidé (9 920 milliers d'euros).

### 10.3 FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

Pour analyser les flux de trésorerie annuels du Groupe liés aux opérations d'investissement et de financement, les comptes consolidés du Groupe sont les plus pertinents en raison de l'importance des flux liés à la réorganisation juridique réalisée au cours du dernier trimestre 2005.

En revanche, en raison de la réorganisation juridique du Groupe intervenue au cours du dernier trimestre 2005, l'analyse des flux de trésorerie semestriels liés aux opérations d'investissement et de financement implique de comparer les flux de trésorerie du Groupe à fin juin 2006 avec ceux du Sous-Groupe Poliris à fin juin 2005.

#### 10.3.1 Flux de trésorerie semestriels des opérations d'investissement et de financement

Au cours du premier semestre 2006, le Groupe a utilisé 104 milliers d'euros en opérations d'investissement et 2 510 milliers d'euros en opérations de financement. Ces 2 510 milliers d'euros correspondent aux intérêts payés au titre des Emprunts Seniors et de l'Emprunt Mezzanine décrits au paragraphe 10.4.1 du présent document de base.

La discussion ci-dessous est basée sur le tableau de flux de trésorerie figurant dans les comptes consolidés du Groupe, préparés selon les normes I.F.R.S.

(en milliers d'euros)	Groupe Comptes consolidés juin 2006
<b>II. Opérations d'investissement</b>	
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles . . . . .	- 124
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles . . . . .	0
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières . . . . .	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement . . . . .	20
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement . . . . .</b>	<b>- 104</b>
<b>III. Opérations de financement</b>	
Augmentation de capital . . . . .	0
Intérêts financiers nets versés . . . . .	- 2 510
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement . . . . .</b>	<b>- 2 510</b>

#### 10.3.2 Flux de trésorerie annuels des opérations d'investissement et de financement

Le Sous-Groupe Poliris a utilisé :

- en opérations d'investissement :
  - 271 milliers d'euros en 2004,
  - 234 milliers d'euros en 2005.
- en opérations de financement :
  - 2 577 milliers d'euros en 2004 (principalement 1 008 milliers d'euros de remboursement de primes d'apports et 1 542 milliers d'euros de remboursement d'emprunts),
  - 3 235 milliers d'euros en 2005 (principalement 2 016 milliers d'euros de dividendes et 1 288 milliers d'euros de remboursement d'emprunts).

La discussion ci-dessous est basée sur le tableau de flux de trésorerie figurant dans les comptes consolidés historiques du Groupe, préparés selon les normes I.F.R.S.

(en milliers d'euros)	Groupe Comptes consolidés 2005
<b>II. Opérations d'investissement</b>	
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles . . . . .	- 4
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles . . . . .	- 67
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières . . . . .	- 10
Incidence des variations de périmètre . . . . .	- 148 869
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement . . . . .</b>	<b>- 148 951</b>
<b>III. Opérations de financement</b>	
Augmentation de capital . . . . .	25 587
Emissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières . . . . .	136 610
Remboursements d'emprunts et dettes financières . . . . .	0
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement . . . . .</b>	<b>162 197</b>

La Société a acquis le Sous-Groupe Poliris pour un prix de 198,7 millions d'euros, dont 12,8 millions d'euros sous forme de complément de prix estimé, soit 185,9 millions d'euros effectivement payés au 31 décembre 2005. Cette acquisition a été réalisée par voie d'apport en nature d'actions d'une valeur de 26,3 millions d'euros et par voie de paiement en espèces à hauteur de 153,6 millions d'euros. Ce coût d'acquisition est en outre augmenté de 6,0 millions d'euros de frais. A la date d'acquisition, le Sous-Groupe Poliris détenait 10,7 millions d'euros en trésorerie, ramenant l'impact net sur la trésorerie à 148,9 millions d'euros.

Cette opération a été financée, d'une part, par une augmentation de capital en espèces d'un montant, prime d'émission comprise, net de frais d'émission, de 25,6 millions d'euros et, d'autre part, par des emprunts d'un montant de 136,6 millions d'euros.



## 10.4 ENDETTEMENT

### 10.4.1 Endettement au 30 juin 2006

#### 10.4.1.1 Endettements brut et net

Au 30 juin 2006, l'endettement brut du Groupe s'élevait à 141,1 millions d'euros, représentant environ 2,8 fois le montant des capitaux propres du Groupe à la même date.

Le tableau ci-dessous présente la composition de l'endettement net du Groupe.

Prêteur	Type	Capital initial <sup>(1)</sup> (en milliers d'euros)	Intérêts capitalisés (en milliers d'euros)	Total des dettes <sup>(2)</sup> (en milliers d'euros)
Actionnaires . . . . .	OBSOBSA	60 000	3 500	63 500
Banques . . . . .	Emprunt Senior Tranche A1	25 739		25 739
Banques . . . . .	Emprunt Senior Tranche B1	20 000		20 000
Banques . . . . .	Emprunt Senior (crédit relais)	9 700	6 <sup>(3)</sup>	9 706
Banques et investisseurs . . . . .	Emprunt Mezzanine	21 489	705	22 194
<b>Total endettement brut . . . . .</b>		<b>136 928</b>	<b>4 211</b>	<b>141 139</b>
<b>Trésorerie nette . . . . .</b>				<b>18 204</b>
<b>Endettement net . . . . .</b>				<b>122 935</b>

<sup>(1)</sup> Après déduction des frais d'émission d'emprunt pour 3 011 milliers d'euros.

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2006.

<sup>(3)</sup> Intérêts courus.

#### 10.4.1.2 Principales caractéristiques des emprunts souscrits par le Groupe

La totalité de la dette financière du Groupe est représentée par un crédit bancaire souscrit le 30 novembre 2005 et deux dettes obligataires émises à la même date, lors de l'acquisition du Sous-Groupe Poliris par la Société.

Les emprunts souscrits lors de l'acquisition du Sous-Groupe Poliris se répartissent en trois catégories :

- un emprunt obligataire (OBSOBSA) souscrit par des actionnaires financiers ;
- des emprunts bancaires seniors (tranche A, tranche B et crédit relais) contractés auprès d'un syndicat bancaire dirigé par BNP Paribas (les « *Emprunts Seniors* ») ;
- un emprunt obligataire (OBSA) dont la souscription a été garantie par BNP Paribas et syndiqué auprès d'autres établissements (l'« *Emprunt Mezzanine* »).

Les principales caractéristiques de ces emprunts figurent dans le tableau ci-dessous.

Montant <sup>(1)</sup> (en milliers d'euros)	Amortissement	Intérêts	Périodes d'intérêts	Capital au 30/06/2006 (en milliers d'euros)	Sûretés
<b>OBSOBSA</b>					
60 000	<i>In fine</i>	10 %	Capitalisés	60 000	Non
<b>Emprunts Senior</b>					
<i>Tranche A1</i>					
28 000	Semestriel avec différé de 18 mois	Euribor + 2,25 % <sup>(2)</sup>	1, 2, 3 ou 6 mois	28 000	Oui
<i>Tranche B1</i>					
20 000	<i>In fine</i>	Euribor + 2,75 % <sup>(3)</sup>	1, 2, 3 ou 6 mois	20 000	Oui
<i>Crédit relais</i>					
9 700	<i>In fine</i>	Euribor + 1,75 %	1, 2, 3 ou 6 mois	9 700	Oui
<b>Emprunt Mezzanine</b>					
22 000	<i>In fine</i>	Euribor + 4,50 % + intérêt capitalisé de 5,50 %	Semestriel et capitalisé	22 000	Oui

<sup>(1)</sup> Avant déduction des frais d'émission d'emprunt pour 3 011 milliers d'euros.

<sup>(2)</sup> Sous réserve d'un ajustement possible jusqu'à 1,25 % (réduction par 4 paliers de 0,25 %).

<sup>(3)</sup> Sous réserve d'un ajustement possible jusqu'à 2,50 % (réduction de 0,25 %).

Un remboursement anticipé obligatoire total des Emprunts Seniors et de l'Emprunt Mezzanine est prévu (i) en cas d'Introduction en Bourse de la Société ou de Poliris, (ii) en cas de changement de contrôle de la Société ou (iii) en cas de cession de l'intégralité ou d'une partie substantielle des actifs du Groupe.

#### 10.4.2 L'accord de renégociation du 6 octobre 2006

Au cours du second semestre 2006, la Société a renégocié son endettement auprès du syndicat bancaire dirigé par BNP Paribas. Cette renégociation avait pour objet, en cas d'Introduction en Bourse de la Société, de permettre au Groupe, d'une part, de rembourser par anticipation une partie de son endettement tel que décrit au paragraphe 10.4.1 du présent document de base et, d'autre part, de redéfinir les modalités de remboursement de sa dette.

Cette renégociation a abouti à la signature par la Société et BNP Paribas, le 6 octobre 2006, d'une lettre d'engagement aux termes de laquelle BNP Paribas s'engage à arranger avec Société Générale Corporate and Investment Banking et IKB Deutsche Industriebank AG, pour le compte de la Société, un crédit bancaire d'un montant de 80 millions d'euros et d'une durée de 5 ans (l'« **Emprunt Renégocié** ») qui viendra se substituer à l'Emprunt Senior décrit au paragraphe 10.4.1 du présent document de base.

L'entrée en vigueur de l'Emprunt Renégocié est soumise, en plus des conditions usuelles en de tels domaines, aux conditions suspensives suivantes : (i) confirmation que les Emprunts Senior, l'Emprunt Mezzanine et les OBSOBSA (principal et intérêts) seront intégralement remboursés par les fonds mis à disposition dans le cadre de l'Emprunt Renégocié, (ii) réalisation de l'Introduction en Bourse et (iii) absence de survenance d'un événement affectant ou susceptible d'affecter défavorablement (a) la situation financière ou opérationnelle du Groupe depuis la date d'arrêté de ses comptes consolidés au 30 juin 2006 ou (b) la capacité de la Société à exécuter ses obligations au titre de l'Emprunt Renégocié. L'engagement de BNP Paribas expirera le 20 décembre 2006 si, à cette date, la documentation contractuelle relative à l'Emprunt Renégocié n'a pas été signée.

L'Emprunt Renégocié permettra, avec l'utilisation d'une partie des fonds levés lors de l'Introduction en Bourse de la Société, de rembourser la totalité des OBSOBSA et de l'Emprunt Mezzanine, tout en réaménageant l'endettement du Groupe décrit au paragraphe 10.4.1 du présent document de base.

L'Emprunt Renégocié sera effectif à la date de règlement-livraison des actions relatif à l'Introduction en Bourse de la Société, si celle-ci intervient avant le 31 janvier 2007 (la « *Date d'Effet* »). Les modalités de remboursement de l'Emprunt Renégocié sont les suivantes :

Date	Montant en principal (en euros)
Date d'Effet + 6 mois . . . . .	4 000 000
Date d'Effet + 12 mois . . . . .	6 000 000
Date d'Effet + 18 mois . . . . .	6 000 000
Date d'Effet + 24 mois . . . . .	8 000 000
Date d'Effet + 30 mois . . . . .	8 000 000
Date d'Effet + 36 mois . . . . .	8 000 000
Date d'Effet + 42 mois . . . . .	8 000 000
Date d'Effet + 48 mois . . . . .	8 000 000
Date d'Effet + 54 mois . . . . .	8 000 000
Date d'Effet + 60 mois . . . . .	16 000 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>80 000 000</b>

Le taux d'intérêt applicable à l'Emprunt Renégocié sera de Euribor + 1,50 % pour les douze mois suivants la Date d'Effet puis sera déterminé selon les modalités suivantes :

- si le ratio Dette Nette/EBITDA (tel que défini ci-dessous) est supérieur ou égal à 3,25, le taux d'intérêt sera de Euribor + 1,50 % ;
- si le ratio Dette Nette/EBITDA est supérieur ou égal à 2,00 et inférieur à 3,25, le taux d'intérêt sera de Euribor + 1,25 % ;
- si le ratio Dette Nette/EBITDA est inférieur à 2,00, le taux d'intérêt sera de Euribor + 0,75 %.

Dans le cadre de l'éventuelle syndication de l'Emprunt Renégocié par le syndicat bancaire dirigé par BNP Paribas, ce dernier dispose de la faculté d'augmenter le taux d'intérêt applicable de 0,25 % à sa seule discrétion si une telle augmentation est nécessaire à la réalisation d'une telle syndication.

Pour la détermination du taux d'intérêt applicable à l'Emprunt Renégocié, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

« *EBITDA* » désigne, sur une période de douze mois consécutifs, le bénéfice total cumulé et consolidé réalisé sur les activités ordinaires avant (i) tout paiement d'intérêts nets, (ii) prise en compte des éléments exceptionnels non réalisés dans le cadre normal des affaires, (iii) prise en compte des pertes et profits résultant de cessions de produits de capitaux et (iv) amortissements et provisions. Cette définition de l'EBITDA est différente de la notion d'EBITDA figurant dans les comptes du Groupe présentés au Chapitre 9 du présent document de base.

« *Dette Nette* » désigne l'endettement consolidé du Groupe, net de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Un remboursement anticipé obligatoire total de l'Emprunt Renégocié est prévu en cas de changement de contrôle<sup>(42)</sup> de la Société ou de transfert d'une partie substantielle des actifs du Groupe.

<sup>(42)</sup> Par « *changement de contrôle de la Société* » au sens de l'Emprunt Renégocié, on entend l'hypothèse dans laquelle une personne ou plusieurs personnes agissant de concert (autres que les Investisseurs Financiers ou les dirigeants du Groupe) viendrait à détenir plus du tiers du capital social et des droits de vote de la Société sans que les Investisseurs Financiers et les dirigeants du Groupe ne détiennent collectivement une participation supérieure.

En application des stipulations de l'Emprunt Renégocié, la réalisation par la Société de certaines opérations significatives (en particulier relatives au capital de la Société, à la croissance externe, au transfert d'actifs ou à la souscription de nouveaux emprunts) sera soumise à l'accord préalable des établissements de crédit prêteurs selon des modalités usuelles en la matière. La Société ne pourra, par ailleurs, pas procéder à des distributions de dividendes sans l'accord préalable des établissements de crédit prêteurs jusqu'à ce que (i) le ratio Dette Nette / EBITDA aura été inférieur à 2,00 pendant deux semestres successifs et que (ii) au moins 25 % du montant en principal (soit 20 millions d'euros) de l'Emprunt Renégocié auront été remboursés. Dans l'hypothèse où la Société démontrera que le ratio Dette Nette / EBITDA sera inférieur à 3,00, celle-ci pourra procéder à des distributions de dividendes, sous réserve de rembourser un (1) euro aux établissements de crédit prêteurs pour chaque euro distribué au titre du dividende.

La totalité des actions de la société Poliris est nantie en garantie du remboursement de l'Emprunt Senior décrit au paragraphe 10.4.1 du présent document de base. Ce nantissement, dont les principales caractéristiques figurent ci-dessous, sera affecté à la garantie du remboursement de l'Emprunt Renégocié.

Type de sûreté	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
Nantissement de compte d'instruments financiers . . . . .	30/11/2005	Date de remboursement de l'Emprunt Renégocié <sup>(1)</sup>	179 772 <sup>(2)</sup>	206 738 <sup>(2)</sup>	87,0 %

<sup>(1)</sup> Ce nantissement sera levé si (i) au cours de deux semestres successifs, le ratio Dette Nette/EBITDA est inférieur à 2,00 et si (ii) au moins 25 % du montant en principal de l'Emprunt Renégocié ont été remboursés.

<sup>(2)</sup> Montant en milliers d'euros au 30 juin 2006.

Aucune action de la Société ne fait l'objet de nantissement.

L'Emprunt Renégocié est soumis au respect de certains ratios financiers, à savoir :

Date de vérification	Ratio	
	Dette Nette / EBITDA maximum	EBIT / Intérêt minimum
31/12/2006 . . . . .	4,00	3,25
30/06/2007 . . . . .	3,50	3,75
31/12/2007 . . . . .	3,00	4,25
30/06/2008 . . . . .	2,50	5,00
31/12/2008 . . . . .	2,00	5,00
30/06/2009 . . . . .	2,00	5,00
31/12/2009 . . . . .	2,00	5,00
30/06/2010 . . . . .	2,00	5,00
31/12/2010 . . . . .	2,00	5,00
30/06/2011 . . . . .	2,00	5,00
31/12/2011 . . . . .	2,00	5,00

Dans le tableau ci-dessus, les termes suivants ont la signification mentionnée ci-dessous :

« EBIT » désigne, sur une période de douze mois consécutifs, le bénéfice total cumulé et consolidé réalisé sur les activités ordinaires avant (i) tout paiement d'intérêts nets, (ii) prise en compte des éléments

exceptionnels non réalisés dans le cadre normal des affaires et (iii) prise en compte des pertes et profits résultant de cessions de produits de capitaux.

« *EBITDA* » et « *Dette Nette* » ont la même signification que celle indiquée ci-dessus pour la détermination du taux d'intérêt applicable.

« *Intérêt* » désigne, sur une période de douze mois consécutifs, le paiement d'intérêts nets cumulés et consolidés, sans prise en compte d'éventuels intérêts capitalisés.

## 10.5 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Au premier semestre 2006, le montant total des engagements hors-bilan, identiques au niveau du Groupe et du Sous-Groupe Poliris, s'élevait à 1 183 milliers d'euros répartis de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/2006
<i>Immobilier</i>	
À moins d'un an . . . . .	187
De un à cinq ans . . . . .	749
Au-delà de cinq ans . . . . .	62
<i>Véhicules</i>	
À moins d'un an . . . . .	106
De un à cinq ans . . . . .	53
Au-delà de cinq ans . . . . .	0
<i>Informatique</i>	
À moins d'un an . . . . .	9
De un à cinq ans . . . . .	16
Au-delà de cinq ans . . . . .	0
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 183</b>

## 10.6 INVESTISSEMENTS

### 10.6.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Depuis 2003, les investissements réalisés par le Groupe ont principalement consisté en des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles. De manière générale, les investissements du Sous-Groupe Poliris portent principalement sur du matériel informatique et des logiciels pour l'exploitation.

Au cours des trois derniers exercices et du premier semestre 2006, ces investissements se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Sous-Groupe Poliris			Groupe
	2003	2004	2005	1 <sup>er</sup> semestre 2006
Autres immobilisations incorporelles . . .	234	141	50	3
Installations techniques, matériel et outillage . . . . .	–	–	–	–
Installations générales, agencements et aménagements . . . . .	17	48	26	4
Matériel de transport . . . . .	44	–	60	–
Matériel de bureau et informatique, mobilier . . . . .	39	66	236	117
<b>Total</b> . . . . .	<b>334</b>	<b>255</b>	<b>372</b>	<b>124</b>

## 10.6.2 Principaux investissements en cours

### 10.6.2.1 Acquisition de la société Périclès

Le 6 octobre 2006, le Groupe a signé différentes conventions relatives à l'acquisition de la société Périclès, numéro un français des logiciels de transaction pour agents immobiliers.

Cette acquisition sera réalisée par l'intermédiaire de la société Com2 Participations qui sera spécialement constituée pour les besoins de l'acquisition de la société Périclès et qui sera détenue à hauteur de 70 % par la Société et à hauteur de 30 % par les principaux dirigeants de la société Périclès.

Le 10 novembre 2006, la société Com2 Participations acquerra la totalité du capital et des droits de vote de la société Com2 (418 473 831 R.C.S. Nanterre) qui détient directement 63,20 % du capital et des droits de vote de la société Périclès. Le 15 janvier 2007, la société Com2 acquerra 36,80 % du capital et des droits de vote de la société Périclès par exercice d'une promesse synallagmatique de vente convenue le 6 octobre 2006.

La totalité de la participation de 30 % détenue dans Com2 Participations par les principaux dirigeants de la société Périclès fera l'objet de promesses unilatérales d'achat et de promesses unilatérales de vente conclues entre lesdits dirigeants et la Société, exerçables au plus tard le 31 décembre 2010. Le prix d'exercice de ces promesses sera déterminé en fonction des performances de la société Com2 Participations et de ses filiales.

La totalité du coût de cette acquisition sera financée au moyen de la trésorerie existante de la Société.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe qui entend conforter sa situation de partenaire privilégié des agences immobilières en offrant à ces dernières une prestation globale couvrant l'ensemble de leurs besoins en matière de communication et de gestion.

Au cours de l'exercice 2005, la société Périclès<sup>(43)</sup> a réalisé un chiffre d'affaires de 3 235 milliers d'euros, en hausse de 31,5 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2004 (2 460 milliers d'euros)<sup>(44)</sup>. Cette progression du chiffre d'affaires a en outre été accompagnée d'une hausse du résultat d'exploitation, passé de – 45 milliers d'euros en 2004 à 63 milliers d'euros en 2005. La société Périclès a réalisé, au 30 juin 2006, un chiffre d'affaires (non audité) de 1 913 milliers d'euros et comptait, à cette date, 40 salariés (dont 17 commerciaux).

<sup>(43)</sup> Les données financières relatives à la société Périclès ont été établies selon les normes comptables françaises.

<sup>(44)</sup> Les états financiers de la société Périclès clos le 31 décembre 2005 tiennent compte d'une correction d'erreur passée en charges exceptionnelles d'un montant de 272 milliers d'euros relatives aux charges (180 milliers d'euros) et produits constatés d'avance (92 milliers d'euros). Le commissaire aux comptes, dans son rapport général et conformément aux normes la C.N.C.C., a attiré l'attention sur la note de l'annexe aux états financiers qui décrit les corrections.

L'intégration de Péricle's au sein du Groupe permettra à ce dernier (i) d'élargir l'offre de services proposés aux 8 520 professionnels de l'immobilier (hors promoteurs immobiliers) clients du Groupe, tout en permettant à Péricle's de proposer à ses clients l'offre Media et Services du Groupe, (ii) d'optimiser l'efficacité des actions commerciales de ses équipes de vente et (iii) de mettre en commun des moyens en matière de recherche et développement.

#### **10.6.2.2 Autres investissements**

Le Groupe est actuellement en cours d'étude pour la mise en place d'un système de gestion des relations clients (*Customer Relationship Management*). Au 30 juin 2006, le coût de l'investissement prévu est estimé entre 300 et 600 milliers d'euros.

Par ailleurs, pour accompagner son développement, le Groupe envisage de déménager dans des locaux à usage de bureau d'une surface supérieure d'environ 50 %. Le coût d'un tel aménagement est estimé entre 250 et 350 milliers d'euros.

#### **10.6.3 Principaux investissements futurs**

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucun engagement ferme n'a été pris par les organes de direction de la Société quant à la réalisation d'investissements futurs.



## CHAPITRE 11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

### 11.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'objectif de la recherche et du développement du Groupe est de perfectionner les solutions logicielles existantes nécessaires à son activité en y intégrant de nouvelles fonctionnalités et de développer de nouveaux produits toujours plus performants.

#### 11.1.1 Le développement d'une technologie unique : la technologie ID3x

Le développement et la gestion des sites Internet du Groupe (notamment [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com)), la création, la promotion et la maintenance des sites Internet des agences immobilières clientes, ont pu être assurés grâce à une parfaite maîtrise de l'ensemble des solutions logicielles développées à l'initiative du Groupe et détenues par lui.

Ce développement a été réalisé grâce à la mise en œuvre en 1999 d'une plate-forme technologique propre, dite ID3, fondée sur les technologies Microsoft. En 2003, cette première version a été perfectionnée pour devenir ID3x, une plate-forme en technologie objets, plus performante, permettant de répondre à la croissance exponentielle des activités et des domaines d'intervention du Groupe.

Cette technologie a été et est utilisée pour la réalisation de sites Internet grand public du Groupe, actuels ou passés, dans divers domaines d'activité (notamment dans le domaine des voyages et des bandes dessinées).

ID3x est un système qui permet de publier des sites Internet en dissociant, d'une part, le traitement de l'affichage (*html*), et d'autre part, le traitement des informations (données SQL). Cette surcouche applicative développée par le Groupe sous l'environnement Microsoft.Net permet une gestion optimisée des sites Internet édités en propre ou pour le compte des agences immobilières clientes. Au 30 juin 2006, environ 1 400 sites immobiliers sont ou ont été publiés et hébergés en technologie ID3x.

La technologie ID3x constitue en outre une architecture technique souple qui permet notamment de faire face aux pics de consultations des sites Internet du Groupe grâce à un système de répartition de charges, de maintenir une haute disponibilité, de mutualiser les serveurs de production et d'assurer un suivi des consultations (partenariat, *reporting*).

La simplicité de la programmation en langage objet C++, la maintenance simplifiée et la possibilité de travail parallèle et concomitant entre les différents corps de métiers (rédacteur, programmeur et concepteur d'image) sont autant d'avantages qui démontrent la parfaite adéquation entre cette technologie et les besoins du Groupe, notamment pour gérer et soutenir un trafic mensuel toujours croissant de consultation des sites Internet du Groupe.

#### 11.1.2 Une optimisation de l'hébergement des serveurs et des équipements du Groupe

Le Groupe a maintenu jusqu'en juin 2006 une politique d'internalisation d'hébergement de ses serveurs et équipements.

La croissance exponentielle des activités du Groupe, conséquence directe de son succès, a conduit le Groupe à s'orienter vers une stratégie de sous-traitance qui offre, grâce à un hébergement externe, une optimisation de la gestion des serveurs.

Le contrat de services d'hébergement d'équipements de télécommunications conclu avec la société française TeleCity le 1<sup>er</sup> décembre 2005 a permis de mettre en place cette sous-traitance des équipements et serveurs du Groupe. En vertu de ce contrat, TeleCity fournit au Groupe un emplacement destiné à accueillir ses serveurs et les accès à Internet.

## **11.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

### **11.2.1 Bases de données, logiciels et droits d'auteur**

Le Groupe est titulaire de l'ensemble des droits relatifs à la charte graphique et à l'architecture de l'ensemble des pages de ses propres sites Internet et de ceux des agences immobilières clientes.

Les contrats de sous-traitance pour la réalisation et le développement de sites Internet ou actions de référencement prévoient que les sous-traitants s'engagent à céder l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux œuvres développées dans le cadre du contrat de sous-traitance. Il s'agit principalement des droits sur les bases de données, les dessins et les logos.

### **11.2.2 Marques et noms de domaines**

#### **11.2.2.1 Marques**

Le Groupe est titulaire d'un portefeuille significatif de marques françaises nécessaires à la conduite de ses activités. Le Groupe a également procédé à des enregistrements au niveau communautaire et international.

Il est en particulier titulaire des marques françaises Lacoteimmo, Pressimmo, Pressimmo On Line, Se Loger, Se Loger Pro, Seloger, Seloger Neuf, Le Magazine Du Neuf, Selogerpro, Seloger Neuf Pro, SOS Location, Webvisium, Immostreet, Immostreet.com et Poliris.

Au niveau communautaire et international, le Groupe détient notamment les marques « Immostreet » et « Immobox ».

La plupart de ces marques sont enregistrées dans les classes 16 (pour désigner notamment les produits de l'imprimerie), 35 (pour les services de publicité, de diffusion de matériel publicitaire, de promotion des ventes pour des tiers), 36 (pour les affaires immobilières, la gérance de biens immobiliers et les estimations immobilières), 38 (pour les télécommunications, la communication par terminaux d'ordinateurs, les transmissions d'informations contenues dans des bases de données et les communications et les transmissions de messages, d'informations et de données, en ligne ou en temps différé, à partir de système de traitement de données, de réseaux informatiques, y compris le réseau mondial de télécommunication dit « Internet ») et 42 (pour la création de sites Internet destinés au réseau mondial de télécommunication dit « Internet »).

Le Groupe assure une politique de défense active de ses marques contre les usurpations par des tiers. Le Groupe a mené des actions tant au niveau national que communautaire. C'est ainsi qu'il a pu efficacement lutter contre les appropriations illégitimes des termes « meloger.com » ou « seloger-immobilier.com ». Cependant, le Groupe ne peut prétendre lutter efficacement contre les usages par des tiers de dénominations comprenant le terme seloger, que pour autant que ces usages constituent des actes de contrefaçon ou de concurrence déloyale avérées. Le caractère distinctif de deux des marques Seloger du Groupe (n° 1751230 et 3044768) a fait l'objet de contestations par des tiers qui ont été accueillies par deux jugements du Tribunal de grande instance de Paris. Le Groupe a interjeté appel de ces décisions, appels qui sont actuellement en cours devant la Cour d'appel de Paris.

Le Groupe fait usage, pour les besoins de son activité, de marques de tiers, notamment dans le cadre des partenariats conclus avec des entreprises offrant des services auxiliaires à la vente et à la location immobilière comme Europcar, la Maaf Assurances S.A., le Crédit Agricole ou le Crédit Foncier. Le Groupe est dûment autorisé, dans le cadre de ses contrats, à faire usage des marques de ces partenaires notamment sur ses sites Internet [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com).

#### **11.2.2.2 Noms de domaine**

L'enregistrement et la gestion des noms de domaine du Groupe, leader français de la diffusion des petites annonces immobilières en ligne, est une priorité.

Le Groupe a donc systématiquement réservé et maintenu en vigueur l'ensemble des noms de domaine qui sont nécessaires à la conduite de l'ensemble de ses activités. Ainsi, à la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe détient près de 310 noms de domaine dont [seloger.com](http://seloger.com) depuis 1996,

selogerneuf.com depuis 1999, pressimmo.com depuis 1999, immostreet.com depuis 1999, selogerpro.com depuis 2000 et lacoteimmo.com depuis 2004.

Le Groupe, afin de sécuriser ses droits sur ces noms de domaine, a procédé à l'enregistrement de nombreuses déclinaisons de ces noms de domaines premiers, comme par exemple seloger01.com, décliné jusqu'à seloger95.com.

Le Groupe a régulièrement déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Liberté l'ensemble des sites Internet qu'il exploite, et notamment les sites Internet www.seloger.com (n° 568303), www.immostreet.com (n° 699731) et www.selogerneuf.com (n° 1134742).

## CHAPITRE 12      INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

L'environnement dans lequel évolue le Groupe se caractérise, à la date du présent document de base, par l'accélération de l'utilisation de l'Internet en France et en Europe, le recours à l'utilisation d'Internet de manière systématique en Île-de-France et de manière croissante en province, le succès de l'immobilier sur Internet en raison du nombre très important et de la mise à jour des offres en ligne s'agissant des biens immobiliers, le remplacement progressif de la diffusion des petites annonces immobilières par voie de presse écrite par la diffusion, plus simple, plus efficace et moins coûteuse, des petites annonces immobilières en ligne, l'existence de nombreux relais de croissance complémentaires des activités actuelles du Groupe mais aussi par la poursuite des efforts d'émergence des principaux concurrents du Groupe.

Compte tenu des développements les plus récents connus à la date du présent document de base, rien ne permet de penser que ces facteurs pourraient s'inverser à court terme.

De la même façon, le Groupe n'a connaissance d'aucun élément susceptible de remettre en cause les tendances des principaux marchés du Groupe, ainsi que les taux de croissance de ces marchés.

En revanche, de nombreuses incertitudes pesant sur l'évolution de l'économie en général, des marchés sur lesquels le Groupe est présent ou encore des prix des biens immobiliers, ne permettent pas de garantir que ces tendances se poursuivront dans les années à venir.

## CHAPITRE 13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICE

### 13.1 DONNÉES PRÉVISIONNELLES

La stratégie du Groupe est fondée sur le développement et le renforcement de sa position de plate-forme de référence en proposant l'offre de petites annonces immobilières la plus importante sur Internet qui lui permet de fédérer le plus grand nombre d'internautes recherchant un bien immobilier.

Disposant d'une position de leader, le Groupe est en mesure d'offrir aux agences immobilières clientes la meilleure diffusion possible de leurs petites annonces immobilières sur Internet tout en assurant une forte récurrence de son chiffre d'affaires et une rentabilité significative.

En s'appuyant notamment sur les avantages concurrentiels décrits au paragraphe 6.1.2 du présent document de base, le Groupe considère qu'il dispose d'un potentiel de croissance important dans les années à venir, en particulier en termes de pénétration, de chiffre d'affaires et de rentabilité.

#### 13.1.1 L'augmentation du taux de pénétration du Groupe

Avec un taux de pénétration total de 32 % en France au 30 juin 2006, le Groupe estime qu'il dispose, à la fois en Île-de-France et en province, d'une marge de progression importante en terme de développement de sa base clients.

Le Groupe estime être, dès la fin de l'année 2006, en mesure d'atteindre un taux de pénétration des agences immobilières en France de 35 %. Le taux de pénétration devrait être, à fin 2007, supérieur à 45 %.

Le Groupe a pour objectif, à horizon 2009, de doubler le taux de pénétration atteint à fin 2006 afin d'atteindre un taux comparable à celui des sociétés comparables européennes positionnées sur les marchés du même type les plus matures, en s'appuyant notamment sur la poursuite de sa politique de *marketing* en Île-de-France auprès des agences immobilières non encore intégrées à sa base de clients et sur l'adoption croissante de son offre en province, qui est comparable à celle que le Groupe a connu au cours des dernières années en Île-de-France.

#### 13.1.2 L'amélioration significative de la rentabilité du Groupe

L'activité de diffusion de petites annonces immobilières sur Internet étant une activité dont les coûts sont en grande partie fixes et dont les besoins d'investissements sont limités, toute évolution du chiffre d'affaires au-delà du point permettant de couvrir ces coûts se traduit par une forte rentabilité marginale. Aussi, le Groupe estime-t-il être en mesure d'augmenter sa rentabilité opérationnelle à court et moyen termes compte tenu (i) de la progression rapide des revenus du Groupe liée à fois à la croissance de sa base clients et du montant moyen facturé aux agences immobilières et à la diversification de son offre de services, (ii) du savoir-faire du Groupe dans l'optimisation et la maîtrise de ses coûts, ainsi que (iii) de la poursuite de la discipline financière stricte appliquée par le Groupe. Compte tenu de ces différents facteurs, le Groupe estime être en mesure d'atteindre une marge d'EBITDA supérieure à 50 % à horizon 2009.

### 13.2 FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES PRÉVISIONS DE RÉSULTAT DU GROUPE

Les objectifs résumés ci-dessus sont fondés sur des données, hypothèses et estimations considérées, à la date du présent document de base, comme raisonnables par le Groupe. Néanmoins, ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la réalisation de certains risques décrits au Chapitre 4 du présent document de base aurait un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie commerciale du Groupe présentée au paragraphe 6.1.3 du présent document de base.

Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant au présent Chapitre 13 du présent document de base.

Les informations figurant au paragraphe 13.1 du présent document de base ne peuvent être utilisées pour établir une prévision de résultat futur.

## CHAPITRE 14      **ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

### 14.1      **MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

#### 14.1.1      **Directoire de la Société**

##### 14.1.1.1      *Composition du directoire*

A la date d'enregistrement du document de base, les membres du directoire de la Société sont les suivants :

Nom	Fonctions	Nomination	Durée du mandat
Denys Chalumeau . . . . .	Président du directoire		
Jean-Fabrice Mathieu . .	Directeur général Membre du directoire		
Fabrice Robert . . . . .	Membre du directoire	Conseil de surveillance du 28 septembre 2006	6 ans
Gilles Blanchard . . . . .	Membre du directoire		
Jean-Philippe Chevalier .	Membre du directoire		

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du directoire de la Société.

Les Sociétés non membres du Groupe, dans lesquelles les membres du directoire de la Société ont exercé ou exercent des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou ont été ou sont associés commandités au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

Nom	Fonctions	Société	Dates
Denys Chalumeau . . . . .	Gérant	Cyber Loisirs	De janvier 1999 à octobre 2002
	Gérant	CGL Net	De mai 2000 à avril 2005
	Gérant	BD Net	D'octobre 2000 à juillet 2002
	Président	Agence Pro	De décembre 2002 à mars 2003
	Gérant	Copropriété	De décembre 2002 à mars 2003
Jean-Fabrice Mathieu . . . . .	Gérant	EURL Clémentine	Depuis décembre 2004
Fabrice Robert . . . . .	Néant	Néant	Néant
Gilles Blanchard . . . . .	Néant	Néant	Néant
Jean-Philippe Chevalier . . .	Néant	Néant	Néant

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du directoire sont domiciliés au siège social de la Société.

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du directoire de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### 14.1.1.2 Biographie des membres du directoire

##### **Denys Chalumeau**

Denys Chalumeau, âgé de 42 ans, est un des fondateurs du Groupe. Ingénieur I.M.A.C. (Image, Multimédia, Audiovisuel et Communication) de formation et passionné de *web-marketing*, il dirige le Groupe depuis 14 ans et est président du directoire de la Société à la date d'enregistrement du document de base. Denys Chalumeau a créé en 1992, après avoir amorcé la création de la société Téléstore, la société d'édition télématique France Télématique Diffusion (redénommée Poliris). Pionnier de l'Internet en France, Denys Chalumeau est en outre à l'origine du succès de nombreuses activités commerciales (telles que les sites Internet [www.promovacances.com](http://www.promovacances.com), [www.bdnet.com](http://www.bdnet.com) ou [www.citegay.com](http://www.citegay.com)) qu'il a cédées pour se consacrer à l'activité de diffusion des petites annonces immobilières.

##### **Jean-Fabrice Mathieu**

Jean-Fabrice Mathieu, âgé de 41 ans, diplômé d'HEC, est membre du directoire et directeur général de la Société. Avant de rejoindre le Groupe en février 2006, Jean-Fabrice Mathieu a exercé, de 1989 à 1999, des fonctions de direction au sein du groupe L'Oréal. Il a rejoint le comparateur de prix Kelkoo à ses débuts en janvier 2000. Après avoir été successivement en charge du développement international puis *VP Marketing* et *Business Development*, il est devenu, fin 2004, président directeur général de Kelkoo et *VP Marketplace* de Yahoo! Europe.

##### **Fabrice Robert**

Fabrice Robert, âgé de 36 ans, est membre du directoire de la Société. Il a en charge le département finance et comptabilité du Groupe. Avant de rejoindre la Société en novembre 1995 en qualité de comptable, Fabrice Robert a exercé, de 1990 à 1995, diverses fonctions au sein des services comptables et clientèles d'un groupe de négoce de produits métallurgiques.

##### **Gilles Blanchard**

Gilles Blanchard, âgé de 42 ans, est membre du directoire de la Société. Ingénieur I.M.A.C. (Image, Multimédia, Audiovisuel et Communication) de formation, il a occupé le poste de chef de projets au Ministère de l'Intérieur (de 1989 à 1991) puis à la Cité des Sciences et de l'Industrie (de 1991 à 1999) avant d'exercer des fonctions de responsable du département « propriété intellectuelle » au sein de la société Chello à Amsterdam. Il a rejoint le Groupe en 2000 afin de prendre en charge la direction du département informatique ainsi que l'animation de l'alliance des sites Internet européens.

##### **Jean-Philippe Chevalier**

Jean-Philippe Chevalier, âgé de 42 ans, est membre du directoire de la Société. Il a rejoint le Groupe en 1995 où il occupe désormais le poste de directeur des opérations de l'activité immobilière. Avant de rejoindre le Groupe, il a exercé diverses fonctions de commercial, responsable commercial puis directeur commercial au sein de sociétés exerçant des activités de communication, (presse, minitel) et de *marketing*.

#### 14.1.2 Conseil de surveillance de la Société

##### 14.1.2.1 Composition du conseil de surveillance

A la date d'enregistrement du document de base, les membres du conseil de surveillance de la Société sont les suivants :

Nom	Fonctions	Nomination	Durée du mandat
Amal Amar	Président du conseil de surveillance		
Geoffroy Roux de Bézieux	Vice-président du conseil de surveillance		
Jean-David Chamboredon	Membre du conseil de surveillance	Assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2006	6 ans
Olivier Le Gall	Membre du conseil de surveillance		
Jean Paniate	Membre du conseil de surveillance		
Yves Derriennic-Long	Membre du conseil de surveillance		
Mathias Emmerich	Membre du conseil de surveillance		



Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil de surveillance de la Société.

Geoffroy Roux de Bézieux et Mathias Emmerich ont la qualité de membres indépendants telle que définie par le règlement intérieur du conseil de surveillance de la Société décrit au paragraphe 16.4 du présent document de base.

Les Sociétés non membres du Groupe, dans lesquelles les membres du conseil de surveillance de la Société ont exercé ou exercent des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou ont été ou sont associés commandités au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

Nom	Fonctions	Société	Dates
Amal Amar . . . . .	Gérant	Autorevue	De février 2001 à avril 2003
	Gérant	VU Sarl	Depuis janvier 1997
Geoffroy Roux de Bézieux .	Président du conseil de surveillance	The Phone House France	De 1996 à 2004
	Président du conseil de surveillance	Fromagers Plus	De 2002 à 2005
	Administrateur	Nocibe	De 2003 à janvier 2006
	Administrateur	Budget Télécom	Depuis 2000
	<i>Chief Operating Officer</i>	The Carphone Warehouse	Depuis 2000
	Administrateur	Micromania	Depuis 2005
	Président	Omer Telecom	Depuis décembre 2004
	Président directeur général	Virgin Mobile France	Depuis 2006
Jean-David Chamboredon . .	Administrateur	Groupe Sporever	Depuis 2006
	Membre du conseil de surveillance	Highdeal SA	Depuis 2004
	Représentant de 3i Gestion au conseil d'administration	Telisma SA	Depuis 2004
	Représentant de 3i Gestion au conseil d'administration	Babelstore SA	Depuis 2005
Olivier Le Gall . . . . .	Administrateur	ScreenTonic SA	Depuis 2006
	Membre du conseil de surveillance	Financière OTS	De 1999 à avril 2003
	Représentant de 3i Gestion au conseil de surveillance	Saint Hilaire de Participations	De 2000 à avril 2003
	Président du conseil de surveillance	Ragon Participations	De 2002 à juin 2005
	Représentant de 3i Gestion au conseil de surveillance	Holding de Tourny	De 2003 à février 2006
Jean Paniate . . . . .	Représentant de 3i Gestion au conseil de surveillance	Senoble Holding	Depuis 2004
	Administrateur	Anarsil SA	Depuis 1980
Yves Derriennic-Long . . . .	Gérant	Overall SARL	Depuis 1989
Mathias Emmerich . . . . .	Directeur général	Voyages-scnf.com	Depuis juillet 2004
	Directeur adjoint	Grandes Lignes	D'octobre 2001 à juin 2004
	Directeur des filiales et participations	Groupe SNCF	De mars 1999 à septembre 2001

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la Société.

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du conseil de surveillance de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### **14.1.2.2 Biographie des membres du conseil de surveillance**

##### ***Amal Amar***

Amal Amar, âgé de 40 ans, est un des fondateurs du Groupe et est, à la date d'enregistrement du document de base, président du conseil de surveillance de la Société. Ingénieur I.M.A.C. (Image, Multimédia, Audiovisuel et Communication) de formation, il a exercé des fonctions de chef de projet puis de responsable commercial au sein des sociétés IBM et Business Soft. Amal Amar a rejoint le Groupe dès sa création en qualité de responsable du développement commercial des activités minitel puis Internet et a accompagné toutes les évolutions du Groupe au poste de directeur général du Groupe et de président de la filiale immobilière, avant de se consacrer à la présidence du conseil de surveillance de la Société.

##### ***Geoffroy Roux de Bézieux***

Geoffroy Roux de Bézieux, âgé de 44 ans, est membre du conseil de surveillance de la Société. Diplômé de l'ESSEC et titulaire d'un DESS de *marketing* international, il a exercé, de 1986 à 1996, en France et à l'étranger, des fonctions de responsable *marketing* puis de directeur *marketing* au sein du groupe L'Oréal. Fondateur et président de la société The Phone House (premier magasin entièrement dédié à la téléphonie mobile) de 1996 à 2000, Geoffroy Roux de Bézieux a poursuivi sa carrière au sein de la société anglaise The Carphone Warehouse, en qualité de directeur général Europe (de 2000 à 2003) puis en qualité de président directeur général. Geoffroy Roux de Bézieux est, depuis avril 2006, président directeur général de Virgin Mobile France.

##### ***Jean-David Chamboredon***

Jean-David Chamboredon, âgé de 43 ans, est membre du conseil de surveillance de la Société. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, Jean-David Chamboredon compte plus de vingt ans d'expérience dans l'industrie des technologies de l'information. Il a débuté sa carrière, en 1986, en qualité d'ingénieur au sein de la société Cap Sogeti Logiciel avant de diriger, de 1989 à fin 1992, le département « Technologie et Industrie » de la société Cap Sesa Tertiaire et d'en devenir, en 1993, directeur de centre de formation. De 1997 à 2000, Jean-David Chamboredon a été en charge du développement de l'activité Internet pour Cap Gemini Telecom & Media avant de devenir, en janvier 2000, directeur général des technologies de l'information au sein de la société Europatweb. Après avoir exercé, de septembre 2001 à avril 2004, des fonctions de directeur associé au sein de la société Viventures, il a rejoint le groupe 3i en mai 2004 en qualité de responsable de l'activité capital-risque de 3i en France.

##### ***Olivier Le Gall***

Olivier Le Gall, âgé de 37 ans, est membre du conseil de surveillance de la Société. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un Mastère spécialisé « Trésorerie et finances des marchés financiers » de l'ESCP, Olivier Le Gall a exercé, entre mars 1994 et août 1995, des fonctions au sein du département *Corporate Finance* du Crédit Lyonnais (Shanghai). En septembre 1995, il a rejoint la société 3i Gestion SA, filiale du groupe britannique 3i Group plc, leader européen du capital investissement, en qualité de chargé d'affaires junior et occupe, depuis avril 2004, le poste de directeur au sein du bureau de Paris.

##### ***Jean Paniate***

Jean Paniate est membre du conseil de surveillance de la Société. Titulaire d'une licence en droit et expertise comptable, il a débuté sa carrière en 1950 au sein des services financiers de la Société des Grands

Travaux de Marseille (GTM), avant de rejoindre, en 1952, la société Gilmarfer (société de négoce de produits sidérurgiques) en qualité de sous-chef comptable, et d'être nommé, en 1953, directeur financier. Suite à la fusion en 1968 de la société Gilmarfer par la société Hardy Tortuaux, Jean Paniate exerce dans la société absorbante les fonctions de secrétaire général, puis de directeur administratif et financier et enfin, en 1985, de directeur général adjoint. En 1990, la société Hardy Tortuaux a absorbé la société Nozal (actuellement dénommée KDI (groupe Klockner)) et est ainsi devenue le premier négociant d'aciers et de fournitures industrielles en France. A son départ en retraite en 1992, Jean Paniate a créé un cabinet de conseil en gestion d'entreprises et a exercé à ce titre diverses missions auprès du Groupe.

#### *Yves Derriennic-Long*

Yves Derriennic-Long est membre du conseil de surveillance de la Société. Il a rejoint, en 1966, la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit afin de participer à la création du centre d'information sur le logement de l'ex-compagnie bancaire. De 1972 à 1976, Yves Derriennic-Long a occupé différents postes de responsabilités fonctionnelles au sein de l'UCB et a pris, en 1976, la direction du service *marketing B to B* de l'UCB. Yves Derriennic-Long a quitté l'UCB en 1991 et a successivement créé les sociétés Boussole Bleue (vente à distance de locations saisonnières) et Overall (agence de communication).

#### *Mathias Emmerich*

Mathias Emmerich, âgé de 44 ans, est membre du conseil de surveillance de la Société. Diplômé de l'École Nationale d'Administration, de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, il a débuté sa carrière en 1988 à la Cour des Comptes en qualité d'auditeur puis de conseiller référendaire. Mathias Emmerich a rejoint la Commission des Opérations de Bourse en 1993 en qualité d'adjoint au chef du service des opérations et de l'information financières avant d'exercer, de 1995 à 1997, des fonctions de conseiller référendaire à la Cour des Comptes. Après avoir occupé, de 1997 à 1999, les fonctions de conseiller technique budgétaire au cabinet du Garde des Sceaux, il a rejoint le Groupe SNCF en qualité de directeur des filiales et participations puis, d'octobre 2001 à juin 2004, en qualité de directeur adjoint de Grandes Lignes. Mathias Emmerich est, depuis juillet 2004, directeur général de la société Voyages-sncf.com.

#### **14.1.2.3 Composition des comités du conseil de surveillance**

##### *Le comité des comptes*

Président :	Mathias Emmerich
Membres :	Jean Paniate
	Geoffroy Roux de Bézieux
	Mathias Emmerich

##### *Le comité des nominations et des rémunérations*

Président :	Geoffroy Roux de Bézieux
Membres :	Yves Derriennic-Long
	Mathias Emmerich
	Geoffroy Roux de Bézieux

#### **14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Yves Derriennic-Long, membre du conseil de surveillance de la Société, a conclu, le 30 décembre 2000, en qualité de gérant de la société Overall (société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 377 932 678), un contrat de prestations de services en matière de conseils en recherche, communication, publicité et *marketing* stratégique au profit de la société Poliris. Conclu pour une durée d'un an, ce contrat est renouvelable par tacite reconduction chaque année, sauf dénonciation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis d'au moins trois mois avant la fin de chaque période considérée.

Ce contrat a été conclu dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et, à la connaissance de la Société, Yves Derriennic-Long n'est pas en situation de conflit d'intérêts relativement à la conclusion de ce contrat de prestations de services.

Jean Paniate, membre du conseil de surveillance de la Société, a accompli, de manière ponctuelle, par l'intermédiaire de la société Les Consultants et Associés, des prestations de conseils en matière de gestion d'entreprise au profit du Groupe. Ces prestations ont été effectuées dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et, à la connaissance de la Société, Jean Paniate n'était pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'accomplissement de ces prestations.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre élément susceptible de générer des conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du directoire et des membres du conseil de surveillance et leurs intérêts privés et d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance a été nommé en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées aux paragraphes 14.1.1 et 14.1.2 du présent document de base concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société.

## CHAPITRE 15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

### 15.1 MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUÉS AUX DIRIGEANTS

#### 15.1.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux membres du directoire

Le montant global, en euros, des rémunérations brutes et avantages en nature attribués par le Groupe aux membres du directoire de la Société figure dans le tableau ci-dessous :

Nom	Fonctions	2005			Total	2004 Total
		Rémunération fixe	variable	Avantages en nature		
Denys Chalumeau . . . . .	Président	182 130	0	3 629	<b>185 759</b>	157 242
Jean-Fabrice Mathieu <sup>(1)</sup> .	Membre	0	0	0	<b>0</b>	0
Jean-Philippe Chevalier .	Membre	104 000	5 525	3 700	<b>113 225</b>	102 202
Fabrice Robert . . . . .	Membre	68 250	0	3 096	<b>71 346</b>	66 930
Gilles Blanchard . . . . .	Membre	95 602	0	3 657	<b>99 260</b>	93 512

<sup>(1)</sup> Jean-Fabrice Mathieu est salarié de la Société depuis février 2006 et a exercé la fonction de directeur général de la Société depuis le 30 mars 2006 jusqu'à sa transformation en société anonyme à directoire et conseil de surveillance le 28 septembre 2006.

A l'exception des rémunérations brutes et avantages en nature figurant dans le tableau ci-dessus, le Groupe n'a versé aucun autre type de rémunération aux membres du directoire.

#### 15.1.2 Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux membres du conseil de surveillance

Le montant global, en euros, des rémunérations brutes et avantages en nature attribués par le Groupe aux membres du conseil de surveillance de la Société figure dans le tableau ci-dessous :

Nom	Fonctions	2005			Total	2004 Total
		Rémunération fixe	variable	Avantages en nature		
Amal Amar . . . . .	Membre	177 300	0	3 285	<b>180 585</b>	166 550

A l'exception des rémunérations brutes et avantages en nature figurant dans le tableau ci-dessus, le Groupe n'a versé aucun autre type de rémunération aux membres du conseil de surveillance.

### 15.2 SOMMES PROVISIONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES DIRIGEANTS

Néant.

### 15.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

#### **15.4 CONVENTIONS CONCLUES PAR LA SOCIÉTÉ AVEC SES DIRIGEANTS OU SES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Jean-Fabrice Mathieu a conclu, le 23 décembre 2005, un contrat de travail à durée indéterminée avec la Société. Aux termes de ce contrat, Jean-Fabrice Mathieu a, à compter du 21 février 2006, la charge et la responsabilité des opérations de développement des activités du Groupe, tant en terme de logistique que de ressources et d'organisation des structures humaines et matérielles. Jean-Fabrice Mathieu perçoit, en rémunération de ses services, un salaire brut annuel forfaitaire de 170 000 euros. Jean-Fabrice Mathieu est soumis à une clause de non-concurrence et de non-sollicitation pendant une période de deux ans à compter de la date de cessation effective de ses fonctions.

#### **15.5 PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS**

Néant.

## **CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ**

Le fonctionnement du directoire et du conseil de surveillance de la Société est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les statuts de la Société ainsi que par le règlement intérieur du conseil de surveillance dont les principales stipulations figurent au présent Chapitre 16.

Les statuts ainsi que le règlement intérieur du conseil de surveillance décrits dans le présent document de base sont ceux de la Société tels qu'ils entreront en vigueur à compter de l'Introduction en Bourse.

### **16.1 ORGANISATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ**

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, permettant ainsi de distinguer les fonctions de direction et de gestion assumées par le directoire et les fonctions de contrôle dévolues au conseil de surveillance.

Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions de direction et les fonctions de contrôle qui fondent les principes du gouvernement d'entreprise.

#### **16.1.1 Organisation du directoire (article 12 des statuts)**

Le directoire assume en permanence la direction de la Société.

La Société est représentée à l'égard des tiers par Denys Chalumeau, président du directoire, nommé par décision du conseil de surveillance en date du 28 septembre 2006.

##### **16.1.1.1 Fonctionnement du directoire**

La Société est dirigée par un directoire composé de deux (2) membres au moins et de sept (7) membres au plus, personnes physiques, pouvant être choisis en dehors des actionnaires. Les membres du directoire sont nommés pour une durée de six années par le conseil de surveillance de la Société.

Aucun membre en exercice du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du directoire est fixé à soixante-cinq (65) ans.

Les membres du directoire peuvent être révoqués par le conseil de surveillance ou par l'assemblée générale.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président. Le président du directoire peut être révoqué de ses fonctions de président par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance peut également désigner un ou plusieurs directeurs généraux choisis parmi les membres du directoire conformément à l'article L. 225-66 du Code de commerce dont les fonctions consistent à présider les séances du directoire en l'absence du président du directoire et à représenter la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Il est convoqué par son président ou par deux (2) de ses membres au moins, par tous moyens et même verbalement. Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres présents ou représentés est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres ayant pris part à la séance.



Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents ou représentés et celui des membres absents. Ces procès-verbaux sont soit reproduits sur un registre spécial, soit mis en liasses. Ils sont adressés au président du conseil de surveillance dans les quinze (15) jours de la tenue de la réunion du directoire. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le président du directoire ou par l'un de ses membres.

Les membres du directoire peuvent, après autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction conformément aux dispositions de l'article 99 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente au conseil de surveillance un rapport sur l'activité de la Société et de ses filiales. Ce rapport doit contenir tous les renseignements propres à éclairer le conseil de surveillance sur la marche des affaires sociales. A tout moment, le directoire peut présenter au conseil de surveillance un rapport particulier sur toute opération exceptionnelle, l'appréciation de ce caractère exceptionnel étant faite par le directoire sous sa responsabilité.

Dans le délai de trois (3) mois à compter de la clôture de l'exercice social, le directoire doit présenter au conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés, ainsi que son projet de rapport de gestion à l'assemblée générale.

### **16.1.1.2 Pouvoirs du directoire**

#### **16.1.1.2.1 Principe**

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du conseil de surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance par la loi ou les statuts de la Société.

Le Directoire a la faculté, selon ce qu'il jugera utile, de déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le président du Directoire et chacun du ou des directeurs généraux représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

#### **16.1.1.2.2 Limites**

Outre les cas prévus à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le directoire doit solliciter l'autorisation préalable du conseil de surveillance pour la réalisation des opérations suivantes :

- la souscription d'emprunts, obligataires ou non, d'un montant supérieur à 5 000 000 euros ;
- la conclusion ou la dénonciation de tous accords industriels ou commerciaux engageant l'avenir de la Société avec toutes autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe ;
- l'achat, la vente, l'échange ou l'apport de tout immeuble d'exploitation, fonds de commerce ou participation, d'une valeur supérieure à 5 000 000 euros.

### **16.1.2 Organisation du conseil de surveillance (article 13 des statuts)**

#### **16.1.2.1 Fonctionnement du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Ils sont toujours rééligibles.

Le président et le vice-président sont des personnes physiques.

Chaque membre du conseil de surveillance doit détenir au moins une (1) action de la Société.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, la séance du conseil de surveillance est présidée par le vice-président.

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président ou, à défaut, de son vice-président, effectuée par tous moyens et même verbalement.

Le président doit convoquer le conseil de surveillance dans les quinze (15) jours lorsqu'un (1) membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent convoquer le conseil de surveillance en mentionnant l'ordre du jour.

Les réunions ont lieu au siège social de la Société ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil de surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil de surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective, et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

#### **16.1.2.2 Pouvoirs du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. A ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il autorise les opérations et conventions visées aux articles L. 225-68 alinéa 2 et L. 225-86 et suivants du Code de commerce ainsi que les opérations suivantes :

- la souscription d'emprunts, obligataires ou non, d'un montant supérieur à 5 000 000 euros ;
- la conclusion ou la dénonciation de tous accords industriels ou commerciaux engageant l'avenir de la Société avec toutes autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe ;
- l'achat, la vente, l'échange ou l'apport de tout immeuble d'exploitation, fonds de commerce ou participation, d'une valeur supérieure à 5 000 000 euros.

Le conseil de surveillance reçoit un rapport du directoire sur la marche des affaires sociales chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par trimestre.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice social.

Enfin, le conseil de surveillance s'assure que la stratégie mise en œuvre par le directoire est conforme aux orientations à long terme du Groupe telles que le conseil de surveillance les a définies.

### **16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE ET LA SOCIÉTÉ OU L'UNE DE SES FILIALES**

A la connaissance de la Société, il n'existe, aucun contrat conclu entre la Société ou l'une de ses filiales et l'un des membres du directoire ou l'un des membres du conseil de surveillance à la date d'enregistrement du présent document de base.

### **16.3 LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Par décision en date du 28 septembre 2006, le conseil de surveillance de la Société a approuvé un règlement intérieur plus amplement décrit au paragraphe 16.4 du présent document de base. Ce règlement intérieur prévoit la création de deux comités permanents : un comité des comptes et un comité des nominations et des rémunérations.

Le descriptif des règles applicables aux comités du conseil de surveillance figurant au présent paragraphe 16.3 sont celles qui entreront en vigueur à compter de l'Introduction en Bourse.

### **16.3.1 Règles communes à tous les comités permanents**

La mission des comités, qui n'ont pas de pouvoir de décision, consiste à concourir à la préparation des décisions du conseil de surveillance.

Les membres des comités, choisis parmi les membres du conseil de surveillance, sont nommés à titre personnel, pour la durée de leur mandat de membres du conseil de surveillance. Ils ne peuvent se faire représenter. Ils peuvent être remplacés ou révoqués à tout moment par le conseil de surveillance. Leurs mandats sont renouvelables. Un même membre du conseil de surveillance peut être membre de plusieurs comités.

Le président de chaque comité est nommé parmi ses membres par le conseil de surveillance.

Sous réserve des règles particulières qui lui sont applicables, chaque comité définit la fréquence de ses réunions, qui se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par son président qui le convoque et fixe l'ordre du jour de sa réunion.

Un comité ne peut se réunir que si la moitié de ses membres au moins y participent, par l'un quelconque des moyens permis par la loi ou les statuts pour la participation des membres aux réunions du conseil de surveillance.

Le président d'un comité peut inviter l'ensemble des membres du conseil de surveillance à assister à une ou plusieurs de ses séances ainsi que toute autre personne. Seuls les membres du comité prennent part à ses délibérations.

Le procès-verbal de chaque réunion d'un comité est établi par le secrétaire du conseil de surveillance, sous l'autorité du président du comité. Il est transmis à tous ses membres. Les présidents des comités rendent compte au conseil de surveillance des travaux des comités qu'ils président dans les conditions que celui-ci détermine.

Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations ou avis. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder, aux frais de la Société, à toutes études externes susceptibles d'éclairer les délibérations du conseil de surveillance. Il rend compte au conseil de surveillance de ses travaux à chacune de ses réunions. Un résumé de l'activité de chaque comité figure dans le rapport annuel.

Chaque comité statue en cas de besoin sur ses autres modalités de fonctionnement. Il s'assure périodiquement que ses règles et modalités de fonctionnement lui permettent d'aider le conseil de surveillance à délibérer valablement sur les sujets de sa compétence et peut proposer au conseil de surveillance une modification de son règlement intérieur.

### **16.3.2 Comité des comptes**

#### **16.3.2.1 Mission**

Le comité des comptes a pour mission :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables appliquées au Groupe ;
- d'examiner, avant leur présentation au conseil de surveillance, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions ;
- de contrôler la qualité et le respect des procédures, d'apprécier les informations reçues de la direction, des comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes ;

- de piloter la sélection et le renouvellement des commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au conseil de surveillance les résultats de ses travaux ;
- de proposer la désignation des commissaires aux comptes de la Société et de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois les fonctions d'audit et de conseil ;
- de fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ; et
- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par la Société et le Groupe aux commissaires aux comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des commissaires aux comptes.

#### **16.3.2.2 Composition**

Le comité des comptes est composé de trois (3) membres choisis parmi les membres du conseil de surveillance autres que le président du conseil de surveillance, dont deux (2) au moins parmi les membres du conseil de surveillance indépendants.

Le conseil de surveillance désigne, parmi les membres du comité des comptes, un membre du conseil de surveillance indépendant qui assure les fonctions de président du comité des comptes.

#### **16.3.2.3 Fonctionnement**

Le comité des comptes se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président.

Dans l'accomplissement de sa mission, le comité des comptes :

- soumet au conseil de surveillance ses propositions de nomination, de rémunération ou de remplacement des commissaires aux comptes de la Société ;
- passe en revue avec la direction et les commissaires aux comptes de la Société les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au *reporting* financier, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les commissaires aux comptes de la Société ;
- examine et contrôle les règles et procédures applicables aux conflits d'intérêts, aux dépenses des membres de la direction et à l'identification et à la mesure des principaux risques financiers, ainsi que leur application et soumet annuellement au conseil de surveillance son évaluation ;
- examine, contrôle et évalue annuellement l'indépendance, les procédures de contrôle, et les difficultés des commissaires aux comptes de la Société, ainsi que les mesures adoptées pour les résoudre, et surveille de la même manière le fonctionnement de l'audit interne ; et
- plus généralement, examine, contrôle et apprécie tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers.

Le comité des comptes se fait communiquer à cet effet tous éléments nécessaires ou utiles, et entend toutes personnes dont l'audition est nécessaire ou utile à son examen.

### **16.3.3 Comité des nominations et des rémunérations**

#### **16.3.3.1 Mission**

Le comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de faire au conseil de surveillance toute proposition concernant la nomination, le renouvellement ou le remplacement de tout membre du conseil de surveillance et de tout membre du directoire de la Société ;
- de faire au conseil de surveillance toutes propositions concernant la rémunération des membres du directoire, dans toutes ses composantes ;
- de donner un avis sur le recrutement des principaux membres de la direction du Groupe et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations ; et
- de faire au conseil de surveillance toutes recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel du Groupe, par tous moyens, y compris les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital et l'octroi d'options de souscriptions ou d'achat d'actions.

#### **16.3.3.2 Composition**

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois (3) membres choisis parmi les membres du conseil de surveillance autres que le président du conseil de surveillance, dont deux (2) au moins parmi les membres du conseil de surveillance indépendants.

Le conseil de surveillance désigne, parmi les membres du comité des nominations et des rémunérations, un membre du conseil de surveillance qui assure les fonctions de président du comité des nominations et des rémunérations.

#### **16.3.3.3 Fonctionnement**

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins une fois par semestre, sur convocation de son président ou à la demande du président du conseil de surveillance.

## **16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

A compter de l'Introduction en Bourse, la Société entend, dans un souci de transparence et d'information du public, mettre en place les règles nécessaires et se conformer aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise établies par :

- le rapport du groupe de travail présidé par M. Bouton intitulé « *Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées* » de septembre 2002 ;
- les « *Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999 et 2002* » publiés par ces deux organismes le 20 octobre 2003 ; et
- le Code de Déontologie de l'Institut français des administrateurs (IFA) en date du 25 mars 2004.

Afin de mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le conseil de surveillance de la Société a approuvé, par décision en date du 28 septembre 2006, un règlement intérieur qui précise le rôle et les modalités de fonctionnement du conseil de surveillance de la Société et qui entrera en vigueur à compter de l'Introduction en Bourse.

Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont mentionnées ci-dessous.

#### **16.4.1 Rôle du conseil de surveillance**

En charge du contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire, dans le cadre de ses obligations légales et statutaires, le conseil de surveillance :

- nomme les membres du directoire de la Société, fixe leur rémunération et désigne un président parmi les membres du directoire qu'il a nommés ;
- examine régulièrement les orientations stratégiques de la Société et du Groupe ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel, procède annuellement à l'appréciation des performances de la direction de la Société et est consulté sur le recrutement des membres de la direction ;
- délibère sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe ;
- est tenu informé par son président et par ses comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe ;
- veille à la bonne information des actionnaires et du public, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par la Société ; et
- s'assure que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors bilan, et d'un contrôle interne approprié.

#### **16.4.2 Membres du conseil de surveillance**

##### **16.4.2.1 Obligations légales et statutaires**

Avant d'accepter ses fonctions, chaque membre du conseil de surveillance doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des lois et règlements applicables, des statuts de la Société et du règlement intérieur du conseil de surveillance qui s'impose à lui, dans toutes ses stipulations.

Tout membre du conseil de surveillance doit s'assurer du respect des lois et règlements régissant les fonctions de membre d'un conseil de surveillance d'une société anonyme et notamment les règles relatives :

- à la définition des pouvoirs du conseil de surveillance ;
- au cumul des mandats ;
- aux conventions conclues entre la Société et le membre du conseil de surveillance ou une société dans laquelle il est administrateur, membre du conseil de surveillance, dirigeant ou associé indéfiniment responsable ;
- à la détention et l'utilisation d'information privilégiée ;
- aux déclarations des opérations effectuées sur les titres de la Société ; et
- aux périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société.

Tout membre du conseil de surveillance doit détenir en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal d'actions de la Société fixé par les statuts.

##### **16.4.2.2 Présence**

Chaque membre du conseil de surveillance doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat et participer aux réunions du conseil de surveillance et du ou des comités dont il est membre.

### **16.4.2.3 Compétence**

Le conseil de surveillance doit être composé de membres choisis pour leur compétence et leur expérience au regard de l'activité de la Société et du Groupe.

Les membres du conseil de surveillance peuvent assister à des formations sur les spécificités du Groupe, son ou ses métiers et son secteur d'activité, que la Société organise spontanément ou à la demande du conseil de surveillance.

### **16.4.2.4 Indépendance**

Au moins deux (2) membres du conseil de surveillance doivent être indépendants. Un membre est indépendant s'il satisfait aux critères suivants à la date où sa qualité de membre indépendant est appréciée et (sauf indication contraire) au cours des cinq (5) exercices précédents :

- ne pas être salarié, dirigeant ou avoir un lien étroit avec un dirigeant d'une entité membre du Groupe ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- ne pas être dirigeant ou avoir un lien étroit avec un dirigeant d'une société dans laquelle une entité membre du Groupe exerce, directement ou indirectement, un mandat social ;
- ne pas être client, fournisseur ou prestataire de services du Groupe ni membre d'une entreprise cliente, fournisseur ou prestataire de services du Groupe ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un dirigeant de la Société ;
- ne pas être administrateur ou membre du conseil de surveillance de la Société depuis plus de douze (12) ans ;
- ne pas (i) représenter un actionnaire détenant, (ii) être membre d'une entité détenant, directement ou indirectement, ou (iii) détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à cinq pour cent (5 %) du capital ou des droits de vote de la Société.

Les notions de « *dirigeant* » et de personne ayant « *un lien étroit avec un dirigeant* » sont celles définies par les articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

Le conseil de surveillance est tenu de vérifier, au moins annuellement, que les membres ou candidats aux postes de membres remplissent les critères d'indépendance énumérés ci-dessus. Le conseil de surveillance porte les conclusions de cet examen à la connaissance des actionnaires (i) chaque année lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels et (ii) lors des assemblées générales appelées à statuer sur la nomination de nouveaux membres ou la ratification de membres cooptés par le conseil de surveillance.

### **16.4.2.5 Rémunération**

Les membres du conseil de surveillance perçoivent les rémunérations prévues par les statuts, selon la répartition fixée par le conseil de surveillance, en tenant compte (i) de l'appartenance au conseil de surveillance, (ii) de la participation effective de chaque membre aux réunions du conseil de surveillance et à celles de ses comités et (iii) des missions éventuellement confiées aux membres.

Les frais exposés par les membres dans l'intérêt de la Société, dont leurs frais de voyage et de déplacement, leur sont remboursés sur justificatifs.

### **16.4.2.6 Obligation des membres du conseil de surveillance actionnaires**

Tout membre du conseil de surveillance est tenu de déclarer à l'Autorité des marchés financiers, par voie électronique, dans un délai de cinq (5) jours de négociation suivant leur réalisation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'instruments financiers émis par la Société ainsi que les transactions opérées sur ces instruments financiers au moyen d'instruments financiers à terme.

Dans le même délai, tout membre du conseil de surveillance ou, à sa demande, le teneur de compte conservateur, transmettent à l'Autorité des marchés financiers l'avis d'opéré y afférent.



Les déclarations mentionnées ci-dessus sont mises en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers.

#### **16.4.2.7 Confidentialité**

L'intégralité des dossiers des séances du conseil de surveillance, et des informations recueillies pendant ou en-dehors des séances du conseil de surveillance sont confidentiels sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles ; le membre du conseil de surveillance doit se considérer comme astreint à un véritable secret qui excède la simple obligation de discrétion. À ce titre :

- un membre du conseil de surveillance ne peut utiliser, en tout ou partie, lesdites informations ou en faire bénéficier une personne tierce pour quelque raison que ce soit ;
- les membres du conseil de surveillance s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au conseil de surveillance sur les questions évoquées en conseil de surveillance et sur le sens des opinions exprimées par chaque membre ; et
- chaque membre doit prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée, notamment de sécurisation des dossiers ou documents qui lui sont communiqués.

Cette obligation de confidentialité n'interdit pas au représentant permanent d'un membre personne morale de communiquer les informations aux organes de direction et de surveillance de cette personne morale, étant toutefois précisé que la personne morale devra prendre toutes les mesures utiles afin de s'assurer du respect d'une stricte confidentialité de la part des personnes auprès de qui des informations seront communiquées.

Une information n'est plus confidentielle lorsqu'elle a été portée à la connaissance du public dans le respect des lois et règlements applicables à la Société.

Outre cette obligation de confidentialité, les membres du Conseil de surveillance s'engagent à ne pas s'exprimer publiquement, *ès qualités* de membre, sur un quelconque sujet concernant la Société et le Groupe, lié ou non aux délibérations du conseil de surveillance, sauf accord préalable du président.

#### **16.4.2.8 Autres obligations des membres du conseil de surveillance**

*Conflit d'intérêts.* Tout membre du conseil de surveillance a l'obligation de faire part au conseil de surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui et la Société ou le Groupe et doit, lorsqu'il ne s'agit pas d'une convention courante conclue à des conditions normales, s'abstenir de participer au vote des délibérations du Conseil de surveillance correspondantes.

*Vigilance.* Tout membre du conseil de surveillance doit participer à la détermination des orientations de l'activité de la Société et du Groupe et exercer un contrôle sur la mise en œuvre de ces orientations. Il doit exercer une surveillance vigilante et efficace de la gestion de la Société et du Groupe.

*Opérations sur titres.* Tout membre du conseil de surveillance s'oblige à respecter toutes les règles destinées à prévenir tout abus de marché préjudiciable aux intérêts ou à l'image de la Société ou du Groupe. Tout membre doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur tous titres de toutes sociétés à propos desquelles il dispose, de par ses fonctions, d'informations non publiques et susceptibles d'avoir une influence sur le cours de bourse de la ou des valeurs concernées.

#### **16.4.2.9 Évaluation**

Une fois par an, le conseil de surveillance débat de son fonctionnement et de la performance des dirigeants du Groupe.

Il peut solliciter la réalisation d'une évaluation par un consultant extérieur.

### **16.4.3 Moyens**

#### **16.4.3.1 Expertise à travers les comités**

Le conseil de surveillance peut constituer des comités spécialisés temporaires ou permanents, qui sont composés de membres qu'il nomme, au nombre minimum de trois (3) et au nombre maximum de cinq (5) et dont il désigne le président.

Ces comités lui soumettent leurs avis et propositions et lui rendent compte de leurs travaux.

#### **16.4.3.2 Information des membres du conseil de surveillance**

Dans le but d'un contrôle efficace et prudent de la gestion de la Société et du Groupe, le conseil de surveillance peut entendre les principaux dirigeants du Groupe, mandataires sociaux ou non. Il peut se faire communiquer tous rapports, documents et études réalisés par le Groupe et solliciter, sous réserve du respect de la confidentialité nécessaire, toutes études techniques extérieures aux frais de la Société.

Les membres peuvent, collectivement ou individuellement, sur tous sujets, solliciter des avis des dirigeants du Groupe et les rencontrer.

Les membres peuvent de même, collectivement ou individuellement, demander au président du conseil de surveillance les informations qui leur paraissent nécessaires, si cette communication n'est pas empêchée par les règles de prudence en matière de confidentialité.

Les membres sont destinataires de toute information pertinente et notamment des revues de presse et des rapports d'analyse financière.

#### **16.4.3.3 Transparence**

Le rapport annuel comprend chaque année un exposé sur l'activité et le fonctionnement du conseil de surveillance et de ses comités au cours de l'exercice écoulé.

## **16.5 CONTRÔLE INTERNE**

La Société se conforme aux dispositions légales en matière de contrôle interne et inscrit sa démarche dans le respect des principes relatifs au gouvernement d'entreprise.

La Société dispose de procédures de contrôle interne tant au plan opérationnel que financier. Le président du conseil de surveillance de la Société a établi un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

### **16.5.1 Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société**

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, notre Société n'est une société anonyme que depuis le 28 septembre 2006. Avant cette date, notre Société était une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L. 227-1 et suivants du Code de commerce.

Jusqu'au 28 septembre 2006, notre Société était dirigée par un président, Monsieur Denys Chalumeau, et n'était pas soumise à l'obligation de présenter annuellement le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par elle, prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Toutefois et compte tenu notamment de la volonté de la Société de demander l'admission de ses actions aux négociations sur un marché réglementé, il nous a semblé opportun de vous présenter un rapport présentant, d'une part, l'organisation de la direction de la Société depuis sa transformation en société anonyme et, d'autre part, les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Nous attirons votre attention sur le fait que le présent rapport n'est pas un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société au sens de l'article L. 225-68 du Code de commerce et qu'en conséquence, les commissaires aux comptes de la Société n'ont pas établi le rapport prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce.

## **1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble des informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance correspondent aux procédures qui ont été mises en place à compter de la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance (28 septembre 2006).

### **1.1 Composition du conseil de surveillance**

Au 28 septembre 2006, le conseil de surveillance de la Société est composé de sept (7) membres qui ont tous été nommés par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 28 septembre 2006. Le mandat de chacun des membres du conseil de surveillance de la Société expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2011.

La liste des membres du conseil de surveillance de la Société est la suivante :

- Amal Amar : . . . . .	Président
- Geoffroy Roux de Bézieux :	Vice-président
- Jean-David Chamboredon :	Membre
- Olivier Le Gall :	Membre
- Jean Paniate :	Membre
- Yves Derriennic-Long :	Membre
- Mathias Emmerich :	Membre

### **1.2 Fréquence des réunions**

Depuis la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, le conseil de surveillance de la Société ne s'est réuni qu'une seule fois le 28 septembre 2006.

### **1.3 Convocations et présence des membres du conseil de surveillance**

Les membres du conseil de surveillance sont convoqués aux réunions du conseil par lettre simple, conformément aux stipulations des statuts de la Société.

Le registre des présences au conseil de surveillance fait apparaître que tous les membres du conseil de surveillance étaient présents ou représentés à la réunion du conseil de surveillance de la Société qui s'est tenue le 28 septembre 2006.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont été convoqués aux réunions du conseil examinant ou arrêtant des comptes annuels ou intermédiaires.

### **1.4 Présidence des séances du conseil de surveillance**

La séance du conseil de surveillance tenue le 28 septembre 2006 a été présidée par le président du conseil, Monsieur Amal Amar.

### **1.5 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés qui assistent le conseil de surveillance**

Lors de sa réunion du 28 septembre 2006, le conseil de surveillance de la Société a adopté un règlement intérieur dont l'objet est de préciser le rôle et les modalités de fonctionnement du conseil de surveillance, dans le respect de la loi et des statuts de la Société et des règles de gouvernement d'entreprise applicables aux sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé.

En adoptant ce règlement intérieur, le conseil de surveillance a institué deux comités permanents :

- *un comité des comptes* dont la mission est notamment, d'une part, d'examiner, avant leur présentation au conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions et, d'autre part, de contrôler la qualité et le respect des procédures, d'apprécier les informations reçues de la direction, des comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes ;
- *un comité des nominations et des rémunérations* dont la mission est notamment de faire au conseil toutes propositions concernant la nomination, le renouvellement ou le remplacement ainsi que les rémunérations, dans toutes leurs composantes, des mandataires sociaux, des membres de la direction générale et des cadres dirigeants du Groupe.

Ces deux comités permanents sont composés de la façon suivants :

- le comité des comptes : Mathias Emmerich (Président), Geoffroy Roux de Bézieux et Jean Paniate ;
- le comité des nominations et des rémunérations : Geoffroy Roux de Bézieux (Président), Mathias Emmerich et Yves Derriennic-Long.

Depuis leur institution, le 28 septembre 2006, les comités permanents du conseil ne se sont pas réunis.

#### 1.6 Procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance

Les procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance sont établis postérieurement à la réunion qu'ils relatent et sont systématiquement soumis à l'approbation du conseil lors de sa réunion suivante. Lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil, ils sont signés et retranscrits dans le registre des réunions du conseil de surveillance.

## 2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### 2.1 Objectifs

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux, les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

Une attention particulière est par ailleurs portée au suivi de la trésorerie.

Plus généralement, la mise en place au sein de la Société d'un système de contrôle interne est destinée à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

### 2.2 Dispositions de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe

#### 2.2.1 Organisation générale des procédures de contrôle interne existantes

Les procédures de contrôle interne sont mises en œuvre sur quatre niveaux :

- *l'exécution*, confiée à des collaborateurs spécialisés comme les comptables, les responsables de la facturation ou de la trésorerie ;
- *la vérification*, confiée aux chefs de services, responsables comptable, responsables service clients, ventes, production et international ;
- *le contrôle*, réalisé en interne sur les points clefs par le responsable comptable ou le directeur financier et en externe par les commissaires aux comptes qui interviennent pour valider les procédures en cours ;

– les règlements, réalisés par la direction générale ou la direction financière.

## 2.2.2 Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne existantes

### 2.2.2.1 Procédures clients

#### *Procédures particulières pour les commandes clients*

Les commandes sont transmises dès réception aux services d'exploitation technique après enregistrement par les commerciaux. Elles sont exécutées techniquement (mise en place d'interfaces et de liens, intégration des annonces, création de site), avant d'être reçues par le service clients.

La facturation contrôle la cohérence entre les données et la commande. Elle met en place, le cas échéant, la facturation mensuelle. La facture est alors émise et envoyée au client.

#### *Procédures particulières de suivi des consommations des clients*

La consommation des clients est régulièrement contrôlée, comparée à la commande. Lorsque les écarts sont significatifs ou réguliers, le service commercial reprend contact avec le client pour un ajustement du contrat.

#### *Procédures de contrôle interne pour la comptabilisation des ventes*

La facturation client est établie sur un rythme bimensuel, celle-ci est comptabilisée par une écriture centralisée en fin de mois.

#### *Procédures de contrôle interne pour la comptabilisation des encaissements*

Les encaissements sont portés chaque jour au crédit des comptes clients et envoyé aux banques du Groupe. La comptabilisation des remises de chèques, virements et prélèvements bancaires est effectuée quotidiennement. Les positions bancaires sont analysées et rapprochées par la comptabilité générale, par décade.

### 2.2.2.2 Procédures fournisseurs

#### *Procédures de contrôle interne pour les achats*

Les commandes sont émises après expression de besoin et revue des offres. Elles sont validées en fonction des montants suivant les niveaux de délégations. Un double de la commande est transmis à la comptabilité.

#### *Procédures de contrôle interne pour la comptabilisation des achats*

Les factures reçues des fournisseurs sont datées lors de leur réception. Ces factures sont transmises à la comptabilité qui les enregistre puis les répartit par service pour validation une fois que les documents de commande et de livraison ont été rattachés à ladite facture. L'émetteur contrôle la facture par rapport à la commande et la retourne à la comptabilité après signature. La facture est classée en attente de paiement.

#### *Procédures de contrôle interne pour les règlements fournisseurs*

Les chèques fournisseurs ou ordres de virement sont établis par le comptable en charge des règlements. Ils sont signés par le directeur financier après vérification. Les documents, factures fournisseurs ou bons de commande ou engagements de dépense approuvés par l'émetteur, sont systématiquement fournis lors de la signature des règlements.

#### *Procédures particulières de suivi des rétrocessions de droits*

Chaque trimestre, les statistiques de partenariat sont adressées aux partenaires pour facturation des commissions.

### 2.2.2.3 Procédures de paie

#### *Procédures pour la paie du personnel*

Un tableau récapitulatif est établi chaque fin de mois à partir des données transmises par les différents responsables de services à partir des statistiques commerciales. Ce récapitulatif est transmis pour

validation à la direction des ressources humaines et pour établissement des bulletins et calcul des bordereaux de charges.

#### *Procédures pour les frais du personnel*

Les notes de frais suivent la même procédure que les éléments de paie.

#### *2.2.2.4 Procédures budget*

##### *Procédures budgétaires*

Un budget est établi en début d'exercice et présenté au conseil de surveillance pour validation. Il détaille en particulier les prévisions en chiffre d'affaires, coûts variables, coûts fixes et trésorerie. Des situations intermédiaires mensuelles sont établies et comparées au budget. Des projections sont également communiquées au conseil de surveillance le cas échéant en cours d'exercice.

##### *Procédures contrôle de gestion et reporting*

Chaque fin de mois, un *reporting* de gestion suivant les paramètres clés de l'entreprise est réalisé par la direction financière. Il fait la synthèse des données communiquées par les dirigeants, extraites des systèmes de gestion et des outils de production et donne, à chaque fin de mois, un point sur les données financières et opérationnelles de l'entreprise (chiffres d'affaires, marges et coûts associés aux indicateurs clés de performance et à la trésorerie).

#### *2.2.2.5 Procédures de production des états financiers*

Les états financiers sont établis suivant la procédure en usage dans le Groupe, mise à jour régulièrement par la direction financière.

#### *2.2.2.6 Procédures de protection des actifs*

##### *Procédures de contrôle d'accès*

L'accès aux locaux est contrôlé grâce à des mesures adaptées. La surveillance est conforme aux objectifs du Groupe.

##### *Procédures de sauvegarde*

Les bases de données, scripts et sources sont sauvegardés quotidiennement (données de production). Les fichiers de travail partagés sont, de plus, sauvegardés en incrémental plusieurs fois par jour (données utilisateurs). La volumétrie actuelle est de l'ordre de 400Go / semaine.

Ces sauvegardes sont envoyées sur un premier serveur de *back-up*, qui les renvoie sur un serveur distant. Les sauvegardes sont conservées de trois jours à un mois (suivant le type de données) sur le premier serveur de *back-up*. Elles sont gardées sur de plus longues durées par le serveur distant.

Environ une fois par an, les *back-up* les plus anciens sont archivés (notamment les pages *Web*) sur des disques externes, en trois exemplaires (un dans le coffre, un dans un bureau et un chez un responsable).

### 2.3 Conclusion sur la conception et le fonctionnement des contrôles

Les procédures de contrôle interne sont aujourd'hui adaptées à la taille de l'entreprise et répondent aux besoins des dirigeants et actionnaires.

### 2.4 Perspectives

A la demande des actionnaires, les procédures relatives à l'établissement des situations mensuelles ont été renforcées.

Plus généralement, l'entreprise procède régulièrement à la mise à jour de ses procédures de façon à maintenir son contrôle interne à niveau.

**16.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne**

Le rapport établi par le président du conseil de surveillance de la Société et figurant au paragraphe 16.5.1 ci-dessus n'étant pas un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société au sens de l'article L. 225-68 du Code de commerce pour les raisons évoquées dans ledit rapport, les commissaires aux comptes de la Société n'ont pas établi le rapport prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce.



## CHAPITRE 17 SALARIÉS

### 17.1 RESSOURCES HUMAINES

Au 30 juin 2006, le Groupe employait 131 personnes dont 51 cadres. A cette même date, la répartition des salariés du Groupe par activité était la suivante :

	Cadres	Non cadres
Direction générale . . . . .	3	0
Direction administrative et financière . . . . .	4	10
Ressources humaines . . . . .	2	0
Marketing et communication . . . . .	9	4
Recherche et développement . . . . .	3	0
Ventes téléphoniques . . . . .	5	22
Bases de données ( <i>data base</i> ) . . . . .	3	7
Ventes « terrain » . . . . .	4	12
Services généraux . . . . .	1	1
Hot line . . . . .	1	6
Selogerneuf . . . . .	1	1
Web Agency . . . . .	15	17
<b>Total</b> . . . . .	<b>51</b>	<b>80</b>

#### 17.1.1 Répartition géographique

Au 30 juin 2006, 117 personnes du Groupe étaient employées en Île-de-France et 14 personnes étaient employées en Province.

#### 17.1.2 Structure et évolution des effectifs au sein du Groupe

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier la structure et l'évolution récente des effectifs au sein du Groupe.

##### 17.1.2.1 Evolution globale du nombre de salariés au sein du Groupe

	30/06/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Nombre de salariés . . . . .	131	122	101	94

##### 17.1.2.2 Répartition de l'effectif par type de contrat

	30/06/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Permanent . . . . .	126	117	98	86
Non permanent . . . . .	5	5	3	8

### 17.1.2.3 Répartition par catégories socioprofessionnelles au sein du Groupe

	Cadres	Non cadres
Au 30 juin 2006 . . . . .	51	80
Au 31 décembre 2005 . . . . .	44	78
Au 31 décembre 2004 . . . . .	38	63
Au 31 décembre 2003 . . . . .	39	55

### 17.1.2.4 Embauches au sein du Groupe

	1 <sup>er</sup> semestre 2006	2005	2004	2003
C.D.D. . . . . .	2	9	7	11
C.D.I. . . . . .	24	33	18	12
<b>Total</b> . . . . .	<b>26</b>	<b>42</b>	<b>25</b>	<b>23</b>

### 17.1.2.5 Licenciements, démissions et retraites au sein du Groupe

	1 <sup>er</sup> semestre 2006	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2003
Licenciements . . . . .	3	2	4	3
Fins de période d'essai . . . . .	3	5	4	1
Démissions / fins de CDD / contrats saisonniers . . . . .	5	8	13	9
Retraites / Décès . . . . .	0	0	0	0
<b>Total</b> . . . . .	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>13</b>

## 17.1.3 La politique de ressources humaines du Groupe

### 17.1.3.1 La politique d'emploi du Groupe

La politique d'emploi menée par le Groupe vise principalement à disposer d'un personnel qualifié, formé et motivé pour assurer de façon optimale les diverses responsabilités et missions des métiers du Groupe.

#### 17.1.3.1.1 L'évolution professionnelle

L'évolution professionnelle a toujours été une priorité au sein du Groupe lorsque cela est possible. Au cours des entretiens de fin d'année avec les différents responsables de services, les attentes des salariés en termes de formation et d'évolution professionnelle sont abordées. Dans la mesure où des postes se libèrent et correspondent aux compétences de salariés en interne, après entretien avec le service des ressources humaines et validation, un plan d'action est lancé avec formation si cela s'avère nécessaire.

#### 17.1.3.1.2 Le recours à l'intérim

Le recours à l'intérim n'intervient que dans des situations exceptionnelles (maladie d'un salarié par exemple). Au cours des trois dernières années, le Groupe a uniquement fait appel à l'intérim pour les besoins de la direction administrative et financière pour des postes d'aides comptables.

#### 17.1.3.1.3 L'égalité professionnelle

Le Groupe s'applique à exercer une égalité professionnelle tant au niveau de l'égalité de traitement (offre d'emploi, recrutement, embauche, mutation évolution professionnelle, sanctions disciplinaires, licenciements, formation, promotion professionnelle, etc.) qu'au niveau de l'égalité de rémunération.

### 17.1.3.2 L'organisation du temps de travail au sein du Groupe

La durée du travail des salariés des sociétés du Groupe respecte les pratiques de la législation française, la durée hebdomadaire du temps de travail étant fixée à 35 heures.

La réduction du temps de travail a été particulièrement sensible en France où elle résulte de la législation française. Elle a été mise en œuvre au sein de l'ensemble des sociétés du Groupe par le biais d'un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail conclu le 22 mars 1999 qui a été établi et adapté en fonction des différents services du Groupe.

L'annualisation du temps de travail avec attribution de Journées de Récupération du Temps de Travail (JRJT) est la modalité d'organisation retenue pour l'ensemble des salariés qui bénéficient de deux JRJT par mois.

### 17.1.3.3 L'absentéisme

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage d'absentéisme, par catégorie professionnelle, au titre des exercices 2004 et 2005 et au titre du premier semestre 2006. L'absentéisme prend en compte les arrêts maladie, maternité, accidents du travail et absence pour cause d'enfants malades.

	1 <sup>er</sup> semestre 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Bases de données ( <i>data base</i> ) . . . . .	3,57 %	8,70 %	2,30 %
Ventes téléphoniques . . . . .	4,75 %	7,82 %	10,39 %
Ventes « terrain » . . . . .	0,50 %	0,00 %	0,00 %
Direction administrative et financière . . . . .	7,51 %	12,73 %	9,92 %
Hot line . . . . .	1,14 %	0,60 %	0,80 %
Selogerneuf . . . . .	7,50 %	13,72 %	3,03 %
Marketing et communication . . . . .	0,50 %	0,00 %	0,00 %
Recherche et développement . . . . .	1,24 %	0,00 %	0,00 %
Web Agency . . . . .	2,00 %	4,97 %	0,59 %
<b>Moyenne de l'absentéisme sur la période . . . . .</b>	<b>2,91 %</b>	<b>5,74 %</b>	<b>2,97 %</b>

### 17.1.3.4 La politique de rémunération au sein du Groupe

#### 17.1.3.4.1 Rémunérations

La politique de rémunération du Groupe repose sur une approche globale qui s'attache à valoriser l'ensemble des fonctions représentées, ainsi que la performance de ses collaborateurs.

Les révisions salariales annuelles sont, sauf cas exceptionnel, réalisées en fin d'année selon une grille de rémunération commune. Ces révisions font l'objet d'entretiens entre les employés, la direction, les supérieurs hiérarchiques et les responsables des ressources humaines.

#### 17.1.3.4.2 Épargne salariale

A la date d'enregistrement du document de base, la Société n'a pas mis en place de plan d'épargne d'entreprise.

En revanche, le Groupe a développé au sein de ses filiales une politique d'épargne salariale (voir le paragraphe 17.2.1.2 du présent document de base).

### **17.1.3.5 Les relations collectives au sein du Groupe**

#### **17.1.3.5.1 Représentation du personnel**

La représentation des salariés est assurée au sein du Groupe par une délégation unique du personnel au comité d'entreprise composée de 4 salariés. Les réunions de la direction avec les représentants du personnel sont mensuelles. Un procès-verbal de réunion est établi à l'issue de chaque réunion mensuelle.

Le Groupe veille à ce que les droits et libertés des représentants du personnel soient strictement respectés, et que ces derniers bénéficient des mêmes perspectives d'évolution et de formation que les autres salariés.

Il n'existe pas, à la date d'enregistrement du document de base, de syndicat reconnu ou représenté dans la Société.

#### **17.1.3.5.2 Conventions et accords collectifs**

Le Groupe applique la convention collective nationale des entreprises de logistique de publicité directe.

### **17.1.3.6 La formation professionnelle au sein du Groupe**

Le Groupe a le souci constant de proposer à ses salariés des formations de qualité, adaptées aux spécificités de chaque métier.

Au début de chaque année, le Groupe définit les grandes lignes d'un programme de formation conformément aux souhaits exprimés par les salariés dans le cadre des entretiens individuels de fin d'année. Le Groupe cotise auprès de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la Communication Graphique et des Multimedia (OPCACGM) et utilise l'intégralité de son budget formation en fonction du programme prédéfini.

En 2005, le Groupe a consacré 25 356 euros à la formation professionnelle continue, soit 0,38 % de sa masse salariale.

Au cours des trois derniers exercices clos, le nombre total d'heures de formation dispensées au sein du Groupe a été le suivant (ces chiffres ne prennent en compte que le coût de la formation et non les coûts annexes) :

	1 <sup>er</sup> semestre			
	2006	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2003
Nombre d'heures de formation . . . . .	189	522	196	182

### **17.1.3.7 L'hygiène et la sécurité au sein du Groupe**

Le Groupe est particulièrement vigilant concernant le respect de la législation française en matière d'hygiène et de sécurité.

Le service des ressources humaines établit, chaque année, un document unique d'identification et d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs (risques liés à l'environnement de travail (notamment, aération, assainissement des locaux, bruit, organisation des secours, éclairage des postes de travail), risques liés aux matières (notamment, agents biologiques infectieux, équipements de travail, risques chimiques) et autres risques (notamment, travaux de bureau)) qui permet de déterminer les actions à mettre en place afin de diminuer, dans toute la mesure du possible, les risques potentiels.

### **17.1.3.8 Les œuvres sociales au sein du Groupe**

La volonté du Groupe en matière d'œuvres sociales est d'apporter un véritable soutien à ses collaborateurs.

Outre les tickets-restaurant ou la mutuelle d'entreprise, les salariés du Groupe bénéficient de prestations traditionnelles systématiques liées à des événements familiaux (bons cadeaux à l'occasion de mariages ou de naissances), au calendrier ou à des activités de loisirs diverses subventionnées.

### **17.1.3.9 Le recours à la sous-traitance au sein du Groupe**

Dans le cadre de la réalisation de certaines prestations, le Groupe peut recourir à des entreprises de sous-traitance situées à l'étranger.

Au cours de l'exercice 2005, le Groupe a dépensé moins de 250 000 euros au titre de ses achats de sous-traitance, contre moins de 170 000 euros en 2004 et 0 euro en 2003.

## **17.2 INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL**

### **17.2.1 Contrats d'intéressement et de participation**

#### **17.2.1.1 Contrats d'intéressement**

Néant.

#### **17.2.1.2 Participation**

Dans le cadre des dispositions légales françaises, le Groupe a développé au sein de ses filiales une politique d'épargne salariale fondée sur un accord de participation signé le 6 octobre 2006 au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe ayant au moins trois (3) mois d'ancienneté.

Cet accord a pour objet de définir les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation et de déterminer les règles de répartition de cette réserve entre les bénéficiaires, les modalités de gestion des droits des salariés, la procédure suivant laquelle sont réglés les éventuels différends entre les parties ainsi que les modalités d'information individuelle et collective du personnel.

Les stipulations de l'accord de participation applicables à ce jour au sein des filiales du Groupe reposent sur le principe d'une détermination de la réserve spéciale de participation selon la formule légale.

Le Groupe pourrait être amené à payer, au titre de l'exercice 2006, aux salariés de ses filiales, une somme importante au titre de la participation.

#### **17.2.2 Options de souscription ou d'acquisition d'actions de la Société**

L'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2006 a autorisé le directoire de la Société à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux.

Le montant nominal maximum des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu de cette autorisation s'élève à 156 000 euros.

Par ailleurs, il ne pourra être attribué un nombre d'options donnant droit à l'acquisition ou à la souscription d'actions représentant plus de 1,5 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution par le directoire, étant précisé que ce plafond est un plafond global applicable aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions d'actions gratuites.

Cette autorisation a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 28 novembre 2009.

## CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

#### 18.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis de la façon suivante :

	Ordinaires	Actions de préférence		Capital et droits de vote (pourcentage)
		Catégorie A	Catégorie C	
Fonds d'Investissement 3i . . . . .	3 340 015	82 994 565	506 075	33,40 %
Denys Chalumeau <sup>(1)</sup> . . . . .	1 659 995	–	41 499 865	16,60 %
Amal Amar <sup>(2)</sup> . . . . .	1 659 995	–	41 499 865	16,60 %
Europatweb . . . . .	1 210 975	30 274 365	–	12,11 %
Tarja Blanchard . . . . .	372 780	–	9 319 490	3,73 %
Gilles Blanchard <sup>(1)</sup> . . . . .	351 270	–	8 781 710	3,51 %
Vincent Rousset . . . . .	299 995	–	7 499 845	3,00 %
Jean-Philippe Chevalier <sup>(1)</sup> . . . . .	156 275	–	3 906 855	1,56 %
Ficapi . . . . .	140 130	3 503 215	–	1,40 %
Laurent Chalumeau . . . . .	114 750	–	2 868 805	1,15 %
Autres dirigeants <sup>(3)</sup> . . . . .	229 790	140 220	5 604 545	2,30 %
Salariés <sup>(4)</sup> . . . . .	297 815	–	7 445 230	2,98 %
Divers <sup>(4)</sup> . . . . .	166 215	1 751 610	2 403 740	1,66 %
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>10 000 000</b>	<b>118 663 975</b>	<b>131 336 025</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> Membre du directoire de la Société.

<sup>(2)</sup> Membre du conseil de surveillance de la Société.

<sup>(3)</sup> Membres du directoire ou du conseil de surveillance de la Société, tous détenant moins de 1 % du capital et des droits de vote de la Société.

<sup>(4)</sup> Tous détenant moins de 1 % du capital et des droits de vote de la Société.

Les actions de préférence émises par la Société seront automatiquement converties en actions ordinaires préalablement à l'Introduction en Bourse.

Conformément à ce qui est mentionné au paragraphe 7.2.3 du présent document de base, la parité de conversion des actions de préférence de la Société en actions ordinaires de la Société dépend notamment du prix d'admission des actions ordinaires de la Société aux négociations sur un marché réglementé.

La répartition du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de la conversion des actions de préférence ne sera pas significativement différente de celle indiquée ci-dessus. À la date de l'Introduction en Bourse, le capital social de la Société sera exclusivement composé d'actions ordinaires.

### 18.1.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

La Société a été constituée le 21 octobre 2005. Au 31 décembre 2005, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante (en pourcentage des droits de vote) :

Actionnaire	Lors de sa constitution	Au 31 décembre 2005
Fonds d'Investissement 3i . . . . .	49,99 %	34,51 %
Denys Chalumeau <sup>(1)</sup> . . . . .	–	16,60 %
Amal Amar <sup>(2)</sup> . . . . .	–	16,60 %
Europatweb . . . . .	–	12,11 %
Tarja Blanchard . . . . .	–	3,73 %
Gilles Blanchard <sup>(1)</sup> . . . . .	–	3,51 %
Vincent Rousset . . . . .	–	3,00 %
Jean-Philippe Chevalier <sup>(1)</sup> . . . . .	–	1,56 %
Ficapi . . . . .	–	1,68 %
Laurent Chalumeau . . . . .	–	1,15 %
Antoine Clauzel . . . . .	50,01 %	–
Autres dirigeants <sup>(3)</sup> . . . . .	–	1,48 %
Salariés <sup>(4)</sup> . . . . .	–	2,69 %
Divers <sup>(4)</sup> . . . . .	–	1,38 %
<b>Total</b> . . . . .	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> Membre du directoire de la Société.

<sup>(2)</sup> Membre du conseil de surveillance de la Société.

<sup>(3)</sup> Membres du directoire ou du conseil de surveillance de la Société, tous détenant moins de 1 % du capital et des droits de vote de la Société.

<sup>(4)</sup> Tous détenant moins de 1 % du capital et des droits de vote de la Société.



### 18.1.3 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Date de l'opération	Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire <sup>(1)</sup>	% avant l'opération <sup>(2)</sup>	% objet de l'opération <sup>(2)</sup>	Nature de l'opération	Actions acquises ou cédées <sup>(3)</sup>	Prix par action <sup>(4)</sup> (en euros)	% après l'opération <sup>(2)</sup>
21/10/2005	Fonds d'Investissement 3i	Investisseur financier	0,00 %	49,99 %	Constitution	19 999	1,00	49,99 %
21/10/2005	Antoine Clauzel	-	0,00 %	50,01 %	Constitution	20 001	1,00	50,01 %
30/11/2005 <sup>(5)</sup>	Fonds d'Investissement 3i	Investisseur financier	49,99 %	34,43 %	Augmentation de capital par apport en espèces	17 904 143	1,00	34,47 %
	Vincent Rousset	Fondateur	0,00 %	3,00 %	Augmentation de capital par apport en nature	1 559 968	1,00	3,00 %
	Denys Chalumeau	Président	0,00 %	16,60 %	Augmentation de capital par apport en nature	8 631 972	1,00	16,60 %
	Amal Amar	Membre du directoire	0,00 %	16,60 %	Augmentation de capital par apport en nature	8 631 972	1,00	16,60 %
	Dirigeants	Salariés	0,00 %	5,77 %	Augmentation de capital par apport en nature	2 999 875	1,00	5,77 %
	Salariés	Salariés	0,00 %	2,28 %	Augmentation de capital par apport en nature	1 186 411	1,00	2,28 %
	Salariés	Salariés	0,00 %	0,76 %	Augmentation de capital par apport en espèces	397 604	1,00	0,76 %
	Europatweb	Investisseur financier	0,00 %	12,11 %	Augmentation de capital par apport en espèces	6 297 068	1,00	12,11 %
	Ficapi	Investisseur financier	0,00 %	1,68 %	Augmentation de capital par apport en espèces	874 403	1,00	1,68 %
	Alven Capital	Investisseur financier	0,00 %	0,42 %	Augmentation de capital par apport en espèces	218 601	1,00	0,42 %
	Autres personnes physiques	-	0,00 %	6,27 %	Augmentation de capital par apport en nature	3 257 983	1,00	6,27 %
	Fonds d'Investissement 3i	Investisseur financier	34,47 %	0,04 %	Acquisition	20 001	1,00	34,51 %
	Antoine Clauzel	-	0,04 %	0,04 %	Cession	20 001	1,00	0,00 %
10/02/2006	Ficapi	Investisseur financier	1,68 %	0,28 %	Cession	145 734	1,00	1,40 %
10/02/2006	Financière du Cèdre	Investisseur financier	0,00 %	0,28 %	Acquisition	145 734	1,00	0,28 %
30/03/2006	Geoffroy Roux de Bezieux	Membre du conseil de surveillance	0,00 %	0,06 %	Acquisition	29 166	1,00	0,06 %
	Jean-Fabrice Mathieu	Directeur général	0,00 %	0,76 %	Acquisition	397 706	1,00	0,76 %
	Fonds d'Investissement 3i	Investisseur financier	34,51 %	0,82 %	Cession	426 872	1,00	33,69 %
6/07/2006	Fonds d'Investissement 3i	Investisseur financier	33,69 %	0,29 %	Cession	149 140	1,00	33,40 %
	Franck Potonne	Salarié	0,00 %	0,29 %	Acquisition	149 140	1,00	0,29 %

<sup>(1)</sup> A la date de l'opération concernée.

<sup>(2)</sup> En capital.

<sup>(3)</sup> Ou, le cas échéant, souscrites ou prêtées.

<sup>(4)</sup> La valeur nominale des actions émises par la Société est d'un euro, les actions émises ou cédées l'ont été au pair.

<sup>(5)</sup> L'ensemble des opérations réalisées le 30 novembre 2005 l'a été concomitamment.

## 18.2 DROITS DE VOTE DES ACTIONNAIRES

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

## 18.3 PACTES D'ACTIONNAIRES, ENGAGEMENTS DE CONSERVATION ET CONCERTS

### 18.3.1 Pactes d'actionnaires

Néant.

### 18.3.2 Engagements de conservation

Lors de l'éventuelle admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, des engagements de conservation pourront, conformément aux pratiques usuelles de marché, être souscrits par la Société et par certains actionnaires auprès des établissements financiers présentateurs.

### 18.3.3 Concerts

Néant.

## 18.4 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il n'existe aucun accord entre actionnaires sur le contrôle de la Société et il n'est pas prévu qu'il en soit conclu d'ici l'Introduction en Bourse.

## CHAPITRE 19 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Sous réserve (i) du contrat de prestations de services conclu entre Poliris et la société Overall dont Yves Derriennic-Long (membre du conseil de surveillance de la Société) est gérant (dont un résumé figure au paragraphe 14.2 du présent document de base), (ii) de prestations ponctuelles de conseil en gestion confiées par le Groupe à Jean Paniate, membre du conseil de surveillance de la Société (dont un résumé figure au paragraphe 14.2 du présent document de base), (iii) des missions d'assistance accomplies par 3i Gestion SA au profit de la Société dans le cadre de l'acquisition par la Société de l'intégralité du capital de la société Poliris (établissement et poursuite de toutes relations et toutes négociations notamment avec les établissements financiers et les co-investisseurs, conseil et optimisation financière, sélection de consultants et professionnels et revue et coordination de leurs prestations) dont le montant s'est élevé à 2 millions euros et (iv) des transactions avec des parties liées (dont une description figure à la note 6.4 des comptes consolidés du Sous-Groupe Poliris figurant au paragraphe 20.2 du présent document de base), il n'existe pas d'accord conclu par le Groupe avec des apparentés.

Le 3 janvier 2006, la Société a conclu avec ses filiales Poliris et Pressimmo Online un contrat de prestations de services relevant des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce. En vertu de ce contrat, la Société s'est engagée à porter assistance à ses filiales dans le cadre du développement et de l'expansion du Groupe et à assurer un certain nombre de prestations de services au profit desdites filiales, moyennant un prix forfaitaire et global de 1 320 000 euros. Ce contrat a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

## **CHAPITRE 20      INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ**

L'attention des lecteurs du présent document de base est attirée sur les points suivants, notamment afin qu'ils puissent établir une concordance entre certains termes utilisés dans le présent Chapitre 20 et les termes correspondants utilisés dans les autres chapitres du présent document de base :

- s'agissant de la Société :
  - (i) « Vextia » désigne la Société (telle que définie dans les remarques générales figurant au début du présent document de base), étant précisé que Vextia a changé sa dénomination sociale en Seloger.com le 28 septembre 2006 ;
  - (ii) les « comptes consolidés Vextia » correspondent aux comptes intermédiaires du Groupe, tel que défini dans les remarques générales figurant au début du présent document de base ;
  - (iii) les éléments financiers 2005 et ceux au 30 juin 2006 reflètent la situation de Vextia, dont le périmètre de consolidation était, à la date d'arrêté des comptes consolidés correspondants, constitué par les sociétés Vextia, Poliris et Pressimmo On Line ;
  - (iv) Vextia devant clôturer son premier exercice social le 31 décembre 2006, les comptes 2005 sont le reflet des opérations intervenues entre le 21 octobre 2005, date de constitution de Vextia, et le 31 décembre 2005 (étant précisé que l'acquisition de Poliris est survenue le 30 novembre 2005) ;
  - (v) les comptes intermédiaires Vextia couvrent la période ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et s'étant terminée le 30 juin 2006 ;
  - (vi) le compte de résultat pro forma sur l'exercice 2005 à été élaboré afin de présenter l'impact sur le compte de résultat de Vextia des éléments liés à l'acquisition du Sous-Groupe Poliris. Ce compte de résultat pro forma a une valeur purement illustrative et ne représente pas la situation financière ou les résultats effectifs de Vextia ;
- s'agissant du Sous-Groupe Poliris :
  - (i) dans le présent chapitre 20, l'expression « Groupe Poliris » désigne le « Sous-Groupe Poliris » tel que défini dans le chapitre 3 du présent document de base ;
  - (ii) les comptes du Groupe Poliris, tels que décrits dans le présent chapitre 20 sont basés sur un périmètre de consolidation constitué par les sociétés Poliris et Pressimmo On Line.

**20.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2005  
(NORMES I.F.R.S.)**

**20.1.1 Compte de résultat consolidé Vextia 31 décembre 2005 pro forma**

(en Euros)	Vextia consolidé 2005	Sous consolidation Poliris janvier à novembre 2005	Coût de l'endettement	Amortissement et immobilisations incorporelles	Pro forma Vextia 2005
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	2 386 725	22 244 143			24 630 868
Autres produits de l'activité . . . . .	156 805	29 668			186 473
Achats consommés . . . . .	2 907	(25 252)			(22 345)
Charges de personnel . . . . .	(685 082)	(6 103 852)			(6 788 934)
Charges externes . . . . .	(769 466)	(6 237 488)			(7 006 954)
Impôts et taxes . . . . .	(114 803)	(491 249)			(606 052)
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis . . . . .	0	0			0
Autres produits et charges d'exploitation . . . . .	(187 134)	(298 989)			(486 123)
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions</b> . . . . .	<b>789 952</b>	<b>9 116 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 906 933</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles . . . . .	(26 870)	(386 358)			(413 228)
Dotations nettes aux provisions . . . . .	29 686	477 799			507 485
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles . . . . .	(392 593)	0		(4 318 511)	(4 711 104)
<b>Résultat opérationnel courant</b> . . . . .	<b>400 175</b>	<b>9 208 422</b>	<b>0</b>	<b>(4 318 511)</b>	<b>5 290 086</b>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .	0	0			0
<b>Résultat opérationnel</b> . . . . .	<b>400 175</b>	<b>9 208 422</b>	<b>0</b>	<b>- 4 318 511</b>	<b>5 290 086</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .	53 192	99 622			152 814
Coût de l'endettement financier brut . . . . .	(1 041 332)	(35 848)	(11 140 833)		(12 218 013)
<b>Coût de l'endettement financier net</b> . . . . .	<b>- 988 140</b>	<b>63 774</b>	<b>- 11 140 833</b>	<b>0</b>	<b>- 12 065 199</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>134 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>134 000</b>
<b>Charge d'impôt</b> . . . . .	<b>197 115</b>	<b>(3 349 404)</b>	<b>3 821 306</b>	<b>1 486 859</b>	<b>2 155 876</b>
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Résultat net</b> . . . . .	<b>- 390 850</b>	<b>6 056 792</b>	<b>- 7 319 527</b>	<b>- 2 831 652</b>	<b>- 4 485 237</b>
Part du groupe . . . . .	- 390 850	6 056 792	- 7 319 527	- 2 831 652	- 4 485 237
Intérêts minoritaires . . . . .	0	0	0	0	0
Résultat net, part du groupe, par actions . . . . .	- 0,91				- 4,74
Nombre d'actions retenues pour le calcul . . . . .	895 775				2 000 000
Résultat net, part du groupe, par actions, après dilution . . . . .	- 0,91				- 4,74
Nombre d'actions retenues pour le calcul . . . . .	895 775				2 000 000

### **20.1.2 Contexte de l'établissement du compte de résultat *pro forma* Vextia 31 décembre 2005**

Le compte de résultat *pro forma* 2005 a été établi pour être inséré dans le document de base relatif au projet d'Introduction en Bourse.

Le compte de résultat *pro forma* a une valeur purement illustrative. En raison de sa nature, il traite d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représente pas la situation financière ou les résultats effectifs de la société.

### **20.1.3 Principes comptables pour l'établissement du compte de résultat consolidé *pro forma* Vextia 31 décembre 2005**

Le compte de résultat consolidé *pro forma* a été établi à partir des comptes intermédiaires consolidés de Vextia au 31 décembre 2005, établi en conformité avec le référentiel IFRS, qui ont été arrêtés par le Directoire.

Ces comptes consolidés Vextia ont été retraités des éléments suivants :

- Le compte de résultat du Sous-Groupe Poliris intégré dans les comptes intermédiaires consolidés de Vextia pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 31 décembre 2005 a été retenu dans le compte de résultat consolidé *pro forma* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, comme si ce Sous-Groupe avait été acquis par Vextia le 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Le montant du goodwill Poliris, calculé au 30 novembre 2005, c'est-à-dire à la date d'acquisition du Sous-Groupe Poliris par Vextia, n'a pas été corrigé. En revanche, la dotation aux amortissements des éléments incorporels réévalués à leur juste valeur au 30 novembre 2005 a été constatée rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Le coût de l'endettement financier consécutif à l'acquisition du Sous-Groupe Poliris a, de la même manière, été comptabilisé rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Un impôt différé actif a été comptabilisé sur la totalité de la perte comptable du *proforma* Vextia.

Le calcul du résultat par action a été établi en tenant compte d'un nombre moyen d'actions pondéré, calculé en considérant que l'augmentation de capital a été réalisée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### **20.1.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations *pro forma***

Vextia

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations *pro forma*

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations *pro forma* du groupe Vextia relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 incluses dans la partie 20.1 du document de base.

Ces informations *pro forma* ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la réorganisation juridique aurait pu avoir sur le compte de résultat du groupe Vextia au 31 décembre 2005 si l'opération avait pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations *pro forma* ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CCSR relatives aux informations *pro forma*.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations *pro forma*.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux, qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux comptes pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Vextia pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis pour les besoins du présent document de base et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Paris-La Défense, le 27 juillet 2006

Les commissaires aux comptes

COFIREC  
Yann Chaker

ERNST & YOUNG Audit  
Béatrice Delaunay

**20.2 COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2005**  
(NORMES I.F.R.S.)

**20.2.1 Bilan consolidé Vextia 31 décembre 2005**

(En euros)	Notes	31 décembre 2005
Goodwill . . . . .	5.1	119 738 729
Immobilisations incorporelles . . . . .	5.2	92 853 885
Immobilisations corporelles . . . . .	5.2	376 373
Participations dans les entreprises associées . . . . .		0
Autres actifs financiers non courants . . . . .	5.3	80 431
Autres actifs non courants . . . . .	5.4	790 247
Actifs d'impôts différés . . . . .	5.5	355 863
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS . . . . .</b>		<b>214 195 528</b>
Stocks . . . . .	5.6	101 544
Clients . . . . .	5.7	5 061 298
Impôts courants . . . . .	5.8	845 721
Autres actifs courants . . . . .	5.9	1 765 740
Trésorerie . . . . .	5.10	13 996 631
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS . . . . .</b>		<b>21 770 934</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF . . . . .</b>		<b>235 966 462</b>
Capital . . . . .		52 000 000
Primes . . . . .		7 116
Réserves . . . . .		- 151 547
Résultat . . . . .		- 390 850
Capitaux propres – part du groupe . . . . .		51 464 719
Interêts minoritaires . . . . .		0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES . . . . .</b>	5.11	<b>51 464 719</b>
Dettes financières long terme . . . . .	5.12	127 467 475
Provisions à plus d'un an . . . . .	5.13/5.14	60 973
Autres passifs non courants . . . . .	5.15	6 751 547
Impôts différés passifs . . . . .	5.5	27 758 934
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS . . . . .</b>		<b>162 038 929</b>
Dettes financières court terme . . . . .	5.12	10 201 989
Fournisseurs . . . . .	5.16	2 234 732
Impôts courants . . . . .		0
Provisions à moins d'un an . . . . .	5.13	49 542
Autres passifs courants . . . . .	5.16	9 976 551
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS . . . . .</b>		<b>22 462 814</b>
<b>TOTAL DU PASSIF . . . . .</b>		<b>235 966 462</b>



20.2.2 Compte de résultat consolidé Vextia 31 décembre 2005

(En euros)	Notes	2005
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	4.1	<b>2 386 725</b>
Autres produits de l'activité . . . . .		156 805
Achats consommés . . . . .	4.1	2 907
Charges de personnel . . . . .		- 685 082
Charges externes . . . . .	4.1	- 769 466
Impôts et taxes . . . . .		- 114 803
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis . . . . .		0
Autres produits et charges d'exploitation . . . . .		- 187 134
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions</b> . .		<b>789 952</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles . . . . .		- 26 870
Dotations aux provisions nettes de reprises . . . . .		29 686
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles . . . . .		- 392 593
<b>Résultat opérationnel courant</b> . . . . .		<b>400 175</b>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .		0
<b>Résultat opérationnel</b> . . . . .		<b>400 175</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .		53 192
Coût de l'endettement financier brut . . . . .		- 1 041 332
<b>Coût de l'endettement financier net</b> . . . . .	4.2	<b>- 988 140</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b> . . . . .		<b>0</b>
<b>Impôt sur le résultat</b> . . . . .	4.3	<b>197 115</b>
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b> . . . . .		0
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .		0
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . .		0
<b>Résultat net</b> . . . . .		<b>- 390 850</b>
Part du groupe . . . . .		- 390 850
Intérêts minoritaires . . . . .		0
Résultat net, part du groupe, par action . . . . .	4.4	- 0,91
Nombre d'actions retenues pour le calcul . . . . .		895 775
Résultat net, part du groupe, par action, après dilution . . . . .	4.4	- 0,91
Nombre d'actions retenues pour le calcul . . . . .		895 775

### 20.2.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés Vextia 31 décembre 2005

(En euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Au 21 octobre 2005</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
Augmentation de capital . . . . .	51 960 000	51 960 000				51 960 000	0	51 960 000
Primes BSA . . . . .			157 603			157 603	0	157 603
Imputation des droits d'enregistrement . . .			- 150 487			- 150 487	0	- 150 487
BSA manager . . . . .				- 151 546		- 151 546		- 151 546
Résultat de l'exercice					- 390 850	- 390 850	0	- 390 850
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>52 000 000</b>	<b>52 000 000</b>	<b>7 116</b>	<b>- 151 546</b>	<b>- 390 850</b>	<b>51 464 719</b>	<b>0</b>	<b>51 464 719</b>

20.2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés Vextia 31 décembre 2005

(En euros)	Notes	2005
<b>I. Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net consolidé . . . . .		- 390 850
Dotations nettes aux amortissements et provisions . . . . .		391 063
Gains et pertes latentes liées aux variations de juste valeur . . . . .		
Charges et produits calculés liés aux stock-option et assimilés . . . . .		
Autres produits et charges calculés . . . . .		
Plus ou moins Values de cessions . . . . .		963
Profits et pertes de dilution . . . . .		
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence . . . . .		
Dividendes (titres non consolidés) . . . . .		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt . . . . .</b>		<b>1 176</b>
Coût de l'endettement financier net . . . . .	4.2	1 041 332
Charge d'impôt . . . . .	4.3	- 197 115
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt . . . . .</b>		<b>845 393</b>
Impôt versé . . . . .		-
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité . . . . .		- 95 271
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité . . . . .</b>		<b>750 122</b>
<b>II. Opérations d'investissement</b>		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles . . . . .	5.2	- 71 966
Encaissement liés aux cessions d'immobilisation corporelles et incorporelles . . . . .		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations financières . . . . .	5.3	- 10 367
Encaissement liés aux cessions d'immobilisation financières . . . . .		
Incidence des variation de périmètre . . . . .		- 148 868 539
Dividendes reçus . . . . .		
Subvention d'investissement reçues . . . . .		
Autres flux liés aux opérations d'investissement . . . . .		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement . . . . .</b>		<b>- 148 950 871</b>
<b>III. Opérations de financement</b>		
Sommes reçues des actionnaires lors de d'augmentation de capital . . . . .		25 587 389
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options . . . . .		
Rachats et reventes d'actions propres . . . . .		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice . . . . .		
Encaissement liés aux nouveaux emprunts . . . . .	5.12	136 609 992
Remboursement d'emprunts . . . . .		
Intérêt financiers nets versés . . . . .		
Autres flux liés aux opérations de financement . . . . .		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement . . . . .</b>		<b>162 197 381</b>
Incidence des variations des cours des devises . . . . .		
<b>Variation de trésorerie nette . . . . .</b>		<b>13 996 631</b>
Trésorerie et équivalents . . . . .		13 996 631
Découverts bancaires . . . . .		
<b>Trésorerie nette . . . . .</b>	5.10	<b>13 996 631</b>

## 20.2.5 Annexe aux comptes consolidés Vextia 31 décembre 2005

### 1. INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1 INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ

La Société, créée le 21 octobre 2005, a acquis le 30 novembre 2005 le Groupe Poliris, spécialisé dans le domaine de l'édition d'annonces immobilières de professionnels.

Vextia SAS est une société par actions simplifiée. Son siège social est situé au 3, rue du colonel Moll, Paris 17<sup>ème</sup> (France).

#### 1.2 BASE DE PRÉPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2005

Dans la perspective de l'Introduction en Bourse du Groupe en 2006, les comptes consolidés de la période du 21 octobre 2005 au 31 décembre 2005 du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 décembre 2005 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes. Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

S'agissant du premier exercice de la société Vextia, il n'est pas présenté de comptes comparatifs.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les états financiers sont présentés en euros.

En date du 18 juin 2006, le Directoire de Vextia a arrêté et autorisé la publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Vextia n'a pas opté, notamment, pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) ou n'est pas concernée par ces textes :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers sur les informations relatives au capital », d'application obligatoire à compter de 2007 ;
- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers »  
Cette norme doit être appliquée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- Amendement à IAS 19 « Avantages au personnel – Gains et pertes actuariels, régime de groupe et informations à fournir »  
Cet amendement doit être appliqué aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation, relatif à la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intragroupe futures »  
Cet amendement doit être appliqué aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- IFRIC 4 « Déterminer si un contrat contient un contrat de location »  
Cet interprétation doit être appliquée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques »  
Ce texte est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005 ;

- IFRIC 7 « Interprétation relative à la présentation de l'information financière dans les économies hyper inflationnistes »  
Ce texte est applicable pour les exercices ouverts postérieurement à mars 2006 ;
- IFRIC 2 « Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires » ;
- IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement ;
- IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minières ».

Les principes et méthodes comptables sont décrits ci-après.

### **1.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS**

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, notamment pour l'évaluation des actifs incorporels. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

### **1.4 PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

#### **1.4.1 Méthodes de consolidation**

Les états financiers comprennent les états financiers de Vextia et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

La société n'exerce pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres sociétés.

La société n'exerce pas de contrôle sur des entités *ad hoc* dans lesquelles aucune participation n'est détenue.

#### **1.4.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères et opérations en devises**

La société n'exerce pas de contrôle sur des sociétés établissant des comptes en devises étrangères et n'effectue aucune opération en devises.

#### **1.4.3 Opérations et comptes réciproques**

Les soldes au 31 décembre des comptes de créances et dettes entre les sociétés du Groupe, les charges et les produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupe telles que paiements des dividendes, plus ou moins values de cession, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts) des sociétés du Groupe, marges internes sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat et l'impôt différé.

#### **1.4.4 Goodwill**

Lors de la prise de contrôle exclusive d'une entreprise, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur ; la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en goodwill.

Le coût d'acquisition est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, (y compris les éventuels compléments de prix qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable), augmenté des frais directs liés à l'opération.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir note 1.5.3).

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

## **1.5 RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

### **1.5.1 Immobilisations incorporelles**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels,
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les relations clientèle, les logiciels et frais de développement technologiques, étant précisé que les frais de recherche ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### Marques :

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de test de dépréciation.

Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

#### Contrats :

Les relations contractuelles sont amorties sur la durée estimée d'utilité de la clientèle liée à l'activité Petites Annonces et Média, soit 9 ans.

#### Relation clientèle :

Les relations clientèle sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale qui a été estimée à 10 ans.

#### Logiciels et plate-forme technologique :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées entre 1 à 3 ans et portés à 5 ans pour la plate-forme technologique principale.

### **1.5.2 Immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de revient, diminuée des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériel de bureau et informatique, de mobilier de bureau et de matériel de transport.

Certains éléments de l'actif font l'objet de location dont Vextia est preneur. Ces éléments entrent donc dans le champ d'application de la norme IAS 17 relative aux contrats de location.

Selon cette norme, les contrats de location ayant pour effet de transférer substantiellement au preneur tous les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont qualifiés de contrats de location financement.

La valeur des immobilisations faisant l'objet d'un tel contrat qualifié de contrat de location financement est inscrite à l'actif. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode indiquée ci-dessous. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les contrats de location autres que les contrats de location financement sont des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à échéance du contrat.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées :

- Agencements et aménagements des constructions :	5 à 10 ans
- Matériel informatique :	3 ou 5 ans
- Matériel de transport :	5 ans
	5 ou
- Mobilier de bureau :	10 ans

### 1.5.3 Dépréciation des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et de goodwill.

Lorsque la valeur nette comptable des actifs devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence. La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur le goodwill, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur le goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau du plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs peuvent être raisonnablement affectés (un des 2 secteurs d'activité mentionnés dans la partie information sectorielle). Le goodwill est ventilé par unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

- La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans les conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché des études lors de transactions récentes.
- La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Les estimations sont réalisées sur les bases de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe.

### 1.5.4 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les pertes ou gains latents par rapport au prix d'acquisition sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'à la date de cession. Cependant, en cas de dépréciation jugée définitive, le montant correspondant à la perte de valeur est transféré des capitaux propres en résultat, la valeur nette comptable de la participation après dépréciation se substituant au prix d'acquisition.

Pour les actifs financiers non cotés, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Dans le cas où la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par une technique d'évaluation, le Groupe évalue les actifs financiers à leur coût historique.

### **1.5.5 Stocks**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

### **1.5.6 Distinction part courante/non courante**

En application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », une distinction doit être obligatoirement opérée entre les éléments courants et non courants dans le bilan établi conformément aux IFRS. Les actifs et passifs ayant une maturité inférieure à 12 mois à la date de clôture sont en conséquence classés en courants, y compris la part à court terme des dettes financières à long terme, les autres actifs et passifs étant classés en non courant.

Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan, parmi les éléments non courants.

### **1.5.7 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **1.5.8 Trésorerie et équivalents**

La ligne « Trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque de changement de valeur négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

### **1.5.9 Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé, dont les effets sont enregistrés en autres produits et charges financiers.

Si aucune évaluation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

### **1.5.10 Avantages au personnel**

Les avantages procurés par ces régimes relèvent de deux catégories : à cotisations définies et à prestations définies.

Les engagements de retraite et assimilés sont enregistrés de la façon suivante :

- Régime à cotisations définies : le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.



- Régimes à prestations définies : les estimations des obligations du Groupe sont calculées, conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau des rémunérations futurs, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Cette obligation est actualisée. Le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à une provision au bilan. La variation de cet engagement y compris l'effet d'actualisation financière est enregistrée dans le résultat opérationnel courant.

#### **1.5.11 Dettes financières**

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur correspondant au montant reçu moins les coûts directement attribuables, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les passifs financiers sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat.

Instruments composés :

Certains instruments financiers répondent à la définition d'un instrument hybride au regard de la norme IAS 32 (contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres). Il s'agit notamment des obligations à bons de souscription d'obligations avec bons de souscription d'obligations, et avec bons de souscription d'actions (OBSOBSA) et obligations à bons de souscription d'obligations (OBSA). Ces instruments n'ont pas fait l'objet comptablement d'un « split accounting » dans la mesure où l'évaluation de chaque composante ne pouvait être estimée de façon fiable (société non cotée).

De la même manière, les BSA managers ont été enregistrés au coût dans la mesure où leur juste valeur ne pouvait être également évaluée de façon fiable.

#### **1.5.12 Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat sauf si ces instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie.

Au 31 décembre 2005, les instruments dérivés contractés par le Groupe ne sont pas considérés comptablement comme des instruments de couverture.

#### **1.5.13 Impôts différés**

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement a été prise.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable étant maintenus à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et les passifs d'impôts différés du Sous-Groupe Poliris ont été compensés, conformément à la norme IAS 12.

#### **1.5.14 Comptabilisation des ventes**

Les prestations de diffusion d'annonces sont vendues pour un nombre d'annonces convenues pour une période de 12 mois tacitement reconductibles avec la faculté de résiliation à tout moment, avec un mois de préavis.

La société facture ces prestations par mois de prestations effectuées. Il n'y a pas de décalage entre les prestations et leur facturation.

Les revenus liés à la consultation d'annonces et les revenus publicitaires de sites Internet sont constatés par période échue et sur base statistique pour la période non facturée (deux mois).

Les services liés à la création et au référencement de sites Internet sont facturés le mois suivant la signature du contrat qui correspond au mois de la réalisation de la prestation.

Les prestations récurrentes liées à l'activité service suivent la même règle de facturation que la diffusion d'annonces.

#### **1.5.15 Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des produits ou charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Cette rubrique n'est donc alimentée que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Ces montants, sont, le cas échéant, précisément décrits dans une note annexe en montant et en nature.

#### **1.5.16 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période, après déduction des dividendes attribuables aux actions préférentielles.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre d'actions défini au paragraphe précédent, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Des actions ordinaires potentielles sont dilutives si leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action. Par exemple, il peut s'agir :

- des options de souscription existantes, dès lors que le prix de souscription est inférieur à la valeur de marché des actions. Dans ce cas, les fonds recueillis au titre de ces options sont présumés affectés dans ce calcul au rachat d'actions au prix du marché
- et de la conversion des actions préférentielles en actions ordinaires.

## **2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

### **2.1 MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE 2005**

Acquisition de la société Poliris : le 30 novembre 2005, Vextia a acquis 100 % du capital de la société Poliris pour un prix de 198,7 millions d'euros y compris 6 millions d'euros de frais d'acquisition et

12,8 millions d'euros de complément de prix estimé à verser sur 2006 et 2007. Les actifs acquis dans la transaction et le goodwill qui en découle sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros			
Actifs acquis	Valeur comptable	Ajustements de juste valeur	Valeur de marché
Marques Se loger et Immostreet . . . . .	104	58 896	59 000
Technologie . . . . .		10 100	10 100
Relations Clientèle et contrats . . . . .		24 100	24 100
Autres immobilisations incorporelles . . . . .	55		55
<b>Total immobilisations incorporelles . . . . .</b>	<b>159</b>	<b>93 096</b>	<b>93 255</b>
Immobilisations corporelles . . . . .	323		323
Autres actifs financiers non courants . . . . .	70		70
Stocks . . . . .	112		112
Clients . . . . .	5 759		5 759
Impôts différés . . . . .	4 489	- 32 089	- 27 600
Trésorerie . . . . .	10 724		10 724
Provisions . . . . .	- 108		- 108
Fournisseurs . . . . .	- 2 889		- 2 889
Autres actifs et passifs non courants . . . . .	206		206
Autres actifs et passifs courants . . . . .	- 930		- 930
	<u>17 915</u>	<u>61 007</u>	<u>78 922</u>
<b>Goodwill . . . . .</b>			<b>119 739</b>
<b>Prix d'acquisition . . . . .</b>			<b>198 661</b>

Le flux d'investissement lié à cette acquisition et présenté sur la ligne « incidence des acquisitions et cessions de titres consolidés » dans le tableau de flux de trésorerie se détaille ainsi en milliers d'euros :

Prix d'acquisition :	198 661
- dont rémunération en titres Vextia :	- 26 268
- dont estimation provisoire du complément de prix comptabilisé en autres passifs	- 12 800
Soit prix payé en numéraire (y compris frais d'acquisition) :	159 593
Trésorerie acquise (dont 105 milliers d'euros de levée de stock options) :	- 10 724
Impact net de l'acquisition sur la trésorerie :	148 869

La contribution du Sous-Groupe Poliris au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe est respectivement de 2 387 milliers d'euros et 563 milliers d'euros au 31 décembre 2005. Si le Sous-Groupe Poliris avait été intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sa contribution au chiffre d'affaires et au résultat aurait été respectivement de 24 631 milliers d'euros et 6 620 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

Les marques et la technologie ont été évaluées selon la méthode d'actualisation des flux de redevances (*royalty savings methodology*), c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour l'utilisation de ces marques ou de la technologie si le Groupe n'en était pas propriétaire.

La relation clientèle et le contrat ont été évalués selon la méthode des *cash flows* futurs générés par les clients présents à la date d'acquisition.

Le goodwill obtenu par différence représente les synergies attendues par l'acquéreur, les autres actifs incorporels non reconnaissables en IFRS tels que la part de marché, le capital humain et la clientèle future de Poliris.

Les valeurs d'affectation du prix d'acquisition ont été déterminées de façon préliminaire en fonction de la situation de Poliris au 30 novembre 2005. Les éventuelles modifications de valeurs seront prises en compte pendant la période d'allocation (12 mois à compter de la date de transaction).

## 2.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2005

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

### Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprises consolidées	Forme	% de contrôle	% d'intérêt	Adresse	N° SIREN
Vextia . . . . .	SAS	Société consolidante		3, rue du colonel Moll 75017 Paris	484851290
Poliris . . . . .	SA	100	100	216, avenue Jean Jaurès 75019 Paris	384830204
PressImmo On Line . .	SAS	100	100	216, avenue Jean Jaurès 75019 Paris	425074481

## 3. INFORMATION SECTORIELLE

### 3.1 PREMIER NIVEAU : INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Groupe est dédié à deux activités principales : une activité Petites Annonces et Média et une activité Services.

Il n'existe pas d'opérations entre ces deux secteurs.

(En euros)	Petites Annonces et Média	Services	Autres et Non affecté	12/31/2005
<b>Pour le premier niveau</b>				
Chiffre d'affaires				
Ventes à des clients externes . . . . .	1 866 467	520 258	0	<b>2 386 725</b>
Ventes inter-secteurs . . . . .	0	0	0	0
<b>Total des ventes . . . . .</b>	<b>1 866 467</b>	<b>520 258</b>	<b>0</b>	<b>2 386 725</b>
<b>Résultat sectoriel . . . . .</b>	<b>537 795</b>	<b>- 81 111</b>	<b>0</b>	<b>456 684</b>
Charges d'amortissement des immobilisations corporelles . . . . .			- 26 870	- 26 870
Dotations nettes aux provisions non affectables . . . . .			691	691
Autres produits et charges d'exploitation . .			- 30 329	- 30 329
<b>Résultat opérationnel courant . . . . .</b>				<b>400 175</b>
Autres charges et produits, nets . . . . .				0
Charges de financement et autres produits financiers . . . . .			- 988 140	- 988 140
Impôts . . . . .			197 115	197 115
<b>Résultat net . . . . .</b>				<b>- 390 850</b>

(En euros)	Petites Annonces et Média	Services	Autres et Non affecté	12/31/2005
Goodwill . . . . .	118 443 718	1 295 011		119 738 729
Immobilisations corporelles . . . . .	86 470 804	6 383 081		92 853 885
Clients . . . . .	3 367 075	1 694 223	0	5 061 298
Autres actifs . . . . .			3 114 335	3 114 335
<i>Dont investissements opérationnels de     l'exercice . . . . .</i>			366 920	366 920
Actifs d'impôts . . . . .			1 201 584	1 201 584
Trésorerie . . . . .			13 996 631	13 996 631
<b>Total actif . . . . .</b>	<b>208 281 597</b>	<b>9 372 315</b>	<b>18 312 550</b>	<b>235 966 462</b>
Fourisseurs . . . . .	1 921 263	313 469	0	2 234 732
Autres passifs . . . . .			16 838 613	16 838 613
Passifs d'impôts . . . . .			27 758 934	27 758 934
Dettes financières . . . . .			137 669 464	137 669 464
Capitaux propres . . . . .			51 464 719	51 464 719
<b>Total passif . . . . .</b>	<b>1 921 263</b>	<b>313 469</b>	<b>233 731 730</b>	<b>235 966 462</b>

\* *Compte tenu d'une provision client d'un montant total de 395 440 €, répartie pour 277 909 € en Petites Annonces et Média et 117 531 € en services, et de l'amortissement des immobilisations incorporelles d'un montant total de 392 593 €, réparti pour 365 605 € en Petites Annonces et Média et 26 988 € en services.*

Le résultat sectoriel comprend les coûts qui sont directement attribuables ou raisonnablement affectables selon une clé de répartition aux deux secteurs.

La clé de répartition retenue est fonction des effectifs pour les coûts non directement attribuables.

Les autres actifs non affectables sont composés des immobilisations corporelles (note 5.2), des autres actifs financiers non courants (note 5.3), des autres actifs non courants (note 5.4), et des stocks (note 5.6).

Les autres passifs non affectables sont constitués des provisions (note 5.13), des autres passifs non courants (note 5.15) et des autres passifs courants (note 5.16).

### 3.2 DEUXIÈME NIVEAU : INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les zones géographiques sont définies en deux secteurs : Ile de France et Autres régions.

#### Exercice 2005

(En euros)	Ile de France	Autres régions	2005
Chiffre d'affaires			
Ventes à des clients externes . . . . .	1 448 099	938 626	2 386 725
Ventes inter-secteurs . . . . .	0	0	0
<b>Total des ventes . . . . .</b>	<b>1 448 099</b>	<b>938 626</b>	<b>2 386 725</b>

(En euros)	Ile de France	Autres régions	31/12/2005
Goodwill . . . . .	119 738 729		119 738 729
Clients . . . . .	3 042 878	2 018 421	5 061 298
Autres actifs . . . . .	95 968 220		95 968 220
<i>Dont investissements opérationnels de l'exercice</i> . . . . .	366 920		366 920
Actifs d'impôts . . . . .	1 201 584		1 201 584
Trésorerie . . . . .	13 996 631		13 996 631
<b>Total actif</b> . . . . .	<b>233 948 042</b>	<b>2 018 421</b>	<b>235 966 462</b>

#### 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

##### 4.1 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

(En euros)	2005
Ventes de biens . . . . .	10 929
Prestations de services . . . . .	2 375 796
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	<b>2 386 725</b>

Les ventes de biens sont constituées de la vente de presse des journaux (Se Loger et Se Loger Neuf).

Les services sont composés majoritairement des prestations d'abonnement, petites annonces ainsi que des revenus publicitaires et de la création de services Web à destination de la clientèle (agents immobiliers).

Les achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

(En euros)	2005
<b>Achats consommés</b> . . . . .	<b>- 2 907</b>
Autres achats . . . . .	412 423
Sous traitance et reversements . . . . .	43 432
Loyers et locations . . . . .	39 887
Entretien et réparation . . . . .	6 612
Assurances . . . . .	3 371
Commissions de courtage . . . . .	13 178
Honoraires . . . . .	73 294
Communication & Publicité . . . . .	77 560
Transports, voyages et déplacements . . . . .	14 980
Affranchissements, télécommunication . . . . .	37 242
Autres . . . . .	47 488
<b>Charges externes</b> . . . . .	<b>769 466</b>
<b>Total</b> . . . . .	<b>766 560</b>

## 4.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est constitué des éléments suivants :

(En euros)	2005
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .	53 192
Coût de l'endettement financier brut . . . . .	-1 041 332
<b>Coût de l'endettement financier net . . . . .</b>	<b>-988 140</b>
<b>Autres produits et charges financiers . . . . .</b>	<b>0</b>

## 4.3 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

En vertu d'une adhésion en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 et pour une durée de 5 ans, un groupe fiscal était formé comprenant les sociétés Poliris et Pressimmo.

Le 3 mars 2006, la société Vextia a opté pour l'application du régime d'intégration fiscale aux trois sociétés suivantes : Vextia, Poliris et Pressimmo.

### 4.3.1 Analyse de la charge d'impôt

(En euros)	2005
Impôt courant sur la période . . . . .	0
Variation des impôts différés . . . . .	-197 115
<b>Produit total d'impôt . . . . .</b>	<b>-197 115</b>

(En euros)	2005
Résultat avant impôt . . . . .	-587 965
Produit d'impôt . . . . .	-197 115
<b>Taux d'imposition effectif . . . . .</b>	<b>33,52 %</b>

Le taux d'impôt effectif constaté est de 33,52 %, peu différent du taux légal d'imposition en France de 34,93 %.

### 4.3.2 Source d'impôts différés au compte de résultat

(En euros)	2005
Décalages fiscaux . . . . .	0
Déficits reportables . . . . .	-50 493
Retraitements de la valeur de marché des dérivés . . . . .	-9 767
Retraitements amortissements immobilisations incorporelles . . . . .	-135 170
Retraitements des Indemnités de fin de carrière . . . . .	-1 685
<b>Total . . . . .</b>	<b>-197 115</b>

### 4.3.3 Source d'impôts différés au bilan

Voir paragraphe 5.5.

#### 4.4 RÉSULTAT PAR ACTION

##### 4.4.1 Résultat net par action ordinaire

(En euros)	2005
Résultat net du groupe . . . . .	- 390 850
Dividendes des actions préférentielles* . . . . .	- 424 658
<b>Résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires . . . . .</b>	<b>- 815 508</b>
Nombre d'actions ordinaires moyen en circulation sur la période . . . . .	895 775
<b>Résultat net par action . . . . .</b>	<b>- 0,91</b>

\* Nombre d'actions préférentielles : 50 000 000

Droit aux dividendes égal à 10 % de la valeur nominale soit 5 000 000 € par an.

Le calcul du nombre moyen d'actions a été établi sur la base de la période.

##### 4.4.2 Résultat net dilué par action

Il n'existe pas d'instruments dilutifs au niveau de Vextia. En effet les actions supplémentaires résultant de la conversion éventuelle des actions de préférence ainsi que les différents bons de souscription existant au 31 décembre 2005 (BSA managers, OBSA Mezzanine/OBSOBSA) ne constituent pas à cette date des instruments dilutifs dans la mesure où le résultat de la période est une perte.

L'impact du plan de stock-options Poliris est non significatif (nombre d'options non encore exercées au 31 décembre 2005 : 65)

En conséquence, le résultat net dilué par action est identique au résultat net de base par action ordinaire.

#### 5. NOTES SUR LE BILAN

##### 5.1 VALORISATION DES INCORPORELS À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

a) Affectation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée entre les deux secteurs d'activités

(En euros)	Brut	Dépréciations	Net	Petites Annonces et Média	Services
Goodwill Poliris . . . . .	119 738 729	0	119 738 729	118 443 718	1 295 011
Marque à durée d'utilité indéterminée . . . . .	57 800 000	0	57 800 000	55 455 048	2 344 952
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>177 538 729</b>	<b>0</b>	<b>177 538 729</b>	<b>173 898 766</b>	<b>3 639 963</b>

b) Tests de dépréciation

Compte tenu de l'acquisition récente de Poliris (30 novembre 2005) le Groupe a estimé que le prix de la transaction à cette date était représentatif de la juste valeur au 31 décembre 2005 des deux secteurs d'activité.



## 5.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 5.2.1 Mouvements de l'exercice 2005

(En euros)	21/10/2005	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2005
<b>Immobilisations</b>					
<b>incorporelles</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>94 683 927</b>	<b>4 510</b>	<b>22 867</b>	<b>94 665 569</b>
<i>Marques</i> . . . . .		<i>59 000 000</i>			<i>59 000 000</i>
<i>Technologie</i> . . . . .		<i>10 100 000</i>			<i>10 100 000</i>
<i>Relation clientèle et contrat</i> .		<i>24 100 000</i>			<i>24 100 000</i>
<i>Autres immobilisations</i>					
<i>incorporelles</i> . . . . .		1 483 927	4 510	22 867	1 465 570
<b>Goodwill</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>119 738 729</b>			<b>119 738 729</b>
<b>Immobilisations</b>					
<b>corporelles</b> . . . . .		<b>2 046 257</b>	<b>67 456</b>	<b>2 157</b>	<b>2 111 556</b>
<i>Installations techniques,</i>					
<i>matériels et outill. industriels</i>	0	1 837		1 837	0
<i>Installations générales,</i>					
<i>agencés et amngts divers</i> . . .	0	457 893			457 893
<i>Matériel de transport</i> . . . . .	0	59 638			59 638
<i>Matériel de bureau et</i>					
<i>informatique, mobilier</i> <sup>(1)</sup> . . .	0	1 526 889	67 456	320	1 594 025
<b>Valeurs brutes</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>216 468 913</b>	<b>71 966</b>	<b>25 025</b>	<b>216 515 854</b>

<sup>(1)</sup> Dont immobilisations financées par contrats de location financière 568 603 € au 31/12/2005, amortis à 100 %.

(En euros)	21/10/2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2005
<b>Immobilisations</b>					
<b>incorporelles</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>1 428 153</b>	<b>405 756</b>	<b>22 224</b>	<b>1 811 685</b>
<i>Marques</i> . . . . .			<i>20 000</i>		<i>20 000</i>
<i>Technologie</i> . . . . .			<i>168 333</i>		<i>168 333</i>
<i>Relation clientèle et contrat</i> . .			<i>204 259</i>		<i>204 259</i>
<i>Autres immobilisations</i>					
<i>incorporelles</i> . . . . .		1 428 153	13 162	22 224	1 419 091
<b>Immobilisations corporelles</b> .	<b>0</b>	<b>1 723 313</b>	<b>13 707</b>	<b>1 837</b>	<b>1 735 183</b>
<b>Amortissements et</b>					
<b>dépréciations</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>3 151 466</b>	<b>419 463</b>	<b>24 062</b>	<b>3 546 867</b>
<b>Immobilisations</b>					
<b>incorporelles</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>93 255 774</b>			<b>92 853 885</b>
<i>Marques</i> . . . . .		<i>59 000 000</i>			<i>58 980 000</i>
<i>Technologie</i> . . . . .		<i>10 100 000</i>			<i>9 931 667</i>
<i>Relation clientèle et contrat</i> . .		<i>24 100 000</i>			<i>23 895 741</i>
<i>Autres immobilisations</i>					
<i>incorporelles</i> . . . . .		55 774			46 479
<b>Goodwill</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>119 738 729</b>			<b>119 738 729</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> .	<b>0</b>	<b>322 944</b>			<b>376 373</b>
<b>Valeurs nettes</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>213 317 447</b>			<b>212 968 987</b>

Il n'y a pas de perte de valeur constatée en 2005 sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

### 5.3 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En euros)	21/10/2005	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	31/12/2005
Titres de sociétés . . . . .	0	3 958			3 958
Dépôts versés . . . . .	0	70 048	10 367		80 415
<b>Autres actifs financiers non courant . . . . .</b>	<b>0</b>	<b>74 006</b>	<b>10 367</b>	<b>0</b>	<b>84 373</b>
Dépréciation des immobilisations financières . . .	0	3 942	0	0	3 942
<b>Valeur nette des autres actifs financiers non courant . . . . .</b>	<b>0</b>	<b>70 064</b>	<b>10 367</b>	<b>0</b>	<b>80 431</b>

Les autres actifs financiers non courants sont constitués :

- des actifs financiers disponibles à la vente :

(En euros)	Valeur des titres au 31/12/2005	Fraction du capital détenu	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
Immostreet.es . . . . .	16	100 %	1 442	0
Acidnet . . . . .	0	25 %	Société en cours de liquidation	
<b>Total . . . . .</b>	<b>16</b>			

Les titres des sociétés ci-dessus n'ont pas été consolidés ; Immostreet.es n'a pas d'activité et la société Acidnet est en cours de liquidation depuis l'exercice 2004.

- des dépôts de garantie sur loyers.

### 5.4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En euros)	31/12/2005
Prélèvement exceptionnel sur la distribution de résultat* . . . . .	790 247
<b>Autres actifs non courants . . . . .</b>	<b>790 247</b>

\* Le prélèvement exceptionnel de 25 % institué par l'article 95 de la loi de finances pour 2004, lequel sera restitué par le Trésor Public par tiers sur une période de trois ans.

Toutes les créances sur l'Etat ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

## 5.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En euros)	31/12/2005
Déficits reportables . . . . .	4 498 600
Décalages fiscaux . . . . .	21 556
Retraitements des Indemnités de fin de carrière . . . . .	20 595
Fair value dérivés (COLLAR) . . . . .	9 769
<b>Actifs d'impôts différés . . . . .</b>	<b>4 550 520</b>
Impôt différés passifs sur la mise à valeur de marché :	
– des marques . . . . .	20 306 814
– des technologies . . . . .	3 419 473
– des relations clientèle et contrat . . . . .	8 227 304
<b>Passifs d'impôts différés . . . . .</b>	<b>31 953 591</b>
<b>Actifs d'impôts différés nets (Entité fiscale Vextia) . . . . .</b>	<b>355 863</b>
<b>Passifs d'impôts différés nets (Entité fiscale Poliris) . . . . .</b>	<b>27 758 934</b>

Les déficits reportables concernent les sociétés Poliris SA et Vextia SAS. Ils sont indéfiniment reportables.

Les projections chiffrées montrent que les sociétés concernées (Poliris et Vextia) récupéreront les déficits reportables restant (correspondant à un impôt de 4 498 600 €) sur les exercices 2006 et 2007.

## 5.6 STOCKS

Les stocks, d'un montant de 101 544 €, sont constitués intégralement d'appareils photos avec lentilles et sont destinés à la vente dans le cadre des contrats d'abonnement « Webvision ».

## 5.7 CRÉANCES CLIENTS NETTES

Toutes les créances sont à échéance de moins d'un an.

(En euros)	31/12/2005
Valeur brute . . . . .	5 438 002
Dépréciation . . . . .	376 704
<b>Valeur nette . . . . .</b>	<b>5 061 298</b>

## 5.8 IMPÔTS COURANTS

(En euros)	31/12/2005
Carry Back à moins d'un an . . . . .	467 794
Prélèvement exceptionnel sur la distribution de résultat* . . . . .	377 927
<b>Impôts courants . . . . .</b>	<b>845 721</b>

\* Confère paragraphe 5.4 autres actifs non courants

## 5.9 AUTRES ACTIFS COURANTS

(En euros)	31/12/2005
Créances de TVA . . . . .	1 313 734
Charges constatées d'avance . . . . .	212 540
Remises fournisseurs à recevoir . . . . .	11 470
Autres créances, nettes . . . . .	227 996
<b>Autres actifs courants . . . . .</b>	<b>1 765 740</b>

Tous les autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

## 5.10 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

En décembre 2005, un compte rémunéré au taux de 2,38 % a été souscrit auprès de la BNP.

(En euros)	31/12/2005
Dépôts à terme . . . . .	9 718 619
Parts de Sicav et FCP monétaires . . . . .	
Comptes bancaires . . . . .	4 278 012
<b>Trésorerie et équivalents . . . . .</b>	<b>13 996 631</b>

(En euros)	31/12/2005
Trésorerie et équivalents . . . . .	13 996 631
Découverts bancaires . . . . .	
<b>Trésorerie nette du Tableau de variation de trésorerie . . . . .</b>	<b>13 996 631</b>

## 5.11 CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

### 5.11.1 Capital

La société a été créée le 21 octobre 2005 avec un capital de 40 000 actions d'une valeur nominale de un euro.

Le 30 novembre 2005, le capital de la société a été modifié des éléments suivants :

- a) correspondant à des apports en numéraire :
- émission de 909 312 actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro ;
  - émission de 40 372 actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro à bons de souscription d'actions ordinaires (ABSA) ;
  - émission de 11 391 743 actions de préférence A d'une valeur nominale de un euro ;
  - émission de 12 341 052 actions de préférence B, sans droit de vote, d'une valeur nominale de un euro ;
  - émission de 484 484 actions de préférence C, d'une valeur nominale de un euro ;
  - émission de 524 856 actions de préférence D, sans droit de vote, d'une valeur nominale de un euro ;

b) correspondant à l'apport en nature de 14,72 % des titres Poliris :

- émission de 1 010 316 actions ordinaires d'une valeur de un euro à bons de souscription d'actions ordinaires (ABSA),
- émission de 12 123 773 actions de préférence C d'une valeur nominale de un euro
- et émission de 13 134 092 actions de préférence D, sans droit de vote, d'une valeur nominale de un euro.

Ainsi, au 31 décembre 2005, le capital autorisé est de 52 000 000 d'actions d'une valeur nominale de un euro, intégralement émises et libérées. Il se décompose de la manière suivante :

Actions ordinaires :	949 312
Actions ordinaires à bons de souscription d'actions ordinaires <sup>(1)</sup> :	1 050 688
Actions de préférence A <sup>(2)</sup> :	11 391 743
Actions de préférence B <sup>(2)</sup> :	12 341 052
Actions de préférence C <sup>(2)</sup> :	12 608 257
Actions de préférence D <sup>(2)</sup> :	13 658 948

<sup>(1)</sup> Les modalités et caractéristiques des 1 050 688 bons de souscription sont les suivantes :

*Les 1 050 688 bons de souscription donneront droit à souscrire à 514 112 actions ordinaires nouvelles de Vextia d'une valeur nominale de un euro chacune.*

*Les bons de souscription seront exerçables jusqu'au 30 novembre 2009 en cas de changement de l'actionnariat et en cas d'Introduction en Bourse, à la date notifiée par la société avant l'Introduction en Bourse, cette date ne pouvant être antérieure à la date de réception du visa de l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Les bons de souscription d'actions ne pourront être exercés si le multiple réalisé par 3i est inférieur ou égal à quatre.*

<sup>(2)</sup> *Les actions de préférence, quelle que soit leur catégorie, donnent droit, en cas de décision de distribution de bénéfices ou réserves par l'assemblée générale, à un dividende précipitaire de 10 % et bénéficient statutairement d'une « liquidation préférence » en cas d'Introduction en Bourse, de fusion ou de liquidation de Vextia. Les actions de préférence ne donnent droit à aucun dividende au-delà du dividende précipitaire. Les actions de préférence sont automatiquement converties en actions ordinaires en cas d'Introduction en Bourse.*

*3i et les autres investisseurs financiers sont titulaires des actions de préférence A et B, qui sont séniors par rapport aux actions C et D souscrites par les managers. Les actions de préférence A et B ont les mêmes caractéristiques financières. Les actions de préférence C et D ont les mêmes caractéristiques financières.*

*Les actions de préférence B et D, qui représentent 50 % du capital social de Vextia, sont privées de droit de vote.*

Au 31.12.05, Vextia et ses filiales ne détiennent pas d'actions propres.

### 5.11.2 Variation des capitaux propres

Les mouvements qui ont affecté les capitaux propres sont :

(En euros)	31/12/2005
Capitaux propres Vextia d'origine . . . . .	40 000
Augmentation de capital Vextia par apport en numéraire . . . . .	25 691 819
Augmentation de capital Vextia par apport en nature . . . . .	26 268 181
Prime d'émission BSA . . . . .	157 603
BSA managers . . . . .	- 151 546
Imputation des droits d'enregistrement . . . . .	- 150 487
Résultat consolidé 2005 . . . . .	- 390 850
<b>Total Capitaux propres . . . . .</b>	<b>51 464 719</b>

### 5.11.3 Dividendes versés par la société consolidante

Aucune distribution n'a été opérée sur l'exercice.

## 5.12 DETTE FINANCIÈRE

### 5.12.1 Échéancier des emprunts et dettes financières

	A moins 1 an	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit . . . . .	9 226 707	36 071 629	31 395 846	76 694 182
Autres dettes financières . . . . .	864	0	60 000 000	60 000 864
Intérêts courus . . . . .	974 418	0	0	974 418
<b>Total au 31.12.2005 . . . . .</b>	<b>10 201 989</b>	<b>36 071 629</b>	<b>91 395 846</b>	<b>137 669 464</b>

Les emprunts et dettes financières se décomposent de la façon suivante au 31/12/05 :

	Valeur Origine	Taux d'intérêt facial d'origine	Maturité
Dette senior A1 . . . . .	25 532 795	Euribor 1 mois +2,25	déc-11
Dette senior B1 . . . . .	20 000 000	Euribor 1 mois +2,25	déc-12
Crédit Relais . . . . .	9 700 000	Euribor 1 mois +1,75	déc-06
OBSA Mezzanine . . . . .	21 455 591	Euribor 1 mois +4,5	déc-13
Autres emprunts . . . . .	5 796	5,5 %	janv-06
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit . . . . .</b>	<b>76 694 182</b>		
OBSOBSA . . . . .	60 000 000	10 %	nov-15
<b>Autres dettes financières . . . . .</b>	<b>60 000 000</b>		

<sup>(1)</sup> Principales caractéristiques des OBSA Mezzanine (44 obligations de nominal 500 000).

Les obligations sont remboursées par anticipation en cas d'Introduction en Bourse ou de changement significatif de l'actionnariat. A chaque obligation sont attachés 464 bons de souscription A et 191 bons de souscription B. Ces bons ne sont exerçables qu'en cas d'Introduction en Bourse ou de changement significatif de l'actionnariat au prix de 1 Euro par action. Les BSA B sont émis pour éviter la dilution pouvant résulter de l'exercice des BSA détenus par le management. L'intégralité du coût de ces BSA manager est enregistré en dette comme le permettent les paragraphes 80-81 de l'IAS 39.

<sup>(2)</sup> Principales caractéristiques des OBSOBSA :

Il s'agit d'obligations souscrites par des actionnaires financiers auxquelles sont attachés des bons de souscriptions d'obligations affectés à chaque période de paiement d'intérêt (et qui deviennent caduques en cas de non exercice pour une période d'intérêt donnée (compensation des créances d'intérêts par l'émission de nouvelles obligations portant même intérêt et d'une durée d'échéance celle de l'emprunt d'origine)) et des bons de souscriptions d'actions de préférence E, ayant les mêmes caractéristiques que les actions de préférence A et B. 10 BSA donnent lieu à la souscription d'une action préférence E, chaque action donnant droit à 100 droits de vote.

Au 31/12/2005, le taux d'intérêt effectif des emprunts auprès des établissements de crédit et des autres dettes financières s'élève à 7,5 %.

### 5.12.2 Ventilation des emprunts par taux avant et après couverture

	31/12/2005		
	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couverture*	Structure de la dette après couverture
A taux fixe . . . . .	59 127 902	47 302 321	106 430 223
A taux variable . . . . .	78 541 562	-47 302 321	31 239 241
<b>Emprunts et dettes financières . . . . .</b>	<b>137 669 464</b>	<b>0</b>	<b>137 669 464</b>

\* Si Euribor 3 mois est compris entre 2,6 % et 3,8 %, les couvertures mises en place ne sont pas actives

Un Collar a été négocié par Vextia pour encadrer l'exposition à taux variable. Ce Collar a été pris en considération dans le tableau ci-dessus bien que non considéré comptablement comme une couverture car ne répondant pas strictement à la définition comptable d'une couverture.

*Sensibilité de la charge financière :*

Une augmentation des taux de 1 % engendrerait, à dette constante, une augmentation de la charge d'intérêt de la dette après couverture d'environ 68 milliers d'euros, calculé pour un mois, la dette étant née le 30 novembre 2005. Pour un exercice de douze mois, l'augmentation de la charge d'intérêt ressortirait à 816 milliers d'euros. Cette augmentation n'intègre aucun effet du Collar, celui-ci étant inactif entre 2,6 % et 3,8 %.

**5.12.3 Juste valeur des emprunts et dettes financières**

	31/12/2005	
	Juste valeur	Valeur comptable
Emprunts et dettes financières . . . . .	137 669 464	137 669 464
<b>Total . . . . .</b>	<b>137 669 464</b>	<b>137 669 464</b>

La juste valeur des dettes a été déterminée en utilisant la valeur nette comptable de fin de période dans la mesure où elle ne pouvait pas être estimée de façon fiable (aucune référence d'emprunt obligataire coté pour Poliris)

**5.12.4 Lignes de crédit disponibles**

Le montant des lignes de crédit disponibles s'élève, au 31 décembre 2005, à 5 millions d'euros.

**5.12.5 Gestion des covenants**

Concernant les emprunts auprès des établissements de crédit, le Groupe s'est engagé à respecter certains ratios financiers et est soumis également, le cas échéant, à une clause de remboursement anticipé.

- 1) Covenants concernant les prêts Seniors
  - a) Engagements en matière de ratios financiers

La société s'est engagée à respecter semestriellement les ratios suivants :

Date de vérification	Ratio : Endettement net total/EBITDA consolidé*	Ratio : Endettement net senior/EBITDA consolidé	Ratio : Cash flow consolidé/ Service total de la dette	Ratio : EBITDA consolidé/total des intérêts exigible nets en espèce
30-juin-06 . . . . .	6,50	4,50	N/A	2,75
31-déc-06 . . . . .	5,80	4,25	1,10	2,75
30-juin-07 . . . . .	5,25	3,75	N/A	3,00
31-déc-07 . . . . .	4,50	3,00	1,10	3,50
30-juin-08 . . . . .	4,00	2,75	N/A	3,50
31-déc-08 . . . . .	3,25	2,25	1,10	3,50
30-juin-09 . . . . .	2,50	2,00	N/A	3,50
31-déc-09 . . . . .	2,00	1,50	1,10	3,50
30-juin-10 . . . . .	2,00	1,50	N/A	3,50
31-déc-10 . . . . .	2,00	1,50	1,10	3,50

\* L'EBITDA consolidé désigne le bénéfice total cumulé et consolidé réalisé sur les activités ordinaires avant tout paiement d'intérêts nets, avant tout versement d'échéance de remboursement, et avant imposition, et après réintégration des rectifications capitalisées au

*titre des amortissements et provisions pratiquées sur certains coûts et sur certaines charges autres que de trésorerie, et après déduction de tous les profits autres que de trésorerie, conformément à ce qui est déterminé par les états financiers consolidés du Groupe.*

En ce qui concerne la marge appliquée sur les prêts seniors A1 et A2 ainsi que sur le crédit relais, celle-ci est fonction du ratio Endettement Net Senior par rapport à l'EBITDA consolidé. La marge est de 2,25 % par an jusqu'au 30 novembre 2006. Par la suite, la marge applicable sera déterminée par référence au ratio d'endettement Net Senior par rapport à l'EBITDA consolidé, allant de 2,25 % au maximum pour un multiple égal à 3,5 à 1,25 % au minimum pour un multiple inférieur à 1,5.

*b) Clause de remboursement anticipé*

Un remboursement anticipé total des prêts seniors est prévu en cas d'Introduction en Bourse de Vextia ou de Poliris ou en cas de changement de contrôle.

Un remboursement anticipé partiel des prêts seniors est prévu en cas de :

- perception de produits d'assurance, produits de cession d'actifs ou produits et créances résultant du contrat d'acquisition et de cession des actions, pour la part non réinvestie excédant 1 000 000 d'euros ;
- cash flow excédant 500 000 d'euros sauf si le ratio d'endettement net total par rapport à l'EBITDA consolidé est inférieur à 2, à hauteur de 50 % du surplus de cash flow ;
- Introduction en Bourse n'ayant pas pour effet un changement de contrôle, pour un montant amenant le ratio d'endettement net total par rapport à l'EBITDA consolidé à 3,5.

2) Covenants concernant les prêts Mezzanine

*a) Engagements en matière de ratios financiers*

Date de vérification	Ratio : Endettement net total/EBITDA consolidé	Ratio : Endettement net senior/EBITDA consolidé	Ratio : Cash flow consolidé/ Service total de la dette	Ratio : EBITDA consolidé/total des intérêts exigible nets en espèce	Investissement* (EUR)
30-juin-06 . . . . .	7,50	5,20	N/A	2,35	N/A
31-déc-06 . . . . .	6,70	4,90	1,00	2,35	1 000 000
30-juin-07 . . . . .	6,00	4,30	N/A	2,55	N/A
31-déc-07 . . . . .	5,20	3,45	1,00	3,00	1 250 000
30-juin-08 . . . . .	4,60	3,15	N/A	3,00	N/A
31-déc-08 . . . . .	3,75	2,60	1,00	3,00	1 500 000
30-juin-09 . . . . .	2,90	2,30	N/A	3,00	N/A
31-déc-09 . . . . .	2,30	1,75	1,00	3,00	1 750 000
30-juin-10 . . . . .	2,30	1,75	N/A	3,00	N/A
31-déc-10 . . . . .	2,30	1,75	1,00	3,00	2 000 000

\* Si le montant investi est inférieur au montant maximal autorisé pour l'exercice, alors le montant maximal autorisé pour l'exercice suivant est augmenté du montant non utilisé lors de l'exercice précédent.

*Ce report est valable sur les exercices suivants si ce dernier n'a pas été utilisé.*

*b) Clause de remboursement anticipé*

Les clauses de remboursement anticipé concernant les prêts Mezzanine sont identiques à celles concernant les prêts Seniors (voir 5.12.5 §1.b).



## 5.13 PROVISIONS

(En euros)	21/10/2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		31/12/2005
				Utilisées	Non Utilisées	
Provision pour engagements de retraite et assimilés	0	59 518	1 455			60 973
<b>Part à long terme .</b>	<b>0</b>	<b>59 518</b>	<b>1 455</b>	<b>0</b>		<b>60 973</b>
Provisions pour litiges . . . . .	0	0		0	0	0
Autres provisions pour risques et charges . . . . .	0	48 542	2 000	1 000		49 542
<b>Part à court terme .</b>	<b>0</b>	<b>48 542</b>	<b>2 000</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>49 542</b>
<b>Total . . . . .</b>		<b>108 060</b>	<b>3 455</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>110 515</b>

Les provisions de 49 542 euros concernent essentiellement un litige bancaire (un règlement de 1 000 € est intervenu sur l'exercice).

## 5.14 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

### 5.14.1 Hypothèses actuarielles

(En euros)	2005
Age de début de carrière cadres . . . . .	22 ans
Age de début de carrière non cadres . . . . .	21 ans
Proportion de départ volontaire . . . . .	100 %
Taux de turn over moyen . . . . .	11 %
Taux d'actualisation . . . . .	4,01 %
Taux d'augmentation des salaires . . . . .	3 %
Table de survie . . . . .	TV 88/90
Taux de charges sociales . . . . .	47 %

### 5.14.2 Variation des engagements au cours de l'exercice

(En euros)	31/12/2005
<b>Variation de périmètre . . . . .</b>	<b>59 518</b>
Coûts des services rendus . . . . .	577
Charges d'intérêts . . . . .	162
Gains et pertes actuariels . . . . .	716
<b>Dette actuarielle à la clôture . . . . .</b>	<b>60 973</b>

### 5.14.3 Charges comptabilisées au cours de l'exercice

(En euros)	2005
Charge comptabilisée au cours de l'exercice . . . . .	1 455

## 5.15 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(En euros)	31/12/2005
Complément de prix <sup>(1)</sup> .....	6 600 000
BSA managers <sup>(2)</sup> .....	151 547
<b>Total autres passifs non courants</b> .....	<b>6 751 547</b>

<sup>(1)</sup> Estimation du second complément de prix qui sera à verser en 2007 sur l'acquisition de Poliris en fonction des hypothèses retenues dans l'atteinte de l'EBITDA cible (voir également paragraphe 5.16).

<sup>(2)</sup> Ces BSA managers sont inscrits en dette selon le principe rappelé en note 5.12.1 (1)

## 5.16 FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(En euros)	31/12/2005
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b> .....	<b>2 234 732</b>
Personnel et organismes sociaux .....	972 461
Etat et collectivités locales .....	1 709 656
Clients : Avances et acomptes versés .....	49 754
Complément de prix <sup>(1)</sup> .....	6 200 000
Valeur de marché des instruments dérivés .....	28 370
Autres dettes .....	983 814
Produits constatés d'avance .....	32 496
<b>Autres passifs courants</b> .....	<b>9 976 551</b>
<b>Total</b> .....	<b>12 211 283</b>

<sup>(1)</sup> Estimation du premier complément de prix qui sera à verser en 2006 sur l'acquisition de Poliris en fonction des hypothèses retenues dans l'atteinte de l'EBITDA cible sur le premier semestre 2006 (voir également paragraphe 5.15).

## 6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 6.1 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT D'ACTIONS

En 2000, le Sous-Groupe Poliris a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions (assemblée générale mixte du 17 juillet 2000). Le conseil du 23 janvier 2001 a, dans le cadre de cette autorisation, attribué 12 900 options à certains salariés de la société et de ses filiales.

Nombre d'options attribuées initialement par le CA :	12 900
Date d'expiration de la période de levée d'options :	23/01/2009
Prix de souscription :	49,4271 €
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2005 :	65
Nombre d'options exercées sur l'exercice :	2 130

### 6.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2005, l'engagement pour le droit individuel de formation s'élève à 1.300 heures représentant 100 % des droits acquis des salariés.

Engagement lié aux contrats de location simple :

<b>Immobilier</b>	
(En euros)	2005
A moins d'un an . . . . .	187 273
De un à cinq ans . . . . .	749 093
Au-delà de cinq ans . . . . .	156 061
<b>Total</b> . . . . .	<b>1 092 428</b>

<b>Véhicules</b>	
(En euros)	2005
A moins d'un an . . . . .	112 052
De un à cinq ans . . . . .	75 593
Au-delà de cinq ans . . . . .	0
<b>Total</b> . . . . .	<b>187 644</b>

<b>Informatique</b>	
(En euros)	2005
A moins d'un an . . . . .	9 000
De un à cinq ans . . . . .	20 454
Au-delà de cinq ans . . . . .	0
<b>Total</b> . . . . .	<b>29 454</b>
<b>Total engagements</b> . . . . .	<b>1 309 526</b>

### 6.3 EFFECTIF MOYEN

	31/12/2005
Cadres . . . . .	41
Employés . . . . .	74
<b>Total</b> . . . . .	<b>115</b>

### 6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

#### 6.4.1 Relations avec les filiales consolidées

Les transactions et soldes entre Vextia et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste « autres actifs financiers non courants ». Elles correspondent toutes à des sociétés sans activité ou en cours de liquidation, pour lesquelles aucune transaction significative n'a été réalisée en 2005.

#### 6.4.2 Relations avec les dirigeants et les actionnaires

La société 3i Gestion, société membre du groupe 3i qui est actionnaire de Vextia à hauteur de 34,5 % s'est vu confier par celle-ci une mission d'assistance dans le cadre de l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de Poliris. Le montant payé par Vextia à ce titre s'est élevé à 2 millions d'euros.

Lors de l'acquisition du Sous Groupe Poliris 1 050 688 bons de souscription d'action ont été souscrits par les dirigeants et/ou actionnaires de Vextia (voir modalité au paragraphe 5.11.1).

Par ailleurs, le contrat d'acquisition du Sous Groupe Poliris prévoyait le versement éventuel d'un complément de prix déterminé en fonction de l'atteinte d'un EBITDA cible. Le montant porté au passif au titre de l'estimation provisoire du complément de prix s'élève à 12,8 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2005. La part attribuable aux vendeurs de Poliris devenus actionnaires de Vextia représente 76,64 % de ce montant.

Il n'existe pas d'autre opération conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui ne présente le caractère d'opération courante.

#### 6.4.3 Rémunérations des dirigeants

La rémunération des membres du directoire s'analyse de la façon suivante :

(En euros)	2005
Avantages à court terme (rémunérations) . . . . .	52 734
Avantages en nature . . . . .	1 447
Avantages postérieurs à l'emploi . . . . .	
Autres avantages à long terme . . . . .	
Indemnités de fin de contrat . . . . .	
Paievements en actions . . . . .	
Rémunérations alloués aux membres du directoire . . . . .	<u>54 181</u>

Les membres du conseil de surveillance ne sont pas rémunérés.

#### 6.5 LITIGE

A la connaissance du Groupe il n'existe pas de litige qui ne soit pas provisionné.

#### 6.6 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes, aucun évènement significatif n'est intervenu.

#### 20.2.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés

Vextia

Période du 21 octobre au 31 décembre 2005

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vextia, nous avons effectué un audit des comptes intermédiaires consolidés de celle-ci, couvrant la période du 21 octobre au 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté de ces

comptes intermédiaires consolidés et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2005 et le résultat de leurs opérations pour la période close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Paris et Paris – La Défense, le 27 juillet 2006

Les commissaires aux comptes

COFIREC

ERNST & YOUNG Audit

Yann Chaker

Béatrice Delaunay

**20.3 COMPTES CONSOLIDÉS HISTORIQUES DU SOUS-GROUPE POLIRIS AU 31 DÉCEMBRE 2005  
(NORMES I.F.R.S.)**

**20.3.1 Bilan consolidé Poliris 31 décembre 2005**

(En euros)	Notes	2005	2004
Goodwill . . . . .	5.1	2 588 283	2 588 283
Immobilisations incorporelles . . . . .	5.2	150 143	362 826
Immobilisations corporelles . . . . .	5.2	376 373	280 586
Participations dans les entreprises associées . . . . .		0	0
Autres actifs financiers non courants . . . . .	5.3	80 162	71 664
Autres actifs non courants . . . . .	5.4	790 247	457 966
Actifs d'impôts différés . . . . .	5.5	4 184 889	7 836 818
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS . . . . .</b>		<b>8 170 097</b>	<b>11 598 143</b>
Stocks . . . . .	5.6	101 544	0
Clients . . . . .	5.7	5 061 298	3 985 476
Impôts courants . . . . .	5.8	845 721	0
Autres actifs courants . . . . .	5.9	744 655	1 140 524
Trésorerie . . . . .	5.10	12 081 492	5 267 168
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS . . . . .</b>		<b>18 834 710</b>	<b>10 393 168</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF . . . . .</b>		<b>27 004 808</b>	<b>21 991 312</b>
Capital . . . . .		4 485 292	4 481 032
Primes . . . . .		115 710	14 690
Réserves . . . . .		9 846 640	8 419 949
Résultat . . . . .		6 619 688	3 443 155
Capitaux propres – part du groupe . . . . .		21 067 331	16 358 826
Interêts minoritaires . . . . .		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES . . . . .</b>	5.11	<b>21 067 331</b>	<b>16 358 826</b>
Dettes financières long terme . . . . .	5.12		5 797
Provisions à plus d'un an . . . . .	5.13/5.14	60 973	43 506
Autres passifs non courants . . . . .		0	0
Impôts différés passifs . . . . .		0	0
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS . . . . .</b>		<b>60 973</b>	<b>49 303</b>
Dettes financières court terme . . . . .	5.12	6 661	1 296 213
Fournisseurs . . . . .	5.15	2 077 266	1 452 367
Impôts courants . . . . .		0	0
Provisions à moins d'un an . . . . .	5.13	49 542	207 028
Autres passifs courants . . . . .	5.15	3 743 036	2 627 575
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS . . . . .</b>		<b>5 876 505</b>	<b>5 583 183</b>
<b>TOTAL DU PASSIF . . . . .</b>		<b>27 004 808</b>	<b>21 991 312</b>

20.3.2 Compte de résultat consolidé Poliris 31 décembre 2005

(En euros)	Notes	2005	2004
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	4.1	<b>24 630 868</b>	<b>16 743 614</b>
Autres produits de l'activité . . . . .		186 473	163 962
Achats consommés . . . . .	4.1	- 22 345	0
Charges de personnel . . . . .		- 6 778 188	- 5 652 144
Charges externes . . . . .	4.1	- 7 006 954	- 5 232 888
Impôts et taxes . . . . .		- 602 801	- 285 741
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis . . . . .		0	0
Autres produits et charges d'exploitation . . . . .		- 486 123	- 274 646
<b>Sous-total</b> . . . . .		<b>9 920 930</b>	<b>5 462 157</b>
Dotations aux amortissements . . . . .		- 413 228	- 329 253
Dotations aux provisions nettes de reprises . . . . .		514 268	316 057
<b>Résultat opérationnel courant</b> . . . . .		<b>10 021 970</b>	<b>5 448 961</b>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .		0	0
<b>Résultat opérationnel</b> . . . . .		<b>10 021 970</b>	<b>5 448 961</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .		152 814	74 893
Coût de l'endettement financier brut . . . . .		- 36 008	- 26 714
<b>Coût de l'endettement financier net</b> . . . . .	4.2	<b>116 806</b>	<b>48 179</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b> . . . . .		<b>134 000</b>	<b>0</b>
<b>Charge d'impôt</b> . . . . .	4.3	<b>- 3 653 089</b>	<b>- 2 053 985</b>
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b> . . . . .		0	0
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .		0	0
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .		0	0
<b>Résultat net</b> . . . . .		<b>6 619 688</b>	<b>3 443 155</b>
Part du groupe . . . . .		6 619 688	3 443 155
Intérêts minoritaires . . . . .		0	0
Résultat net, part du groupe, par action . . . . .	4.4	2,95	1,54
Nombre d'actions retenues pour le calcul . . . . .		2 240 694	2 240 516
Résultat net, part du groupe, par action, après dilution . . . . .	4.4	2,95	1,54
Nombre d'actions retenues pour le calcul . . . . .		2 240 718	2 241 357

### 20.3.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés Poliris 31 décembre 2005

(En euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 204</b> . . . . .	<b>2 240 516</b>	<b>3 584 826</b>	<b>1 092 977</b>	<b>2 069 045</b>	<b>7 177 064</b>	<b>13 923 912</b>	<b>0</b>	<b>13 923 912</b>
Variation de capital . . . . .		896 206	- 70 046	- 826 160		0	0	0
Affectation du résultat n-1 . . . . .				7 177 064	- 7 177 064	0	0	0
Résultat consolidé de l'exercice . .					3 443 155	3 443 155	0	3 443 155
Distribution prime d'apport Poliris			- 1 008 241			- 1 008 241	0	- 1 008 241
<b>Au 31 décembre 2004</b> . . . . .	<b>2 240 516</b>	<b>4 481 032</b>	<b>14 690</b>	<b>8 419 949</b>	<b>3 443 155</b>	<b>16 358 826</b>	<b>0</b>	<b>16 358 826</b>
Variation de capital . . . . .	2 130	4 260	101 020			105 280	0	105 280
Affectation du résultat n-1 . . . . .				3 443 155	- 3 443 155	0	0	0
Résultat consolidé de l'exercice . .					6 619 688	6 619 688	0	6 619 688
Distribution prime d'apport Poliris				- 2 016 463		- 2 016 463	0	- 2 016 463
<b>Au 31 décembre 2005</b> . . . . .	<b>2 242 646</b>	<b>4 485 292</b>	<b>115 710</b>	<b>9 846 641</b>	<b>6 619 688</b>	<b>21 067 331</b>	<b>0</b>	<b>21 067 331</b>



### 20.3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés Poliris 31 décembre 2005

(En euros)	2005	2004
<b>I. Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net consolidé . . . . .	6 619 687	3 443 155
Dotations nettes aux amortissements et provisions . . . . .	- 101 040	13 145
Gains et pertes latentes liées aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock-option et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Plus ou moins Valeurs de cessions . . . . .	- 154 127	- 485
Profits et pertes de dilution		
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes (titres non consolidés)		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt . . .</b>	<b>6 364 520</b>	<b>3 455 815</b>
Coût de l'endettement financier net . . . . .	36 008	26 174
Charge d'impôt . . . . .	3 653 089	2 053 985
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt . . .</b>	<b>10 053 617</b>	<b>5 536 514</b>
Impôt versé . . . . .	- 1 160	- 11 250
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité . . . . .	238 890	223 506
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité . . . . .</b>	<b>10 291 347</b>	<b>5 748 770</b>
<b>II. Opérations d'investissement</b>		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles . .	- 366 920	- 255 121
Encaissement liés aux cessions d'immobilisation corporelles et incorporelles . . . . .	65 129	42 246
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations financières		
Encaissement liés aux cessions d'immobilisation financières . . . . .	134 000	
Incidence des variation de périmètre . . . . .		
Dividendes reçus . . . . .		
Variation des prêts et avances consentis . . . . .		
Subvention d'investissement reçues . . . . .		
Autres flux liés aux opérations d'investissement . . . . .	- 66 692	- 57 653
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement . . . . .</b>	<b>- 234 483</b>	<b>- 270 528</b>
<b>III. Opérations de financement</b>		
Sommes reçues des actionnaires lors de d'augmentation de capital . . . . .	105 280	
<i>Versées par les actionnaires de la société mère . . . . .</i>	<i>105 280</i>	
<i>Versées par les minoritaires des sociétés intégrées</i>		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Rachats et reventes d'actions propres		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice . . . . .	- 2 016 463	- 1 008 241
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère . . . . .</i>	<i>- 2 016 463</i>	<i>- 1 008 241</i>
<i>Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées</i>		
Encaissement liés aux nouveaux emprunts		
Remboursement d'emprunts . . . . .	- 1 288 036	- 1 541 885
Intérêt financiers nets versés . . . . .	- 36 008	- 26 714
Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement . . . . .</b>	<b>- 3 235 227</b>	<b>- 2 576 840</b>
Incidence des variations des cours des devises		
<b>Variation de trésorerie nette . . . . .</b>	<b>6 821 637</b>	<b>2 901 402</b>
Trésorerie et équivalents . . . . .	12 081 492	5 267 168
Découverts bancaires . . . . .		- 7 313
<b>Trésorerie nette . . . . .</b>	<b>12 081 492</b>	<b>5 259 855</b>

### 20.3.5 Annexe aux comptes consolidés Poliris 31 décembre 2005

#### 1. INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ ET PRINCIPES COMPTABLES

##### 1.1 INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ

Poliris est un groupe français spécialisé dans le domaine de l'édition d'annonces immobilières de professionnels.

Poliris SA est une société par actions simplifiée. Son siège social est situé au 216 avenue Jean Jaurès, Paris 19<sup>ème</sup> (France).

##### 1.2 BASE DE PRÉPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2005

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 du Groupe Poliris sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 décembre 2005 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes. Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC). Les informations financières comparatives 2004 ont été établies selon ce même référentiel IFRS.

En tant que premier adoptant, les règles spécifiques d'IFRS 1 relative à la première adoption des IFRS ont été appliquées pour l'élaboration du bilan d'ouverture, point de départ des états financiers comparatifs établis conformément aux IFRS. Les options retenues et les principaux impacts de la transition sont présentés dans la note 7 de l'annexe.

Les états financiers sont présentés en euros.

En date du 18 juin 2006, le conseil d'administration de Poliris a arrêté et autorisé la publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le Groupe Poliris a décidé d'appliquer par anticipation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, afin d'assurer une meilleure comparabilité des exercices 2004 et 2005 les textes suivants :

- IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « instruments financiers : informations à fournir en présentation », d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ;

En revanche, Poliris n'a pas opté, notamment, pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) ou n'est pas concernée par ces textes :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers sur les informations relatives au capital », d'application obligatoire à compter de 2007 ;
- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers »  
Cette norme doit être appliquée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- Amendement à IAS 19 « Avantages au personnel – Gains et pertes actuariels, régime de groupe et informations à fournir »  
Cet amendement doit être appliqué aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation, relatif à la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intragroupe futures »  
Cet amendement doit être appliqué aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- IFRIC 4 « Déterminer si un contrat contient un contrat de location »  
Cette interprétation doit être appliquée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques »  
Ce texte est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005 ;
- IFRIC 7 « Interprétation relative à la présentation de l'information financière dans les économies hyper inflationnistes »  
Ce texte est applicable pour les exercices ouverts postérieurement à mars 2006 ;
- IFRIC 2 « Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires »,
- IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement
- IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minières ».

Les principes et méthodes comptables sont décrits ci-après.

### **1.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS**

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Ces hypothèses ou estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

### **1.4 PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

#### **1.4.1 Méthodes de consolidation**

Les états financiers comprennent les états financiers de Poliris et de sa filiale au 31 décembre de chaque année. Les états financiers sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales dans lesquels Poliris exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Poliris n'exerce pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres sociétés.

Poliris n'exerce pas de contrôle sur des entités *ad hoc* dans lesquelles aucune participation n'est détenue.

#### **1.4.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères et opérations en devises**

Poliris n'exerce pas de contrôle sur des sociétés établissant des comptes en devises étrangères et n'effectue aucune opération en devises.

#### **1.4.3 Opérations et comptes réciproques**

Les soldes au 31 décembre des comptes de créances et dettes entre les sociétés du Groupe Poliris, les charges et les produits réciproques entre sociétés du Groupe Poliris ainsi que les opérations intragroupe telles que paiements des dividendes, plus ou moins values de cession, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts) des sociétés du Groupe Poliris, marges internes sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat et l'impôt différé.

#### **1.4.4 Goodwill**

Lors de la prise de contrôle exclusif d'une entreprise, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur ; la différence entre le coût du regroupement d'entreprise et la quote-part du Groupe Poliris dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en goodwill.

Le coût d'acquisition est le prix payé par Poliris dans le cadre d'une acquisition (y compris les éventuels compléments de prix qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) augmenté des frais directs liés à l'opération.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir note 1.5.3).

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

## **1.5 RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

### **1.5.1 Immobilisations incorporelles**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Il s'agit en l'espèce :

- de logiciels achetés,
- de frais de développement, étant précisé que les frais de recherche ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées entre 1 à 3 ans.

### **1.5.2 Immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de revient, diminuée des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériel de bureau et informatique, de mobilier de bureau et de matériel de transport.

Certains éléments de l'actif font l'objet de location dont Poliris est preneur. Ces éléments entrent donc dans le champ d'application de la norme IAS 17 relative aux contrats de location.

Selon cette norme, les contrats de location ayant pour effet de transférer substantiellement au preneur tous les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont qualifiés de contrats de location financement.

La valeur des immobilisations faisant l'objet d'un tel contrat qualifié de contrat de location financement est inscrite à l'actif. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode indiquée ci-dessous. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les contrats de location autres que les contrats de location financement sont des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à échéance du contrat.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées :

– Agencements et aménagements des constructions :	5 à 10 ans
– Matériel informatique :	3 ou 5 ans
– Matériel de transport :	5 ans
– Mobilier de bureau :	5 ou 10 ans

### **1.5.3 Dépréciation des actifs immobilisés**

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et de goodwill.

Lorsque la valeur nette comptable des actifs devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence. La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur le

goodwill, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur le goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau du plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs peuvent être raisonnablement affectés (un des 2 secteurs d'activité mentionnés dans la partie information sectorielle). Le goodwill est ventilé par unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

- La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans les conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché des études lors de transactions récentes.
- La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Les estimations sont réalisées sur les bases de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la direction de Poliris. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe Poliris.

#### **1.5.4 Autres actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les pertes ou gains latents par rapport au prix d'acquisition sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'à la date de cession. Cependant, en cas de dépréciation jugée définitive, le montant correspondant à la perte de valeur est transféré des capitaux propres en résultat, la valeur nette comptable de la participation après dépréciation se substituant au prix d'acquisition.

Pour les actifs financiers non cotés, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Dans le cas où la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par une technique d'évaluation, le Groupe Poliris évalue les actifs financiers à leur coût historique.

#### **1.5.5 Stocks**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

#### **1.5.6 Distinction part courante/non courante**

En application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », une distinction doit être obligatoirement opérée entre les éléments courants et non courants dans le bilan établi conformément aux IFRS. Les actifs et passifs ayant une maturité inférieure à 12 mois à la date de clôture sont en conséquence classés en courants, y compris la part à court terme des dettes financières à long terme, les autres actifs et passifs étant classés en non courant.

Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan, parmi les éléments non courants.

#### **1.5.7 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **1.5.8 Trésorerie et équivalents**

La ligne « Trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque de changement de valeur négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

### **1.5.9 Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe Poliris a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, règlementaire ou contractuel.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé, dont les effets sont enregistrés en autres produits et charges financiers.

Si aucune évaluation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

### **1.5.10 Avantages au personnel**

Les avantages procurés par ces régimes relèvent de deux catégories : à cotisations définies et à prestations définies.

Les engagements de retraite et assimilés sont enregistrés de la façon suivante :

- Régime à cotisations définies : le Groupe Poliris comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.
- Régimes à prestations définies : les estimations des obligations du Groupe Poliris sont calculées, conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau des rémunérations futurs, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Cette obligation est actualisée. Le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à une provision au bilan. La variation de cet engagement y compris l'effet d'actualisation financière est enregistrée dans le résultat opérationnel courant.

### **1.5.11 Paiements fondés sur des actions**

Afin d'associer des cadres et des salariés au succès de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire, Poliris a mis en place un plan d'options de souscription d'actions.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les services reçus qui sont rémunérés par les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus.

Le plan d'options existant ayant été mis en place avant le 7 novembre 2002, la norme IFRS 2 n'a pas été appliquée à ce plan en vertu de l'exemption accordée par IFRS 1.

### **1.5.12 Dettes financières**

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur correspondant au montant reçu, moins les coûts directement attribuables. Postérieurement, les dettes financières sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte les primes et frais d'émission connexes qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance.

### **1.5.13 Impôts différés**

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement a été prise.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable étant maintenus à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### **1.5.14 Comptabilisation des ventes**

Les prestations de diffusion d'annonces sont vendues pour un nombre d'annonces convenu pour une période de 12 mois tacitement reconductibles avec la faculté de résiliation à tout moment, avec un mois de préavis.

La société facture ces prestations par mois de prestations effectuées. Il n'y a pas de décalage entre les prestations et leur facturation.

Les revenus liés à la consultation d'annonces et les revenus publicitaires de sites Internet sont constatés par période échue et sur base statistique pour la période non facturée (deux mois).

Les services liés à la création et au référencement de sites Internet sont facturés le mois suivant la signature du contrat qui correspond au mois de la réalisation de la prestation.

Les prestations récurrentes liées à l'activité service suivent la même règle de facturation que la diffusion d'annonces.

### **1.5.15 Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des produits ou charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, que le Groupe Poliris présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Cette rubrique n'est donc alimentée que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe Poliris.

Ces montants, sont, le cas échéant, précisément décrits dans une note annexe en montant et en nature.

### **1.5.16 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre d'actions défini au paragraphe précédent, majoré du nombre moyen pondéré qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes ; les fonds recueillis au titre de ces options sont présumés affectés dans ce calcul au rachat d'actions au prix du marché.

## **2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

### **2.1 MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE 2005**

Aucune acquisition ou cession n'est intervenue sur l'exercice.

Le périmètre de consolidation n'a par conséquent pas varié.



## 2.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2005

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

### Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprises consolidées	Forme	% de contrôle	% d'intérêt	Adresse	N° SIREN
Poliris . . . . .	SA	Société consolidante		216, avenue Jean Jaurès 75019 Paris	384830204
PressImmo On Line . . .	SAS	100	100	216, avenue Jean Jaurès 75019 Paris	425074481

## 3. INFORMATION SECTORIELLE

### 3.1 PREMIER NIVEAU : INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Groupe Poliris est dédié à deux activités principales : une activité Petites Annonces et Média et une activité Services.

Il n'existe pas d'opérations entre ces deux secteurs.

#### Exercice 2005

(En euros)	Petites Annonces et Média	Services	Autres et Non affecté	31/12/2005
Chiffre d'affaires				
Ventes à des clients externes . . . . .	20 577 927	4 052 941	0	<b>24 630 868</b>
Ventes inter-secteurs . . . . .	0	0	0	0
<b>Total des ventes . . . . .</b>	<b>20 577 927</b>	<b>4 052 941</b>	<b>0</b>	<b>24 630 868</b>
<b>Résultat sectoriel . . . . .</b>	<b>10 195 609</b>	<b>420 410</b>	<b>0</b>	<b>10 616 020</b>
Charges d'amortissement . . . . .			- 413 228	- 413 228
Dotations nettes aux provisions non affectables . . . . .			118 828	118 828
Autres produits et charges d'exploitation . . . . .			- 299 650	- 299 650
<b>Résultat opérationnel courant . . . . .</b>				<b>10 021 970</b>
Autres charges et produits, nets . . . . .				0
Charges de financement . . . . .			250 806	250 806
Impôts . . . . .			- 3 653 089	- 3 653 089
<b>Résultat net . . . . .</b>				<b>6 619 687</b>



(En euros)	Petites Annonces et Média	Services	Non affecté	31/12/2005
Goodwill . . . . .	2 588 283			2 588 283
Clients . . . . .	3 542 909	1 518 389	0	5 061 298
Autres actifs . . . . .			2 243 125	2 243 125
<i>Dont investissements opérationnels de     l'exercice . . . . .</i>			366 920	366 920
Actifs d'impôts . . . . .			5 030 610	5 030 610
Trésorerie . . . . .			12 081 492	12 081 492
<b>Total actif . . . . .</b>	<b>6 131 192</b>	<b>1 518 389</b>	<b>7 273 735</b>	<b>27 004 808</b>
Fourisseurs . . . . .	1 785 885	291 381	0	2 077 266
Autres passifs . . . . .			3 853 550	3 853 550
Passifs d'impôts . . . . .			0	0
Dettes financières . . . . .			6 661	6 661
Capitaux propres . . . . .			21 067 331	21 067 331
<b>Total passif . . . . .</b>	<b>1 785 885</b>	<b>291 381</b>	<b>24 927 542</b>	<b>27 004 808</b>

#### Exercice 2004

(En euros)	Petites Annonces et Média	Services	Autres et Non affecté	31/12/2004
Chiffre d'affaires				
Ventes à des clients externes . . . . .	14 132 011	2 611 603	0	<b>16 743 614</b>
Ventes inter-secteurs . . . . .	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total des ventes . . . . .</b>	<b>14 132 011</b>	<b>2 611 603</b>	<b>0</b>	<b>16 743 614</b>
<b>Résultat sectoriel . . . . .</b>	<b>5 188 298</b>	<b>508 906</b>	<b>0</b>	<b>5 697 204</b>
Charges d'amortissement . . . . .			- 329 253	- 329 253
Dotations nettes aux provisions non affectables . . . . .			191 694	191 694
Autres produits et charges d'exploitation .			- 110 684	- 110 684
<b>Résultat opérationnel courant . . . . .</b>				<b>5 448 961</b>
Autres charges et produits, nets . . . . .				0
Charges de financement . . . . .			48 179	48 179
Impôts . . . . .			- 2 053 985	- 2 053 985
<b>Résultat net . . . . .</b>				<b>3 443 155</b>

(En euros)	Petites Annonces et Média	Services	Autres et Non affecté	31/12/2004
Goodwill . . . . .	2 588 283			2 588 283
Clients . . . . .	2 881 205	1 104 271	0	3 985 476
Autres actifs . . . . .			2 313 566	2 313 566
<i>Dont investissements opérationnels de     l'exercice . . . . .</i>			255 121	255 121
Actifs d'impôts . . . . .			7 836 818	7 836 818
Trésorerie . . . . .			5 267 168	5 267 168
<b>Total actif . . . . .</b>	<b>5 469 488</b>	<b>1 104 271</b>	<b>15 417 552</b>	<b>21 991 312</b>
Fournisseurs . . . . .	1 282 496	169 871	0	1 452 367
Autres passifs . . . . .			2 878 109	2 878 109
Passifs d'impôts . . . . .			0	0
Dettes financières . . . . .			1 302 010	1 302 010
Capitaux propres . . . . .			16 358 826	16 358 826
<b>Total passif . . . . .</b>	<b>1 282 496</b>	<b>169 871</b>	<b>20 538 945</b>	<b>21 991 312</b>

Le résultat sectoriel comprend les coûts qui sont directement attribuables ou raisonnablement affectables selon une clé de répartition aux deux secteurs.

La clé de répartition retenue est fonction des effectifs pour les coûts non directement attribuables.

Les autres actifs non affectables sont composés des immobilisations corporelles et incorporelles (note 5.2), des autres actifs financiers non courants (note 5.3), des autres actifs non courants (note 5.4), et des stocks (note 5.6).

Les autres passifs non affectables sont constitués des provisions (note 5.13) et des autres passifs courants (note 5.15).

### 3.2 DEUXIÈME NIVEAU : INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les zones géographiques sont définies en deux secteurs : Ile de France et Autres régions.

#### Exercice 2005

(En euros)	Ile de France	Autres régions	31/12/2005
Chiffre d'affaires			
Ventes à des clients externes . . . . .	15 767 888	8 862 979	24 630 868
Ventes inter-secteurs . . . . .	0	0	0
<b>Total des ventes . . . . .</b>	<b>15 767 888</b>	<b>8 862 979</b>	<b>24 630 868</b>

(En euros)	Ile de France	Autres régions	31/12/2005
Goodwill . . . . .	2 588 283		2 588 283
Clients . . . . .	3 042 878	2 018 421	5 061 298
Autres actifs . . . . .	2 243 124		2 243 124
<i>Dont investissements opérationnels de l'exercice . . . . .</i>	<i>366 920</i>		<i>366 920</i>
Actifs d'impôts . . . . .	5 030 610		5 030 610
Trésorerie . . . . .	12 081 492		12 081 492
<b>Total actif . . . . .</b>	<b>24 986 387</b>	<b>2 018 421</b>	<b>27 004 808</b>

#### Exercice 2004

(En euros)	Ile de France	Autres régions	2004
Chiffre d'affaires			
Ventes à des clients externes . . . . .	11 832 537	4 911 077	16 743 614
Ventes inter-secteurs . . . . .	0	0	0
<b>Total des ventes . . . . .</b>	<b>11 832 537</b>	<b>4 911 077</b>	<b>16 743 614</b>

(En euros)	Ile de France	Autres régions	31/12/2004
Goodwill . . . . .	2 588 283		2 588 283
Clients . . . . .	2 780 120	1 205 356	3 985 476
Autres actifs . . . . .	2 313 566		2 313 566
<i>Dont investissements opérationnels de l'exercice . . . . .</i>	<i>255 121</i>		<i>255 121</i>
Actifs d'impôts . . . . .	7 836 818		7 836 818
Trésorerie . . . . .	5 267 168		5 267 168
<b>Total actif . . . . .</b>	<b>20 785 955</b>	<b>1 205 356</b>	<b>21 991 312</b>

#### 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

##### 4.1 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

(En euros)	2005	2004
Ventes de biens . . . . .	189 990	285 349
Prestations de services . . . . .	24 440 878	16 458 265
<b>Chiffre d'affaires . . . . .</b>	<b>24 630 868</b>	<b>16 743 614</b>

Les ventes de biens sont constituées de la vente de presse des journaux (Se Loger et Se Loger Neuf).

Les services sont composés majoritairement des prestations d'abonnement, petites annonces ainsi que des revenus publicitaires et de la création de services Web à destination de la clientèle (agents immobiliers).

Les achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

(En euros)	2005	2004
<b>Achats consommés</b> .....	<b>22 345</b>	<b>0</b>
Autres achats .....	2 491 721	1 441 092
Sous traitance et reversements .....	453 776	557 257
Loyers et locations .....	355 277	236 810
Entretien et réparation .....	88 185	73 073
Assurances .....	41 007	33 213
Commissions de courtage .....	181 306	160 155
Honoraires .....	743 331	600 339
Communication & Publicité .....	1 748 137	1 389 344
Transports, voyages et déplacements .....	246 275	183 156
Affranchissements, télécommunication .....	495 063	440 349
Autres .....	162 877	118 102
<b>Charges externes</b> .....	<b>7 006 954</b>	<b>5 232 888</b>
<b>Total</b> .....	<b>7 029 299</b>	<b>5 232 888</b>

## 4.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est constitué des éléments suivants :

(En euros)	2005	2004
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie .....	152 814	74 893
Coût de l'endettement financier brut .....	- 36 008	- 26 714
<b>Coût de l'endettement financier net</b> .....	<b>116 806</b>	<b>48 179</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b> .....	<b>134 000</b>	<b>0</b>

Les autres produits et charges financiers sont constitués du résultat de la cession des titres Vu.

## 4.3 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

En vertu d'une adhésion, pour une durée de 5 ans, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le groupe fiscal suivant a été formé :

- Poliris
- PressImmo On Line

Le régime d'intégration fiscale permet à ces deux sociétés de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble dont seule la société mère reste redevable.

#### 4.3.1 Analyse de la charge d'impôt

(En euros)	2005	2004
Impôt courant sur la période . . . . .	1 160	11 250
Variation des impôts différés . . . . .	3 651 929	2 042 735
<b>Charge totale d'impôt . . . . .</b>	<b>3 653 089</b>	<b>2 053 985</b>

(En euros)	2005	2004
Résultat avant impôt . . . . .	10 272 776	5 497 140
Charge totale d'impôt . . . . .	3 653 089	2 053 985
<b>Taux d'imposition effectif . . . . .</b>	<b>35,6 %</b>	<b>37,4 %</b>

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif constaté est le suivant :

(En euros)	2005	2004
<b>Résultat avant impôt . . . . .</b>	<b>10 272 776</b>	<b>5 497 140</b>
Taux légal d'imposition applicable aux sociétés françaises . . . . .	34,93 %	35,43 %
<b>Charge d'impôt théorique . . . . .</b>	<b>3 588 589</b>	<b>1 947 802</b>
Variation du taux d'impôts différés . . . . .	60 770	112 169
Différences permanentes . . . . .	3 730	- 5 986
<b>Impôt total comptabilisé . . . . .</b>	<b>3 653 089</b>	<b>2 053 985</b>
Taux d'impôt effectif . . . . .	35,6 %	37,4 %

#### 4.3.2 Source d'impôts différés au compte de résultat

(En euros)	2005	2004
Déficits reportables . . . . .	- 7 476	- 6 269
Décalages fiscaux . . . . .	3 664 842	2 017 721
Retraitement de la valorisation des SICAV . . . . .	- 7 325	7 325
Retraitement des Indemnités de fin de carrière . . . . .	- 5 910	- 4 609
Retraitement des contrats de location financière . . . . .	7 798	28 567
<b>Actifs d'impôts différés . . . . .</b>	<b>3 651 928</b>	<b>2 042 735</b>

#### 4.3.3 Source d'impôts différés au bilan

Voir paragraphe 5.5.

#### 4.4 RÉSULTAT PAR ACTION

##### 4.4.1 Résultat net par action

(En euros)	2005	2004
Résultat net part du groupe . . . . .	6 619 687	3 443 155
Nombre d'actions moyen en circulation sur l'exercice . . . . .	2 240 694	2 240 516
<b>Résultat net par action . . . . .</b>	<b>2,95</b>	<b>1,54</b>

##### 4.4.2 Résultat net dilué par action

(En euros)	2005	2004
Résultat net part du groupe . . . . .	6 619 687	3 443 155
Nombre d'actions en circulation sur l'exercice . . . . .	2 240 694	2 240 516
Effet de dilution des plans d'options . . . . .	25	840
Nombre d'actions en circulation sur l'exercice après effet de dilution . . . . .	2 240 718	2 241 357
<b>Résultat net par action après dilution . . . . .</b>	<b>2,95</b>	<b>1,54</b>

#### 5. NOTES SUR LE BILAN

##### 5.1 VALORISATION DES INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Les goodwill font l'objet d'un test annuel de dépréciation. La valorisation de ces actifs est effectuée à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluriannuels. Ces tests n'ont pas conduit à constater une perte de valeur.

(En euros)	Brut	Dépréciations	Net
Goodwill « Pressimmo On Line »* . . . . .	1 912 229		1 912 229
Goodwill « Se Loger » Acquisition 1995** . . . . .	23 049		23 049
Goodwill « Se loger » Acquisition 2000** . . . . .	607 189		607 189
Fonds de commerce « Logez » . . . . .	45 816		45 816
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2 588 283</b>	<b>0</b>	<b>2 588 283</b>

\* Anciennement dénommée ImmoStreet à la date d'acquisition. Depuis 2003, renommée Pressimmo On Line lors de l'absorption de Se Loger.

\*\* Anciennement dénommée Pressimmo à la date d'acquisition. Depuis 2000, renommée Se Loger, jusqu'à la fusion avec ImmoStreet (cf \*).

## 5.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 5.2.1 Mouvements de l'exercice 2005

(En euros)	01/01/2005	Acquisitions	Cessions	31/12/2005
<b>Immobilisations incorporelles</b> . . . . .	<b>1 576 002</b>	<b>50 110</b>	<b>56 877</b>	<b>1 569 235</b>
<b>Goodwill</b> . . . . .	<b>2 588 283</b>			<b>2 588 283</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> . . . . .	<b>1 861 664</b>	<b>321 198</b>	<b>71 306</b>	<b>2 111 556</b>
Installations techniques, matériels et outil. industriels . . . . .	1 837		1 837	0
Installations générales, agencés et amngts divers . . . . .	431 862	26 031		457 893
Matériel de transport . . . . .	65 655	59 638	65 655	59 638
Matériel de bureau et informatique, mobilier <sup>(1)</sup> . . . . .	1 362 310	235 529	3 814	1 594 025
<b>Valeurs brutes</b> . . . . .	<b>6 025 949</b>	<b>371 308</b>	<b>128 183</b>	<b>6 269 074</b>

(En euros)	01/01/2005	Dotations	Reprises	31/12/2005
Immobilisations incorporelles . . . . .	1 213 175	253 238	47 322	1 419 091
Immobilisations corporelles . . . . .	1 581 079	221 597	67 492	1 735 184
<b>Amortissements et dépréciations</b> . . . . .	<b>2 794 254</b>	<b>474 835</b>	<b>114 814</b>	<b>3 154 275</b>
<b>Valeurs nettes</b> . . . . .	<b>3 231 695</b>			<b>3 114 799</b>

<sup>(1)</sup> Dont immobilisations financées par contrats de location financière (568 603 € au 31/12/2005), amortis à 100 %.

Il n'y a pas de perte de valeur constatée en 2005 sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

### 5.2.2 Mouvements de l'exercice 2004

(En euros)	01/01/2004	Acquisitions	Cessions	31/12/2004
<b>Immobilisations incorporelles</b> . . . . .	<b>1 476 813</b>	<b>140 935</b>	<b>41 746</b>	<b>1 576 002</b>
<b>Goodwill et fonds commerciaux</b> . . . . .	<b>2 588 283</b>			<b>2 588 283</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> . . . . .	<b>1 802 397</b>	<b>114 185</b>	<b>54 918</b>	<b>1 861 664</b>
Installations techniques, matériels et outil. industriels . . . . .	1 837			1 837
Installations générales, agencés et amngts divers . . . . .	383 633	48 229		431 862
Matériel de transport . . . . .	120 573		54 918	65 655
Matériel de bureau et informatique, mobilier <sup>(1)</sup> . . . . .	1 296 354	65 956		1 362 310

(En euros)	01/01/2004	Dotations	Reprises	31/12/2004
Immobilisations incorporelles . . . . .	1 150 125	113 050	50 000	1 213 175
Immobilisations corporelles . . . . .	1 412 934	223 063	54 918	1 581 079
<b>Amortissements et dépréciations . . . . .</b>	<b>2 563 059</b>	<b>336 113</b>	<b>104 918</b>	<b>2 794 254</b>
<b>Valeurs nettes . . . . .</b>	<b>3 304 434</b>			<b>3 231 695</b>

<sup>(1)</sup> Dont immobilisations financées par contrats de location financière (568 603 € au 31/12/2004), amortis à hauteur de 520 262 €.

Il n'y a pas de perte de valeur constatée en 2004 sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

### 5.3 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En euros)	01/01/2005	Acquisition	Diminution	31/12/2005
Titres de sociétés . . . . .	2 621		2 605	16
Dépôts versés . . . . .	69 043	11 148	45	80 146
<b>Autres actifs financiers non courant . . . . .</b>	<b>71 664</b>	<b>11 148</b>	<b>2 650</b>	<b>80 162</b>

Les autres actifs financiers non courants sont constitués :

- des actifs financiers disponibles à la vente :

(En euros)	Valeur des titres en 2005	Valeur des titres en 2004	Fraction du capital détenu	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
Immostreet.es . . . . .	16	16	100 %	1 442	0
Acidnet . . . . .	0	0	25 %	Société en cours de liquidation	
Cgl.net . . . . .	na	0	67 %	Absorption sur l'exercice	
Vu . . . . .	na	2 605	25 %	Cession sur l'exercice	
<b>Total . . . . .</b>	<b>16</b>	<b>2 621</b>			

Les titres des sociétés ci-dessus n'ont pas été consolidés ; Immostreet.es n'a pas d'activité et la société Acidnet est en cours de liquidation depuis l'exercice 2004.

Les titres Cgl.net ont été absorbés sur l'exercice 2005.

Les titres Vu ont été cédés en novembre 2005 pour une valeur de 134 000 € dégageant une plus value de 131 395 €.

- des dépôts de garantie sur loyers.



#### 5.4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En euros)	2005	2004
Carry Back . . . . .	0	457 966
Prélèvement exceptionnel sur la distribution de résultat* . . . . .	790 247	0
<b>Autres actifs non courants . . . . .</b>	<b>790 247</b>	<b>457 966</b>

\* Prélèvement exceptionnel de 25 % institué par l'article 95 de la loi de finances pour 2004 qui sera restitué par le Trésor Public par tiers sur une période de trois ans.

Toutes les créances sur l'Etat ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

#### 5.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En euros)	2005	2004
Déficits reportables . . . . .	4 142 704	7 807 546
Décalages fiscaux . . . . .	21 657	14 079
Retraitement de la valorisation des SICAV . . . . .	0	- 7 325
Retraitement des Indemnités de fin de carrière . . . . .	20 629	14 720
Retraitement des contrats de location financière . . . . .		7 798
<b>Actifs d'impôts différés . . . . .</b>	<b>4 184 989</b>	<b>7 836 818</b>

Les déficits reportables concernent en 2004 les sociétés Poliris SA et Pressimmo SAS et en 2005 Poliris SA. Ils sont indéfiniment reportables.

Les projections chiffrées montrent que la société concernée (Poliris) récupérera le déficit reportable restant (correspondant à un impôt de 4 142 704 €) sur l'exercice 2006.

#### 5.6 STOCKS

Les stocks, d'un montant de 101 544 €, sont constitués intégralement d'appareils photos avec lentilles et sont destinés à la vente dans le cadre des contrats d'abonnement « Webvision ».

#### 5.7 CRÉANCES CLIENTS NETTES

Toutes les créances sont à échéance de moins d'un an.

(En euros)	2005	2004
Valeur brute . . . . .	5 438 002	4 757 620
Dépréciation . . . . .	376 704	772 144
<b>Valeur nette . . . . .</b>	<b>5 061 298</b>	<b>3 985 476</b>

## 5.8 IMPÔTS COURANTS

(En euros)	2005	2004
Carry Back à moins d'un an . . . . .	467 794	
Prélèvement exceptionnel sur la distribution de résultat* . . . . .	377 927	
<b>Impôts courants . . . . .</b>	<b>845 721</b>	<b>0</b>

\* Voir paragraphe 5.4 autres actifs non courants

## 5.9 AUTRES ACTIFS COURANTS

(En euros)	2005	2004
Créances de TVA . . . . .	335 580	316 113
Charges constatées d'avance . . . . .	171 290	138 704
Remises fournisseurs à recevoir . . . . .	11 470	461 195
Autres créances, nettes . . . . .	226 315	224 512
<b>Autres actifs courants . . . . .</b>	<b>744 655</b>	<b>1 140 524</b>

Tous les autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

## 5.10 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

Toutes les SICAV monétaires ont été cédées sur l'exercice 2005. En décembre 2005, un compte rémunéré au taux de 2,38 % a été souscrit auprès de la BNP.

(En euros)	2005	2004
Dépôts à terme . . . . .	9 718 619	
Parts de Sicav et FCP monétaires . . . . .		3 984 059
Comptes bancaires . . . . .	2 362 873	1 283 109
<b>Trésorerie et équivalents . . . . .</b>	<b>12 081 492</b>	<b>5 267 168</b>

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

(En euros)	2005	2004
Trésorerie et équivalents . . . . .	12 081 492	5 267 168
Découverts bancaires . . . . .		- 7 313
<b>Trésorerie nette du Tableau de variation de trésorerie . . . . .</b>	<b>12 081 492</b>	<b>5 259 855</b>

## 5.11 CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

### 5.11.1 Capital

Au 31 décembre 2005, le capital est constitué de 2 242 646 actions (2 240 516 en 2004) d'une valeur nominale de 2 €.

### 5.11.2 Variation des capitaux propres

Les mouvements qui ont affecté les capitaux propres sont :

<b>Au 31 décembre 2004</b> . . . . .	<b>16 358 826</b>
Variation de capital* . . . . .	105 280
Augmentation de capital . . . . .	0
Distribution de dividendes** . . . . .	- 2 016 463
Résultat consolidé 2005 . . . . .	6 619 688
	<hr/>
<b>Au 31 décembre 2005</b> . . . . .	<b>21 067 330</b>
	<hr/> <hr/>

\* Augmentation de capital (conseil d'administration du 13 janvier 2006) consécutive aux levées d'options de souscription intervenues en 2005.

\*\* Distribution de dividendes décidée par l'Assemblée Générale ordinaire du 21 avril 2005.

### 5.11.3 Dividendes versés par la société consolidante

Au cours de l'exercice 2005, Poliris SA a distribué un montant de 2 016 K€ à ses actionnaires à titre de dividendes.

Aucune distribution (hors distribution de prime d'apport) n'avait été opérée durant les deux exercices précédents.

## 5.12 DETTE FINANCIÈRE

### 5.12.1 Dette financière par échéance

(En euros)	2005	2004
Dettes financières à long terme . . . . .	0	5 797
Dettes financières à court terme . . . . .	6 661	1 296 213
	<hr/>	<hr/>
<b>Dette financière</b> . . . . .	<b>6 661</b>	<b>1 302 010</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

En 2005, les dettes financières sont toutes éteintes à l'exception de la dernière échéance de l'emprunt auprès de la Société Générale.

En 2004, la dette financière à court terme était principalement constituée :

- d'une avance de certains associés pour un montant de 1 143 369 euros, remboursée en 2005,
- de dettes financières, liées aux contrats de locations financières pour un montant de 71 391 €
- du capital restant dû sur l'emprunt auprès de la Société Générale pour un montant de 73 336 €.

### 5.12.2 Répartition des emprunts auprès des établissements de crédit

(En euros)	Échéance	Taux effectif initial (en %)	2005	2004
EUR 304 900 ; 2001 . . . . .	2006	5,50 %	5 797	73 336
<b>Total emprunts auprès des établissements de crédit</b> . . . . .			<b>5 797</b>	<b>73 336</b>
			<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

## 5.13 PROVISIONS

(En euros)	2004	Dotations	Reprises		2005
			Utilisées	Non Utilisées	
Provision pour engagements de retraite et assimilés . . . . .	43 506	17 467			60 973
<b>Part à long terme . . . . .</b>	<b>43 506</b>	<b>17 467</b>	<b>0</b>		<b>60 973</b>
Provisions pour litiges . . . . .	150 000		20 000	130 000	0
Autres provisions pour risques et charges . . . . .	57 028	2 000	9 486		49 542
<b>Part à court terme . . . . .</b>	<b>207 028</b>	<b>2 000</b>	<b>29 486</b>	<b>130 000</b>	<b>49 542</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>250 534</b>	<b>19 467</b>	<b>29 486</b>	<b>130 000</b>	<b>110 515</b>

En 2004, la provision pour litiges de 150 000 euros (CEA) faisait suite à la cession de la Sarl PromoVacances. Le montant provisionné correspondait au risque estimé de sortie de ressources.

Les autres provisions de 57 028 euros concernaient un litige bancaire sur des remises de chèques perdus, non crédités sur le compte de Poliris, mais débités sur celui des clients, et l'impôt forfaitaire annuel dont le caractère recouvrable n'est pas assuré.

En 2005, le litige CEA a été repris pour 150 000 € à la suite de la conclusion d'un protocole transactionnel ayant donné lieu au versement d'une indemnité de 20 000 €.

Les autres provisions de 49 542 euros concernent essentiellement un litige bancaire (un règlement de 9 486 € est intervenu sur l'exercice) et l'impôt forfaitaire annuel non récupérable.

## 5.14 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

### 5.14.1 Hypothèses actuarielles

(En euros)	2005	2004
Age de début de carrière cadres . . . . .	22 ans	22 ans
Age de début de carrière non cadres . . . . .	21 ans	21 ans
Proportion de départ volontaire . . . . .	100 %	100 %
Taux de turn over moyen . . . . .	11 %	11 %
Taux d'actualisation . . . . .	4,01 %	4,48 %
Taux d'augmentation des salaires . . . . .	3 %	3 %
Table de survie . . . . .	TV 88/90	TV 88/90
Taux de charges sociales . . . . .	47 %	47 %

### 5.14.2 Variation des engagements au cours de l'exercice

(En euros)	2005	2004
<b>Dette actuarielle à l'ouverture . . . . .</b>	<b>43 506</b>	<b>29 477</b>
Coûts des services rendus . . . . .	6 923	5 057
Charges d'intérêts . . . . .	1 949	1 524
Gains et pertes actuariels . . . . .	8 595	7 448
<b>Dette actuarielle à la clôture . . . . .</b>	<b>60 973</b>	<b>43 506</b>

### 5.14.3 Charges comptabilisées au cours de l'exercice

(En euros)	2005	2004
Charge comptabilisée au cours de l'exercice . . . . .	17 467	14 029

### 5.15 FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(En euros)	2005	2004
<b>Fournisseurs et comptes rattachés . . . . .</b>	<b>2 077 266</b>	<b>1 452 367</b>
Personnel et organismes sociaux . . . . .	967 505	785 241
Etat et collectivités locales . . . . .	1 709 467	1 370 493
Clients : Avances et acomptes versés . . . . .	49 754	30 498
Fournisseurs d'immobilisations . . . . .	0	55 589
Autres dettes . . . . .	983 814	20 754
Produits constatés d'avance . . . . .	32 496	365 000
<b>Autres passifs courants . . . . .</b>	<b>3 743 036</b>	<b>2 627 575</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>5 820 302</b>	<b>4 079 942</b>

## 6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 6.1 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT D'ACTIONS

En 2000, les actionnaires ont décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions (assemblée générale mixte du 17 juillet 2000). Le conseil du 23 janvier 2001 avait, dans le cadre de cette autorisation, attribué 12 900 options à certains salariés de la société et de ses filiales.

Nombre d'options attribuées initialement par le CA :	12 900
Date d'expiration de la période de levée d'options :	23/01/2009
Prix de souscription :	49,4271 €
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2005 :	65
Nombre d'options exercées sur l'exercice :	2 130

### 6.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2005, l'engagement pour le droit individuel de formation s'élève à 1 300 heures représentant 100 % des droits acquis des salariés.

Engagement lié aux contrats de location simple :

Immobilier

(En euros)	2005	2004	2003
A moins d'un an . . . . .	187 273	187 273	187 273
De un à cinq ans . . . . .	749 093	749 093	749 093
Au-delà de cinq ans . . . . .	156 061	343 334	530 608
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 092 428</b>	<b>1 279 701</b>	<b>1 466 974</b>

## Véhicules

(En euros)	2005	2004	2003
A moins d'un an . . . . .	112 052	82 376	55 317
De un à cinq ans . . . . .	75 593	92 125	95 372
Au-delà de cinq ans . . . . .			
<b>Total</b> . . . . .	<b>187 644</b>	<b>174 501</b>	<b>150 690</b>

## Informatique

(En euros)	2005	2004	2003
A moins d'un an . . . . .	9 000	9 000	2 148
De un à cinq ans . . . . .	20 454	29 454	5 907
Au-delà de cinq ans . . . . .			
<b>Total</b> . . . . .	<b>29 454</b>	<b>38 454</b>	<b>8 055</b>
<b>Total engagements</b> . . . . .	<b>1 309 526</b>	<b>1 492 656</b>	<b>1 625 719</b>

### 6.3 EFFECTIFS MOYENS

	2005	2004
Cadres . . . . .	41	31
Employés . . . . .	74	63
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>115</b>	<b>94</b>

### 6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

#### 6.4.1 Relations avec Vextia

Vextia est la société mère de Poliris depuis le 30 novembre 2005 et consolide depuis cette date les comptes de Poliris par intégration globale.

Il n'existe aucune transaction entre Vextia et Poliris.

#### 6.4.2 Relations avec la filiale consolidée

Les transactions entre la société et sa filiale consolidée ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

#### 6.4.3 Relations avec les dirigeants

Il n'existe pas d'opération conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui ne présente le caractère d'opération courante.

#### 6.4.4 Rémunérations des dirigeants

La rémunération des membres du conseil d'administration s'analyse de la façon suivante :

(En euros)	2005	2004
Avantages à court terme (rémunérations) . . . . .	632 807	570 520
Avantages en nature . . . . .	17 367	15 916
Avantages postérieurs à l'emploi . . . . .		
Autres avantages à long terme . . . . .		
Indemnités de fin de contrat . . . . .		
Paiements en actions . . . . .		
Rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration . . . . .	650 174	586 436

#### 6.5 LITIGE

A la connaissance du Groupe Poliris il n'existe pas de litige qui ne soit pas provisionné.

#### 6.6 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes, aucun évènement significatif n'est intervenu.

#### 7. PREMIÈRE ADOPTION DES I.F.R.S.

##### 7.1 EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES I.F.R.S.

###### 7.1.1 Contexte de l'élaboration des informations financières I.F.R.S. 2004

Les comptes consolidés du Groupe Poliris au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Afin de préparer cette information comparative, le Groupe Poliris a préparé un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 établi selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière », date à laquelle les impacts du passage sont enregistrés en capitaux propres. Le Groupe Poliris a également préparé des comptes annuels 2004 établis conformément au référentiel IFRS en application des normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'anticipées par le Groupe Poliris.

###### 7.1.2 Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations financières I.F.R.S. 2004

L'information financière IFRS 2004 a été préparée sur la même base de préparation que pour les comptes publiés au 31 décembre 2005, en application des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

###### 7.1.3 Description des options liées à la première adoption des I.F.R.S.

La norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » définit les modalités d'établissement du premier bilan en normes IFRS. Le principe général est l'application rétrospective des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2005, les incidences des changements de principes comptables étant enregistrées en report à nouveau à la date de transition, *i.e.* le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Compte tenu des difficultés pratiques posées par une application totalement rétrospective, la norme IFRS 1 prévoit certaines dérogations facultatives au principe général de retraitement rétrospectif. Le Groupe Poliris a retenu les options suivantes :

#### **7.1.3.1 Regroupements d'entreprises**

Le Groupe Poliris n'a pas opté pour un retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises.

#### **7.1.3.2 Paiements fondés sur des actions**

La norme IFRS 2 sur les paiements en actions n'a pas à être appliquée par le Groupe Poliris, le seul plan d'actions octroyé étant antérieur au 7 novembre 2002.

#### **7.1.3.3 Écarts de conversion**

Le Groupe Poliris n'a pas de filiales consolidées établissant leurs comptes en devises étrangères et ne constate en conséquence aucun écart de conversion.

#### **7.1.3.4 Écarts actuariels sur les engagements de retraite**

Le Groupe Poliris comptabilisait l'intégralité des écarts actuariels en résultat dans les règles françaises. L'option de première adoption sur les écarts actuariels n'est donc pas applicable pour le Groupe Poliris.

#### **7.1.3.5 Évaluation de certains actifs corporels/incorporels à la juste valeur comme coût présumé**

Le Groupe Poliris a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer au 1<sup>er</sup> janvier 2004 certaines immobilisations corporelles et incorporelles à leur juste valeur à cette date.



## 7.2 EFFETS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2004

(En euros)	Notes	Normes françaises	Reclassements	Amortissement goodwill	Plus value latente	IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .		16 743 614				16 743 614
Autres produits de l'activité . . . . .		163 962				163 962
Achats consommés . . . . .		0				0
Charges de personnel . . . . .		(5 666 799)	14 655			(5 652 144)
Charges externes . . . . .		(5 232 888)				(5 232 888)
Impôts et taxes . . . . .		(285 741)				(285 741)
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis . . . . .						0
Autres produits et charges d'exploitation . . . . .		165 673	(440 319)			(274 646)
<b>Sous total</b> . . . . .		<b>5 887 821</b>	<b>(425 664)</b>			<b>5 462 157</b>
Dotations nettes aux amortissements . . . . .	7.6.1	(1 127 490)		798 237		(329 253)
Dotations nettes aux provisions . . . . .		(109 607)	425 664			316 057
<b>Résultat opérationnel courant</b> . . . . .		<b>4 650 724</b>	<b>0</b>			<b>5 448 961</b>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .		0				0
<b>Résultat opérationnel</b> . . . . .		<b>4 650 724</b>	<b>0</b>			<b>5 448 961</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .	7.6.2	53 260			21 633	74 893
Coût de l'endettement financier brut . . . . .		(26 714)				(26 714)
<b>Coût de l'endettement financier net</b> . . . . .		<b>26 546</b>	<b>0</b>			<b>48 179</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b> . . . . .		<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
<b>Charge d'impôt</b> . . . . .		<b>(2 046 660)</b>	<b>0</b>		- 7 325	<b>(2 053 985)</b>
<b>Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b> . . . . .		<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .		<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .		<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Résultat net</b> . . . . .		<b>2 630 610</b>	<b>0</b>		14 308	<b>3 443 155</b>
Part du groupe . . . . .		2 630 610				3 443 155
Interets minoritaires . . . . .		0				0

### 7.3 EFFETS SUR LES CAPITAUX PROPRES

(En euros)	Notes	01/01/2004	31/12/2004
Capitaux propres Normes françaises . . . . .		13 923 912	15 546 281
Amortissement du Goodwill . . . . .	7.6.1	0	798 237
Plus value latente sur SICAV net d'impôt différé . . . . .	7.6.2	0	14 308
Capitaux propres Normes IFRS . . . . .		<u>13 923 912</u>	<u>16 358 826</u>

### 7.4 EFFETS SUR LE BILAN

#### 7.4.1 Bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004

(En euros)	Notes	Normes françaises	Reclassements	Retraitement	IFRS
Goodwill . . . . .	7.6.1				
<i>Valeur brute</i> . . . . .		5 390 655	- 2 802 372		2 588 283
<i>Amortissement/dépréciation</i> . . . . .		- 2 802 372	2 802 372		0
<i>Valeur nette</i> . . . . .		2 588 283			0
Immobilisations incorporelles . . . . .		326 688			326 688
Immobilisations corporelles . . . . .		389 463			389 463
Participations dans les entreprises associées . . . . .		0			0
Autres actifs financiers non courants . . . . .		64 606			64 606
Autres actifs non courants (impôts) . . . . .			467 796		467 796
Actifs d'impôts différés . . . . .		9 879 554			9 879 554
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b> . . . . .		<b>13 248 592</b>	<b>467 796</b>	<b>0</b>	<b>13 716 388</b>
Stocks . . . . .		0			0
Clients . . . . .		3 961 151			3 961 151
Impôts courants . . . . .		0			0
Autres actifs courants . . . . .		1 632 718	- 467 796		1 164 922
Trésorerie . . . . .		2 358 453			2 358 453
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b> . . . . .		<b>7 952 324</b>	<b>- 467 796</b>	<b>0</b>	<b>7 484 528</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> . . . . .		<b>21 200 916</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 200 916</b>
Capital . . . . .		3 584 826			3 584 826
Primes . . . . .		1 092 977			1 092 977
Réserves . . . . .		2 069 045			2 069 045
Résultat . . . . .		7 177 064			7 177 064
Capitaux propres – part du groupe . . . . .		13 923 912			13 923 912
Interêts minoritaires . . . . .		0			0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b> . . . . .		<b>13 923 912</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 923 912</b>
Dettes financières long terme . . . . .		2 836 582	- 1 619 877		1 216 705
Provisions à plus d'un an . . . . .		326 868	- 111 288		215 580
Autres passifs non courants . . . . .		0			0
Impôts différés passifs . . . . .		0			0
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b> . . . . .		<b>3 163 450</b>	<b>- 1 731 165</b>	<b>0</b>	<b>1 432 285</b>
Dettes financières court terme . . . . .		0	1 619 877		1 619 877
Fournisseurs . . . . .		1 989 674			1 989 674
Impôts courants . . . . .		0			0
Provisions à moins d'un an . . . . .		0	111 288		111 288
Autres passifs courants . . . . .		2 123 878			2 123 878
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b> . . . . .		<b>4 113 552</b>	<b>1 731 165</b>	<b>0</b>	<b>5 844 717</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b> . . . . .		<b>21 200 916</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 200 916</b>

7.4.2 Bilan au 31 décembre 2004

(En euros)	Notes	Normes françaises	Reclassements	Amortissement goodwill	Plus value latente	IFRS
Goodwill . . . . .	7.6.1					
<i>Valeur brute</i> . . . . .		5 390 655	- 2 802 372			2 588 283
<i>Amortissement/dépréciation</i> . . .		- 3 600 609	2 802 372	798 237		0
<i>Valeur nette</i> . . . . .		1 790 046				0
Immobilisations incorporelles . .		362 826				362 826
Immobilisations corporelles . . .		280 586				280 586
Participations dans les entreprises associées . . . . .		0				0
Autres actifs financiers non courants . . . . .		71 664				71 664
Autres actifs non courants (impôts) . . . . .			457 966			457 966
Actifs d'impôts différés . . . . .	7.6.2	7 844 143			- 7 325	7 836 818
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b> . . . . .		<b>10 349 265</b>	<b>457 966</b>	<b>798 237</b>	<b>- 7 325</b>	<b>11 598 143</b>
Stocks . . . . .		0				0
Clients . . . . .		3 985 476				3 985 476
Impôts courants . . . . .		0				0
Autres actifs courants . . . . .		1 598 490	- 457 966			1 140 524
Trésorerie . . . . .	7.6.2	5 245 535			21 633	5 267 168
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b> . .		<b>10 829 501</b>	<b>- 457 966</b>	<b>0</b>	<b>21 633</b>	<b>10 393 168</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> . . . . .		<b>21 178 767</b>	<b>0</b>	<b>798 237</b>	<b>14 308</b>	<b>21 991 312</b>
Capital . . . . .		4 481 032				4 481 032
Primes . . . . .		14 690				14 690
Réserves . . . . .		8 419 949				8 419 949
Résultat . . . . .		2 630 610		798 237	14 308	3 443 155
Capitaux propres – part du groupe . . . . .		15 546 281				16 358 826
Interêts minoritaires . . . . .		0				0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b> .		<b>15 546 281</b>	<b>0</b>	<b>798 237</b>	<b>14 308</b>	<b>16 358 826</b>
Dettes financières long terme . .		1 302 010	- 1 296 213			5 797
Provisions à plus d'un an . . . . .		250 534	- 207 028			43 506
Autres passifs non courants . . .		0				0
Impôts différés passifs . . . . .		0				0
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b> . . . . .		<b>1 552 544</b>	<b>- 1 503 241</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 303</b>
Dettes financières court terme .			1 296 213			1 296 213
Fournisseurs . . . . .		1 452 367				1 452 367
Impôts courants . . . . .		0				0
Provisions à moins d'un an . . . .		0	207 028			207 028
Autres passifs courants . . . . .		2 627 575				2 627 575
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b> .		<b>4 079 942</b>	<b>1 503 241</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 583 183</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b> . . . . .		<b>21 178 767</b>	<b>0</b>	<b>798 237</b>	<b>14 308</b>	<b>21 991 312</b>

## **7.5 EFFETS SUR LE TABLEAU DE VARIATION DE TRÉSORERIE**

Les principaux retraitements effectués par Poliris au titre de la mise en œuvre des normes IFRS sont sans incidence sur la trésorerie.

La trésorerie au bilan en normes IFRS est identique à la trésorerie déterminée pour le tableau de variation de trésorerie en normes françaises.

## **7.6 PRINCIPAUX RETRAITEMENTS**

### **7.6.1 Goodwill (IFRS 1 et IFRS 3)**

Les amortissements cumulés des goodwill à la date de transition sont reclassés en déduction de la valeur brute des goodwill dans les états financiers présentés au format IFRS.

Par ailleurs, à l'inverse de ce qui est prescrit en normes françaises, les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables en normes IFRS, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le cas échéant, la charge de dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite dans le résultat opérationnel.

### **7.6.2 Valeurs de marché des SICAV monétaires**

Les SICAV monétaires ont été valorisées à leur valeur liquidative.

### **7.6.3 Principaux reclassements**

Le principal reclassement concerne l'impact des amortissements du goodwill sur la valeur brute, voir paragraphe 7.6.1.

Les autres reclassements concernent la ventilation courant et non courant des actifs et des passifs.

## **20.3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005**

Poliris, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2005

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Associé Unique,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Poliris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté de ces comptes intermédiaires consolidés et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2005 et le résultat de leurs opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Paris et Paris – La Défense, le 27 juillet 2006

Les commissaires aux comptes

COFIREC

ERNST & YOUNG Audit

Yann Chaker

Béatrice Delaunay

## 20.4 COMPTES CONSOLIDÉS HISTORIQUES DU SOUS-GROUPE POLIRIS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (NORMES FRANÇAISES)

### 20.4.1 Bilan consolidé Poliris 31 décembre 2004

ACTIF	31/12/2004			31/12/2003		Notes
	Brut	Amort/prov	Net	Net		
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1 576 001	1 213 175	362 826	326 688		III.1) III.2)
<b>Écart d'acquisition et fonds commerciaux</b> . . . . .	5 390 655	3 600 609	1 790 046	2 588 283		III.3)
<b>Immobilisations corporelles</b> . .	1 861 665	1 581 079	280 586	389 463		III.1) III.2)
<b>Immobilisations financières</b> . .						III.1)
Titres de participation non consolidés . . . . .	52 298	49 677	2 621	2 636		III.4)
Prêts . . . . .	1 544	0	1 544	7 207		
Autres immobilisations financières . . . . .	69 043	0	69 043	61 970		
	<b>8 951 206</b>	<b>6 444 540</b>	<b>2 506 666</b>	<b>3 376 247</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks et en-cours</b> . . . . .	0	0	0	0		
<b>Créances</b> . . . . .						III.5)
Clients et comptes rattachés .	4 757 620	772 144	3 985 476	3 961 151		
Autres créances . . . . .	1 593 452	135 210	1 458 242	1 547 152		
Impôts différés actifs . . . . .	7 844 143	0	7 844 143	9 879 544		III.6)
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b> . . . . .	3 962 427	0	3 962 427	1 413 373		III.7)
<b>Disponibilités</b> . . . . .	1 283 108	0	1 283 108	945 080		
<b>Charges constatées d'avances</b>	138 704	0	138 704	78 359		
	<b>19 579 454</b>	<b>907 354</b>	<b>18 672 100</b>	<b>17 824 669</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> . . . . .	<b>28 530 660</b>	<b>7 351 894</b>	<b>21 178 767</b>	<b>21 200 916</b>		

PASSIF	31/12/2004	31/12/2003	Notes
	Net	Net	
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....			III.8)
Capital .....	4 481 032	3 584 826	III.9)
Primes d'émission, de fusion, d'apport .....	14 690	1 092 977	
Réserves .....	8 419 949	2 069 045	
Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b> .....	<b>2 630 610</b>	<b>7 177 064</b>	
<b>Capitaux propres, part du groupe</b> .....	<b>15 546 281</b>	<b>13 923 912</b>	
<b>Intérêts minoritaires</b> .....	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total des capitaux propres</b> .....	<b>15 546 281</b>	<b>13 923 912</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b> .....	<b>250 534</b>	<b>326 868</b>	III.10)
<b>DETTES</b> .....			III.11)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ..	80 649	139 337	
Emprunts et dettes financières .....	1 221 361	2 697 245	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ....	30 498	7 176	
Fournisseurs et comptes rattachés .....	1 452 367	1 989 674	
Dettes fiscales et sociales .....	2 155 734	1 928 686	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....	2 155 734	111 831	
Autres dettes .....	55 589	76 185	
Produits constatés d'avances .....	20 754	0	
	<b>5 831 952</b>	<b>6 950 134</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	<b>21 178 767</b>	<b>21 200 916</b>	

20.4.2 Compte de résultat consolidé Poliris 31 décembre 2004

	31/12/2004	31/12/2003	Notes
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Production vendue (biens) . . . . .	285 349	319 284	
Production vendue (services) . . . . .	16 458 265	12 952 177	
<b>Chiffre d'affaires net</b> . . . . .	<b>16 743 614</b>	<b>13 271 461</b>	IV.1)
Subventions d'exploitation . . . . .	6 436	17 345	
Reprises sur provisions . . . . .	440 319	580 337	
Autres produits . . . . .	157 526	116 573	
	<b>604 281</b>	<b>714 255</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Autres achats et charges externes . . . . .	5 232 888	4 721 704	
Impôts, taxes et versements assimilés . . . . .	285 741	373 002	
Salaires et traitements . . . . .	3 959 905	3 338 177	
Charges sociales . . . . .	1 706 894	1 428 317	
Dotations aux amortissements et aux provisions			
– sur immobilisations : dotations aux amortissements . . .	329 253	524 621	
– sur actif circulant : dotations aux provisions . . . . .	67 792	246 799	
– pour risques et charges : dotations aux provisions . . . .	14 029	16 192	
Autres charges . . . . .	215 126	296 531	
	<b>11 811 628</b>	<b>10 945 343</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b> . . . . .	<b>5 536 267</b>	<b>3 040 373</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé . .	48 367	10 967	
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	4 893	13 741	
Reprises sur provisions . . . . .	0	669 598	
Produits nets sur cessions de VMP . . . . .	0	8 141	
	<b>53 260</b>	<b>702 447</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Dotations aux amortissements et aux provisions . . . . .	0	0	
Intérêts et charges assimilées . . . . .	26 714	56 163	
Différences négatives de change . . . . .	0	–3	
	<b>26 714</b>	<b>56 160</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b> . . . . .	<b>26 546</b>	<b>646 287</b>	IV.2)
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b> . . . . .	<b>5 562 813</b>	<b>3 686 660</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion . . . . .	404	4 303	
Sur opérations en capital . . . . .	42 246	27 938	
Reprises sur provisions . . . . .	0	194 461	
	<b>42 650</b>	<b>226 702</b>	

	31/12/2004	31/12/2003	Notes
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion . . . . .	60 424	229 096	
Sur opérations en capital . . . . .	41 746	538 480	
Dotations aux amortissements et aux provisions . . . . .	27 786	36 103	
	<u>129 956</u>	<u>803 679</u>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL . . . . .</b>	<b>- 87 306</b>	<b>- 576 977</b>	IV.3)
Impôts courants sur les bénéfices . . . . .	11 250	4 255	
Impôts différés . . . . .	2 035 410	- 4 869 873	
Amortissement des écarts d'acquisition . . . . .	798 237	798 237	
<b>Total des produits . . . . .</b>	<b>17 443 805</b>	<b>14 914 865</b>	
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>14 813 195</b>	<b>7 737 801</b>	
	<u>2 630 610</u>	<u>7 177 064</u>	
<b>RÉSULTAT NET TOTAL . . . . .</b>	<b>2 630 610</b>	<b>7 177 064</b>	
<b>Part revenant aux minoritaires . . . . .</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat net, part du groupe . . . . .</b>	<b>2 630 610</b>	<b>7 177 064</b>	
<b>Résultat net par action . . . . .</b>	<b>1,17</b>	<b>3,20</b>	V.3)
	<u>1,17</u>	<u>3,20</u>	
<b>Résultat net dilué par action . . . . .</b>	<b>1,17</b>	<b>3,20</b>	V.3)



20.4.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés Poliris 31 décembre 2004

	2004	2003
<b>I. Opération d'exploitation</b>		
Résultat net – part du groupe . . . . .	2 630 610	7 177 064
Amortissements des actifs immobilisés . . . . .	1 134 350	1 325 462
Variation des autres provisions . . . . .	– 322 919	– 1 136 002
Variation des impôts différés . . . . .	2 035 410	– 4 869 873
Plus ou moins values de cessions d'actifs . . . . .	– 485	510 542
	<u>5 476 966</u>	<u>3 007 193</u>
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT . . . . .		
Variation des stocks et en-cours		
Variation des créances clients et comptes rattachés . . . . .	101 561	249 617
Variation des autres créances . . . . .	99 264	221 351
Variation des fournisseurs et comptes rattachés hors immobilisations . . . . .	– 537 307	– 501 969
Variation des autres dettes . . . . .	559 939	– 133 791
	<u>223 457</u>	<u>– 164 792</u>
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation . . . . .</b>	<b>5 700 423</b>	<b>2 842 401</b>
<b>II. Opération d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles . . . . .	– 140 935	– 233 966
Acquisitions d'immobilisations corporelles . . . . .	– 114 186	– 100 632
Acquisitions des autres immobilisations financières . . . . .		– 39 182
Cessions d'actifs immobilisés non financiers . . . . .	42 246	27 938
Cessions d'immobilisations financières . . . . .	0	0
Variation des fournisseurs d'immobilisations . . . . .	– 56 242	91 157
Variation des autres immobilisations financières . . . . .	– 1 411	
Incidence des variations du périmètre de consolidation . . . . .	0	0
	<u>– 270 528</u>	<u>– 254 685</u>
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement . . . . .</b>	<b>– 270 528</b>	<b>– 254 685</b>
<b>III. Opération de financement</b>		
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires . . . . .	0	0
Acquisitions et cessions d'actions Poliris . . . . .	0	0
Remboursements de primes d'apport . . . . .	– 1 008 241	– 1 000 000
Dividendes et acomptes versés dans l'exercice aux minoritaires . . . . .	0	0
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières . . . . .	0	0
Remboursements d'emprunts et dettes financières . . . . .	– 1 541 885	– 112 673
	<u>– 2 550 126</u>	<u>– 1 112 673</u>
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement . . . . .</b>	<b>– 2 550 126</b>	<b>– 1 112 673</b>
<b>Variation nette de la trésorerie . . . . .</b>	<b>2 879 769</b>	<b>1 475 043</b>

(En euros)	2004	2003
Valeurs mobilières de placement . . . . .	3 962 427	1 413 373
Disponibilités . . . . .	1 283 108	945 080
Concours bancaires courants . . . . .	– 7 313	
	<u>5 238 222</u>	<u>2 358 453</u>
<b>Trésorerie nette . . . . .</b>	<b>5 238 222</b>	<b>2 358 453</b>

#### 20.4.4 Annexe aux comptes consolidés Poliris 31 décembre 2004

##### I. PRINCIPES COMPTABLES

###### 1) Général

Les comptes consolidés du Groupe Poliris sont établis en conformité avec les principes comptables français, définis par le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable publié le 22 juin 1999.

Ces principes ont été appliqués de façon constante au cours des deux derniers exercices.

Les comptes consolidés pour l'exercice 2004 ont été préparés rétrospectivement pour l'introduction en bourse du Groupe en 2006.

Sauf mentions contraires, les chiffres des présentes annexes sont exprimés en euros.

###### 2) Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquels Poliris exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, à l'exception des participations dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative.

Poliris n'exerce pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres sociétés.

Poliris n'exerce pas de contrôle sur des entités ad hoc dans lesquelles aucune participation n'est détenue.

###### 3) Durée des exercices comptables et dates de clôture

Les comptes consolidés couvrent une période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

###### 4) Écarts d'acquisition et fonds commerciaux

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres de sociétés consolidées et la part du Groupe Poliris dans leurs actifs nets évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ce calcul s'effectue après prise en compte des retraitements d'harmonisation avec les principes comptables du Groupe Poliris et réévaluation des éléments d'actifs et de passifs dont la valeur actuelle diffère de la valeur comptable à cette date.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 10 ans. Cette durée correspond raisonnablement au rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs résultant de la société acquise.

Lorsque la valeur comptable d'un écart d'acquisition devient supérieure à sa valeur actuelle, un amortissement exceptionnel est enregistré du montant de la différence.

###### 5) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

– Agencements et aménagements des constructions :	5 à 10 ans
– Matériel informatique :	3 ou 5 ans
– Matériel de transport :	5 ans
– Mobilier de bureau :	5 ou 10 ans
– Logiciels :	1 ou 3 ans

Les actifs acquis par crédit bail ou location de longue durée sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus. La dette financière correspondante figure au passif.

#### 6) Titres de participation non consolidés

Les participations non consolidées sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Les titres de participation non consolidés font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est établie par référence aux capitaux propres des participations considérées ajustées pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe Poliris ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

#### 7) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 8) Impôt sur les bénéfices ; impôts différés

Les différences temporaires entre l'actif net comptable des sociétés consolidées tel qu'il apparaît dans la consolidation, et le montant résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés ; ceux-ci sont établis sur la base des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables ne sont enregistrées en impôts différés, à l'actif du bilan, que dans la mesure où leur récupération est considérée comme probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### 9) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition, ou à leur valeur de marché, si celle-ci est inférieure. Pour les SICAV de trésorerie, la valeur de marché correspond à la valeur liquidative publiée.

#### 10) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des sorties de ressources probables liées aux risques et litiges connus à la date de clôture, ainsi qu'aux provisions pour retraites et engagements assimilés.

Les engagements de retraite et assimilés sont enregistrés de la façon suivante :

- Régimes à cotisations définies : le Groupe Poliris comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.
- Régimes à prestations définies : les estimations des obligations du Groupe Poliris sont calculées en utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau des rémunérations futures, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Cette obligation est actualisée. Le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à une provision au bilan.

#### 11) Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre d'actions défini à l'alinéa précédent, majoré du nombre moyen pondéré qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes ; les fonds recueillis au titre de ces options sont présumés affectés dans ce calcul au rachat d'actions au prix du marché.

## 12) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les prestations de diffusion d'annonces sont vendues pour un nombre d'annonces convenu pour une période de 12 mois tacitement reconductible avec la faculté de résiliation à tout moment, avec un mois de préavis.

La société facture ces prestations par mois de prestations effectuées. Il n'y a pas de décalage entre les prestations et leur facturation.

Les revenus liés à la consultation d'annonces et les revenus publicitaires de sites Internet sont constatés par période échue et sur base statistique pour les périodes non facturées (deux mois).

Les services liés à la création et au référencement de sites internet sont facturés le mois suivant la signature du contrat qui correspond au mois de la réalisation de la prestation.

Les prestations récurrentes liées à l'activité services suivent la même règle de facturation que la diffusion d'annonces.

## II. PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend les deux entités suivantes, consolidées par intégration globale, sans changement sur l'exercice :

Entreprises consolidées	Forme	% de contrôle	% d'intérêt	Adresse	N° SIREN
<b>Poliris</b> . . . . .	SA	Société consolidante		216, Avenue Jean Jaurès 75019 Paris	384830204
<b>PressImmo On Line</b> . .	SAS	100	100	216, Avenue Jean Jaurès 75019 Paris	425074481

## III. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

### 1) Tableau de variation des immobilisations

	31/12/2003	Augmentations
<b>Immobilisations incorporelles</b> . . . . .	<b>1 476 812</b>	<b>140 935</b>
<b>Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux</b> . . . . .	<b>5 390 655</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains . . . . .		
Constructions . . . . .		
Installations techniques, matériels et outillages industriels . . . . .	1 837	
Installations générales, agencements et aménagements divers . . . . .	383 634	48 229
Matériel de transport . . . . .	120 572	
Matériel de bureau et informatique, mobilier . . . . .	1 296 355	65 957
Immobilisations corporelles en cours . . . . .		
<b>Total</b> . . . . .	<b>1 802 398</b>	<b>114 186</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations non consolidées . . . . .	52 312	0
Prêts et autres immobilisations financières . . . . .	69 176	10 486
<b>Total</b> . . . . .	<b>121 488</b>	<b>10 486</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> . . . . .	<b>8 791 353</b>	<b>265 607</b>

	Diminutions	31/12/2004
<b>Immobilisations incorporelles</b> . . . . .	<b>41 746</b>	<b>1 576 001</b>
<b>Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux</b> . . . . .		<b>5 390 655</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains . . . . .		
Constructions . . . . .		
Installations techniques, matériels et outillages industriels . . . . .		1 837
Installations générales, agencements et aménagements divers . . . . .		431 863
Matériel de transport . . . . .	54 918	65 654
Matériel de bureau et informatique, mobilier . . . . .		1 362 312
Immobilisations corporelles en cours . . . . .		
<b>Total</b> . . . . .	<b>54 918</b>	<b>1 861 666</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations non consolidées . . . . .	15	52 297
Prêts et autres immobilisations financières . . . . .	9 075	70 587
<b>Total</b> . . . . .	<b>9 090</b>	<b>122 884</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> . . . . .	<b>105 754</b>	<b>8 951 206</b>

Dont immobilisations financées par crédit bail et location longue durée : 568 603 €

2) Tableau de variation des amortissements

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	31/12/2003	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	31/12/2004
<b>Immobilisations incorporelles</b> . . . . .	<b>1 150 124</b>	<b>63 051</b>		<b>1 213 175</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b> . . . . .	<b>2 802 372</b>	<b>798 237</b>		<b>3 600 609</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains . . . . .				
Constructions . . . . .				
Installations techniques, matériels et outillages industriels . . . . .	1 675	108		1 783
Installations, agencements et aménagements divers . . . . .	248 821	72 340		321 161
Matériel de transport . . . . .	81 231	21 089	54 918	47 402
Matériel de bureau et informatique, mobilier . . . . .	1 081 207	129 526		1 210 733
<b>Total IV</b> . . . . .	<b>1 412 934</b>	<b>223 063</b>	<b>54 918</b>	<b>1 581 079</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b> . . . . .	<b>5 365 430</b>	<b>1 084 351</b>	<b>54 918</b>	<b>6 394 863</b>

Dont amortissements des immobilisations financées par crédit bail et location longue durée : 520 262 €.

### 3) Écarts d'acquisition et fonds commerciaux

	Durée d'amortissement	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
<b>Écarts d'acquisition</b>					
Pressimmo On Line* (titres acquis en 2002) . . .	10	2 164 787	469 037		1 695 750
Se Loger** (Titres acquis en 1995) . . . . .	10	212 762	210 989		1 773
Se Loger** (Titres acquis en 2000) . . . . .	4,75	2 662 290	2 615 583		46 707
<b>Fonds de commerce</b>					
Autorevue . . . . .		305 000		305 000	0
Logez . . . . .		45 816			45 816
<b>TOTAL</b> . . . . .		<b>5 390 655</b>	<b>3 295 609</b>	<b>305 000</b>	<b>1 790 046</b>

\* Anciennement dénommée ImmoStreet à la date d'acquisition. Depuis 2003, renommée Pressimmo On Line lors de l'absorption de Se Loger.

\*\* Anciennement dénommée Pressimmo à la date d'acquisition. Depuis 2000, renommée Se Loger; puis fusionnée avec ImmoStreet, cf\*.

L'écart d'acquisition de Se Loger pour la part des titres acquis en 2000 est amorti sur 4,75 années afin de faire coïncider son plan d'amortissement avec celui du premier écart d'acquisition Se Loger (titres acquis en 1995).

En l'absence d'indice de perte de valeur il n'y a pas eu de test de dépréciation réalisé en 2004 sur les écarts d'acquisition.

### 4) Titres de participation non consolidés

	Valeur brute des titres	Fraction du capital détenu	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette des titres
<b>Immostreet.es</b> . . . . .	1 458	100	1 442	0	16
<b>Cgl.net</b> . . . . .	45 735	100	15 932	- 798	0
<b>Vu</b> . . . . .	2 605	67	- 28 635	100 063	2 605
<b>Acidnet</b> . . . . .	2 500	25	Société en cours de liquidation		0
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>52 298</b>				<b>2 621</b>

Les sociétés Immostreet.es et Cgl.net n'ont pas d'activité

La société Vu n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif

La société Acidnet est en cours de liquidation

## 5) Etat des créances

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts . . . . .	1 544	1 544	
Autres immobilisations financières . . . . .	69 043		69 043
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux . . . . .	988 869		988 869
Autres créances clients . . . . .	3 768 751	3 768 751	
<b>Clients . . . . .</b>	<b>4 757 620</b>	<b>3 768 751</b>	<b>988 869</b>
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés . . . . .	10	10	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux . . . . .			
Impôts sur les bénéfices . . . . .	457 966		457 966
Taxe sur la valeur ajoutée . . . . .	316 113	316 113	
Autres impôts et taxes et versements assimilés . . . . .			
Divers . . . . .			
Créances sur participations non consolidées et associés . . . . .	93 349	93 349	
Débiteurs divers . . . . .	726 013	726 013	
<b>Autres créances . . . . .</b>	<b>1 593 451</b>	<b>1 135 485</b>	<b>457 966</b>
<b>Charges constatées d'avance . . . . .</b>	<b>138 704</b>	<b>138 704</b>	
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>6 560 362</b>	<b>5 044 484</b>	<b>1 515 878</b>

## 6) Impôt

## A) Principales composantes des impôts différés actifs

Déficits fiscaux reportables :	7 807 546 €
Décalages fiscaux temporaires :	14 079 €
Retraitements de consolidation :	22 518 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 844 143 €</b>

Les déficits reportables concernent les sociétés Poliris et Pressimmo. Ils sont indéfiniment reportables.

B) *Analyse de l'écart entre le taux d'impôt réel et le taux d'impôt théorique*

Le taux d'impôt ressort à 37,4 %, (taux normatif de 35,4 %).

(En euros)	2004
<b>Résultat avant impôt et amortissement écart d'acquisition</b> .....	<b>5 475 507</b>
Taux légal d'imposition applicable aux sociétés françaises .....	35,4 %
<b>Charge d'impôt théorique</b> .....	<b>1 940 136</b>
Variation du taux d'impôt différé .....	112 274
Différences permanentes .....	- 5 751
<b>Impôt total comptabilisé</b> .....	<b>2 046 660</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b> .....	<b>37,4 %</b>

C) *Intégration fiscale*

Un groupe d'intégration fiscale a été formé entre les sociétés Poliris et PressImmo On Line en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 et pour une durée de 5 ans. Le régime d'intégration fiscale permet à ces deux sociétés de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble dont seule la société mère reste redevable.

D) *Justification des actifs d'impôts différés comptabilisés sur des entités fiscales ayant connu une perte fiscale récente*

Les projections chiffrées démontrent que les sociétés concernées (Poliris et Pressimmo) récupéreront les déficits fiscaux au plus tard dans les deux années qui suivent.

7) Valeurs mobilières de placement

Le poste est uniquement constitué, au cours de l'exercice et à la clôture, de Sicav de trésorerie (selon la classification AMF).

A la clôture de l'exercice, la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement est de 3 984 060 €.

8) Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves et résultat	Capitaux propres
<b>Au 31/12/2003</b> .....	3 584 826	1 092 977	9 246 109	13 923 912
Augmentation de capital .....	896 206	(70 046)	(826 160)	
Remboursement primes d'apport .....		(1 008 241)		
Résultat .....			2 630 610	
<b>Au 31/12/2004</b> .....	<b>4 481 032</b>	<b>14 690</b>	<b>11 050 559</b>	<b>15 546 281</b>



9) Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale à la clôture de l'exercice	Nombre de titres			En fin d'exercice
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires . . . . .	2	2 240 516	0	0	2 240 516

L'augmentation de capital du 29 juin 2004 a porté la valeur nominale de l'action de 1,6 € à 2 €.

10) Provisions inscrites au bilan

	31/12/2003	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	31/12/2004
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges . . . . .	261 288		111 288	150 000 <sup>(1)</sup>
Provisions pour retraites . . . . .	29 477	14 029		43 506 <sup>(3)</sup>
Autres provisions pour risques et charges	36 103	20 925		57 028 <sup>(2)</sup>
<b>TOTAL I . . . . .</b>	<b>326 868</b>	<b>34 954</b>	<b>111 288</b>	<b>250 534</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles . . . . .	79 028		50 000	29 028
Sur fonds commerciaux . . . . .	305 000			305 000
Sur immobilisations corporelles . . . . .				
Sur titres non consolidés . . . . .	49 676			49 676
Sur comptes clients . . . . .	898 030	67 792	193 678	772 144
Autres provisions pour dépréciation . . . . .	205 909		70 698	135 211
<b>TOTAL II . . . . .</b>	<b>1 537 643</b>	<b>67 792</b>	<b>314 376</b>	<b>1 291 059</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL(I+II) . . . . .</b>	<b>1 864 511</b>	<b>102 746</b>	<b>425 664</b>	<b>1 541 593</b>

<sup>(1)</sup> La provision résiduelle concerne un litige faisant suite à la cession de la Sarl PromoVacances. Le montant provisionné correspond au risque maximum estimé.

Un second litige né dans le cadre d'un mandat de publicité s'est révélé sans suite sur l'exercice, conduisant à la reprise de la provision.

<sup>(2)</sup> Les autres provisions concernent un litige bancaire sur des remises de chèques perdus, non créditées sur le compte de Poliris, mais débitées sur celui des clients, ainsi que l'impôt forfaitaire annuel 2004.

<sup>(3)</sup> Les hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

(En euros)	2004	2003
Age de début de carrière cadres . . . . .	22 ans	22 ans
Age de début de carrière non cadres . . . . .	21 ans	21 ans
Proportion de départ volontaire . . . . .	100 %	100 %
Taux de turn over moyen . . . . .	11 %	11 %
Taux d'actualisation . . . . .	4,48 %	5,17 %
Taux d'augmentation des salaires . . . . .	3 %	3 %
Table de survie . . . . .	TV 88/90	TV 88/90
Taux de charges sociales . . . . .	47 %	47 %

La charge comptabilisée au cours de l'exercice, liée aux engagements de retraite, s'élève à 14 029 €.

11) Etat des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</b> . . . . .	<b>80 649</b>	<b>74 852</b>	<b>5 797</b>	
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b> . . . . .	<b>1 221 361</b>	<b>1 221 361</b>		
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours</b> . . . . .	<b>30 498</b>	<b>30 498</b>		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b> . . . . .	<b>1 452 367</b>	<b>1 452 367</b>		
Personnel et comptes rattachés . . . . .	227 826	227 826		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	557 415	557 415		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée . . . . .	1 101 851	1 101 851		
Autres impôts et taxes et versements assimilés . . . . .	268 641	268 641		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>Dettes fiscales et sociales</b> . . . . .	<b>2 155 733</b>	<b>2 155 733</b>		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b> . . . . .	<b>55 589</b>	<b>55 589</b>		
<b>Autres dettes</b> . . . . .	<b>20 754</b>	<b>20 754</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b> . . . . .	<b>365 000</b>	<b>365 000</b>		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>5 381 952</b>	<b>5 376 154</b>	<b>5 797</b>	

Dont crédit bail et location longue durée : 71 391 €

**IV. Notes sur les principaux poste du compte de résultat**

1) Chiffre d'affaires : renseignements par secteurs d'activité et zones géographiques

A) *Chiffre d'affaires par secteurs d'activité*

	2004	2003	Variation
Pôle Média . . . . .	14 132 011	12 272 461	1 859 550
Services . . . . .	2 611 603	999 000	1 612 603
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>Total chiffre d'affaires</b> . . . . .	<b>16 743 614</b>	<b>13 271 461</b>	<b>3 472 153</b>

B) *Chiffre d'affaires par zones géographiques*

	2004	2003	Variation
Ile de France . . . . .	11 832 537	10 369 558	1 462 979
Autres régions . . . . .	4 911 077	2 901 903	2 009 174
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>Total chiffre d'affaires</b> . . . . .	<b>16 743 614</b>	<b>13 271 461</b>	<b>3 472 153</b>

## 2) Résultat financier

Produits financiers	2004	2003
Revenus des prêts . . . . .	44 698	2 278
Revenus du compte courant Vu . . . . .	3 669	8 689
Plus value de cession des Valeurs mobilières de placement . . . . .	4 893	21 882
Reprises sur provisions . . . . .		669 598
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>53 260</b>	<b>702 447</b>

Charges financières	2004	2003
Intérêts des emprunts et dettes . . . . .	19 426	45 172
Intérêts bancaires . . . . .	7 288	10 991
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>26 714</b>	<b>56 160</b>

## 3) Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	2004	2003
Produits exceptionnels sur opérations de gestion . . . . .	404	4 303
Produits de cession des éléments de l'actif vendus . . . . .	42 246	27 938
Reprises sur provisions . . . . .		194 461
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>42 650</b>	<b>226 702</b>

Charges exceptionnelles	2004	2003
Charges exceptionnelles de gestion . . . . .	50 247	32 719
Amendes et pénalités . . . . .	10 102	196 377
Valeur nette comptable des immobilisations cédées . . . . .	41 746	538 480
Dotations aux amortissements et provisions . . . . .	27 786	36 103
Autres charges exceptionnelles . . . . .	75	
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>129 956</b>	<b>803 679</b>

## 4) Effectif moyen des sociétés intégrées globalement

Personnel salarié	2004	2003
Cadres . . . . .	31	30
Agents de maîtrise et techniciens . . . . .		
Employés . . . . .	63	67
Ouvriers . . . . .		
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>94</b>	<b>97</b>

## V. Autres informations

### 1) Engagements hors bilan

#### A) Engagements liés aux contrats de location

	Engagements 31/12/2004	Engagements 31/12/2003
Immobilier . . . . .	1 279 701	1 466 974
Véhicules . . . . .	174 501	150 690
Informatique . . . . .	38 454	8 055
<b>Total</b> . . . . .	<b>1 492 656</b>	<b>1 625 719</b>

#### B) Autres engagements

Néant.

### 2) Rémunérations versées aux dirigeants

Rémunérations alloués aux membres	Montant
– des organes de direction ou de gérance . . . . .	396 108
– des organes d’administration . . . . .	
– des organes de surveillance . . . . .	
<b>Total</b> . . . . .	<b>396 108</b>

### 3) Données par actions

#### A) Résultat net par action

En euros	2004	2003
Résultat net part du groupe :	2 630 610	7 177 064
Nombre d’actions moyen :	2 240 516	2 240 516
Résultat net par action :	1,17	3,20

#### B) Résultat net dilué par action

Les instruments dilutifs sont composés d’options de souscription d’actions.

La méthode de calcul utilisée est celle du rachat d’actions. La valeur de marché retenue est celle déterminée en novembre 2005 dans le cadre du LBO, soit 80,07 € par action.

Selon cette méthode, nombre d’actions supplémentaires à créer au titre des instruments dilutifs : 841 actions.

En euros	2004	2003
Résultat net part du groupe :	2 630 610	7 177 064
Nombre d’actions moyen :	2 241 357	2 241 357
Résultat net par action :	1,17	3,20

#### 4) Options de souscription d'actions

En 2000, le Groupe Poliris a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions (assemblée générale mixte du 17 juillet 2000). Le conseil du 23 janvier 2001 a, dans le cadre de cette autorisation, attribué 12 900 options à certains salariés de la société et de ses filiales.

Nombre d'options attribuées initialement par le conseil d'administration :	12 900
Date d'expiration de la période de levée d'options :	23/01/2009
Prix de souscription :	49,4271 €
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2004 :	2 195

#### 5) Événements post clôture

Néant.

### 20.4.5 Rapports des commissaires aux comptes

#### 20.4.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Poliris, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2004

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Associé Unique,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Poliris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2004 et le résultat de leurs opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables français, tel que cela est décrit en notes annexes.

Paris et Paris – La Défense, le 27 juillet 2006  
Les commissaires aux comptes

COFIREC

ERNST & YOUNG Audit

Yann Chaker

Béatrice Delaunay

#### **20.4.5.2 Rapport spécial du commissaire aux comptes**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

En date du 15 mars 2004, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion du protocole d'accord transactionnel par la société avec les actionnaires fondateurs et les actionnaires financiers d'origine. Celui-ci a été signé le 16 mars 2004.

Personnes concernées : Messieurs Denys CHALUMEAU, Amal AMAR et Vincent ROUSSET.

#### **CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **PRESTATIONS AUX FILIALES**

Au titre de l'exercice, votre Société a facturé divers frais dont notamment de direction générale et de services généraux aux sociétés suivantes :

- PRESSIMMO ON LINE SAS pour 2 722 920 Euros, président : Monsieur Amal AMAR.
- VU SARL pour 49 200 Euros, gérant : Monsieur Amal AMAR.

#### **INTÉGRATION FISCALE**

Votre société a conclu une convention d'Intégration Fiscale avec les filiales suivantes :

- PRESSIMMO ON LINE SAS, président : Monsieur Amal AMAR.
- CGL Net SARL, gérant : Monsieur Denys CHALUMEAU

Du fait de la position déficitaire, compte tenu de la situation antérieure, de l'ensemble du groupe fiscal, la convention d'Intégration Fiscale est sans effet au titre des résultats arrêtés au 31 décembre 2004.

Paris et Paris, le 31 mars 2005

Le commissaire aux comptes

S.A. COFIREC

Gérald Caro

**20.5 COMPTES CONSOLIDÉS HISTORIQUES DU SOUS-GROUPE POLIRIS AU 31 DÉCEMBRE 2003**  
(NORMES FRANÇAISES)

**20.5.1 Bilan consolidé Poliris 31 décembre 2003**

ACTIF	31/12/2003			Notes
	Brut	Amort/prov	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles . . . . .	1 476 812	1 150 124	326 688	III.1) III.2)
Écarts d'acquisition et fonds commerciaux .	5 390 655	2 802 372	2 588 283	III.3)
Immobilisations corporelles . . . . .	1 802 397	1 412 934	389 463	III.1)
Immobilisations financières . . . . .				III.1)
Titres de participation non consolidés . . . .	52 313	49 677	2 636	III.4)
Prêts . . . . .	7 207	0	7 207	
Autres immobilisations financières . . . . .	61 970	0	61 970	
	<b>8 791 354</b>	<b>5 415 107</b>	<b>3 376 247</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours . . . . .	0	0	0	
Créances . . . . .				III.5)
Clients et comptes rattachés . . . . .	4 859 181	898 030	3 961 151	
Autres créances . . . . .	1 753 061	205 909	1 547 152	
Impôts différés actifs . . . . .	9 879 554	0	9 879 554	III.6)
Valeurs Mobilières de Placement . . . . .	1 413 373	0	1 413 373	III.7)
Disponibilités . . . . .	945 080	0	945 080	
Charges constatées d'avances . . . . .	78 359	0	78 359	
	<b>18 928 608</b>	<b>1 103 939</b>	<b>17 824 669</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>	<b>27 719 962</b>	<b>6 519 046</b>	<b>21 200 916</b>	

PASSIF	31/12/2003	Notes
	Net	
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		III.8)
Capital .....	3 584 826	III.9)
Primes d'émission, de fusion, d'apport .....	1 092 977	
Réserves .....	2 069 045	
Report à nouveau .....		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) .....	7 177 064	
	<hr/>	
<b>Capitaux propres, part du groupe</b> .....	<b>13 923 912</b>	
<b>Intérêts minoritaires</b> .....	<b>0</b>	
<b>Total des capitaux propres</b> .....	<b>13 923 912</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b> .....	<b>326 868</b>	III.10)
<b>DETTES</b> .....		III.11)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit .....	139 337	
Emprunts et dettes financières .....	2 697 245	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours .....	7 176	
Fournisseurs et comptes rattachés .....	1 989 674	
Dettes fiscales et sociales .....	1 928 686	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....	111 831	
Autres dettes .....	76 185	
	<hr/>	
	<b>6 950 134</b>	
	<hr/>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	<b>21 200 916</b>	
	<hr/> <hr/>	



20.5.2 Compte de résultat consolidé Poliris 31 décembre 2003

	31/12/2003	Notes
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Production vendue (biens) . . . . .	319 284	
Production vendue (services) . . . . .	12 952 177	
<b>Chiffre d'affaires net</b> . . . . .	<b>13 271 461</b>	IV.1)
Subventions d'exploitation . . . . .	17 345	
Reprises sur provisions . . . . .	580 337	
Autres produits . . . . .	116 573	
	<b>714 255</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes . . . . .	4 721 704	
Impôts, taxes et versements assimilés . . . . .	373 002	
Salaires et traitements . . . . .	3 338 177	
Charges sociales . . . . .	1 428 317	
Dotations aux amortissements et aux provisions . . . . .		
– sur immobilisations : dotations aux amortissements . . . . .	524 621	
– sur actif circulant : dotations aux provisions . . . . .	246 799	
– pour risques et charges : dotations aux provisions . . . . .	16 192	
Autres charges . . . . .	296 531	
	<b>10 945 343</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b> . . . . .	<b>3 040 373</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé . . . . .	10 967	
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	13 741	
Reprises sur provisions . . . . .	669 598	
Produits nets sur cessions de VMP . . . . .	8 141	
	<b>702 447</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions . . . . .	0	
Intérêts et charges assimilées . . . . .	56 163	
Différences négatives de change . . . . .	– 3	
	<b>56 160</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b> . . . . .	<b>646 287</b>	IV.2)
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b> . . . . .	<b>3 686 660</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion . . . . .	4 303	
Sur opérations en capital . . . . .	27 938	
Reprises sur provisions . . . . .	194 461	
	<b>226 702</b>	

	31/12/2003	Notes
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion . . . . .	229 096	
Sur opérations en capital . . . . .	538 480	
Dotations aux amortissements et aux provisions . . . . .	36 103	
	<u>803 679</u>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL . . . . .</b>	<b>- 576 977</b>	IV.3)
Impôts courants sur les bénéfices . . . . .	4 255	
Impôts différés . . . . .	- 4 869 873	
Amortissement des écarts d'acquisition . . . . .	798 237	
<b>Total des produits . . . . .</b>	<b>14 914 865</b>	
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>7 737 801</b>	
	<u>7 177 064</u>	
<b>RÉSULTAT NET TOTAL . . . . .</b>	<b>7 177 064</b>	
<b>Part revenant aux minoritaires . . . . .</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat net, part du groupe . . . . .</b>	<b>7 177 064</b>	
<b>Résultat net par action . . . . .</b>	<b>3,20</b>	V.3)
<b>Résultat net dilué par action . . . . .</b>	<b>3,20</b>	V.3)

20.5.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés Poliris 31 décembre 2003

	2003
<b>I. Opération d'exploitation</b>	
Résultat net – part du groupe . . . . .	7 177 064
Amortissements des actifs immobilisés . . . . .	1 325 462
Variation des autres provisions . . . . .	– 1 136 002
Variation des impôts différés . . . . .	– 4 869 873
Plus ou moins values de cessions d'actifs . . . . .	510 542
	<u>3 007 193</u>
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT . . . . .	
Variation des stocks et en-cours . . . . .	
Variation des créances clients et comptes rattachés . . . . .	249 617
Variation des autres créances . . . . .	221 351
Variation des fournisseurs et comptes rattachés hors immobilisations . . . . .	– 501 969
Variation des autres dettes . . . . .	– 133 791
	<u>– 164 792</u>
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation . . . . .</b>	<b>2 842 401</b>
<b>II. Opération d'investissement</b>	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles . . . . .	– 233 966
Acquisitions d'immobilisations corporelles . . . . .	– 100 632
Acquisitions des autres immobilisations financières . . . . .	– 39 182
Cessions d'actifs immobilisés non financiers . . . . .	27 938
Cessions d'immobilisations financières . . . . .	0
Variation des fournisseurs d'immobilisations . . . . .	91 157
Variation des autres immobilisations financières . . . . .	
Incidence des variations du périmètre de consolidation . . . . .	0
	<u>– 254 685</u>
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement . . . . .</b>	<b>– 254 685</b>
<b>III. Opération de financement</b>	
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires . . . . .	0
Acquisitions et cessions d'actions Poliris . . . . .	0
Remboursements de primes d'apport . . . . .	– 1 000 000
Dividendes et acomptes versés dans l'exercice aux minoritaires . . . . .	0
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières . . . . .	0
Remboursements d'emprunts et dettes financières . . . . .	– 112 673
	<u>– 1 112 673</u>
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement . . . . .</b>	<b>– 1 112 673</b>
<b>Variation nette de la trésorerie . . . . .</b>	<b>1 475 043</b>
<b>(En euros) 31/12/2003</b>	
Valeurs mobilières de placement . . . . .	1 413 373
Disponibilités . . . . .	945 080
Concours bancaires courants . . . . .	
	<u>2 358 453</u>
<b>Trésorerie nette . . . . .</b>	<b>2 358 453</b>

## 20.5.4 Annexe aux comptes consolidés Poliris 31 décembre 2003

### I. Principes comptables

#### 1) Général

Les comptes consolidés du Groupe Poliris sont établis en conformité avec les principes comptables français, définis par le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable publié le 22 juin 1999.

Les comptes consolidés pour l'exercice 2003 ont été préparés rétrospectivement pour l'introduction en bourse du Groupe Vextia en 2006. Du fait des mouvements de périmètres intervenus sur 2002, les comptes ne seraient pas directement comparables aux autres années. De ce fait, les comptes 2002 n'ont pas été établis et ne sont pas présentés comme élément de comparaison aux comptes 2003.

Sauf mentions contraires, les chiffres des présentes annexes sont exprimés en euros.

#### 2) Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles Poliris exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, à l'exception des participations dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative.

Poliris n'exerce pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres sociétés.

Poliris n'exerce pas de contrôle sur des entités *ad hoc* dans lesquelles aucune participation n'est détenue.

#### 3) Durée des exercices comptables et dates de clôture

Les comptes consolidés couvrent une période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

#### 4) Écarts d'acquisition et fonds commerciaux

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres de sociétés consolidées et la part du Groupe Poliris dans leurs actifs nets évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ce calcul s'effectue après prise en compte des retraitements d'harmonisation avec les principes comptables du Groupe Poliris et réévaluation des éléments d'actifs et de passifs dont la valeur actuelle diffère de la valeur comptable à cette date.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 10 ans. Cette durée correspond raisonnablement au rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs résultant de la société acquise.

Lorsque la valeur comptable d'un écart d'acquisition devient supérieure à sa valeur actuelle, un amortissement exceptionnel est enregistré du montant de la différence.

#### 5) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

– Agencements et aménagements des constructions :	5 à 10 ans
– Matériel informatique :	3 ou 5 ans
– Matériel de transport :	5 ans
	5 ou
– Mobilier de bureau :	10 ans
– Logiciels :	1 ou 3 ans

Les actifs acquis par crédit bail ou location de longue durée sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus. La dette financière correspondante figure au passif.

#### 6) Titres de participation non consolidés

Les participations non consolidées sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Les titres de participation non consolidés font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est établie par référence aux capitaux propres des participations considérées ajustés pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe Poliris ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

#### 7) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 8) Impôt sur les bénéfices ; impôts différés

Les différences temporaires entre l'actif net comptable des sociétés consolidées tel qu'il apparaît dans la consolidation, et le montant résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés ; ceux-ci sont établis sur la base des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables ne sont enregistrées en impôts différés, à l'actif du bilan, que dans la mesure où leur récupération est considérée comme probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### 9) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition, ou à leur valeur de marché, si celle-ci est inférieure. Pour les SICAV de trésorerie, la valeur de marché correspond à la valeur liquidative publiée.

#### 10) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des sorties de ressources probables liées aux risques et litiges connus à la date de clôture, ainsi qu'aux provisions pour retraites et engagements assimilés.

Les engagements de retraite et assimilés sont enregistrés de la façon suivante :

- Régimes à cotisations définies : le Groupe Poliris comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.
- Régimes à prestations définies : les estimations des obligations du Groupe Poliris sont calculées en utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau des rémunérations futures, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Cette obligation est actualisée. Le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à une provision au bilan.

#### 11) Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre d'actions défini à l'alinéa précédent, majoré du nombre moyen pondéré qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes ; les fonds recueillis au titre de ces options sont présumés affectés dans ce calcul au rachat d'actions au prix du marché.

## 12) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les prestations de diffusion d'annonces sont vendues pour un nombre d'annonces convenu pour une période de 12 mois tacitement reconductible avec la faculté de résiliation à tout moment, avec un mois de préavis.

La société facture ces prestations par mois de prestations effectuées. Il n'y a pas de décalage entre les prestations et leur facturation.

Les revenus liés à la consultation d'annonces et les revenus publicitaires de sites Internet sont constatés par période échue et sur base statistique pour les périodes non facturées (deux mois).

Les services liés à la création et au référencement de sites Internet sont facturés le mois suivant la signature du contrat qui correspond au mois de la réalisation de la prestation.

Les prestations récurrentes liées à l'activité services suivent la même règle de facturation que la diffusion d'annonces.

## II. PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend les deux entités suivantes, consolidées par intégration globale, sans changement sur l'exercice :

Entreprises consolidées	Forme	% de contrôle	% d'intérêt	Adresse	N° SIREN
<b>Poliris</b> . . . . .	SA	Société consolidante		216, Avenue Jean Jaurès 75019 Paris	384830204
<b>PressImmo On Line</b> . . .	SAS	100	100	216, Avenue Jean Jaurès 75019 Paris	425074481

## III. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

### 1) Tableau des immobilisations

	31/12/2002	Augmentations
<b>Immobilisations incorporelles</b> . . . . .	<b>1 242 406</b>	<b>234 406</b>
<b>Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux</b> . . . . .	<b>5 390 655</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains . . . . .		
Constructions . . . . .		
Installations techniques, matériels et outillages industriels . . . . .	1 837	
Installations générales, agencements et aménagements divers . . . . .	379 711	16 996
Matériel de transport . . . . .	76 336	44 236
Matériel de bureau et informatique, mobilier . . . . .	1 276 904	39 399
Immobilisations corporelles en cours . . . . .		
<b>Total</b> . . . . .	<b>1 734 788</b>	<b>100 631</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations non consolidées . . . . .	418 916	0
Prêts et autres immobilisations financières . . . . .	124 508	39 182
<b>Total</b> . . . . .	<b>543 424</b>	<b>39 182</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> . . . . .	<b>8 971 269</b>	<b>314 223</b>

	Diminutions	31/12/2003
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....		<b>1 476 812</b>
<b>Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux</b> .....		<b>5 390 655</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains .....		
Constructions .....		
Installations techniques, matériels et outillages industriels .....		1 837
Installations générales, agencements et aménagements divers .....	13 073	383 634
Matériel de transport .....		120 572
Matériel de bureau et informatique, mobilier .....	19 948	1 296 355
Immobilisations corporelles en cours .....		0
<b>Total</b> .....	<b>33 021</b>	<b>1 802 398</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations non consolidées .....	366 604	52 312
Prêts et autres immobilisations financières .....	94 514	69 176
<b>Total</b> .....	<b>461 118</b>	<b>121 488</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	<b>494 139</b>	<b>8 791 353</b>

Dont immobilisations financées par crédit bail et location longue durée : 568 603 €.

2) Tableau de variation des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	31/12/2002	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/ Reprises	31/12/2003
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	<b>963 039</b>	<b>187 085</b>		<b>1 150 124</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b> .....	<b>2 004 135</b>	<b>798 237</b>		<b>2 802 372</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains .....				
Constructions .....				
Installations techniques, matériels et outillages industriels .....	1 567	108		1 675
Installations, agencements et aménagements divers .....	185 091	67 327	3 597	248 821
Matériel de transport .....	62 284	18 947		81 231
Matériel de bureau et informatique, mobilier .....	841 675	251 152	11 620	1 081 207
<b>Total</b> .....	<b>1 090 617</b>	<b>337 534</b>	<b>15 217</b>	<b>1 412 934</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	<b>4 057 791</b>	<b>1 322 856</b>	<b>15 217</b>	<b>5 365 430</b>

Dont amortissements des immobilisations financées par crédit bail et location longue durée : 450 586 €.

### 3) Écarts d'acquisition et fonds commerciaux

(En euros)	Durée d'amortissement	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
<b>Ecarts d'acquisition</b>					
Pressimmo On Line* (titres acquis en 2002) . . .	10	2 164 787	252 558		1 912 229
Se Loger** (Titres acquis en 1995) . .	10	212 762	189 713		23 049
Se Loger** (Titres acquis en 2000) . .	5	2 662 290	2 055 101		607 189
<b>Fonds de commerce</b>					
Autorevue . . . . .		305 000		305 000	0
Logez . . . . .		45 816			45 816
<b>TOTAL</b> . . . . .		<b>5 390 655</b>	<b>2 497 372</b>	<b>305 000</b>	<b>2 588 283</b>

\* Anciennement dénommée ImmoStreet à la date d'acquisition. Depuis 2003, renommée Pressimmo On Line lors de l'absorption de Se Loger.

\*\* Anciennement dénommée Pressimmo à la date d'acquisition. Depuis 2000, renommée Se Loger, puis fusionnée avec ImmoStreet, cf\*.

L'écart d'acquisition de Se Loger pour la part des titres acquis en 2000 est amorti sur 4,75 années afin de faire coïncider son plan d'amortissement avec celui du premier écart d'acquisition Se Loger (titres acquis en 1995).

Le fonds de commerce Autorevue est déprécié en totalité du fait de sa non exploitation.

En l'absence d'indice de perte de valeur il n'y a pas eu de test de dépréciation réalisé en 2003 sur les écarts d'acquisition.

### 4) Titres de participation non consolidés

	Valeur brute des titres	Fraction du capital détenu	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette des titres
<b>Immostreet.es</b> . . . . .	1 473	100	1 442	0	31
<b>Cgl.net</b> . . . . .	45 735	100	16 730	- 2 292	0
<b>Vu</b> . . . . .	2 605	67	- 128 697	26 125	2 605
<b>Acidnet</b> . . . . .	2 500	25	Société en cours de liquidation		0
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>52 313</b>				<b>2 636</b>

Les sociétés Immostreet.es et Cgl.net n'ont pas d'activité.

La société Vu n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif.

La société Acidnet est en cours de liquidation.



## 5) État des créances

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts . . . . .	7 207	7 207	
Autres immobilisations financières . . . . .	61 970	5 901	56 069
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux . . . . .	1 120 012		1 120 012
Autres créances clients . . . . .	3 739 169	3 739 169	
<b>Clients . . . . .</b>	<b>4 859 181</b>	<b>3 739 169</b>	<b>1 120 012</b>
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés . . . . .	1 489	1 489	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux . . . . .	- 341	- 341	
Impôts sur les bénéfices . . . . .	468 205	411	467 794
Taxe sur la valeur ajoutée . . . . .	355 338	355 338	
Autres impôts et taxes et versements assimilés . . . . .			
Divers . . . . .			
Créances sur participations non consolidées et associés . . .	178 994	178 994	
Débiteurs divers . . . . .	749 376	749 376	
<b>Autres créances . . . . .</b>	<b>1 753 061</b>	<b>1 285 267</b>	<b>467 794</b>
<b>Charges constatées d'avance . . . . .</b>	<b>78 359</b>	<b>78 359</b>	
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>6 759 778</b>	<b>5 115 903</b>	<b>1 643 875</b>

## 6) Impôt

## A) Principales composantes des impôts différés actifs

Déficits fiscaux reportables :	9 825 267 €
Décalages fiscaux temporaires :	7 810 €
Retraitements de consolidation :	46 477 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 879 554 €</b>

Les déficits reportables concernent les sociétés Poliris et Pressimmo. Ils sont indéfiniment reportables.

B) *Analyse de l'écart entre le taux d'impôt réel et le taux d'impôt théorique*

Le taux d'impôt ressort à -156,5 %, (taux normatif de 35,4 %) suite à l'activation des déficits reportables de PressImmo On Line du fait d'un retour aux bénéficiaires en 2003 et d'une amélioration des perspectives de rentabilité pour les exercices à venir.

(En euros)	2003
<b>Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition</b> . . . . .	<b>3 109 683</b>
Taux légal d'imposition applicable aux sociétés françaises . . . . .	35,4 %
<b>Charge d'impôt théorique</b> . . . . .	<b>1 101 854</b>
Utilisation des pertes fiscales non activées . . . . .	- 809 015
Différences permanentes . . . . .	6 513
Activation des déficits de PressImmo On Line . . . . .	- 5 164 970
<b>Produit d'impôt comptabilisé</b> . . . . .	<b>- 4 865 618</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b> . . . . .	<b>- 156,5 %</b>

C) *Intégration fiscale*

Un groupe d'intégration fiscale a été formé entre les sociétés Poliris et PressImmo On Line en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 et pour une durée de 5 ans. Le régime d'intégration fiscale permet à ces deux sociétés de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble dont seule la société mère reste redevable.

D) *Justification des actifs d'impôts différés comptabilisés sur des entités fiscales ayant connu une perte fiscale récente*

Sur la base des résultats post acquisition et des projections chiffrées de Poliris et PressImmo On Line, la récupération des déficits fiscaux antérieurs devrait être obtenue dans les trois années qui suivent. Ces perspectives ont conduit la société à activer l'intégralité des déficits sur l'exercice 2003.

E) *Reports déficitaires*

Au 31 décembre 2003, tous les reports déficitaires ont été activés.

F) *Activation des déficits Pressimmo On Line*

A fin 2003, compte tenu de la fusion intervenue en décembre 2003 entre Immostreet et Se Loger, il est maintenant probable que les déficits fiscaux de PressImmo On Line accumulés seront consommés. En conséquence, un impôt différé actif a été constaté à hauteur de 5 165 K€, correspondant à la totalité du report déficitaire de PressImmo On Line qui s'élevait à 14 577 K€ fin 2003.

7) Valeurs mobilières de placement

Le poste est uniquement constitué, au cours de l'exercice et à la clôture, de Sicav de trésorerie (selon la classification AMF).

A la clôture de l'exercice, la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement est de 1 414 603 €.

## 8) Tableau de variation des Capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves et résultat	Capitaux propres
<b>Au 31/12/2002</b> . . . . .	3 360 774	2 177 916	2 208 158	7 746 848
Augmentation de capital . . . . .	224 052	(84 939)	(139 113)	
Remboursement primes d'apport . . . . .		(1 000 000)		
Résultat . . . . .			7 177 064	
<b>Au 31/12/2003</b> . . . . .	<u>3 584 826</u>	<u>1 092 977</u>	<u>9 246 109</u>	<u>13 923 912</u>

## 9) Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale à la clôture de l'exercice	Nombre de titres	Capital
Actions ordinaires . . . . .	1,6	2 240 516	3 584 826

## 10) Provisions inscrites au bilan

	31/12/2002	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	31/12/2003
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges . . . . .	261 288			261 288 <sup>(1)</sup>
Provisions pour retraites . . . . .	20 716	8 761		29 477 <sup>(3)</sup>
Autres provisions pour risques et charges	498 321	43 534	505 752	36 103 <sup>(2)</sup>
<b>TOTAL I</b> . . . . .	<u>780 325</u>	<u>52 295</u>	<u>505 752</u>	<u>326 868</u>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles . . . . .	129 088		50 060	79 028
Sur fonds commerciaux . . . . .	305 000			305 000
Sur immobilisations corporelles . . . . .	17 664		17 664	0
Sur titres non consolidés . . . . .	418 821		369 145	49 676
Sur comptes clients . . . . .	1 524 767	244 649	871 386	898 030
Autres provisions pour dépréciation . . . . .	420 948	2 150	217 189	205 909
<b>TOTAL II</b> . . . . .	<u>2 816 288</u>	<u>246 799</u>	<u>1 525 444</u>	<u>1 537 643</u>
<b>TOTAL GÉNÉRAL(I+II)</b> . . . . .	<u>3 596 613</u>	<u>299 094</u>	<u>2 031 196</u>	<u>1 864 511</u>

<sup>(1)</sup> La provision résiduelle concerne un litige faisant suite à la cession de la Sarl PromoVacances. Le montant provisionné correspond au risque maximum estimé (150 K€) sur une demande de 550 K€.

Le second litige concerne un mandat de publicité (111 K€).

<sup>(2)</sup> Les autres provisions concernent notamment :

- un contrôle fiscal : la provision de 190 K€ a été utilisée sur l'exercice à hauteur de 160 K€ et le reliquat repris,
- un risque financier : la provision de 240 K€ a été reprise sur l'exercice sans contrepartie,
- une caution donnée à une ancienne filiale : la provision de 70 K€ a été reprise sur l'exercice sans contrepartie,

- un litige bancaire sur des remises de chèques perdus, non créditées sur le compte de Pressimmo, mais débitées sur celui des clients.

(3) Les hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

(En euros)	2003
Age de début de carrière cadres . . . . .	22 ans
Age de début de carrière non cadres . . . . .	21 ans
Proportion de départ volontaire . . . . .	100 %
Taux de turn over moyen . . . . .	11 %
Taux d'actualisation . . . . .	5,17 %
Taux d'augmentation des salaires . . . . .	3 %
Table de survie . . . . .	TV 88/90
Taux de charges sociales . . . . .	47 %

#### 11) Etat des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit . . . . .</b>	<b>139 337</b>	<b>66 000</b>	<b>73 337</b>	
<b>Emprunts et dettes financières diverses . . . . .</b>	<b>2 697 245</b>	<b>1 482 487</b>	<b>1 214 758</b>	
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours . . . . .</b>	<b>7 176</b>	<b>7 176</b>		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés . . . . .</b>	<b>1 989 674</b>	<b>1 989 674</b>		
Personnel et comptes rattachés . . . . .	228 626	228 626		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	439 757	439 757		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée . . . . .	1 049 747	1 049 747		
Autres impôts et taxes et versements assimilés . . . . .	210 555	210 555		
<b>Dettes fiscales et sociales . . . . .</b>	<b>1 928 685</b>	<b>1 928 685</b>		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés . . . . .</b>	<b>111 831</b>	<b>111 831</b>		
<b>Autres dettes . . . . .</b>	<b>76 185</b>	<b>76 185</b>		
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>6 950 133</b>	<b>5 662 038</b>	<b>1 288 095</b>	

Dont crédit bail et location longue durée : 223 937 €.

#### IV. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

##### 1) Chiffre d'affaires : renseignements par secteurs d'activité et zones géographiques

###### A) Chiffre d'affaires par secteurs d'activité

	2003
Pôle Média . . . . .	12 272 461
Services . . . . .	999 000
<b>Total chiffre d'affaires . . . . .</b>	<b>13 271 461</b>

B) *Chiffre d'affaires par zones géographiques*

	2003
Ile de France . . . . .	10 369 558
Autres régions . . . . .	2 901 903
<b>Total chiffre d'affaires . . . . .</b>	<b>13 271 461</b>

2) *Résultat financier*

<b>Produits financiers</b>	<b>2003</b>
Revenus des prêts . . . . .	2 278
Revenus du compte courant Vu . . . . .	8 689
Plus value de cession des Valeurs mobilières de placement . . . . .	21 882
Reprises sur provisions . . . . .	669 598
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>702 447</b>

<b>Charges financières</b>	<b>2003</b>
Intérêts des emprunts et dettes . . . . .	45 172
Intérêts bancaires . . . . .	10 991
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>56 160</b>

Les reprises de provisions concernent notamment les risques financiers (240 K€) et la caution donnée à une ancienne filiale (70 K€), voir paragraphe sur les provisions inscrites au bilan (§ III. 10). Par ailleurs, en date du 24 avril 2003, la SARL Autorevue a été dissoute ce qui a conduit à enregistrer des reprises de provisions d'exploitation de 105 K€, financière pour 320 K€ et une charge exceptionnelle de 430 K€, soit une perte nette de 5 K€ sur cet exercice.

3) *Résultat exceptionnel*

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2003</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion . . . . .	4 303
Produits de cession des éléments de l'actif vendus . . . . .	27 938
Reprises sur provisions . . . . .	194 461
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>226 702</b>

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2003</b>
Charges exceptionnelles de gestion . . . . .	32 719
Amendes et pénalités . . . . .	196 377
Valeur nette comptable des immobilisations cédées . . . . .	538 480
Dotations aux amortissements et provisions . . . . .	36 103
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>803 679</b>

Les reprises de provisions correspondent principalement à la reprise de la provision pour contrôle fiscal (190 K€), voir paragraphe sur les provisions inscrites au bilan (§ III. 10). La charge correspondante figure en charges exceptionnelles sur la ligne amendes et pénalités (160 K€).

La valeur nette comptable des immobilisations cédées est notamment constituée de la perte exceptionnelle due à la dissolution d'Autorevue, voir résultat financier (§ IV. 2).

4) Effectif moyen des sociétés intégrées globalement

Personnel salarié	2003
Cadres . . . . .	30
Agents de maîtrise et techniciens . . . . .	
Employés . . . . .	67
Ouvriers . . . . .	
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>97</b>

V. AUTRES INFORMATIONS

1) Engagements hors bilan

A) Engagements liés aux contrats de location

	Engagements 31/12/2003
Immobilier . . . . .	1 466 974
Véhicules . . . . .	150 690
Informatique . . . . .	8 055
<b>Total</b> . . . . .	<b>1 625 719</b>

B) Autres engagements

Néant.

2) Rémunérations versées aux dirigeants

Rémunérations alloués aux membres	Montant
– des organes de direction ou de gérance . . . . .	394 073
– des organes d'administration . . . . .	
– des organes de surveillance . . . . .	
<b>Total</b> . . . . .	<b>394 073</b>

3) Données par action

A) *Résultat net par action*

En euros	2003
Résultat net part du groupe :	7 177 064
Nombre d'actions moyen :	2 240 516
Résultat net par action :	3,20

B) *Résultat net dilué par action*

Les instruments dilutifs sont composés d'options de souscription d'actions.

La méthode de calcul utilisée est celle du rachat d'actions. La valeur de marché retenue est celle déterminée en novembre 2005 dans le cadre du LBO, soit 80,07 € par action.

Selon cette méthode, le nombre d'actions supplémentaires à créer au titre des instruments dilutifs est de 841 actions.

En euros	2003
Résultat net part du groupe :	7 177 064
Nombre d'actions moyen :	2 241 357
Résultat net par action :	3,20

4) Options de souscription d'action

En 2000, le Groupe Poliris a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'action (assemblée générale mixte du 17 juillet 2000). Le conseil du 23 janvier 2001 a, dans le cadre de cette autorisation, attribué 12 900 options à certains salariés de la société et de ses filiales.

Nombre d'options attribuées initialement par le conseil d'administration :	12 900
Date d'expiration de la période de levée d'options :	23/01/2009
Prix de souscription :	49,4271 €
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2004 :	2 195

5) Événements post clôture

Néant.

**20.5.5 Rapports des commissaires aux comptes**

**20.5.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Poliris, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2003

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Associé Unique,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Poliris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2003 et le résultat de leurs opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables français, tel que cela est décrit en notes annexes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note I.1 de l'annexe présentant les raisons qui ont conduit la société à ne pas présenter d'éléments comparatifs.

Paris et Paris – La Défense, le 27 juillet 2006

Les commissaires aux comptes

COFIREC

ERNST & YOUNG Audit

Yann Chaker

Béatrice Delaunay

#### **20.5.5.2 Rapport spécial du commissaire aux comptes**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base de informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **Prestations aux filiales**

Au titre de l'exercice, votre Société a facturé divers frais dont notamment de direction générale et de services généraux aux sociétés suivantes :

- PRESSIMMO ON LINE SAS pour 2 951 605 Euros, président : Monsieur Amal AMAR.
- CGL Net SARL pour 2 744 Euros, gérant : Monsieur Denys CHALUMEAU.



### **Intégration Fiscale**

Votre société a conclu une convention d'Intégration Fiscale avec les filiales suivantes :

- PRESSIMMO ON LINE SAS, président : Monsieur Amal AMAR.
- CGL Net SARL, gérant : Monsieur Denys CHALUMEAU

Du fait de la position déficitaire, compte tenu de la situation antérieure, de l'ensemble du groupe fiscal, la convention d'Intégration Fiscale est sans effet au titre des résultats arrêtés au 31 décembre 2003.

2. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L 225-42 du Code de Commerce.

En application de l'article L 225-40 de ce code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

La convention suivante n'a pas été autorisée par votre Conseil d'Administration en raison d'une omission.

### **Avec la Société VU SARL**

Au titre de l'exercice, votre société a facturé divers frais dont notamment de direction générale et de services généraux à la Société VU SARL.

Les produits comptabilisés à ce titre s'élèvent à 23 503 Euros.

Personne concernée : Monsieur Amal AMAR.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Paris, le 4 juin 2004

Le commissaire aux comptes

S.A. COFIREC

Gérald Caro

## 20.6 COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU GROUPE AU 30 JUIN 2006 (NORMES I.F.R.S.)

### 20.6.1 Bilan consolidé Vextia 30 juin 2006

(En euros)	Notes	30 juin 2006	31 décembre 2005
Goodwill . . . . .	5.1	119 738 729	119 738 729
Immobilisations incorporelles . . . . .	5.2	90 489 322	92 853 885
Immobilisations corporelles . . . . .	5.2	407 629	376 373
Participations dans les entreprises associées . . . . .		0	0
Autres actifs financiers non courants . . . . .	5.3	88 969	80 431
Autres actifs non courants . . . . .	5.4	765 218	790 247
Actifs d'impôts différés . . . . .	5.5	0	355 863
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS . . . . .</b>		<b>211 489 867</b>	<b>214 195 528</b>
Stocks . . . . .	5.6	92 870	101 544
Clients . . . . .	5.7	7 675 528	5 061 298
Impôts courants . . . . .	5.8	850 403	845 721
Autres actifs courants . . . . .	5.9	1 201 229	1 765 740
Trésorerie . . . . .	5.10	18 203 780	13 996 631
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS . . . . .</b>		<b>28 023 810</b>	<b>21 770 934</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF . . . . .</b>		<b>239 513 677</b>	<b>235 966 462</b>
Capital . . . . .		52 000 000	52 000 000
Primes . . . . .		48 485	7 116
Réserves . . . . .		- 552 568	- 151 547
Résultat . . . . .		- 300 430	- 390 850
Capitaux propres – part du groupe . . . . .		51 195 488	51 464 719
Intérêts minoritaires . . . . .		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES . . . . .</b>	5.11	<b>51 195 488</b>	<b>51 464 719</b>
Dettes financières long terme . . . . .	5.12	129 113 826	127 467 475
Provisions à plus d'un an . . . . .	5.13/5.14	55 809	60 973
Autres passifs non courants . . . . .	5.15	192 917	6 751 547
Impôts différés passifs . . . . .	5.5	27 360 167	27 758 934
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS . . . . .</b>		<b>156 722 719</b>	<b>162 038 929</b>
Dettes financières court terme . . . . .	5.12	12 026 047	10 201 989
Fournisseurs . . . . .	5.16	2 113 000	2 234 732
Impôts courants . . . . .		0	0
Provisions à moins d'un an . . . . .	5.13	49 542	49 542
Autres passifs courants . . . . .	5.16	17 406 881	9 976 551
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS . . . . .</b>		<b>31 595 470</b>	<b>22 462 814</b>
<b>TOTAL DU PASSIF . . . . .</b>		<b>239 513 677</b>	<b>235 966 462</b>

20.6.2 Compte de résultat consolidé Vextia 30 juin 2006

(En euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2006
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	4.1	<b>16 766 332</b>
Autres produits de l'activité . . . . .		152 265
Achats consommés . . . . .	4.1	- 97 039
Charges de personnel . . . . .		- 4 512 465
Charges externes . . . . .	4.1	- 4 403 935
Impôts et taxes . . . . .		- 385 337
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis . . . . .		0
Autres produits et charges d'exploitation . . . . .		- 131 128
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions</b> . . . . .		<b>7 388 693</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles . . . . .		- 89 385
Dotations aux provisions nettes de reprises . . . . .		98 671
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles . . . . .		- 2 391 055
<b>Résultat opérationnel courant</b> . . . . .		<b>5 006 924</b>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .		0
<b>Résultat opérationnel</b> . . . . .		<b>5 006 924</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .		159 802
Coût de l'endettement financier brut . . . . .		- 5 555 410
<b>Coût de l'endettement financier net</b> . . . . .	4.2	<b>- 5 395 608</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b> . . . . .		<b>0</b>
<b>Impôt sur le résultat</b> . . . . .	4.3	<b>88 255</b>
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b> . . . . .		0
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .		0
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .		0
<b>Résultat net</b> . . . . .		<b>- 300 430</b>
Part du groupe . . . . .		- 300 430
Intérêts minoritaires . . . . .		0
Résultat net, part du groupe, par action . . . . .	4.4	- 1,40
Nombre d'actions retenues pour le calcul . . . . .		2 000 000
Résultat net, part du groupe, par action, après dilution . . . . .	4.4	- 1,40
Nombre d'actions retenues pour le calcul . . . . .		2 000 000

### 20.6.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés Vextia 30 juin 2006

(En euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>52 000 000</b>	<b>52 000 000</b>	<b>7 116</b>	<b>- 151 547</b>	<b>- 390 850</b>	<b>51 464 719</b>	<b>0</b>	<b>51 464 719</b>
Affectation résultat 2005		0		- 390 850	390 850	0	0	0
Primes BSA			41 369			41 369	0	41 369
BSA Manager (cf. 4.12.1)				- 41 369		- 41 369		- 41 369
Valorisation des BSA Manager attribués				31 200		31 200		31 200
Résultat consolidé de l'exercice					- 300 430	- 300 430	0	- 300 430
<b>Au 30 juin 2006</b>	<b>52 000 000</b>	<b>52 000 000</b>	<b>48 485</b>	<b>- 552 568</b>	<b>- 300 430</b>	<b>51 195 488</b>	<b>0</b>	<b>51 195 488</b>

### Tableau de variation des capitaux propres consolidés Vextia 31 décembre 2005

(En euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Au 21 octobre 2005</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
Augmentation de capital	51 960 000	51 960 000				51 960 000	0	51 960 000
Primes BSA			157 603			157 603	0	157 603
Imputation des droits d'enregistrement			- 150 487			- 150 487		- 150 487
BSA Manager				- 151 547		- 151 547		- 151 547
Résultat consolidé de l'exercice					- 390 850	- 390 850	0	- 390 850
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>52 000 000</b>	<b>52 000 000</b>	<b>7 116</b>	<b>- 151 547</b>	<b>- 390 850</b>	<b>51 464 719</b>	<b>0</b>	<b>51 464 719</b>

20.6.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés Vextia 30 juin 2006

(En euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2006
<b>I. Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net consolidé . . . . .		– 300 430
Dotations nettes aux amortissements et provisions . . . . .	5.2	2 381 769
Gains et pertes latentes liées aux variations de juste valeur . . . . .		
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés . . . . .		31 200
Autres produits et charges calculés . . . . .		
Plus ou moins Values de cessions . . . . .		
Profits et pertes de dilution . . . . .		
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence . . . . .		
Dividendes (titres non consolidés) . . . . .		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt . . . . .</b>		<b>2 112 539</b>
Coût de l'endettement financier net . . . . .	4.2	5 395 608
Charge d'impôt . . . . .	4.3	– 88 255
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt . . . . .</b>		<b>7 419 892</b>
Impôt versé . . . . .	4.3	– 24 250
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité . . . . .		– 574 162
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité . . . . .</b>		<b>6 821 480</b>
<b>II. Opérations d'investissement</b>		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles . . . . .	5.2	– 123 548
Encaissement liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles . . . . .		0
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations financières . . . . .		
Encaissement liés aux cessions d'immobilisations financières . . . . .		
Incidence des variations de périmètre . . . . .		
Dividendes reçus . . . . .		
Variation des prêts et avances consentis . . . . .		
Subvention d'investissement reçues . . . . .		
Autres flux liés aux opérations d'investissement . . . . .		19 685
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement . . . . .</b>		<b>– 103 863</b>
<b>III. Opérations de financement</b>		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital . . . . .		0
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options . . . . .		
Rachats et reventes d'actions propres . . . . .		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice . . . . .		
Encaissement liés aux nouveaux emprunts . . . . .		
Remboursement d'emprunts . . . . .		
Intérêt financiers nets versés . . . . .	4.2/5.12	– 2 510 468
Autres flux liés aux opérations de financement . . . . .		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement . . . . .</b>		<b>– 2 510 468</b>
Incidence des variations des cours des devises . . . . .		
<b>Variation de trésorerie nette . . . . .</b>		<b>4 207 149</b>

(En euros)	Notes	2006	2005
Trésorerie et équivalents . . . . .		18 203 780	13 996 631
Découverts bancaires . . . . .			
<b>Trésorerie nette . . . . .</b>	<b>5.10</b>	<b>18 203 780</b>	<b>13 996 631</b>

## 20.6.5 Annexe aux comptes consolidés – Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006

### 1. INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1 INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ

Cette société, créée le 21 octobre 2005, a acquis le 30 novembre 2005 le groupe Poliris, spécialisé dans le domaine de l'édition d'annonces immobilières de professionnels. Le groupe Poliris est le premier réseau français d'annonces immobilières et de services liés à l'habitat (en nombre d'audience, source : *Cybermétrie*).

Vextia SAS est une société par actions simplifiée. Son siège social est situé au 3, rue du colonel Moll, Paris 17<sup>ème</sup> (France).

#### 1.2 BASE DE PRÉPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES DU PREMIER SEMESTRE 2006

Dans la perspective de l'introduction en bourse du groupe en 2006, les comptes consolidés de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006 du groupe Vextia sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 30 juin 2006 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes. Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

La société ayant été créée le 21 octobre 2005, il n'est pas présenté de comptes comparatifs avec le premier semestre 2005.

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les comptes intermédiaires sont établis selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés de la période du 21 octobre 2005 au 31 décembre 2005 et conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 n'ont pas d'impact sur les comptes.

Il s'agit de :

- Amendement à IAS 19 « Avantages au personnel – Gains et pertes actuariels, régime de groupe et informations à fournir »
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation, relatif à la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intragroupe futures »
- L'amendement à IAS 39 sur l'Option juste valeur
- Les amendements à IAS 39 et IFRS 4 sur les Garanties financières
- L'amendement à IAS 21 sur l'investissement net dans une entité étrangère
- IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minières »
- L'amendement à IFRS1 et IFRS 6 sur la prospection et l'évaluation des ressources minérales

- IFRIC 4 « Déterminer si un contrat contient un contrat de location »
- IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement »
- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques »
- IFRIC 2 « Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires ».

Celles applicables postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société.

Elles concernent :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers sur les informations relatives au capital », d'application obligatoire à compter de 2007
- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers »  
Cette norme doit être appliquée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007
- IFRIC 7 « Interprétation relative à la présentation de l'information financière dans les économies hyper inflationnistes »

La comparabilité des comptes intermédiaires et annuels peut être affectée par la nature saisonnière des activités du groupe, qui réalise sur la seconde partie de l'année un chiffre d'affaires supérieur à celui du premier semestre.

Les états financiers sont présentés en euros.

En date du 25 juillet 2006, le Directoire de Vextia a arrêté et autorisé la publication des états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006.

Les principes et méthodes comptables sont décrits ci-après.

### **1.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS**

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, notamment pour l'évaluation des actifs incorporels. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

### **1.4 PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

#### **1.4.1 Méthodes de consolidation**

Les états financiers comprennent les états financiers de Vextia et de ses filiales. Les états financiers sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

La société n'exerce pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres sociétés.

La société n'exerce pas de contrôle sur des entités ad hoc dans lesquelles aucune participation n'est détenue.

#### **1.4.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères et opérations en devises**

La société n'exerce pas de contrôle sur des sociétés établissant des comptes en devises étrangères et n'effectue aucune opération en devises.

### **1.4.3 Opérations et comptes réciproques**

Les soldes au 30 juin des comptes de créances et dettes entre les sociétés du groupe, les charges et les produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupe telles que paiements des dividendes, plus ou moins values de cession, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts des sociétés du groupe, marges internes sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat et l'impôt différé.

### **1.4.4 Goodwill**

Lors de la prise de contrôle exclusive d'une entreprise, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur ; la différence entre le coût du regroupement d'entreprise et la quote-part du groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en goodwill.

Le coût d'acquisition est le prix payé par le groupe dans le cadre d'une acquisition, (y compris les éventuels compléments de prix qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable), augmenté des frais directs liés à l'opération.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir note 1.5.3).

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

## **1.5 RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

### **1.5.1 Immobilisations incorporelles**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels,
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les relations clientèle, les logiciels et frais de développement technologiques, étant précisé que les frais de recherche ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### Marques :

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de test de dépréciation.

Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

#### Contrats :

Les relations contractuelles sont amorties sur la durée estimée d'utilité de la clientèle liée à l'activité média, soit 9 ans.

#### Relation clientèle :

Les relations clientèle sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale qui a été estimée à 10 ans.

#### Logiciels et plate-forme technologique :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées entre 1 à 3 ans et portés à 5 ans pour la plate-forme technologique principale.



### 1.5.2 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de revient, diminuée des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériel de bureau et informatique, de mobilier de bureau et de matériel de transport.

Certains éléments de l'actif font l'objet de location dont Vextia est preneur. Ces éléments entrent donc dans le champ d'application de la norme IAS 17 relative aux contrats de location.

Selon cette norme, les contrats de location ayant pour effet de transférer substantiellement au preneur tous les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont qualifiés de contrats de location financement.

La valeur des immobilisations faisant l'objet d'un tel contrat qualifié de contrat de location financement est inscrite à l'actif. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode indiquée ci-dessous. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les contrats de location autres que les contrats de location financement sont des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à échéance du contrat.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées :

- Agencements et aménagements des constructions :	5 à 10 ans
- Matériel informatique :	3 ou 5 ans
- Matériel de transport :	5 ans
- Mobilier de bureau :	5 ou 10 ans

### 1.5.3 Dépréciation des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et de goodwill.

Lorsque la valeur nette comptable des actifs devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence. La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur le goodwill, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur le goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau du plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs peuvent être raisonnablement affectés (un des 2 secteurs d'activité mentionnés dans la partie information sectorielle). Le goodwill est ventilé par unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

- La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans les conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché des études lors de transactions récentes.
- La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Les estimations sont réalisées sur les bases de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la direction du groupe. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du groupe.

#### **1.5.4 Autres actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les pertes ou gains latents par rapport au prix d'acquisition sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'à la date de cession. Cependant, en cas de dépréciation jugée définitive, le montant correspondant à la perte de valeur est transféré des capitaux propres en résultat, la valeur nette comptable de la participation après dépréciation se substituant au prix d'acquisition.

Pour les actifs financiers non cotés, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Dans le cas où la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par une technique d'évaluation, le Groupe évalue les actifs financiers à leur coût historique.

#### **1.5.5 Stocks**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

#### **1.5.6 Distinction part courante/non courante**

En application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », une distinction doit être obligatoirement opérée entre les éléments courants et non courants dans le bilan établi conformément aux IFRS. Les actifs et passifs ayant une maturité inférieure à 12 mois à la date de clôture sont en conséquence classés en courants, y compris la part à court terme des dettes financières à long terme, les autres actifs et passifs étant classés en non courant.

Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan, parmi les éléments non courants.

#### **1.5.7 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **1.5.8 Trésorerie et équivalents**

La ligne « Trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque de changement de valeur négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

#### **1.5.9 Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé, dont les effets sont enregistrés en autres produits et charges financiers.

Si aucune évaluation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

### 1.5.10 Avantages au personnel

#### 1.5.10.1 Engagements de retraite

Les avantages procurés par ces régimes relèvent de deux catégories : à cotisations définies et à prestations définies.

Les engagements de retraite et assimilés sont enregistrés de la façon suivante :

- Régime à cotisations définies : le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.
- Régimes à prestations définies : les estimations des obligations du groupe sont calculées, conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau des rémunérations futurs, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Cette obligation est actualisée. Le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à une provision au bilan. La variation de cet engagement y compris l'effet d'actualisation financière est enregistrée dans le résultat opérationnel courant.

#### 1.5.10.2 Paiement fondé sur des actions

Selon la norme IFRS 2, Paiements fondé sur des actions, la juste valeur des options doit être constatée en charges de personnel dans le compte de résultat sur la durée d'acquisition des droits (période comprise entre la date d'attribution des options et la première date d'exercice possible).

La juste valeur des options à la date d'attribution a été calculée en utilisant le modèle black & scholes, prenant en compte les termes et les conditions auxquels les options ont été attribuées. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Volatilité historique (estimée sur la base de comparatifs boursier) :	41,27 %
- Taux sans risque :	3,07 %
- Prix d'exercice :	1,03 €
- Cours de l'action (estimé sur la base des derniers comptes disponibles) :	0,99 €
- Durée de vie attendue des options (selon l'hypothèse maximale) :	7 ans
- Nombre de BSA :	81 086

La durée de vie attendue des options se fonde sur des données historiques et n'est pas forcément indicative des exercices d'options qui peuvent survenir, notamment en cas d'introduction en bourse réalisée avant ce terme. La volatilité attendue estimée sur la base de comparatifs boursiers, se base sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité historique est un indice des tendances futures et n'indique pas non plus forcément ce qui va se passer à l'avenir.

Le nombre de BSA pouvant être exercés n'étant pas encore connu, l'hypothèse retenue correspond à l'hypothèse maximale.

Aucune autre caractéristique des attributions d'options n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

La charge liée aux options assimilée à des charges de personnel et figurant dans les charges opérationnelles sur le compte de résultat consolidé selon les normes IFRS s'élève à 31,2 milliers d'euros pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006.

### 1.5.11 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur correspondant au montant reçu moins les coûts directement attribuables, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les passifs financiers sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat.

Instruments composés :

Certains instruments financiers répondent à la définition d'un instrument hybride au regard de la norme IAS 32 (contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres). Il s'agit notamment des obligations à bons de souscription d'obligations avec bons de souscription d'obligations, et avec bons de souscription d'actions (OBSOBSA) et obligations à bons de souscription d'obligations (OBSA). Ces instruments n'ont pas fait l'objet comptablement d'un « *split accounting* » dans la mesure où l'évaluation de chaque composante ne pouvait être estimée de façon fiable (société non cotée).

De la même manière, les BSA Managers ont été enregistrés au coût dans la mesure où leur juste valeur ne pouvait être également évaluée de façon fiable.

#### **1.5.12 Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat sauf si ces instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie.

Au 30 juin 2006, les instruments dérivés contractés par le groupe ne sont pas considérés comptablement comme des instruments de couverture.

#### **1.5.13 Impôts différés**

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement a été prise.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable étant maintenus à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et les passifs d'impôts différés du groupe Vextia ont été compensés, conformément à la norme IAS 12.

#### **1.5.14 Comptabilisation des ventes**

Les prestations de diffusion d'annonces sont vendues pour un nombre d'annonces convenues pour une période de 12 mois tacitement reconductibles avec la faculté de résiliation à tout moment, avec un mois de préavis.

La société facture ces prestations par mois de prestations effectuées. Il n'y a pas de décalage entre les prestations et leur facturation.

Les revenus liés à la consultation d'annonces et les revenus publicitaires de sites Internet sont constatés par période échue et sur base statistique pour la période non facturée (deux mois).

Les services liés à la création et au référencement de sites Internet sont facturés le mois suivant la signature du contrat qui correspond au mois de la réalisation de la prestation.

Les prestations récurrentes liées à l'activité service suivent la même règle de facturation que la diffusion d'annonces.

#### **1.5.15 Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des produits ou charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Cette rubrique n'est donc alimentée que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du groupe.

Ces montants, sont, le cas échéant, précisément décrits dans une note annexe en montant et en nature.

#### **1.5.16 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période, après déduction des dividendes attribuables aux actions préférentielles.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre d'actions défini au paragraphe précédent, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Des actions ordinaires potentielles sont dilutives si leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action. Par exemple, il peut s'agir :

- des options de souscription existantes, dès lors que le prix de souscription est inférieur à la valeur de marché des actions. Dans ce cas, les fonds recueillis au titre de ces options sont présumés affectés dans ce calcul au rachat d'actions au prix du marché
- et de la conversion des actions préférentielles en actions ordinaires.

## **2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

### **2.1 MOUVEMENT DE PÉRIMÈTRE DU PREMIER SEMESTRE 2006**

Néant.

### **2.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2006**

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

#### **Sociétés consolidées par intégration globale**

<b>Entreprises consolidées</b>	<b>Forme</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>Adresse</b>	<b>N° SIREN</b>
Vextia . . . . .	SAS	Société	consolidante	3, rue du colonel Moll 75017 Paris	484851290
Poliris . . . . .	SAS	100	100	216, avenue Jean Jaurès 75019 Paris	384830204
PressImmo On Line . . . . .	SAS	100	100	216, avenue Jean Jaurès 75019 Paris	425074481

### 3. INFORMATION SECTORIELLE

#### 3.1 PREMIER NIVEAU : INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le groupe Vextia est entièrement dédié à deux activités principales : une activité Petites annonces et Média, et une activité Services.

Il n'existe pas d'opérations entre ces deux secteurs.

(En euros)	Petites Annonces et Média	Services	Autres et non affecté	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006
Chiffre d'affaires				
Ventes à des clients externes . . . . .	13 917 715	2 848 617	0	<b>16 766 332</b>
Ventes inter-secteurs . . . . .	0	0	0	0
<b>Total des ventes . . . . .</b>	<b>13 917 715</b>	<b>2 848 617</b>	<b>0</b>	<b>16 766 332</b>
<b>Résultat sectoriel* . . . . .</b>	<b>4 888 766</b>	<b>285 021</b>	<b>0</b>	<b>5 173 787</b>
Charges d'amortissement des immobilisations corporelles . . . . .			- 233 123	- 233 123
Dotations nettes aux provisions non affectables . . . . .			45 123	45 123
Autres produits et charges d'exploitation . . . . .			21 137	21 137
<b>Résultat opérationnel courant . . . . .</b>				<b>5 006 924</b>
Autres charges et produits, nets . . . . .				0
Charges de financement et autres produits financiers . . . . .			- 5 395 608	- 5 395 608
Impôts . . . . .			88 255	88 255
<b>Résultat net . . . . .</b>				<b>- 300 430</b>

\* compte tenu d'une provision client d'un montant total de 53 548 €, répartie pour 37 633 € en média et 15 915 € en services, et de l'amortissement des immobilisations incorporelles d'un montant total de 2 247 317 €, réparti pour 2 092 829 € en média et 154 488 € en services.

(En euros)	Petites Annonces et Média	Services	Autres et non affecté	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006
Goodwill . . . . .	118 443 718	1 295 011		119 738 729
Immobilisations incorporelles . . . . .	84 268 789	6 220 533		90 489 322
Clients . . . . .	5 106 215	2 569 313	0	7 675 528
Autres actifs . . . . .			2 555 915	2 555 915
Actifs d'impôts . . . . .			850 403	850 403
Trésorerie . . . . .			18 203 780	18 203 780
<b>Total actif . . . . .</b>	<b>207 818 722</b>	<b>10 084 858</b>	<b>21 610 098</b>	<b>239 513 677</b>
Fournisseurs . . . . .	1 816 607	296 393	0	2 113 000
Autres passifs . . . . .			17 705 149	17 705 149
Passifs d'impôts . . . . .			27 360 167	27 360 167
Dettes financières . . . . .			141 139 873	141 139 873
Capitaux propres . . . . .			51 195 488	51 195 488
<b>Total passif . . . . .</b>	<b>1 816 607</b>	<b>296 393</b>	<b>237 400 677</b>	<b>239 513 677</b>

Le résultat sectoriel comprend les coûts qui sont directement attribuables ou raisonnablement affectables selon une clé de répartition aux deux secteurs.

La clé de répartition retenue est fonction des effectifs pour les coûts non directement attribuables.

Les autres actifs non affectables sont composés des immobilisations corporelles (note 5.2), des autres actifs financiers non courants (note 5.3), des autres actifs non courants (note 5.4), et des stocks (note 5.6).

Les autres passifs non affectables sont constitués des provisions (note 5.13), des autres passifs non courants (note 5.15) et des autres passifs courants (note 5.16).

### 3.2 DEUXIÈME NIVEAU : INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les zones géographiques sont définies en deux secteurs : Ile de France et Autres régions.

(En euros)	Ile de France	Autres régions	1 <sup>er</sup> semestre 2006
Chiffre d'affaires			
Ventes à des clients externes . . . . .	9 616 465	7 149 867	16 766 332
Ventes inter-secteurs . . . . .	0	0	0
<b>Total des ventes . . . . .</b>	<b>9 616 465</b>	<b>7 149 867</b>	<b>16 766 332</b>

(En euros)	Ile de France	Autres régions	30/06/2006
Goodwill . . . . .	119 738 729		119 738 729
Clients . . . . .	4 614 566	3 060 963	7 675 528
Autres actifs . . . . .	93 045 237		93 045 237
Actifs d'impôts . . . . .	850 403		850 403
Trésorerie . . . . .	18 203 780		18 203 780
<b>Total actif . . . . .</b>	<b>236 452 715</b>	<b>3 060 963</b>	<b>239 513 677</b>

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

(En euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2006
Ventes de biens . . . . .	77 090
Prestations de services . . . . .	16 689 242
<b>Chiffre d'affaires . . . . .</b>	<b>16 766 332</b>

Les ventes de biens sont constituées de la vente de presse des journaux (Se Loger et Se Loger Neuf).

Les services sont composés majoritairement des prestations d'abonnement, petites annonces ainsi que des revenus publicitaires et de la création de services Web à destination de la clientèle (agents immobiliers).

Les achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

(En euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2006
<b>Achats consommés</b> . . . . .	<b>97 039</b>
Autres achats . . . . .	1 406 811
Sous traitance et reversements . . . . .	268 467
Loyers et locations . . . . .	192 552
Entretien et réparation . . . . .	40 075
Assurances . . . . .	24 024
Commissions de courtage . . . . .	66 113
Honoraires . . . . .	965 064
Communication & Publicité . . . . .	969 869
Transports, voyages et déplacements . . . . .	105 442
Affranchissements, télécommunication . . . . .	224 901
Autres . . . . .	140 616
<b>Charges externes</b> . . . . .	<b>4 403 935</b>
<b>Total</b> . . . . .	<b>4 500 974</b>

## 4.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est constitué des éléments suivants :

(En euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2006
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .	159 802
Coût de l'endettement financier brut . . . . .	- 5 555 410
<b>Coût de l'endettement financier net</b> . . . . .	<b>- 5 395 608</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b> . . . . .	<b>0</b>

## 4.3 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

En vertu d'une adhésion en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 et pour une durée de 5 ans, un groupe fiscal était formé comprenant les sociétés Poliris et Pressimmo.

Le 3 mars 2006, la société Vextia a opté pour l'application du régime d'intégration fiscale aux trois sociétés suivantes : Vextia, Poliris et Pressimmo.

### 4.3.1 Analyse de la charge d'impôt

(En euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2006
Impôt courant sur la période . . . . .	24 250
Variation des impôts différés . . . . .	- 112 505
<b>Produit total d'impôt</b> . . . . .	<b>- 88 255</b>



#### 4.3.2 Source d'impôts différés au compte de résultat

(En euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2006
Décalages fiscaux . . . . .	- 174 953
Déficits reportables . . . . .	660 777
Retraitement des indemnités de fin de carrière . . . . .	1 412
Retraitement amortissements immobilisations incorporelles . . . . .	- 811 018
Retraitement de la valeur de marché des dérivés . . . . .	211 276
<b>Total . . . . .</b>	<b>- 112 505</b>

#### 4.3.3 Source d'impôts différés au bilan

Voir paragraphe 5.5

### 4.4 RÉSULTAT PAR ACTION

#### 4.4.1 Résultat net par action ordinaire

(En euros)	2006
Résultat net du groupe . . . . .	- 300 430
Dividendes des actions préférentielles * . . . . .	- 2 500 000
<b>Résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires . . . . .</b>	<b>- 2 800 430</b>
Nombre d'actions ordinaires moyen en circulation sur la période . . . . .	2 000 000
<b>Résultat net par action . . . . .</b>	<b>- 1,40</b>

\* Nombre d'actions préférentielles : 50 000 000

Droit aux dividendes égal à 10 % de la valeur nominale soit 5 000 000 € par an.

#### 4.4.2 Résultat net dilué par action

Il n'existe pas d'instruments dilutifs au niveau de Vextia ou de ses filiales. En effet les actions supplémentaires résultant de la conversion éventuelle des actions de préférence ainsi que les différents bons de souscription existant au 30 juin 2006 (BSA managers, OBSA Mezzanine/ OBSOBSA) ne constituent pas à cette date des instruments dilutifs dans le mesure où le résultat de la période est une perte.

En conséquence, le résultat net dilué par action est identique au résultat net de base par action ordinaire.

## 5. NOTES SUR LE BILAN

### 5.1 AFFECTATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILISATION INDÉTERMINÉE ENTRE LES DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉS

(En euros)	Brut	Dépréciations	Net	Petites Annonces et Média	Services
Goodwill Poliris . . . . .	119 738 729	0	119 738 729	118 443 718	1 295 011
Marque à durée d'utilité indéterminée . . . . .	57 800 000	0	57 800 000	57 174 875	625 125
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>177 538 729</b>	<b>0</b>	<b>177 538 729</b>	<b>175 618 593</b>	<b>1 920 136</b>

## 5.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 5.2.1 Mouvements du premier semestre 2006

(En euros)	31/12/2005	Augmentation	Diminution	30/06/2006
<b>Goodwill</b> . . . . .	<b>119 738 729</b>			<b>119 738 729</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b> . . . . .	<b>94 665 569</b>	<b>2 908</b>	<b>0</b>	<b>94 668 477</b>
<i>Marques</i>	59 000 000			59 000 000
<i>Technologie</i>	10 100 000			10 100 000
<i>Relation clientèle et contrat</i>	24 100 000			24 100 000
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 465 570	2 908		1 468 478
<b>Immobilisations corporelles</b> . . . . .	<b>2 111 556</b>	<b>120 640</b>	<b>0</b>	<b>2 232 196</b>
Installations techniques, matériels et outill. industriels . . . . .	0			0
Installations générales, agencés et amngts divers .	457 893	3 650		461 543
Matériel de transport . . . . .	59 638			59 638
Matériel de bureau et informatique, mobilier (1)	1 594 025	116 990		1 711 015
<b>Valeurs brutes</b> . . . . .	<b>216 515 854</b>	<b>123 548</b>	<b>0</b>	<b>216 639 402</b>

(En euros)	31/12/2005	Dotations	Reprises	30/06/2006
<b>Immobilisations incorporelles</b> . . . . .	<b>1 811 683</b>	<b>2 391 056</b>	<b>23 585</b>	<b>4 179 154</b>
<i>Marques</i>	20 000	120 000		140 000
<i>Technologie</i>	168 333	1 010 000		1 178 333
<i>Relation clientèle et contrat</i>	204 259	1 225 556		1 429 815
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 419 091	35 500	23 585	1 431 006
<b>Immobilisations corporelles</b> . . . . .	<b>1 735 183</b>	<b>89 386</b>		<b>1 824 569</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b> . . . . .	<b>3 546 867</b>	<b>2 480 440</b>	<b>23 585</b>	<b>6 003 724</b>
<b>Goodwill</b> . . . . .	<b>119 738 729</b>			<b>119 738 729</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b> . . . . .	<b>92 853 887</b>			<b>90 489 322</b>
<i>Marques</i>	58 980 000			58 860 000
<i>Technologie</i>	9 931 667			8 921 667
<i>Relation clientèle et contrat</i>	23 895 741			22 670 185
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	46 479			37 472
<b>Immobilisations corporelles</b> . . . . .	<b>376 373</b>			<b>407 629</b>
<b>Valeurs nettes</b> . . . . .	<b>212 968 989</b>			<b>210 635 679</b>

<sup>(1)</sup> Dont immobilisations financées par contrats de location financière 568 603 € au 30/06/2006, amortis à 100 %.

Il n'y a pas de perte de valeur constatée sur le premier semestre 2006 sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

### 5.3 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En euros)	31/12/2005	Acquisition	Diminution	30/06/2006
Titres de sociétés . . . . .	3 958			3 958
Dépôts versés . . . . .	80 415	8 538		88 953
<b>Autres actifs financiers non courant</b> . . . . .	<b>84 373</b>	<b>8 538</b>	<b>0</b>	<b>92 911</b>
Dépréciation des immobilisations financières	3 942	0	0	3 942
<b>Valeur nette des autres actifs financiers non courant</b> . . . . .	<b>80 431</b>	<b>8 538</b>	<b>0</b>	<b>88 969</b>

Les autres actifs financiers non courants sont constitués :

- des actifs financiers disponibles à la vente :

Les titres des sociétés ci-dessus n'ont pas été consolidés ; Immostreet.es n'a pas d'activité et la société Acidnet est en cours de liquidation depuis l'exercice 2004.

- des dépôts de garantie sur loyers.

(En euros)	Valeur nette des titres au 30/06/2006	Fraction du capital détenu	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
Immostreet.es . . . . .	0	100 %	0	0
Acidnet . . . . .	0	25 %	Société en cours de liquidation	
Autres . . . . .	16			
<b>Total . . . . .</b>	<b>16</b>			

#### 5.4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
Prélèvement exceptionnel sur la distribution de résultat * . . . . .	765 218	790 247
<b>Autres actifs non courants . . . . .</b>	<b>765 218</b>	<b>790 247</b>

\* le prélèvement exceptionnel de 25 % institué par l'article 95 de la loi de finances pour 2004, lequel sera restitué par le Trésor Public par tiers sur une période de trois ans.

#### 5.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
Déficits reportables . . . . .	3 768 188	4 498 600
Décalages fiscaux . . . . .	196 508	21 556
Retraitements des Indemnités de fin de carrière . . . . .	19 217	20 595
Vair value dérivés (COLLAR) . . . . .		9 769
<b>Actifs d'impôts différés . . . . .</b>	<b>3 983 913</b>	<b>4 550 520</b>
Impôt différés passifs sur la mise à valeur de marché :		
– des marques . . . . .	20 265 498	20 306 814
– des technologies . . . . .	3 071 730	3 419 473
– des relations clientèle et contrat . . . . .	7 805 345	8 227 304
Fair value dérivés (COLLAR) . . . . .	201 508	
<b>Passifs d'impôts différés . . . . .</b>	<b>31 344 081</b>	<b>31 953 591</b>
<b>Passifs d'impôts différés nets . . . . .</b>	<b>27 360 167</b>	
<b>Actifs d'impôts différés nets (Entité fiscale Vextia) . . . . .</b>		<b>355 863</b>
<b>Passifs d'impôts différés nets (Entité fiscale Poliris) . . . . .</b>		<b>27 758 934</b>

Les déficits reportables concernent les sociétés Poliris SAS et Vextia SAS. Ils sont indéfiniment reportables.

Les projections chiffrées montrent que les sociétés concernées (POLIRIS et VEXTIA) récupéreront les déficits reportables restant (correspondant à un impôt de 3 768 188 €) sur les exercices 2006 et 2007.

## 5.6 STOCKS

Les stocks, d'un montant de 92 870 €, sont constitués intégralement d'appareils photos avec lentilles et sont destinés à la vente dans le cadre des contrats d'abonnement « Webvisium ».

## 5.7 CRÉANCES CLIENTS NETTES

Toutes les créances sont à échéance de moins d'un an.

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
Valeur brute . . . . .	7 991 544	5 438 002
Dépréciation . . . . .	316 016	376 704
Valeur nette . . . . .	<u>7 675 528</u>	<u>5 061 298</u>

## 5.8 IMPÔTS COURANTS

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
Carry Back à moins d'un an . . . . .	467 794	467 794
Prélèvement exceptionnel sur la distribution de résultat * . . . . .	382 609	377 927
<b>Impôts courants . . . . .</b>	<b><u>850 403</u></b>	<b><u>845 721</u></b>

\* voir paragraphe 4.4 autres actifs non courants.

## 5.9 AUTRES ACTIFS COURANTS

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
Créances de TVA . . . . .	372 272	1 313 734
Charges constatées d'avance . . . . .	98 333	212 540
Remises fournisseurs à recevoir . . . . .	0	11 470
Valeur de marché des instruments dérivés . . . . .	585 269	0
Autres créances, nettes . . . . .	145 355	227 996
<b>Autres actifs courants . . . . .</b>	<b><u>1 201 229</u></b>	<b><u>1 765 740</u></b>

Tous les autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

## 5.10 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
Dépôts à terme . . . . .	15 920 953	9 718 619
Parts de Sicav et FCP monétaires		
Comptes bancaires . . . . .	2 282 827	4 278 012
<b>Trésorerie et équivalents . . . . .</b>	<b><u>18 203 780</u></b>	<b><u>13 996 631</u></b>

(En euros)	2005	31/12/2005
Trésorerie et équivalents . . . . .	18 203 780	13 996 631
Découverts bancaires . . . . .		
<b>Trésorerie nette du Tableau de variation de trésorerie . . . . .</b>	<b>18 203 780</b>	<b>13 996 631</b>

## 5.11 CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

### 5.11.1 Capital

Au 30 juin 2006, le capital autorisé est de 52 000 000 d'actions d'une valeur nominale de un euro, intégralement émises et libérées. Il se décompose de la manière suivante :

Actions ordinaires :	949 312
Actions ordinaires à bons de souscription d'actions ordinaires (1) :	1 050 688
Actions de préférence A (2) :	11 391 743
Actions de préférence B (2) :	12 341 052
Actions de préférence C (2) :	12 608 257
Actions de préférence D (2) :	13 658 948

<sup>(1)</sup> Les modalités et caractéristiques des 1 050 688 bons de souscription sont les suivantes :

Les 1 050 688 bons de souscription donneront droit à souscrire à 596 852 actions ordinaires nouvelles de Vextia d'une valeur nominale de un euro chacune.

Les bons de souscription seront exerçables jusqu'au 30 novembre 2009 en cas de changement de l'actionnariat et en cas d'introduction en bourse, à la date notifiée par la société avant l'introduction en bourse, cette date ne pouvant être antérieure à la date de réception du visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les bons de souscription d'actions ne pourront être exercés si le multiple réalisé par 3i est inférieur ou égal à quatre.

<sup>(2)</sup> Les actions de préférence, quelle que soit leur catégorie, donnent droit, en cas de décision de distribution de bénéfices ou réserves par l'assemblée générale, à un dividende précipitaire de 10 % et bénéficient statutairement d'une « liquidation préférence » en cas d'introduction en bourse, de fusion ou de liquidation de Vextia. Les actions de préférence ne donnent droit à aucun dividende au-delà du dividende précipitaire. Les actions de préférence sont automatiquement converties en actions ordinaires en cas d'introduction en bourse.

3i et les autres investisseurs financiers sont titulaires des actions de préférence A et B, qui sont séniors par rapport aux actions C et D souscrites par les managers. Les actions de préférence A et B ont les mêmes caractéristiques financières. Les actions de préférence C et D ont les mêmes caractéristiques financières.

Les actions de préférence B et D, qui représentent 50 % du capital social de Vextia, sont privées de droit de vote.

Au 30 juin 2006, Vextia ou ses filiales ne détiennent pas d'actions propres.

### 5.11.2 Variation des capitaux propres

Les mouvements qui ont affecté les capitaux propres sont :

<b>Au 31 décembre 2005 . . . . .</b>	<b>51 464 719</b>
Valorisation des BSA Manager attribués . . . . .	31 200
Résultat consolidé 2006 . . . . .	- 300 429
<b>Au 30 juin 2006 . . . . .</b>	<b>51 195 488</b>

### 5.11.3 Dividendes versés par la société consolidante

Aucune distribution n'a été opérée sur le premier semestre 2006.

## 5.12 DETTE FINANCIÈRE

### 5.12.1 Échéancier des emprunts et dettes financières

(En euros)	A moins 1 an	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit . . . . .	12 020 910	20 259 244	45 354 582	77 634 736
Autres dettes financières . . . . .	0	0	63 500 000	63 500 000
Intérêts courus . . . . .	5 137	0	0	5 137
<b>Au 30 juin 2006 . . . . .</b>	<b>12 026 047</b>	<b>20 259 244</b>	<b>108 854 582</b>	<b>141 139 873</b>

Les emprunts et dettes financières se décomposent de la façon suivante au 30 juin 2006 :

(En euros)	Valeur origine	Taux d'intérêt facial d'origine	Maturité
Dette senior A1 . . . . .	25 739 288	Euribor 1 mois +2,25	déc-11
Dette senior B1 . . . . .	20 000 000	Euribor 1 mois +2,75	déc-12
Crédit Relais . . . . .	9 700 000	Euribor 1 mois +1,75	déc-06
OBSA Mezzanine . . . . .	21 489 615	Euribor 1 mois +4,5 +5,5 % d'intérêts capitalisés	déc-13
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit . . . . .</b>	<b>76 928 903</b>		
OBSOBSA . . . . .	60 000 000	10 %	nov-15
<b>Autres dettes financières . . . . .</b>	<b>60 000 000</b>		

<sup>(1)</sup> Principales caractéristiques des OBSA Mezzanine (44 obligations de notionnel 500 000).

Les obligations sont remboursées par anticipation en cas d'introduction en bourse ou de changement significatif de l'actionnariat. A chaque obligation sont attachés 464 bons de souscription A et 191 bons de souscription B. Ces bons ne sont exerçables qu'en cas d'introduction en bourse ou de changement significatif de l'actionnariat au prix de 1 euro par action. Les BSA B sont émis pour éviter la dilution pouvant résulter de l'exercice des BSA détenus par le management. L'intégralité du coût de ces BSA manager est enregistré en dette comme le permettent les paragraphes 80-81 de l'IAS 39.

<sup>(2)</sup> Principales caractéristiques des OBSOBSA :

Il s'agit d'obligations souscrites auprès d'actionnaires financiers auxquelles sont attachés des bons de souscriptions d'obligations affectés à chaque période de paiement d'intérêt (et qui deviennent caduques en cas de non exercice pour une période d'intérêt donnée (compensation des créances d'intérêts par l'émission de nouvelles obligations portant même intérêt et d'une durée d'échéance celle de l'emprunt d'origine)) et des bons de souscriptions d'actions de préférence E, ayant les mêmes caractéristiques que les actions de préférence A et B. 10 BSA donnent lieu à la souscription d'une action préférence E, chaque action donnant droit à 100 droits de vote.

### 5.12.2 Ventilation des emprunts par taux avant et après couverture

(En euros)	30/06/2006		
	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couverture*	Structure de la dette après couverture
A taux fixe . . . . .	60 618 414	70 000 000	130 618 414
A taux variable . . . . .	80 521 459	- 70 000 000	10 521 459
<b>Emprunts et dettes financières . . . . .</b>	<b>141 139 873</b>	<b>0</b>	<b>141 139 873</b>

\* Si Euribor 3 mois est compris entre 2,6 % et 3,8 %, les couvertures mises en place ne sont pas actives à hauteur de 48 millions d'euros.

Un Collar a été négocié par Vextia à hauteur de 48 millions d'euros, pour encadrer l'exposition à taux variable. Un Swap a également été mis en place au taux fixe de 3 % / Euribor. Ce Collar et ce Swap ont été

pris en considération dans le tableau ci-dessus bien que non considérés comptablement comme une couverture car ne répondant pas strictement à la définition comptable d'une couverture.

### 5.12.3 Juste valeur des emprunts et dettes financières

(En euros)	30/06/2006	
	Juste valeur	Valeur comptable
Emprunts et dettes financières . . . . .	141 139 873	141 139 873
<b>Total . . . . .</b>	<b>141 139 873</b>	<b>141 139 873</b>

La juste valeur des dettes a été déterminée en utilisant la valeur nette comptable de fin de période dans la mesure où elle ne pouvait pas être estimée de façon fiable (aucune référence d'emprunt obligataire coté pour Poliris).

### 5.12.4 Lignes de crédit disponibles

Le montant des lignes de crédit disponibles s'élève, au 30 juin 2006, à 5 millions d'euros.

### 5.12.5 Gestion des covenants

Concernant les emprunts auprès des établissements de crédit, le groupe s'est engagé à respecter certains ratios financiers et est soumis également, le cas échéant, à une clause de remboursement anticipé.

- Covenants concernant les prêts Seniors

- a) Engagements en matière de ratios financiers

La société s'est engagée à respecter semestriellement les ratios suivants :

Date de vérification	Ratio : Endettement net total / EBITDA consolidé*	Ratio : Endettement net senior / EBITDA consolidé	Ratio : Cash-flow consolidé / Service total de la dette	Ratio : EBITDA consolidé / total des intérêts exigible nets en espèce
30-juin-06	6,50	4,50	N/A	2,75
31-déc-06	5,80	4,25	1,10	2,75
30-juin-07	5,25	3,75	N/A	3,00
31-déc-07	4,50	3,00	1,10	3,50
30-juin-08	4,00	2,75	N/A	3,50
31-déc-08	3,25	2,25	1,10	3,50
30-juin-09	2,50	2,00	N/A	3,50
31-déc-09	2,00	1,50	1,10	3,50
30-juin-10	2,00	1,50	N/A	3,50
31-déc-10	2,00	1,50	1,10	3,50

\* L'EBITDA consolidé désigne le bénéfice total cumulé et consolidé réalisé sur les activités ordinaires avant tout paiement d'intérêts nets, avant tout versement d'échéance de remboursement, et avant imposition, et après réintégration des rectifications capitalisées au titre des amortissements et provisions pratiquées sur certains coûts et sur certaines charges autres que de trésorerie, et après déduction de tous les profits autres que de trésorerie, conformément à ce qui est déterminé par les états financiers consolidés du groupe.

- b) Clause de remboursement anticipé

Un remboursement anticipé total des prêts seniors est prévu en cas d'introduction en bourse de Vextia ou de Poliris ou en cas de changement de contrôle.

Un remboursement anticipé partiel des prêts seniors est prévu en cas de :

- perception de produits d'assurance, produits de cession d'actifs ou produits et créances résultant du contrat d'acquisition et de cession des actions, pour la part non réinvestie excédant 1 000 000 d'euros ;
  - cash flow excédant 500 000 d'euros sauf si le ratio d'endettement net total par rapport à l'EBITDA consolidé est inférieur à 2, à hauteur de 50 % du surplus de cash flow ;
  - introduction en bourse n'ayant pas pour effet un changement de contrôle, pour un montant amenant le ratio d'endettement net total par rapport à l'EBITDA consolidé à 3,5.
- Covenants concernant les prêts Mezzanine

a) Engagements en matière de ratios financiers

Date de vérification	Ratio : Endettement net total / EBITDA consolidé	Ratio : Endettement net senior / EBITDA consolidé	Ratio : Cash-flow consolidé / Service total de la dette	Ratio : EBITDA consolidé / total des intérêts exigible nets en espèce	Investissement* (EUR)
30-juin-06	7,50	5,20	N/A	2,35	N/A
31-déc-06	6,70	4,90	1,00	2,35	1 000 000
30-juin-07	6,00	4,30	N/A	2,55	N/A
31-déc-07	5,20	3,45	1,00	3,00	1 250 000
30-juin-08	4,60	3,15	N/A	3,00	N/A
31-déc-08	3,75	2,60	1,00	3,00	1 500 000
30-juin-09	2,90	2,30	N/A	3,00	N/A
31-déc-09	2,30	1,75	1,00	3,00	1 750 000
30-juin-10	2,30	1,75	N/A	3,00	N/A
31-déc-10	2,30	1,75	1,00	3,00	2 000 000

\* Si le montant investi est inférieur au montant maximal autorisé pour l'exercice, alors le montant maximal autorisé pour l'exercice suivant est augmenté du montant non utilisé lors de l'exercice précédent.

Ce report est valable sur les exercices suivants si ce dernier n'a pas été utilisé.

b) Clause de remboursement anticipé

Les clauses de remboursement anticipé concernant les prêts Mezzanine sont identiques à celles concernant les prêts Seniors (voir 5.12.5 §1.b).

### 5.13 PROVISIONS

(En euros)	Reprises				30/06/2006
	31/12/2005	Dotations	Utilisées	Non Utilisées	
Provision pour engagements de retraite et assimilés . . . . .	60 973			5 164	55 809
<b>Part à long terme . . . . .</b>	<b>60 973</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>55 809</b>
Provisions pour risques et charges . . . . .	49 542	0	0		49 542
<b>Part à court terme . . . . .</b>	<b>49 542</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 542</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>110 515</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>105 351</b>



Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement un litige bancaire.

## 5.14 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

### 5.14.1 Hypothèses actuarielles

(En euros)	2006	2005
Age de début de carrière cadres . . . . .	22 ans	22 ans
Age de début de carrière non cadres . . . . .	21 ans	21 ans
Proportion de départ volontaire . . . . .	100 %	100 %
Taux de turn over moyen . . . . .	11 %	11 %
Taux d'actualisation . . . . .	4,67 %	4,01 %
Taux d'augmentation des salaires . . . . .	3 %	3 %
Table de survie . . . . .	TV 88/90	TV 88/90
Taux de charges sociales . . . . .	47 %	47 %

### 5.14.2 Variation des engagements au cours de l'exercice

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
<b>Dette actuarielle à l'ouverture</b> . . . . .	<b>60 973</b>	<b>59 518</b>
Coûts des services rendus . . . . .	3 683	577
Charges d'intérêts . . . . .	625	162
Gains et pertes actuariels . . . . .	- 9 472	716
<b>Dette actuarielle à la clôture</b> . . . . .	<b>55 809</b>	<b>60 973</b>

### 5.14.3 Produits comptabilisés au cours de l'exercice

(En euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2006
Produit comptabilisé au cours de l'exercice . . . . .	- 5 164

## 5.15 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
Complément de prix . . . . .	0	6 600 000
BSA managers (1) . . . . .	151 547	151 547
BSA managers (2) . . . . .	40 543	0
BSA financiers (2) . . . . .	827	0
<b>Total autres passifs non courants</b> . . . . .	<b>192 917</b>	<b>6 751 547</b>

<sup>(1)</sup> Ces BSA managers sont inscrits en dette selon le principe rappelé en note 4.12.1 (1)

<sup>(2)</sup> Sur le premier semestre 2006, 81 086 bons de souscription d'actions ont été émis à l'attention d'un manager. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les 81 086 bons de souscription donneront droit à souscrire à 81 086 actions ordinaires nouvelles de Vextia d'une valeur nominale de un euro chacune.

Les bons de souscription seront exerçables jusqu'au 30 novembre 2009 en cas de changement de l'actionnariat et en cas d'introduction en bourse, à la date notifiée par la société avant l'introduction en bourse, cette date ne pouvant être antérieure à la date de réception du visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les bons de souscription d'actions ne pourront être exercés si le multiple réalisé par 3i est inférieur ou égal à deux.

Par ailleurs, 1654 bons ayant les mêmes caractéristiques ont été émis au profit des porteurs d'OBSA Mezzanine et BSA financiers.

## 5.16 FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b> . . . . .	<b>2 113 000</b>	<b>2 234 732</b>
Personnel et organismes sociaux . . . . .	1 672 563	972 461
Etat et collectivités locales . . . . .	1 851 379	1 709 656
Clients : Avances et acomptes versés . . . . .	0	49 754
Complément de prix <sup>(1)</sup> . . . . .	12 800 000	6 200 000
Autres dettes . . . . .	968 722	983 814
Valeur de marché des instruments dérivés . . . . .	0	28 370
Produits constatés d'avance . . . . .	114 217	32 496
<b>Autres passifs courants</b> . . . . .	<b>17 406 881</b>	<b>9 976 551</b>
<b>Total</b> . . . . .	<b>19 519 881</b>	<b>12 211 283</b>

<sup>(1)</sup> Estimation du complément de prix qui sera à verser sur l'acquisition de Poliris en fonction des hypothèses retenues dans l'atteinte de l'EBITDA cible (première partie en septembre 2006, solde en avril 2007).

## 6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 6.1 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT D'ACTIONS

En 2000, le sous groupe Poliris a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions (assemblée générale mixte du 17 juillet 2000). Le conseil du 23 janvier 2001 a, dans le cadre de cette autorisation, attribué 12 900 options à certains salariés de la société et de ses filiales.

Nombre d'options attribuées initialement par le CA :	12 900
Date d'expiration de la période de levée d'options :	23/01/2009
Prix de souscription :	49.4271 €
Nombre d'options restant en vigueur au 30 juin 2006 :	0
Nombre d'options annulées sur la période :	5

### 6.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 juin 2006, l'engagement pour le droit individuel de formation s'élève à 14 300 € représentant 100 % des droits acquis des salariés.

Engagement lié aux contrats de location simple :

Immobilier

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
A moins d'un an . . . . .	187 273	187 273
De un à cinq ans . . . . .	749 093	749 093
Au-delà de cinq ans . . . . .	62 424	156 061
<b>Total</b> . . . . .	<b>998 791</b>	<b>1 092 428</b>

Véhicules

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
A moins d'un an . . . . .	105 865	112 052
De un à cinq ans . . . . .	53 289	75 593
Au-delà de cinq ans . . . . .		
<b>Total</b> . . . . .	<b>159 154</b>	<b>187 644</b>

## Informatique

(En euros)	30/06/2006	31/12/2005
A moins d'un an . . . . .	9 000	9 000
De un à cinq ans . . . . .	15 954	20 454
Au-delà de cinq ans . . . . .		
<b>Total</b> . . . . .	<b>24 954</b>	<b>29 454</b>
<b>Total engagements</b> . . . . .	<b>1 182 899</b>	<b>1 309 526</b>

### 6.3 EFFECTIF MOYEN

	1 <sup>er</sup> semestre 2006	2005
Cadres . . . . .	55	41
Employés . . . . .	76	74
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>131</b>	<b>115</b>

### 6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

#### 6.4.1 Relations avec les filiales consolidées

Les transactions et soldes entre Vextia et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale. Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste « autres actifs financiers non courants ». Elles correspondent toutes à des sociétés sans activité ou en cours de liquidation, pour lesquelles aucune transaction significative n'a été réalisée au premier semestre 2006.

#### 6.4.2 Relations avec les dirigeants et les actionnaires

Lors de l'acquisition du sous groupe Poliris 1 050 688 bons de souscription d'actions ont été souscrits par les dirigeants et/ou actionnaires de Vextia (voir modalité au paragraphe 5.11.1).

Une nouvelle souscription de bons de souscription d'actions a été réalisée au premier semestre 2006 pour un manager : 81 086 bons de souscription émis. (Voir paragraphe 5.15).

Par ailleurs, le contrat d'acquisition du sous groupe Poliris prévoyait le versement éventuel d'un complément de prix déterminé en fonction de l'atteinte d'un EBITDA cible. Le montant porté au passif au titre de l'estimation provisoire du complément de prix s'élève à 12,8 millions d'euros dans les comptes au 30 juin 2006. La part attribuable aux vendeurs de Poliris devenus actionnaires de Vextia représente 76,64 % de ce montant.

Il n'existe pas d'autre opération conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui ne présente le caractère d'opération courante.

### 6.4.3 Rémunérations des dirigeants

La rémunération des membres du directoire s'analyse de la façon suivante :

(En euros)	2006
Avantages à court terme (rémunérations) . . . . .	355 216
Avantages en nature . . . . .	8 684
Avantages postérieurs à l'emploi . . . . .	
Autres avantages à long terme . . . . .	
Indemnités de fin de contrat . . . . .	
Paiements en actions . . . . .	
Rémunérations alloués aux administrateurs . . . . .	363 900

Les membres du conseil de surveillance ne sont pas rémunérés.

### 6.5 LITIGE

A la connaissance du groupe il n'existe pas de litige qui ne soit pas provisionné.

### 6.6 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En date du 6 juillet 2006, le groupe a acquis la société Data Leads pour un prix de 300 000 € dans le cadre de la diversification de son activité.

Au 31 décembre 2005, la société Data Leads a affiché pour ses 18 premiers mois d'activité un chiffre d'affaires de 79 392 euros, et un résultat net négatif de - 1 755 euros pour un total bilan de 23 437 euros.

#### 20.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires

Vextia

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la période

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vextia, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés de la période ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté de ces comptes consolidés et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés de la période présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2006 et le résultat de leurs opérations pour la période close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Paris et Paris – La Défense, le 8 septembre 2006

Les commissaires aux comptes

COFIREC

ERNST & YOUNG Audit

Yann Chaker

Béatrice Delaunay

**20.7 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SEMESTRIEL PRO FORMA DU GROUPE AU 30 JUIN 2005  
(NORMES I.F.R.S.)**

**20.7.1 Compte de résultat consolidé Vextia 30 juin 2005 pro forma**

(En euros)	Poliris consolidé 30/06/2005	Coût de l'endettement	Amortissement immobilisations incorporelles	Pro forma Vextia 30/06/2005
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	11 348 870			11 348 870
Autres produits de l'activité . . . . .	26 454			26 454
Achats consommés . . . . .				0
Charges de personnel . . . . .	(3 334 117)			(3 334 117)
Charges externes . . . . .	(3 287 234)			(3 287 234)
Impôts et taxes . . . . .	(266 392)			(266 392)
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis . . . . .	0			0
Autres produits et charges d'exploitation . .	(68 366)			(68 366)
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions</b> . . . . .	<b>4 419 215</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 419 215</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles . . . . .	(216 124)			(216 124)
Dotations nettes aux provisions . . . . .	(36 579)			(36 579)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles . . . . .			(2 355 552)	(2 355 552)
<b>Résultat opérationnel courant</b> . . . . .	<b>4 166 512</b>	<b>0</b>	<b>(2 355 552)</b>	<b>1 810 960</b>
Autres produits et charges opérationnels . .	0			0
<b>Résultat opérationnel</b> . . . . .	<b>4 166 512</b>	<b>0</b>	<b>-2 355 552</b>	<b>1 810 960</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .	14 122			14 122
Coût de l'endettement financier brut . . . .	(34 311)	(6 077 778)		(6 112 089)
<b>Coût de l'endettement financier net</b> . . . . .	<b>-20 189</b>	<b>-6 077 778</b>	<b>0</b>	<b>-6 097 967</b>
Autres produits et charges financiers . . . .	0	0	0	0
<b>Charge d'impôt</b> . . . . .	<b>(1 431 683)</b>	<b>2 092 579</b>	<b>811 017</b>	<b>1 471 913</b>
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b> . . . . .	0			
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .	0			
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b> . . . . .	0			
<b>Résultat net</b> . . . . .	<b>2 714 642</b>	<b>-3 985 199</b>	<b>-1 544 535</b>	<b>-2 815 094</b>
Part du groupe . . . . .	2 714 642	-3 985 199	-1 544 535	-2 815 094
Intérêts minoritaires . . . . .	0	0	0	0
Résultat net, part du groupe, par actions .				-2,66
Nombre d'actions retenues pour le calcul .				2 000 000
Résultat net, part du groupe, par actions, après dilution . . . . .				-2,66
Nombre d'actions retenues pour le calcul .				2 000 000

### 20.7.2 Contexte de l'établissement du compte de résultat consolidé *pro forma* Vextia au 30 juin 2005

Un compte de résultat consolidé *pro forma* 2005 a été établi pour être inséré dans le document de base relatif au projet d'introduction en bourse.

Ce compte de résultat consolidé *pro forma* a une valeur purement illustrative. En raison de sa nature, il traite d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représente pas la situation financière ou les résultats effectifs de la société.

### 20.7.3 Principes comptables pour l'établissement du compte de résultat consolidé *pro forma* Vextia au 30 juin 2005

Le compte de résultat consolidé *pro forma* et l'informations par secteurs d'activité a été établi à partir des comptes consolidés de la sous consolidation Poliris au 30 juin 2005, établi en conformité avec le référentiel IFRS, qui ont été arrêtés par le Directoire.

Ce compte de résultat consolidé et l'information par secteurs d'activité ont été retraités des éléments suivants :

- le montant du goodwill Poliris, calculé au 30 novembre 2005, c'est-à-dire à la date d'acquisition du groupe Poliris par Vextia, n'a pas été corrigé. En revanche, la dotation aux amortissements des éléments incorporels réévalués à leur juste valeur au 30 novembre 2005 a été constatée rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- le coût de l'endettement financier consécutif à l'acquisition du Sous-Groupe Poliris a, de la même manière, été comptabilisé rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- un impôt différé actif a été comptabilisé sur la totalité de la perte comptable du *pro forma* Vextia.

### 20.7.4 Informations par secteurs d'activité

Le groupe Vextia est entièrement dédié à deux activités principales : une activité Petites annonces et Média, et une activité Services.

Il n'existe pas d'opérations entre ces deux secteurs.

(En euros)	Petites annonces et Média	Services	Autres et Non affecté	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005
Chiffre d'affaires				
Ventes à des clients externes . . . . .	9 308 846	2 040 024	0	<b>11 348 870</b>
Ventes inter-secteurs . . . . .	0	0	0	0
<b>Total des ventes . . . . .</b>	<b>9 308 846</b>	<b>2 040 024</b>	<b>0</b>	<b>11 348 870</b>
<b>Résultat sectoriel . . . . .</b>	<b>1 931 372</b>	<b>312 393</b>	<b>0</b>	<b>2 243 765</b>
Charges d'amortissement . . . . .			- 216 124	- 216 124
Dotations nettes aux provisions non affectables . . . . .			- 174 768	- 174 768
Autres produits et charges d'exploitation . . . . .			- 41 912	- 41 912
<b>Résultat opérationnel courant . . . . .</b>				<b>1 810 960</b>
Autres charges et produits, nets . . . . .				0
Charges de financement et autres produits financiers . . . . .			- 6 097 967	- 6 097 967
Impôts . . . . .			1 471 913	1 471 913
<b>Résultat net . . . . .</b>				<b>- 2 815 094</b>

Le résultat sectoriel comprend les coûts qui sont directement attribuables ou raisonnablement affectables selon une clé de répartition aux deux secteurs.

La clé de répartition retenue est fonction des effectifs pour les coûts non directement attribuables.

Le montant du goodwill Poliris, calculé au 30 novembre 2005, c'est-à-dire à la date d'acquisition du groupe Poliris par Vextia, n'a pas été corrigé. En revanche, la dotation aux amortissements des éléments incorporels réévalués à leur juste valeur au 30 novembre 2005 a été constatée rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et affecté selon les mêmes règles d'imputations que celles définies dans les comptes consolidés Vextia de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006.

#### **20.7.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations *pro forma***

Vextia

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations *pro forma*

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations *pro forma* du groupe Vextia relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005 incluses dans la partie 20.7 du document de base.

Ces informations *pro forma* ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la réorganisation juridique aurait pu avoir sur le compte de résultat du groupe Vextia au 30 juin 2005 si l'opération avait pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations *pro forma* ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations *pro forma*.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations *pro forma*.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux, qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations *pro forma*, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations *pro forma* ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux comptes *pro forma*, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements *pro forma* et à nous entretenir avec la direction de la société Vextia pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations *pro forma* ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis pour les besoins du présent document de base et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Paris – La Défense, le 8 septembre 2006

Les commissaires aux comptes

COFIREC

ERNST & YOUNG Audit

Yann Chaker

Béatrice Delaunay

## **20.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué ou risque d'être impliqué dans un certain nombre de procédures administratives ou juridictionnelles. Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires sont faites à l'encontre du Groupe ou sont susceptibles de l'être. Ces réclamations ont été provisionnées conformément aux principes comptables I.F.R.S. (un ensemble de provisions d'un montant total de 49.542 euros a été comptabilisé au 31 décembre 2005). Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connues ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

À la connaissance de la Société, sous réserve de ce qui est mentionné dans le présent document de base, il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, susceptible d'avoir ou d'avoir eu un effet significativement défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.



## CHAPITRE 21      INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société s'est réunie le 28 septembre 2006 à l'effet d'adopter de nouveaux statuts adaptés au statut de société dont les titres sont négociés sur un marché réglementé. Le présent Chapitre présente les informations concernant les statuts et les autorisations financières tels qu'ils existeront à compter de l'Introduction en Bourse.

### **21.1      CAPITAL SOCIAL**

#### **21.1.1    Montant du capital social**

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital social de la Société s'élève à la somme de 52 000 000 euros, divisé en 10 000 000 actions ordinaires, 118 663 975 actions de catégorie A et 131 336 025 actions de catégorie C, d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

#### **21.1.2    Titres non représentatifs du capital**

Les Obligations 1, les BSO attachés aux Obligations 1 et les Obligations 2 émis par la Société pour les besoins du financement de l'acquisition de la société Poliris (voir le paragraphe 7.2 du présent document de base) ont les caractéristiques suivantes.

##### **21.1.2.1   Caractéristiques des Obligations 1**

Date d'émission :	30 novembre 2005.
Montant total de l'emprunt :	60 000 000 euros.
Nombre d'Obligations 1 :	600 000.
Valeur nominale de chaque Obligation 1 :	100 euros.
Taux d'intérêt :	10 % par an capitalisé annuellement sauf en cas d'exercice des BSO.
Amortissement normal :	En totalité le 30 novembre 2015.
Amortissement anticipé au gré de la Société :	Possible à tout moment.
Remboursement anticipé obligatoire :	En cas de changement de contrôle de la Société ou d'Introduction en Bourse.

##### **21.1.2.2   Caractéristiques des BSO**

Nombre de BSO :	600 000.
Période d'exercice :	A chaque période annuelle d'intérêt d'une Obligation 1 correspond un BSO, exerçable dans les 15 jours qui précèdent l'échéance de la période annuelle d'intérêt.
Défaut d'exercice d'un BSO :	Les BSO non exercés à l'issue de leur période d'exercice deviennent caducs de plein droit.

Conséquence de l'exercice d'un BSO :	L'intérêt annuel de l'Obligation 1 auquel le BSO était attaché ne sera pas capitalisé mais deviendra exigible à l'issue de la période annuelle d'intérêt en cours, et sera payé par la Société par compensation avec le prix d'exercice du BSO.
Prix d'exercice d'un BSO :	10 euros.
Valeur mobilière émise sur exercice des BSO :	Chaque BSO donne droit à la souscription d'une obligation à bon de souscription d'obligation (les « <b>OBSO</b> »).
Valeur nominale des OBSO :	10 euros.
Nombre maximum d'OBSO susceptibles d'être émises sur exercice des BSO :	600 000.
Taux d'intérêt des OBSO :	10 % par an capitalisé annuellement, sauf en cas d'exercice des bons de souscription d'obligation attachés à l'OBSO.
Amortissement normal :	En totalité le 30 novembre 2015.
Amortissement anticipé au gré de la Société :	Possible à tout moment.
Remboursement anticipé obligatoire :	En cas de changement de contrôle ou d'Introduction en Bourse de la Société.

### 21.1.2.3 Caractéristiques des Obligations 2

Montant total de l'emprunt :	22 000 000 euros.
Nombre d'Obligations 2 :	44.
Valeur nominale de chaque Obligation 2 :	500 000 euros.
Taux d'intérêt :	Intérêt de base : Euribor + 4,50 % Intérêt capitalisé : 5,50 % l'an.
Amortissement normal :	En totalité le 30 novembre 2013.
Amortissement anticipé au gré de la Société :	Possible à tout moment sous réserve du paiement d'une pénalité de remboursement anticipé d'un montant égal (i) à 2 % du montant des Obligations 2 amorties si le remboursement intervient avant la date du premier anniversaire de la date d'émission ou (ii) à 1 % du montant des Obligations 2 amorties si le remboursement intervient entre la date du premier anniversaire (inclusive) de la date d'émission et la date du second anniversaire (exclusive) de la date d'émission.
Remboursement anticipé total obligatoire :	En cas de changement de contrôle de la Société, d'Introduction en Bourse ou de vente de l'intégralité ou d'une partie substantielle des actifs du Groupe.
Sûretés bénéficiant aux titulaires d'Obligations 2 :	(i) délégation de paiement au titre du contrat de cession et d'acquisition des actions de Poliris et (ii) nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les actions de Poliris.

### 21.1.3 Auto-contrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 28 septembre 2006 a autorisé, sous la condition suspensive de l'Introduction en Bourse, le directoire à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au règlement général de l'Autorité des marchés financiers, aux termes des résolutions suivantes, reproduites dans leur intégralité :

*« Dix-septième résolution (Autorisation donnée au directoire à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société)*

*L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles des articles L. 225-209 et suivants de Code de commerce, autorise, sous la condition suspensive (i) de la transformation de la Société et (ii) de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, la Société à acheter ou faire acheter ses propres actions, dans les conditions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et celles fixées par la présente résolution.*

1. *Le prix unitaire maximal d'achat ne devra pas excéder 200 % du premier cours coté de l'action de la Société au jour de l'admission de ses actions sur un marché réglementé.*

*Le directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat sus-mentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.*

*Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions s'élève à 20 000 000 euros.*

2. *L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en espèces, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par voie d'offre publique, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le directoire ou la personne agissant sur la délégation du directoire appréciera.*

*Les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social de la Société.*

*L'autorisation conférée aux termes de la présente résolution est valable pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.*

3. *Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi, et notamment en vue :*
  - (a) *de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (i) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange, en paiement ou autrement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ou (ii) les opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que (iii) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;*

- (b) *de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le directoire ou la personne agissant sur la délégation du directoire appréciera ;*
  - (c) *d'attribuer gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe des actions de la Société dans les conditions visées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce en application de la vingt-troisième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption, ou en application de toute autorisation ultérieure ;*
  - (d) *de couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe en application de la vingt-quatrième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption et des plans d'options autorisés ultérieurement ;*
  - (e) *d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;*
  - (f) *de réduire le capital social de la Société en application de la vingt-cinquième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.*
4. *Le directoire informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément aux dispositions légales applicables.*
5. *L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »*

*« Vingt-cinquième résolution (Autorisation donnée au directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions)*

*L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles de l'article L. 225-209 du Code de commerce, délègue au directoire, sous la condition suspensive (i) de la transformation de la Société et (ii) de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé et sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution qui précède, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par périodes de vingt-quatre (24) mois, tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la dix-septième résolution qui précède ou encore de programmes de rachat d'actions autorisés postérieurement à la date de la présente assemblée.*

*L'assemblée générale décide que le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes les formalités nécessaires.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »*

La mise en œuvre par la Société de son programme de rachat d'actions fera l'objet d'une publication selon les modalités définies par les articles 241-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

**21.1.4 Capital potentiel**

A la date d'Introduction en Bourse, les seuls titres en circulation donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société seront les BSA 5 Tranche 2 décrits au paragraphe 7.2 du présent document de base.

**21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social**

Néant.

**21.1.6 Informations sur le capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent)**

Néant.

### 21.1.7 Modifications du capital social

Date de l'assemblée générale	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Montant cumulé des primes d'émission ou d'apport (en euros)	Montant nominal cumulé du capital social (en euros)	Nombre cumulé total d'actions en circulation	Valeur nominale par action (en euros)
21/10/2005	Constitution	40 000 <sup>(1)</sup>	40 000	0	0	40 000	40 000	1,00
30/11/2005	Augmentation de capital par apport en espèces	909 312 <sup>(1)</sup>	909 312	–	–	949 312	949 312	1,00
30/11/2005	Augmentation de capital par apport en espèces	40 372 <sup>(2)</sup>	40 372	6 056	6 056	989 684	989 684	1,00
30/11/2005	Augmentation de capital par apport en espèces	11 391 743 <sup>(3)</sup>	11 391 743	–	6 056	12 381 427	12 381 427	1,00
30/11/2005	Augmentation de capital par apport en espèces	12 341 052 <sup>(4)</sup>	12 341 052	–	6 056	24 722 479	24 722 479	1,00
30/11/2005	Augmentation de capital par apport en espèces	484 484 <sup>(5)</sup>	484 484	–	6 056	25 206 963	25 206 963	1,00
30/11/2005	Augmentation de capital par apport en espèces	524 856 <sup>(6)</sup>	524 856	–	6 056	25 731 819	25 731 819	1,00
30/11/2005	Augmentation de capital par apport en nature	1 010 316 <sup>(2)</sup>	1 010 316	151 547	157 603	26 742 135	26 742 135	1,00
30/11/2005	Augmentation de capital par apport en nature	12 123 773 <sup>(5)</sup>	12 123 773	–	157 603	38 865 908	38 865 908	1,00
30/11/2005	Augmentation de capital par apport en nature	13 134 092 <sup>(6)</sup>	13 134 092	–	157 603	52 000 000	52 000 000	1,00
28/09/2006	Réduction de la valeur nominale des actions	260 000 000 <sup>(7)</sup>	0	–	157 603	52 000 000	260 000 000	0,20

<sup>(1)</sup> Actions ordinaires.

<sup>(2)</sup> Actions ordinaires à bons de souscription d'actions.

<sup>(3)</sup> Actions de préférence de catégorie A.

<sup>(4)</sup> Actions de préférence de catégorie B.

<sup>(5)</sup> Actions de préférence de catégorie C.

<sup>(6)</sup> Actions de préférence de catégorie D.

<sup>(7)</sup> Cette opération a concerné toutes les catégories d'actions émises par la Société.

Aucune modification du capital social de la Société n'est intervenue depuis le 28 septembre 2006.

### 21.1.8 Capital autorisé et non émis

L'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2006 a délégué au directoire sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société selon les modalités suivantes :

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximum <sup>(1)</sup>	Durée
Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.	1 000 000 euros <sup>(2)</sup>	26 mois
Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par appel public à l'épargne, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.	1 000 000 euros <sup>(2)</sup>	26 mois
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	100 000 euros	26 mois
Augmentation de capital par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	20 000	26 mois
Attribution gratuite d'actions de la Société en faveur du personnel salarié et des mandataires sociaux.	156 000	38 mois
Attribution d'options de souscription d'actions de la Société en faveur du personnel salarié et des mandataires sociaux.	156 000	38 mois

<sup>(1)</sup> En euros.

<sup>(2)</sup> Montant nominal maximum pour l'ensemble de ces deux délégations de compétence.

## 21.2 STATUTS

### 21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et en tous autres pays :

- l'acquisition, la souscription, la cession, la détention ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, d'informatique, de direction, de communication, de prestations juridiques et financières, de *marketing*, et toutes acquisitions envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;
- et généralement, toutes opérations, financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension, son développement et son patrimoine social.

### 21.2.2 Administration de la Société

La Société est administrée par un directoire et un conseil de surveillance.

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du conseil de surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance par la loi ou les statuts de la Société.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

### 21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 8 des statuts)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.



Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

#### **21.2.4 Forme des valeurs mobilières émises par la Société (article 9 des statuts)**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de leur titulaire. Leur matérialité résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi, par la Société ou son mandataire pour les actions nominatives, et par un intermédiaire habilité pour les actions au porteur.

Les actions sont librement négociables. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par virement de compte à compte, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les stipulations du présent article sont applicables à toutes les valeurs mobilières émises par la Société.

#### **21.2.5 Assemblées générales (article 15 des statuts)**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale ordinaire, extraordinaire ou spéciale, selon la nature des décisions à prendre.

Les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. La convocation peut notamment être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Les réunions ont lieu au siège social de la Société ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

#### **21.2.6 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle**

Néant.

#### **21.2.7 Identification des porteurs de valeurs mobilières (article 10 des statuts)**

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées générales d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

#### **21.2.8 Franchissements de seuil (article 11 des statuts)**

Outre l'obligation légale d'information résultant des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre de titres représentant plus d'un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue, dans un délai de cinq (5) jours de bourse, d'informer la Société, par



lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du nombre total d'actions, de droits de vote et de valeurs mobilières donnant accès au capital social qu'elle détient.

Cette obligation d'information s'applique, dans les mêmes conditions que celles stipulées au paragraphe précédent, chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote devient inférieur à l'un des seuils mentionnés au paragraphe précédent.

En cas de non respect de l'obligation d'information mentionnée au présent article, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les assemblées générales d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date à laquelle cette obligation d'information a été régularisée, si à l'occasion d'une assemblée générale d'actionnaires, le défaut de déclaration a été constaté et qu'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

### **21.2.9 Stipulations particulières régissant les modifications du capital social**

Le capital social et les droits attachés aux actions qui le composent peuvent être modifiés dans les conditions prévues par la loi, les statuts de la Société ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

#### **21.2.10 Exercice social (article 16 des statuts)**

Chaque exercice social a une durée de douze (12) mois qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année civile. Par exception, le premier exercice social clôturera le 31 décembre 2006.

## **21.3 DIVIDENDES**

### **21.3.1 Dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices**

Depuis la date de sa constitution le 21 octobre 2005, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

### **21.3.2 Politique de distribution de dividendes et réserves**

La politique de distribution des dividendes est définie par le directoire de la Société, après analyse, pour chaque exercice social, notamment des résultats de la Société, de sa situation financière, de ses besoins en investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

Compte tenu de la constitution très récente de la Société et afin de consacrer l'ensemble de ses ressources au financement de sa croissance, la Société n'entend pas, à court terme, distribuer de dividendes.

### **21.3.3 Délai de prescription**

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

## CHAPITRE 22      CONTRATS IMPORTANTS

### 22.1      CONTRAT AVEC LAGARDÈRE ACTIVE PUBLICITÉ INTERNET

Pressimmo On Line et Lagardère Active Publicité Internet ont signé, le 17 mai 2006, une convention de régie qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006 et prend fin le 31 décembre 2006.

Conformément à ce contrat, Pressimmo On Line confie en exclusivité à Lagardère Active Publicité Internet la charge de prospecter, recueillir, promouvoir et assurer la commercialisation des espaces publicitaires disponibles sur les sites [www.seloger.com](http://www.seloger.com), [www.pressimmo-online.com](http://www.pressimmo-online.com), [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) et [www.selogerneuf.com](http://www.selogerneuf.com), ainsi que la charge de la facturation et de l'encaissement des montants auprès des annonceurs, sauf pour les professionnels de l'immobilier prospectés directement par le Groupe. La rémunération de Lagardère Active Publicité Internet est fixée entre 27 % et 30 % du chiffre d'affaires net hors taxes facturé aux annonceurs par Lagardère Active Publicité Internet pour le compte de Pressimmo On Line.

### 22.2      CONTRAT AVEC AOL FRANCE

Pressimmo On Line et AOL France SNC ont signé, le 29 mars 2006, un contrat qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et prend fin le 31 décembre 2006. Il est prévu qu'un mois avant l'échéance du contrat, les parties se rencontreront pour déterminer les conditions de la poursuite de leurs relations contractuelles.

L'objet de ce contrat est de déterminer les conditions auxquelles AOL France SNC, moyennant rémunération, s'engage, d'une part, à positionner des liens hypertextes vers le site [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) et à intégrer sur le site [www.aol.fr](http://www.aol.fr) les contenus (principalement les annonces immobilières) fournis par la société Pressimmo On Line et, d'autre part, à ne pas proposer les mêmes services à une liste de concurrents de Pressimmo On Line et notamment, le site Internet [www.123immo.com](http://www.123immo.com) ou encore le site Internet [www.lesiteimmobilier.com](http://www.lesiteimmobilier.com). En contrepartie, Pressimmo On Line s'engage à verser une rémunération fixe et une rémunération variable basée sur la fréquence de consultation par les internautes des contenus fournis par Pressimmo On Line.

### 22.3      CONTRAT AVEC MICROSOFT CORPORATION

Pressimmo On Line et Microsoft Corporation ont signé, le 2 février 2006, un accord cadre ayant pour objet la promotion du site Internet de Pressimmo On Line. Ce contrat, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006, a été conclu pour une durée d'un an et se terminera de plein droit, sans préavis ni indemnité de part ni d'autre, le 31 décembre 2006. A l'issue de cette période, Pressimmo On Line bénéficiera d'un droit de reconduction portant sur le même dispositif que celui mis en place pour l'année 2006 à condition que les parties trouvent un accord sur les conditions financières et de mise en œuvre de cet accord pour toute nouvelle période contractuelle.

Conformément à ce contrat, Microsoft Corporation s'engage à insérer sur le site MSN le matériel promotionnel (notamment, liens hypertextes, logos, bases de données, loteries-concours) de Pressimmo On Line. A ce titre et pendant toute la durée du contrat, Pressimmo On Line concède à Microsoft Corporation, une licence mondiale non-exclusive et gratuite, afin de diffuser sur Internet ledit matériel promotionnel. Microsoft Corporation s'engage en outre à offrir à Pressimmo On Line la visibilité sur différentes chaînes de MSN (chaîne Finance de MSN, chaîne Immobilier de MSN, page d'accueil du portail [MSN.fr](http://MSN.fr), *newsletter* finances pratiques, *newsletter* MSN Immobilier). Pressimmo On Line bénéficie également d'une exclusivité sur la thématique « immobilier » en matière d'intégration éditoriale au sein des chaînes MSN Finances et MSN Immobilier.

### 22.4      PARTENARIAT AVEC TELECITY

Poliris et TeleCity ont signé, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, un contrat de services d'hébergement d'équipements de télécommunications d'une durée de 2 ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Conformément à ce contrat, TeleCity fournit à Poliris un emplacement destiné à accueillir et héberger ses équipements de télécommunications ou informatiques ainsi que les accès à Internet. Ce contrat a permis d'externaliser l'hébergement des équipements et serveurs de Poliris.

## **22.5 CONTRAT AVEC YAHOO!**

Pressimmo On Line et Yahoo! France SAS ont signé, le 6 mai 2004, un contrat de partenariat portant sur l'hébergement de certains sites Internet du Groupe sur le service Yahoo! Immobilier du site Internet de la société Yahoo! France SAS. Par avenant en date du 10 juin 2005, la durée de ce contrat a été prolongée jusqu'au 30 juin 2006. A la date d'enregistrement du présent document de base, les parties poursuivent l'exécution de ce contrat et des négociations sont en cours s'agissant de la conclusion d'un nouveau contrat.

Conformément à ce contrat, Yahoo! France SAS assure la diffusion du contenu (annonces, services d'évaluation et services auxiliaires) des sites Internet [www.seloger.com](http://www.seloger.com) et [www.immostreet.com](http://www.immostreet.com) sur le service Yahoo! Immobilier du site Internet de la société Yahoo! France SAS. Pendant la durée du contrat, Yahoo! France SAS accepte de créer et d'héberger la page d'accueil du service Yahoo! Immobilier, d'accorder l'exclusivité à Pressimmo On Line, de promouvoir le service Yahoo! Immobilier sur ses sites et services et d'autoriser Pressimmo On Line à utiliser les logos, les marques ou les signes distinctifs de Yahoo! dans le cadre et pour les besoins exclusifs du présent contrat. En contrepartie, Yahoo! France SAS perçoit un pourcentage du chiffre d'affaires Audiotel généré par des numéros et services payants.

## **22.6 CONTRAT AVEC TISCALI MEDIA**

Pressimmo On Line et Tiscali Media ont signé, le 3 novembre 2004, un contrat de partenariat qui est entré en vigueur le 31 octobre 2004 pour une durée de 18 mois. Il est prévu que les parties se rencontrent tous les six mois afin d'effectuer un bilan de l'exécution du contrat et procéder à d'éventuelles modifications de ses clauses. Les parties se sont rencontrées pour assurer la poursuite de ce contrat jusqu'au 30 avril 2007.

Conformément à ce contrat, Pressimmo On Line réalise les pages Internet sous marque commune (pages format HTML qui contiennent les petites annonces immobilières) et les fournit à Tiscali Media afin que celle-ci les diffuse sur son site Internet à l'adresse [www.tiscali.immobilier.fr](http://www.tiscali.immobilier.fr). Pressimmo On Line assure la réactualisation quotidienne du contenu des pages, consent à Tiscali Media une licence non-exclusive sur le contenu et garantit être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle requis sur le contenu.

## **22.7 CONTRAT AVEC ORANGE**

Pressimmo On Line et France Telecom ont signé, le 26 octobre 2004, un contrat de distribution par Wanadoo (devenu Orange) de services payants d'une durée de 12 mois, reconductible tacitement pour une durée indéterminée sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

Conformément à ce contrat, France Telecom s'engage à assurer la distribution et la diffusion au public sur le portail Wanadoo (URL du service : <http://seloger.immobilier.wanadoo.fr>) du contenu fourni par Pressimmo On Line (guides de l'immobilier en téléchargement, services de consultation de petites annonces). La rémunération de France Telecom est basée sur un pourcentage des versements Audiotel effectués par France Telecom à Pressimmo On Line auxquels sont déduits les coûts définis.

## **22.8 CONTRAT AVEC E-TF1**

Pressimmo On Line et e-TF1 ont signé, le 24 septembre 2004, un accord relatif à l'intégration du service seloger sur le portail Internet [www.tf1.fr](http://www.tf1.fr). Initialement prévu pour rester en vigueur jusqu'au 28 décembre 2005, le contrat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2006 par un avenant conclu le 8 septembre 2006.

Ce contrat détermine les modalités d'intégration des contenus et services édités par Pressimmo On Line dans la rubrique immobilier accessible à l'adresse URL co-marquée. La société e-TF1 s'engage à apposer, moyennant une rémunération forfaitaire, sur les pages d'accueil du site Internet [www.tf1.fr](http://www.tf1.fr) des dispositifs promotionnels et notamment des liens renvoyant vers la rubrique immobilier du site Internet [www.tf1.fr](http://www.tf1.fr).

## **22.9 CONTRAT AVEC COME & STAY**

Immostreet a signé, le 3 janvier 2003, un contrat de valorisation des bases de données d'Immostreet avec la société Come & Stay, société spécialisée dans les services de *marketing* direct et de communication et leurs applications sur Internet. Ce contrat conclu pour une durée initiale d'un an est tacitement reconductible.

Conformément à ce contrat, Come & Stay s'engage à valoriser les bases de données qu'Immostreet a pu créer et qui recensent l'ensemble des utilisateurs des sites Internet du Groupe en effectuant des campagnes *marketing* auprès de ses utilisateurs, *via* des entreprises tierces, les annonceurs. Les adresses e-mail des internautes sont fournies par Immostreet à Come & Stay. Il est prévu que Come & Stay verse à Immostreet 70 % du prix de location des adresses e-mails convenu entre Come & Stay et les annonceurs.

Un contrat similaire a été signé le 21 novembre 2001 entre SeLoger et Come & Stay. Ce contrat conclu pour une durée initiale d'un an est tacitement reconductible. Il peut être résilié moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

**CHAPITRE 23      INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS,  
DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS  
D'INTÉRÊTS**

Néant.

## **CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Les statuts de la Société, le présent document de base ainsi que les autres documents sociaux devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la réglementation en vigueur, peuvent être consultés au siège social de la Société.

Il est également possible d'obtenir une copie du présent document de base sur le site Internet de la Société ([www.seloger.com](http://www.seloger.com)) ou sur simple demande adressée par courrier au siège social de la Société.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès de la Société (3, rue du Colonel Moll, 75017 Paris – Tél. : +33 1 48 10 40 13) ainsi que sur les sites Internet de la Société ([www.seloger.com](http://www.seloger.com)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## **CHAPITRE 25      INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Les participations de la Société ne concernent que des sociétés du Groupe. Elles sont décrites dans le Chapitre 7 « Organigramme » et leurs impacts financiers figurent dans les annexes aux comptes consolidés de la Société figurant au Chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société » du présent document de base.







SELOGER.COM

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 52.000.000 euros  
Siège social : 3 rue du Colonel Moll – 75017 Paris  
484 851 290 R.C.S. Paris